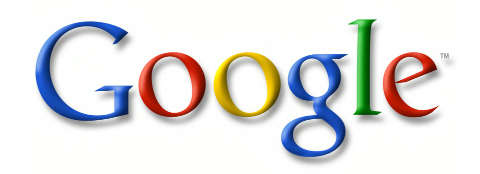
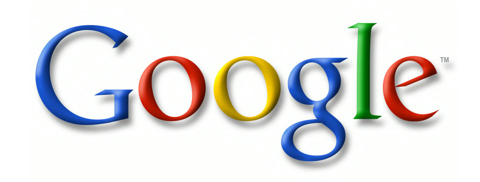
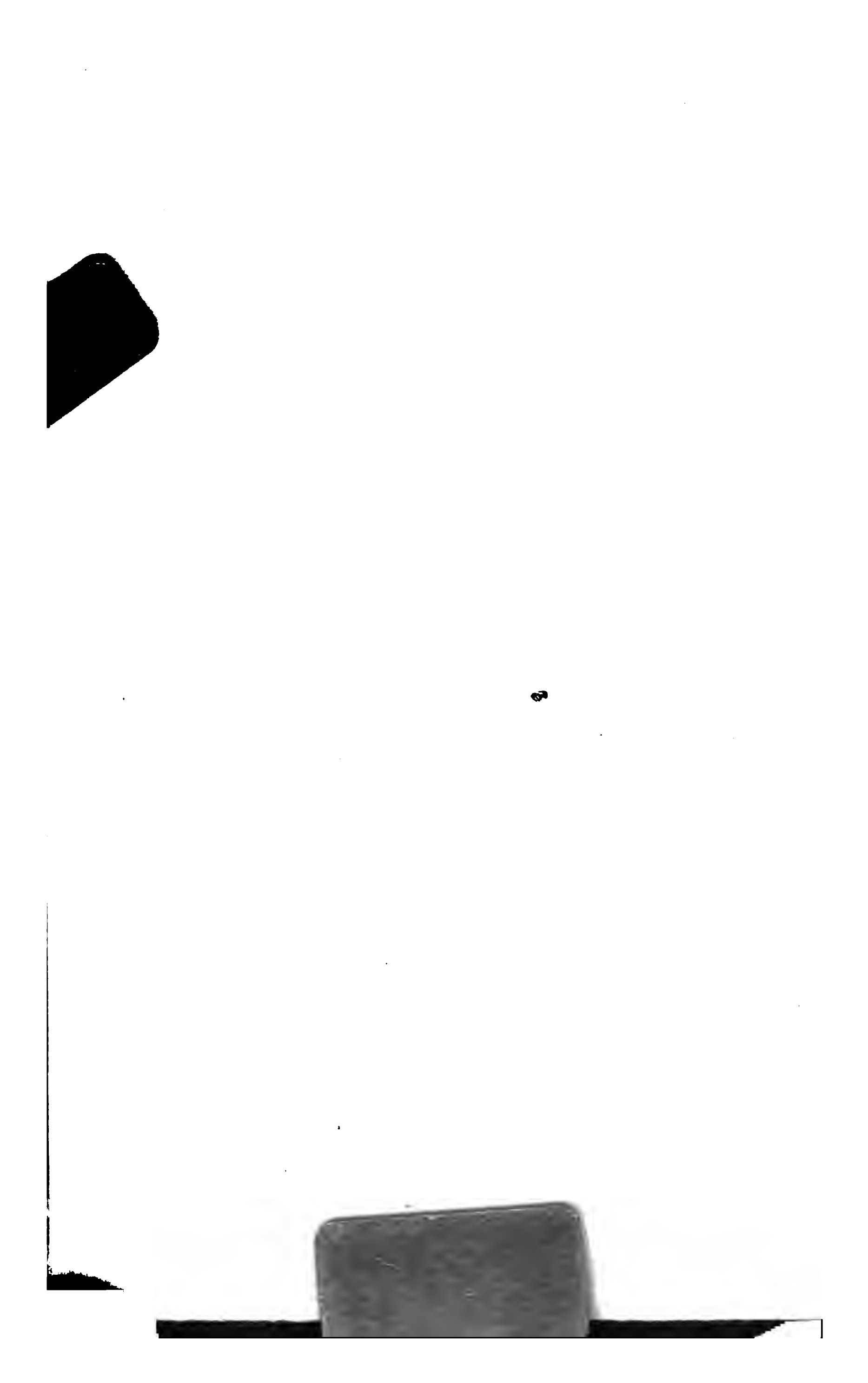






GHO
Falkenskjold

MÉMOIRES

DE

M. DE FALCKENSKIOLD,

OFFICIER GÉNÉRAL AU SERVICE DE S. M. LE ROI DE DANEMARCK,

A L'ÉPOQUE DU MINISTÈRE ET DE LA CATASTROPHE

DU COMTE DE STRUENSÉE.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

TABLEAU DES ÉTATS DANOIS, envisagés sous les rapports du mécanisme social; par *Jean-Pierre* CATTEAU. 3 vol. in-8°, avec une Carte des possessions danoises.......... 15 fr.

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA RUSSIE MODERNE, et situation politique de cet Empire au commencement du XIX° siècle; par V. C***, avec cette épigraphe :

> Saint-Pétersbourg est la fenêtre par laquelle
> la Russie regarde continuellement l'Europe.
> (ALGAROTTI, *Lettres sur la Russie.*)

2 vol. in-8°, avec 2 Cartes................. 9 fr.
— LE MÊME, sans les Cartes............... 7 fr. 50 c.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
Rue de la Harpe, n. 80.

MÉMOIRES

DE

M. DE FALCKENSKIOLD,

OFFICIER GÉNÉRAL AU SERVICE DE S. M. LE ROI DE DANEMARCK,

A L'ÉPOQUE DU MINISTÈRE ET DE LA CATASTROPHE

DU COMTE DE STRUENSÉE;

CONTENANT L'EXPOSÉ FIDÈLE ET IMPARTIAL DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DE CETTE CATASTROPHE DANS LAQUELLE L'AUTEUR A LUI-MÊME ÉTÉ ENTRAÎNÉ; ET LE RÉCIT DE SA DÉTENTION, PENDANT CINQ ANS, DANS LE FORT DE MUNCKHOLM;

PRÉCÉDÉ

D'une relation des campagnes de M. de Falckenskiold dans l'armée russe contre les Turcs, en 1769 et 1770,

ET SUIVI

De Considérations sur l'État militaire du Danemarck; avec une Notice préliminaire sur la Vie de l'Auteur de ces Mémoires,

PAR M. PHIL. SECRETAN,

VICE-PRÉSIDENT DE LA COUR DES APPELLATIONS SUPRÊMES DU CANTON DE VAUD.

Paris,

A LA LIBRAIRIE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE BOURBON, N° 17;

STRASBOURG, même maison; — LONDRES, 30, Soho-Square.

1826.

INTRODUCTION.

Lorsqu'on imprimoit les dernières feuilles de ces Mémoires, l'éditeur et principal rédacteur, M. Phil. Secretan, premier juge du canton de Vaud, étoit enlevé aux lettres, à la philosophie, et à la magistrature.

Le comte de Falckenskiold, avec qui il a long-temps vécu dans l'intimité, lui en avoit confié en mourant les matériaux, avec prière expresse de les mettre en ordre et de les publier. La mémoire d'un ami, mort dans un exil de quarante ans, les dernières paroles de celui auquel ses persécuteurs avoient imposé la loi du silence, réclamoient ce travail. M. Secretan y mit toute la diligence d'un vieillard qui se méfie de la vie, et l'énergie de talens et d'efforts qui caractérise un jeune homme. Malgré son âge, sa complexion délicate et les importans travaux de ses fonctions, il se rendit à Paris l'année dernière, pour assurer par une plus prompte impression l'acquit d'une dette d'amitié, d'honneur, et l'on peut dire aussi de haute équité, car le comte de Falc-

kenskiold ne fut pas inspiré, comme on le verra, par l'amour-propre ou la vengeance. C'est un devoir religieux qu'il remplissoit envers d'illustres infortunes, auxquelles il s'est trouvé associé, non par l'ambition et l'intérêt, mais par la persécution, la prison, et le bannissement.

Impliqué, il y a cinquante ans, dans une procédure occulte, dont le résultat fut la dégradation publique d'une reine, le supplice d'un premier ministre et celui du favori du roi, il en produit tous les actes. Il est loin de suivre les voies du scandale, il n'a pas choisi un homme propre à en être l'instrument. La modération vertueuse qui règne dans cet exposé décèle de plus nobles motifs.

Sa propre innocence et la conscience des faits le rendoient légataire de la justification de sa souveraine et de ses deux autres coaccusés; un pareil legs ne pouvoit être plus dignement substitué qu'à M. Secretan. Issu d'une des familles les plus honorables de Lausanne, livré de bonne heure aux études classiques et morales, il fortifia cette première instruction par des voyages, par des travaux suivis sur l'histoire et l'économie politique. Rien de ce qui concernoit l'administration,

soit de la justice, soit du gouvernement, ne fut étranger à ses méditations. Ses mœurs douces, son goût pour la vie tranquille, uni à un ardent amour pour le travail, fixèrent sa carrière dans l'ordre judiciaire. Dire qu'il en a atteint de bonne heure la première dignité, c'est donner à la fois la mesure, et du sage gouvernement qui l'y a élevé, et des avantages que le canton de Vaud en a recueillis pendant de longues années. Partagé entre ses livres et la pratique de ses devoirs, comme homme public, comme époux, et père d'une nombreuse famille dont il faisoit et recevoit le bonheur, il ne resta point étranger aux charmes de la société; il y portoit, avec l'aménité et la douceur inaltérables de son caractère, les richesses toujours modestes d'un esprit cultivé.

C'est un contraste assez singulier que cette union prompte et durable qui s'établit entre lui et le comte de Falckenskiold: car si M. Ph. Secretan ne se nomme point, dans la notice qui suit, parmi les personnes de distinction qui formoient la société du comte, ce n'est qu'une preuve de sa constante retenue, puisque cet étranger l'a fait l'héritier de ses biens, et l'exécuteur de ses dispositions testamen-

taires. Mais ces deux hommes, si différens de situation, de caractère et de goût, se tenoient par l'honneur et la bonne foi, par un même amour de l'humanité, de la justice et des libertés publiques. C'est à ce poids qu'ils pesèrent tous deux les événemens de la cour de Danemarck, drame brusque et sanglant, où même on osa faire figurer l'amour et la galanterie; Falckenskiold y fut confident et victime, et le souverain y est encore au-dessous d'un rôle passif.

Là, le premier ministre, comte de Struensée, avoit opéré des réformes utiles, et en préparoit d'autres. Falckenskiold, rappelé de l'armée russe, où il s'étoit distingué, fut consulté et employé par lui dans quelques parties de l'organisation militaire. Ce ministre faisoit le bien, mais trop à sa guise, et comme il l'avoit spéculé paisiblement dans l'obscurité de la vie privée (1), ne prenant nulles précautions, se confiant enfin en ses bonnes intentions, qu'il croyoit bien appuyées

(1) Ceci rappelle ce vers délicat du prince Belloselsky, dans son ode sur la mort de Paul Ier :

D'autres ont fait le mal, il a mal fait le bien !

sur un monarque dit absolu, et sur la faveur d'une jeune reine, fille et sœur des rois d'Angleterre.

Mais l'absolutisme marche par catastrophes; là où un roi est tout, il suffit de le surprendre et d'emprunter son nom pour tout oser! La reine-mère, et son second fils, frère puîné du roi, étoient sous les inspirations d'un chapelain ambitieux. Tout à coup le premier ministre avec le favori du roi sont traînés à l'échafaud; la jeune reine est jetée dans une prison et outrageusement chassée; son royal époux est atteint d'une flétrissure qui entache la naissance et compromet les droits de son fils à la couronne; tout cela au milieu des bals, des fêtes et des spectacles de la cour. Le chapelain est fait premier ministre, la reine-douairière et son autre fils règnent sous le nom du roi, qui d'ailleurs reste aussi absolu qu'avant ce coup de main de famille et de cour!

Telle est la catastrophe que M. de Falckenskiold et M. Secretan ont retracée avec tous ses antécédens, par le seul exposé des faits et des pièces, dans le calme d'une justice impartiale.

Ce morceau d'histoire est précédé d'un

Précis sur les campagnes de 1769 *et* 1770, entre les Russes et les Turcs, dans ces mêmes provinces du Pruth et du Danube, qui semblent s'ouvrir aujourd'hui pour théâtre d'une nouvelle lutte, à laquelle l'Europe est si attentive.

Le général Falckenskiold s'y distingua autant par sa bravoure que par ses talens. Il étoit chargé des plans et de la grande stratégie de l'armée russe, ce qui le met à même de traiter de la topographie militaire du pays, d'apprécier les opérations et les manœuvres des deux armées, et de signaler, en critique éclairé, des fautes graves de part et d'autre.

Les circonstances présentes de la Russie prêteront aussi beaucoup d'intérêt aux détails qu'il donne sur l'intérieur de cet empire, sur ses ressources, ses forces et leur organisation, sur la société et ses mœurs, sur l'état des personnes et des classes, leurs rapports entre elles, depuis la cour, les seigneurs, le clergé, jusqu'aux marchands et aux paysans libres ou serfs. On diroit, en lisant ce travail, que les deux auteurs ont deviné l'importance qui devoit plus tard s'y attacher.

Enfin l'ouvrage se termine par un *Mémoire*

sur l'Etat militaire du Danemarck, où, à des faits nombreux, s'allient des réflexions et des considérations du premier ordre. Il fera juger l'aplomb du métier, la précision des connoissances locales, les vues saines et patriotiques du comte; M. Secretan y a répandu les fruits de son instruction comme économiste et homme d'état. Agriculture, industrie, commerce, impôts, éducation, esprit public, etc., tout est didactiquement coordonné dans ce tableau qui fixera l'attention publique. On y aperçoit avec clarté la liaison de tout l'intérêt social avec l'état de la force armée; et une question, en apparence toute militaire et spéciale au Danemarck, devient un traité d'économie politique à l'usage de bien d'autres pays.

M. Secretan avoit puisé cette richesse d'érudition dans une habitude constante d'étude et d'observation, dont chaque jour il fixoit et consignoit les résultats. Son extrême modestie lui en interdisoit la communication, même dans l'intimité la plus confiante, et les La Harpe, les Staël, les Stapfer, MM. Struwe, Perdonnet, Ch. Lardy et autres honorables amis si dignes de recevoir ses confidences, verront peut-être ici pour la première fois

des essais de sa plume. Sans doute ses papiers seront recueillis avec soin, et nous espérons que l'ouvrage que nous publions ne sera pas le dernier monument élevé à sa mémoire.

Une notice plus étendue et plus précise de sa carrière sera alors offerte au public. Les amis de la vertu et des lettres nous sauront gré d'avoir d'avance prononcé quelques vérités sur la tombe d'un homme de bien, juge éclairé, magistrat intègre, qui, à un nom déjà honoré dans les charges publiques, dans la robe, l'église, le militaire et le haut commerce, a ajouté la supériorité de ses vertus et de ses lumières.

Sa mort fut douce comme sa vie; il n'eut aucuns signes de caducité, à peine quelques symptômes de maladie. Affoibli en très-peu de jours, il s'est éteint le 15 mai au sein de sa famille, de l'amitié et de l'estime publique.

NOTICE SUR LA VIE

DE

M. DE FALCKENSKIOLD.

SÉNÈQUE OTHON DE FALCKENSKIOLD, auteur des Mémoires qui suivent, étoit d'une famille noble de Danemarck. Il naquit, le 15 avril 1738, à Slagelse, dans l'île de Séeland. Destiné à la profession des armes par son père, officier supérieur de l'armée danoise, il entra dans un régiment dès l'âge de treize ans. L'instruction du jeune Falckenskiold dut souffrir d'un engagement aussi prématuré, et quoiqu'il eût compensé en partie ce défaut par une application persévérante, on l'entendoit se plaindre, même dans un âge avancé, d'avoir été privé de l'enseignement qui l'auroit initié à la connoissance des langues savantes et de la littérature ancienne, dont il ne put acquérir que des notions imparfaites.

Ses études eurent pour objet l'histoire, les langues vivantes, et les sciences relatives à l'art de la guerre; et comme il fut porté à ce genre d'études moins par contrainte que par goût, il ne cessa de les cultiver toute sa vie.

Au commencement de la guerre de sept ans, il entra au service de France, dans le régiment d'Alsace, et fut blessé aux journées de Bergen et de Closterkamp.

A Bergen il ne reçut qu'une blessure légère; mais à Closterkamp il fut mis hors de combat.

Durant cette guerre, il s'appliquoit à prendre connoissance du mouvement des armées, à relever leurs positions, et à vérifier par la pratique les théories enseignées dans les livres.

La paix ayant été conclue en 1762, M. de Falckenskiold rentra au service du Danemarck, et obtint une compagnie dans le régiment d'infanterie de Delmenhorst, alors en Norvège. Après quelque séjour dans sa patrie, il sollicita un congé qui lui fut accordé; et il voyagea en Suède, en Allemagne, en France, en Angleterre, cultivant les langues de ces pays, et s'instruisant de leurs usages et de leurs institutions. A son retour à Copenhague,

il fut nommé adjudant-général du roi de Danemarck, et en reçut la clef de chambellan.

La guerre ayant commencé entre la Russie et la Porte-Ottomane en 1768, il prit de l'emploi à l'armée russe, en qualité de lieutenant-colonel d'ingénieurs; et on le chargea de faire les cartes des opérations de la guerre. Il servit, en 1769, dans la grande armée sous les ordres du prince Gallitzin, et assista au siége et à la prise de Chotzim.

L'année suivante, employé dans cette même armée dont le comte de Roumanzoff prit le commandement, il se signala à la journée du Larga, reçut la croix de Saint-George pour avoir pénétré le premier dans le camp retranché des Turcs, et fut même l'un des douze premiers chevaliers de cet ordre fondé tout récemment. Il se distingua aussi à la journée du Cahul, et fut nommé colonel effectif avec commission et rang de brigadier.

Cependant des intrigues de cour avoient fait passer les pouvoirs principaux du gouvernement de Danemarck dans les mains de Struensée; et ce ministre ayant conçu de vastes projets pour la réforme de l'état confié à ses soins, il rappela M. de Falckenskiold à Copenhague pour l'employer à mettre l'armée

danoise sur un pied nouveau et plus convenable. M. de Falckenskiold regrettoit beaucoup de quitter le service de Russie, où il avoit l'espoir d'un avancement rapide; on lui promettoit, il est vrai, qu'il pourroit y retourner dans peu de temps : mais des considérations relatives à des négociations concernant le Holstein-Ducal, qui devinrent son objet principal, furent ce qui le décida à partir pour Copenhague.

Après un séjour de quelques mois à Copenhague, on le chargea, au sujet de ces négociations, d'une commission diplomatique auprès de la cour de Pétersbourg, et il s'y rendit de nouveau.

Au retour de cette mission, il s'aperçut que l'orage commençoit à menacer Struensée et ses partisans; il avertit ce ministre de prendre des précautions pour le détourner. Ses avis furent dédaignés; l'orage éclata en janvier 1772, et M. de Falckenskiold, quoiqu'étranger à presque toutes les opérations de Struensée, se vit entraîné dans sa chute; il fut arrêté en même temps que lui, jeté dans un cachot, et condamné, sans forme de procès, à perdre ses biens, emplois, dignités, et à être enfermé pour le reste de ses jours

dans la forteresse de Munckholm, située sur un rocher voisin de Drontheim, vers le 64e gré de latitude septentrionale.

Au bout de cinq années de séjour à Munckholm, la cour de Copenhague lui permit d'aller vivre en Languedoc d'une pension qui lui fut accordée, sous l'engagement de renoncer à son pays, de ne point quitter le lieu de son exil sans une autorisation du roi de Danemarck, et surtout de n'entrer au service d'aucune puissance étrangère. En 1780, il obtint la permission de se retirer dans le pays de Vaud, où son ami Reverdil l'appeloit, et il fixa son domicile à Lausanne.

Il avoit eu de bonne heure la prudence de se créer une fortune indépendante, en épargnant chaque année une partie de son revenu; il persévéra dans cette conduite, lorsqu'il vécut en exil; d'ailleurs quelques portions de ses épargnes, placées dans les banques étrangères, avoient échappé au naufrage de sa fortune, et augmentoient son aisance.

En 1787, la cour de Pétersbourg lui fit proposer de rentrer à son service; il devoit remplir les fonctions de chef d'état-major de l'armée destinée contre les Turcs. Mais se trouvant lié par les engagemens qu'on lui

avoit fait prendre, il répondit qu'il ne pouvoit accepter ces offres que du consentement formel de la cour de Copenhague; et cette cour refusa ce consentement, sous prétexte qu'elle avoit besoin de ses services.

En même temps, elle permit à M. de Falckenskiold de venir à Copenhague, et parut vouloir révoquer son arrêt de proscription.

Au printemps de 1788, il se rendit à Copenhague : mais l'accueil qu'il y reçut fut tel, qu'il ne tarda pas à regretter sa retraite de Lausanne. Il obtint la permission d'y retourner; et, ayant recouvré une partie de son bien que l'état avoit saisi, il le plaça en viager dans les fonds de France.

Cette même année, la guerre ayant éclaté entre le Danemarck et la Suède, le gouvernement danois rappela encore M. de Falckenskiold à son service, en lui conférant le grade et les appointemens de général-major; comme il alloit se mettre en route, il apprit que la paix étoit faite, et qu'on le dispensoit du voyage.

Les appointemens de son grade, joints à son propre revenu, le mettoient en état de vivre honorablement; il avoit acquis à Lausanne une maison et un jardin qui avoient

vue sur le lac de Genève, et sur une partie de la contrée qui le borde. C'est là qu'il a vécu au milieu de ses cartes, de ses plans et de ses livres ; étudiant les événemens qui se passoient autour de lui, les comparant à ceux des temps passés, et notant dans ses mémoires les réflexions que ces comparaisons lui suggéraient.

La révolution de la France et les succès de ses armées, lui inspiroient l'intérêt le plus vif, quoiqu'il perdît dans les fonds de France la plus grande partie de ce qu'il avoit épargné et sauvé de son naufrage. Il étoit attaché par reconnoissance à la Russie : mais la France étoit son pays de prédilection, celui où il avoit fait ses premières armes, et passé les années de sa jeunesse.

Il avoit fait à Munckholm un plan pour l'emploi de son temps, et il s'en écarta peu depuis.

L'étude et des promenades solitaires employoient la plus grande partie de ses journées ; il en consacroit quelques heures à la conversation, et aux devoirs de société.

Sa situation, loin de la cour et des affaires, avoit pour lui le plus grand charme ; et il se plaisoit à faire observer aux personnes qui

étoient dans son intimité, que, sans les persécutions qu'il avoit éprouvées, il ne seroit point parvenu au bien-être dont il jouissoit.

Ceux avec lesquels il eut des liaisons particulières, furent MM. Reverdil, Tissot, Gibbon, Gorani. Ses relations s'étendoient d'ailleurs à tout ce qu'il y avoit de notable, soit parmi les gens du pays, soit parmi les voyageurs étrangers qui abordoient à Lausanne; il cherchoit surtout dans leur entretien ce qui pouvoit satisfaire sa passion de connoître les événemens du temps.

Lorsque les infirmités de l'âge commencèrent à le retenir chez lui, on y trouvoit rassemblé pendant la soirée un cercle de personnes quelquefois de partis et d'opinions opposés; il savoit y maintenir l'accord par son attention à écarter les idées vagues, et à ramener l'entretien sur des faits ou des questions positives.

Les anecdotes et les observations qu'il avoit recueillies rendoient sa conversation piquante et variée; mais il lui arrivoit rarement, même dans les entretiens les plus familiers, de parler des événemens de sa vie, ou de quelque objet relatif à la religion, ou concernant le gouvernement qui l'avoit persécuté. Il évitoit

aussi avec soin toute critique de celui sous lequel il vivoit.

Il invitoit fréquemment à dîner ses amis et les étrangers dont il espéroit tirer quelque renseignement sur l'histoire du temps. D'ailleurs, quoiqu'il n'usât de vin que modérément et par régime, il aimoit cette sorte de gaîté et de propos agréables que la table et la bonne chère semblent inspirer.

Doué d'un tempérament robuste, son aspect annonçoit un homme de guerre; sa taille de près de six pieds étoit bien proportionnée; sa figure mâle respiroit de la franchise; il avoit même conservé dans sa vieillesse cette fraîcheur qu'on remarque chez les hommes du nord.

Il avoit naturellement une tête froide et un caractère ardent; l'étude et les affaires l'accoutumèrent de bonne heure à la réflexion; le malheur le rendit circonspect et retenu, mais ne put altérer la candeur de son ame.

Il conserva jusqu'à ses derniers momens la vigueur de sa mémoire et la liberté de son esprit. Mais pendant les deux dernières années de sa vie, un rhumatisme goutteux, dont il avoit contracté le principe dans sa prison de Munckholm, réveilloit plus vivement en lui

le souvenir des persécutions qu'il avoit essuyées ; son humeur en devenoit quelquefois brusque et chagrine, malgré les efforts qu'il faisoit pour la dompter. On ne dira rien des qualités de son esprit ; ses mémoires en feront juger. Les qualités de son cœur l'ont rendu cher à ses amis.

Il est mort le 30 septembre 1820, à l'âge de quatre-vingt-deux ans et quelques mois.

OUVRAGES PÉRIODIQUES

Pour lesquels on souscrit à la Librairie Treuttel et Würtz.

Journal général de la Littérature de France, ou Indicateur bibliographique et raisonné des livres nouveaux en tous genres, estampes, cartes géographiques, etc., qui paraissent en France, classés par ordre de matières. Grand in-8.—Année 1826. Un cahier par mois. Prix de la souscription pour l'année, franc de port. 15 fr.
— La Collection des années 1799 à 1825 est de. . . . . . . 405 fr.

Cet ouvrage périodique, qui a commencé en 1798, réunit dans un même cadre tous les travaux des écrivains français, et dresse, en quelque sorte, l'inventaire des richesses nationales, sous le rapport des talens et des lumières.

Il dit, sur chaque ouvrage, ce qui est nécessaire pour le faire connaître; fournit aux recherches des savans les plus promptes et les plus exactes indications; offre aux nations étrangères un aperçu de nos efforts et de nos progrès; il simplifiera pour l'avenir l'étude de la bibliographie, et prépare d'utiles et abondans matériaux à l'histoire littéraire de la France.

Journal général de la Littérature étrangère, ou Indicateur bibliographique et raisonné des livres nouveaux en tous genres, cartes géographiques, etc., qui paraissent dans les divers pays étrangers à la France, tous classés par ordre de matières. Grand in-8. — Année 1826. Un cahier par mois. Prix de la souscription pour l'année, franc de port. . . . . 15 fr.
—La Collection des 25 premières années, dont six d'un cadre plus étendu. . . . . 406 fr.

Ce Journal, créé sur le même plan que le Journal général de la Littérature de France, est destiné, en quelque sorte, à lui servir de complément. Pendant que l'un nous offre un tableau complet des productions scientifiques et littéraires de notre propre patrie, l'autre nous fait connaître les productions intéressantes des nations étrangères dont les travaux sont presque perdus pour nous. Réunis, ces deux ouvrages forment une bibliographie générale de l'Europe; séparés, ils fournissent sur la bibliographie de chaque nation les renseignemens les plus satisfaisans.

Journal des Savans. — La publication de ce Journal, qui avait été interrompue en 1792, a été reprise en 1816 par ordre du roi. Depuis le 1er septembre 1816, il paraît tous les mois un cahier de huit feuilles d'impression in-4. Le prix de l'abonnement pour l'année est de * 36 fr. pour Paris, et de * 40 fr. franc de port pour les départemens.

Les hommes de lettres nommés par Monseigneur le Chancelier pour rédiger le Journal des Savans, sont MM. Dacier, Sylvestre de Sacy, Gosselin, Cuvier, Daunou, Tessier, Quatremère de Quincy, Biot, Vanderbourg, Raynouard, Gay-Lussac, Raoul Rochette, de Chezy, Cousin, Letronne.

Annales des Mines, ou Recueil de Mémoires sur l'exploitation des Mines, et sur les sciences qui s'y rapportent; rédigées par le Conseil général des Mines. Prix de la souscription pour l'année 1826, composée de six cahiers, * 20 fr. pour Paris, et * 24 fr. pour les départemens.

Les années antérieures, depuis 1816 jusqu'en 1825. . . . . * 124 fr.

Bulletin universel des Sciences et de l'industrie, publié sous la direction de M. le baron de Férussac, et divisé en huit sections principales. — Année 1826. Un vol. in-8. de 39 feuilles par mois, lesquelles, disposées par ordre de matières, forment 18 vol. par an; prix de l'année, franc de port, * 132 fr. pour Paris; * 156 fr. 50 c. pour les départemens; * 181 fr. pour les pays étrangers.

— Le même, pour l'année 1825.................... * 132 fr.

— Le même, pour l'année 1824.................... * 120 fr.

Le Bulletin universel est une de ces entreprises qui appellent l'attention de tous hommes éclairés. Offrant chaque mois, classés méthodiquement, tous les faits nouveaux qui concernent les sciences et l'industrie, et qui sont publiés dans les différentes parties du monde civilisé, elle a été considérée comme un besoin du siècle, et accueillie dans tous les pays avec un extrême intérêt.

Ce Recueil est divisé en huit sections. Cette division est basée sur les diverses espèces de goûts ou d'occupations qui partagent la grande partie de la société. Ainsi, Astronomes, Mécaniciens, Chimistes, Physiciens, Naturalistes, Médecins, Agriculteurs, hommes voués à l'industrie, Mathématiciens, Ingénieurs, Contructeurs, Géographes, Historiens, Archéologues, Philologues et Militaires, tous y puiseront de l'instruction.

Les huit sections du Bulletin universel paraissent aussi sous les titres spéciaux ci-après. On peut s'abonner pour chacune séparément:

1re. *Bulletin des Sciences mathématiques, physiques et chimiques.* — Un cahier in-8. de 4 feuilles par mois; prix de la souscription pour l'année, franc de port, * 15 fr. pour Paris; * 17 fr. 50 c. pour les départemens; * 20 fr. pour les pays étrangers.

2e. *Bulletin des Sciences naturelles et de géologie.* — Un cahier in-8. de 7 feuilles par mois; prix de l'année, franc de port, * 26 fr. pour Paris; * 30 fr. 50 c. pour les départemens; * 35 fr. pour les pays étrangers.

3e. *Bulletin des Sciences médicales*, etc. — Un cahier in-8. de 6 feuilles par mois; prix de l'année, franc de port, * 22 fr. pour Paris; * 25 fr. 50 c. pour les départemens; * 29 fr. pour les pays étrangers.

4e. *Bulletin des Siences agriçoles, économiques*, etc. — Un cahier in-8. de 4 feuilles par mois; prix pour l'année, franc de port, * 15 fr. pour Paris; * 17 fr. 50 c. pour les départemens; * 20 fr. pour les pays étrangers.

5e. *Bulletin des Sciences technologiques.* — Un cahier in-8. de 4 feuilles, et une planche par mois; prix de l'année, franc de port, * 18 fr. pour Paris; * 21 fr. pour les départemens; * 24 fr. pour les pays étrangers.

6e. *Bulletin des Sciences géographiques, Économie publique, Voyages.* — Un cahier in-8. de 6 feuilles par mois; prix de l'année, franc de port, * 22 fr. pour Paris; * 25 fr. 50 c. pour les départemens; * 29 fr. pour les pays étrangers.

7e. *Bulletin des Sciences historiques, Antiquités, Philologie.* — Un cahier in-8. de 5 feuilles par mois; prix de l'année, franc de port, * 18 fr. pour Paris; 21 fr. pour les départemens; * 24 fr. pour les pays étrangers.

8e. *Bulletin des Sciences militaires.* — Un cahier in-8. de 3 feuilles par mois; prix de l'année, franc de port, * 12 fr. pour Paris; * 14 fr. pour les départemens; * 16 fr. pour les pays étrangers.

N. B. Les souscriptions pour le Bulletin universel, dans son ensemble comme pour chacune des huit sections spéciales, ne sont reçues que pour l'année entière.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES CAMPAGNES DES RUSSES CONTRE LES TURCS,

DURANT LES ANNÉES 1769 ET 1770.

CONSIDÉRATIONS

SU 

LES CAMPAGNES DES RUSSES

CONTRE LES TURCS,

DURANT LES ANNÉES 1769 ET 1770.

INTRODUCTION.

J'entrai, en 1769, au service de Russie, en qualité de général-quartier-maître lieutenant, avec le grade de lieutenant-colonel. En 1770, je fus placé dans le corps du génie avec le grade de colonel.

J'avois, pendant la campagne de 1770, la commission particulière de faire lever les positions de l'armée. Les cartes de cette campagne, qui furent envoyées à l'impératrice, et rendues publiques, sont mon ouvrage. Le général Kutusow ayant quitté l'armée, j'y pris le commandement du corps des ingénieurs.

Avant de parler de la guerre contre les Turcs, je dirai brièvement quelque chose de l'état des personnes en Russie, de la composition des armées de cet empire, et des officiers de marque

que j'y ai connus personnellement. Je traiterai ailleurs, avec plus de détail, ce qui concerne les intérêts de la Russie au service de laquelle j'étois appelé à m'attacher exclusivement.

De l'état des personnes en Russie.

L'empire de Russie a une étendue de 165 degrés en longitude, et de 32 en latitude. Il domine aujourd'hui sur les Tartares de Kriméé, qui pendant les 13e et 14e siècles lui firent la loi, qui le dévastèrent dans le 16e, et auxquels il payoit encore, en 1685, un tribut annuel de 100,000 roubles, pour le rachat de ceux de ses sujets qu'ils emmenoient en captivité.

Mais cette domination n'étoit même pas encore établie lorsque j'entrai dans l'armée russe; et la guerre dont j'ai à parler se faisoit à la fois contre ces mêmes Tartares et contre les Turcs.

Ceux qui cultivent la terre, autrement dits les paysans, forment en tout pays la classe la plus nombreuse, et celle qui contribue principalement à la prospérité de la nation. Ils sont en Russie, proportionnellement aux autres classes, plus nombreux qu'en aucune autre contrée de l'Europe. Les paysans russes étoient libres, tandis que ceux d'une grande partie de l'Europe étoient esclaves : mais l'esclavage étoit aboli dans la plu-

part des états européens, lorsqu'il fut introduit en Russie.

Sous le règne d'Ivan Wasiliowitz II, le paysan russe n'étoit attaché à aucune terre, à aucun seigneur en particulier; le sol appartenoit exclusivement aux personnes de l'ordre de la noblesse; le paysan n'en possédoit aucune portion : il prenoit du terrain à ferme, et cultivoit le champ du noble sous certaines conditions.

Une telle liberté rendoit la subsistance du paysan fort incertaine; la misère fit émigrer en Sibérie un grand nombre d'individus de cette classe.

Pour arrêter cette émigration, le czar Iwan Iwanowitsch défendit au paysan de quitter son domicile.

Le czar Boris Gudonow révoqua cette défense, et rendit au paysan sa liberté première.

Son successeur fit une loi qui devoit être favorable et au cultivateur et au propriétaire; mais les guerres civiles en empêchèrent l'exécution.

En 1626, le czar Michel Fédorowitz ordonna que le paysan resteroit attaché au sol qu'il cultivoit, et qu'il seroit la propriété du seigneur du sol, qui le feroit travailler et pourvoiroit à ses besoins.

Cette ordonnance, qui fixa l'esclavage des paysans russes, fut peut-être regardée par eux comme

un bienfait qui assuroit leurs moyens d'existence. C'étoit un lourd fardeau que celui de la liberté pour des hommes sans propriété, sans commerce, et qui ne connoissoient presque aucune industrie lucrative que celle d'une agriculture très-peu avancée.

Partout où la culture des terres est la ressource exclusive du peuple, il semble que l'envahissement du sol, par une caste dominante, doive entraîner l'esclavage du cultivateur; et que le progrès de l'industrie mercantile soit pour lui le moyen le plus efficace pour recouvrer quelque liberté. Ainsi, les mêmes causes qui imposèrent le joug de l'esclavage sur le cultivateur russe le firent peser aussi sur les cultivateurs de Hongrie et de Pologne, et cependant l'Ukraine présente encore, de nos jours, l'image de l'ancienne liberté dont le paysan russe a joui sous un système d'accaparement des terres par la caste des nobles. Tant le caractère des peuples, différemment modifié par le climat, peut échapper aux institutions dont les effets paroissent inévitables!

L'esclavage du paysan russe fut régularisé par diverses lois sous les règnes suivans, et en particulier par celles de Pierre Ier.

Avant le règne de ce prince, les contributions étoient levées par cheminées ou feux; Pierre Ier établit la taxe par tête, ou la capitation. Il in-

troduisit aussi la conscription militaire, et rendit chaque seigneur responsable de ces deux charges, pour les paysans de sa terre.

Il soumit d'ailleurs à certaines peines le seigneur qui donneroit asile à l'esclave s'échappant de chez son maître.

Aucune loi, d'un autre côté, ne règle les charges que le seigneur peut imposer à ses paysans. Il dispose à son gré de leur temps, de leur travail, et les emploie soit à l'agriculture, soit à quelque profession particulière; soit à son service domestique; il taxe, selon son bon plaisir, ceux d'entre eux qui s'occupent de commerce, de manufacture, ou d'un art quelconque mécanique ou libéral, il peut même s'emparer des épargnes qu'ils ont faites: l'esclave n'a aucun droit d'action, ni aucun recours devant les tribunaux, contre son maître.

Tel seigneur envoie de jeunes paysans dans une ville pour y apprendre un métier, puis il les loue, ou les vend, ou les fait travailler pour son compte.

Le maître peut infliger à son esclave telle peine qu'il juge convenable; cependant il n'a pas le droit de le mettre à mort, il est même punissable comme coupable de meurtre, si son esclave meurt, dans les trois jours, des suites du châtiment qu'il lui auroit infligé.

La liberté que le maître accorderoit à son esclave n'auroit d'effet qu'autant que l'affranchi

deviendroit marchand ou bourgeois; car la loi ne reconnoît de personnes libres que les nobles, les marchands, et les bourgeois.

Il n'y a pas d'exemple, en Russie, qu'un seigneur ait affranchi tous les paysans d'une terre en leur allouant le sol; un tel don n'auroit aucune valeur selon la loi, et le successeur du seigneur qui l'auroit fait pourroit le révoquer.

La classe des marchands russes est peu nombreuse; Pierre Ier leur accorda des priviléges, et en forma des compagnies à Pétersbourg, Astrachan, Tweer, Archangel, etc.; cependant la plupart d'entre eux sont soumis à la capitation, et peuvent être requis pour l'armée. Aucun d'eux ne traite directement avec ceux du dehors; ils se bornent à l'intérieur, où ils ont seuls le droit d'acheter les produits bruts, qu'ils revendent aux marchands étrangers établis dans le pays, ou qui en viennent visiter les marchés.

Les marchands, ainsi que les paysans russes, ont conservé les mêmes usages et le même costume qui existoient avant Pierre Ier; il n'a opéré de changement durable, à cet égard, que sur la noblesse et sur l'armée.

La plupart des marchands russes ne tiennent pas de livres de compte, parce qu'ils ne savent ni écrire ni chiffrer; ils calculent à la manière tartare. Ils m'ont paru avoir beaucoup de rapport

avec les Juifs; ils sont, comme eux, très-rusés dans leur trafic. J'ai vu vendre, dans leurs boutiques, des souliers dont les semelles étoient seulement collées, et des matelas remplis d'épluchures de vieilles cordes, au lieu de crins.

Le marchand détailleur surfait beaucoup; mais il faut considérer que, malgré les ordonnances faites pour le maintien de la bonne foi et du crédit, les gens en place et les seigneurs russes ne paient pas bien scrupuleusement leurs dettes, et que le créancier qui se présenteroit chez eux pour demander son paiement courroit risque de recevoir des coups de bâton.

Plusieurs marchands russes, et surtout les marchands ambulans, sont des esclaves qui trafiquent moyennant l'autorisation que chacun d'eux a obtenue de son maître.

En 1719, Pierre I[er] abolit la dignité de patriarche de Russie; il établit le sacré synode, et s'attribua sur les objets ecclésiastiques le pouvoir sans bornes qu'il exerçoit sur tout.

Les terres du clergé, qui rapportent annuellement 2,000,000 de roubles, furent réunies à la couronne; et le nombre des cénobites des deux sexes fut tellement réduit, qu'on n'en compte pas aujourd'hui plus de 4,000 dans tout l'empire.

La plupart des ecclésiastiques ne savent ni lire, ni écrire; et, malgré le respect qu'on leur té-

moigne en certaines circonstances, ils jouissent au surplus de peu de considération dans la société. Ainsi tout homme en place, tout grand seigneur, baisent la main du prêtre qui remplit chez lui quelque fonction religieuse; l'impératrice même ne manque point à cet usage; ce qui n'empêche pas que ce même prêtre ne soit exposé à recevoir des coups de bâton, sous un léger prétexte, et quelquefois peu d'instans après avoir été l'objet de cette humble déférence.

Les enfans des prêtres ne sont pas exempts de la conscription pour l'armée.

Quoique la religion chrétienne grecque soit la religion dominante, toutes les autres sectes chrétiennes sont professées librement dans l'empire, où l'on trouve même des Musulmans, des adorateurs du Lama, des Parsis, des sectateurs de Budda, et des idolâtres de diverses espèces.

Depuis que les terres du clergé ont été réunies aux domaines de la couronne, on peut évaluer le nombre des paysans de ces domaines au sixième des cultivateurs de la Russie.

Les paysans de la couronne sont, dit-on, mieux traités que ceux qui appartiennent à des particuliers.

Il y a des cultivateurs libres, qui ne sont esclaves d'aucun particulier et qui parviennent à posséder des paysans et des terres sous le nom

de quelque noble; mais ils sont trop peu nombreux pour valoir la peine d'être comptés.

Avant Pierre Ier, le titre de *kneas*, qu'on a traduit en français par le mot de *prince*, étoit le seul titre distinctif dans la classe des nobles de Russie.

Pierre Ier créa des comtes et des barons.

Quelques favoris du souverain obtinrent le titre de prince de l'empire germanique.

Ce fut encore Pierre Ier qui confirma à la noblesse russe le privilége exclusif d'acquérir et de posséder des terres.

Ce privilége ne s'étend pas cependant à l'Ukraine, ni aux provinces conquises sur la Suède, ni aux autres provinces qui ont conservé leurs lois en passant sous la domination russe.

La noblesse devroit jouer un grand rôle dans un pays dont le clergé ne possède ni richesses ni considération réelle, et dont les paysans, ainsi que la plupart des habitans des villes, sont esclaves. Mais en Russie, les dignités et les faveurs accordées par le souverain confèrent exclusivement le rang, l'honneur, l'autorité, sans distinction de noblesse ou de roture. Chaque emploi public, de quelque nature qu'il soit, donne à celui qui en est revêtu un grade dans l'ordre militaire, comme si ce fonctionnaire appartenoit réellement à la classe des gens de guerre.

Le médecin de l'armée où j'ai servi avoit rang de colonel, le chirurgien celui de major, l'apothicaire celui de capitaine, son aide celui d'enseigne ; ils portoient l'uniforme de leurs grades. Le cocher de l'impératrice Elisabeth avoit, dit-on, le titre de colonel, et son postillon celui de major.

Dans cette hiérarchie militaire, le kneas, le comte, le simple gentilhomme, le roturier, commencent, comme l'esclave, par le grade le plus bas, par celui de soldat ou tout au plus de caporal, et sont menés dans ce grade inférieur comme on mène le soldat et le caporal, c'est-à-dire à coups de bâton.

Celui qui s'élève au-dessus du grade de bas-officier ne doit plus être exposé à cette humiliation extrême en public, et si on la lui fait encore subir, c'est à huis clos.

Certains emplois confèrent à ceux qui en sont pourvus la noblesse pour leurs personnes seulement, tels sont les emplois du grade d'officier inférieur ; d'autres communiquent à ceux qui les occupent une noblesse transmissible à leurs descendans, tels sont les emplois du grade d'officier de l'état-major, et au-dessus.

Presque toutes les terres en Russie sont abandonnées à l'administration des intendans.

Le noble propriétaire qui n'a pas d'ambition s'éloigne de ses terres, pour ne pas se trouver per-

sonnellement dans la dépendance d'un gouverneur de province, chargé, par son office, de protéger le paysan contre les vexations de son seigneur.

Le noble qui a de l'ambition, ou qui se trouve dans un état de fortune mal-aisé, quitte ses terres pour entrer au service du souverain, seule route qui puisse conduire à la haute fortune, aux honneurs et au pouvoir; s'il ne peut aspirer aux grandes places qui le fixeroient auprès de la personne du souverain, il recherche les moindres qui le mettent à la suite d'un gouverneur de province, ou d'un commandant, ou de quelque personnage puissant.

Le souverain répand ses dons avec profusion sur ceux de ses serviteurs qui parviennent à obtenir de lui quelque regard favorable. Les grands imitent l'exemple du maître; et cette prodigalité enivre les nobles de l'espoir d'une fortune rapide, et fait qu'ils négligent le soin de leur maison et leurs vraies ressources.

On retrouve à la cour de Russie ce despotisme oriental, qui tient tous les biens et toutes les forces de l'empire sous sa main, dont la faveur dispense les bienfaits sans mesure, et dont la disgrace renverse d'un clin d'œil les fortunes les plus élevées.

On peut citer, parmi les favoris des czars de Russie, un Menzikoff qui pouvoit voyager de Riga à Astrachan en couchant chaque nuit sur

ses terres; un comte Schuwaloff, grand-maître de l'artillerie, qui se faisoit, en certaines années, 800,000 roubles de revenu en appointemens et en monopoles; la famille des Orloff et celle des Potemkin qui ont reçu des dons immenses; les deux comtes Razumowski qui avoient peut-être 500,000 roubles de revenu.

Ces exemples, entre beaucoup d'autres, suffiront pour faire connoître la profusion des largesses de cette cour.

Je ne répéterai pas ce que d'autres ont dit sur les mœurs des diverses classes de la société en Russie. Ce que ces mœurs ont de vicieux est le résultat du despotisme sans bornes du gouvernement, de l'influence des favoris et des gens en place, de l'esclavage du cultivateur, et surtout de la servitude domestique.

Je ne crois point que la rigueur du climat arrête dans ces contrées le progrès des sciences et des arts considérés en général. Le climat n'est pas moins rigoureux en Suède, où les sciences prospèrent autant que la pauvreté du pays le permet; les sciences ont prospéré même en Islande.

Le Russe joint la gaîté à l'esprit naturel; son coup-d'œil ne manque ni de pénétration, ni de justesse; ses succès dans l'imitation semblent tenir du merveilleux, l'hospitalité et l'amitié sont chez lui des vertus communes.

On trouve en Russie, chez les personnes dont l'éducation a été soignée, de l'agrément dans les manières, le talent et le goût de la conversation, le tact des convenances, des connoissances générales, et quelquefois le ton du grand monde.

Quant à ce qui me concerne personnellement, je puis dire que ce sont les Russes qui m'ont témoigné le plus de bienveillance; j'ai reçu de plusieurs d'entre eux des marques d'amitié entièrement désintéressées, et que je n'attendois de personne; leur modestie m'empêche de leur rendre ici un témoignage public.

Il m'a paru que les diverses opinions qu'on s'est formées de la Russie étoient fort exagérées.

On exagère d'un côté, quand on soutient que la Russie menace l'Europe entière d'un joug prochain. Les forces de cet empire sont bien moins formidables que ne le croient ceux qui avancent cette opinion.

On exagère d'un autre côté, en affirmant que les Russes ne sauroient s'élever à un grand degré de prospérité, de civilisation et de puissance. Comment une nation qui possède des contrées si vastes, tant de terres fertiles en bois, en fourrages, en blés, en métaux, en productions de tous les genres, tant de rivières navigables ou susceptibles de le devenir; comment, dis-je, une telle nation

seroit-elle incapable d'atteindre à un degré élevé de civilisation, de prospérité et de puissance?

DE L'ARMÉE RUSSE.

En 1770, l'armée russe étoit composée :

En infanterie,

De 3 régimens des Gardes, faisant 10 bataillons;
46 ——— de fusiliers,
4 ——— de grenadiers,
10 ——— de milices d'Ukraine, et de
80 bataillons de garnison, composés d'un ramas d'ouvriers, de colons, d'invalides, moins payés que l'infanterie réglée de campagne.

En cavalerie,

De 6 régimens de cuirassiers,
20 ——— de carabiniers,
8,000 hussards,
17 régimens de dragons employés dans les lignes, sur le pied de troupes de garnison.

A quoi il faut ajouter, quand la guerre commence, des corps nombreux de Cosaques, de Kalmouks, de Baskirs; milice irrégulière qui ne

reçoit presque pas de solde, n'est soumise à aucune discipline, et vit de pillage.

Le corps de l'artillerie et du génie montoit à 10,000 hommes d'élite, recevant une haute-paie.

Les troupes régulières de cette armée étoient sur le pied prussien, presque à tous égards, même pour l'habillement, quoique le climat et les habitudes eussent dû faire préférer le vêtement national ou celui de Cosaque.

L'habitant de la Russie proprement dite n'est pas homme de cheval; il ne voyage qu'en chariot: d'ailleurs il a les genoux foibles; aussi les corps de cuirassiers et de carabiniers ne payoient pas de mine, et manœuvroient mal; ils montoient de mauvais chevaux noirs, dont j'ignore l'origine.

La Russie fournit néanmoins d'excellens chevaux, qui pourroient servir pour les dragons.

L'Ukraine en a de bons pour la cavalerie légère. Ses habitans ont l'habitude du cheval; et les hussards qu'on en tiroit se distinguoient par leur adresse et leur bonne tenue. La plupart des étrangers cherchoient à entrer dans les hussards.

L'armée manquoit d'infanterie légère; il en résultoit un désavantage pour la cavalerie, qui ne pouvoit se soutenir lorsqu'allant en parti, elle rencontroit de l'infanterie ennemie.

Dans les régimens des gardes, le capitaine avoit rang de lieutenant-colonel, le lieutenant celui de capitaine, le sergent celui de premier lieutenant, le caporal celui de sous-lieutenant.

Les lieutenans-colonels aux gardes jouissoient de la prérogative de nommer aux places de sergent dans leurs corps respectifs, sans être limités ni pour le choix ni pour le nombre; ils conféroient souvent ce grade à des enfans au berceau, qui étoient autorisés à rester absens du corps pendant seize ans. On prétendoit que le nombre des sergens aux gardes étoit de plus de six mille.

Les officiers aux gardes avançoient plus rapidement que les autres; ils parvenoient ordinairement au grade de capitaine à l'âge de trente ans, et chaque année, il en sortoit au moins dix capitaines, qui prenoient des régimens.

Le commandant en chef d'une armée russe avoit le privilége d'avancer les officiers sous ses ordres jusqu'à certains grades:

Le feld-maréchal, jusqu'au grade de lieutenant-colonel;

Le général en chef, jusqu'à celui de premier major.

Après la victoire du Kahul, Romanzoff avança tous les officiers du premier régiment de grenadiers; et ce corps n'avoit fait que tirer en l'air.

En paix comme en guerre, le général-major a un adjudant qui a rang de lieutenant.

Le lieutenant-général a deux adjudans, le premier avec rang de capitaine, le second avec rang de lieutenant.

Le général en chef en a trois, dont le premier a rang de lieutenant-colonel.

Au bout de six ans de service comme adjudant, on montoit d'un grade, et quand le général avançoit en grade, ses ajudans avançoient aussi.

L'adjudant faisoit l'office d'intendant ou de maître-d'hôtel du général auquel il étoit attaché; il soignoit l'intérieur de la maison, portoit les ordres aux domestiques, leur faisoit donner les *battoques*, accompagnoit à cheval l'équipage du patron ou celui de son épouse quand ils alloient manger dehors, ramenoit l'équipage au logis, alloit les chercher à l'heure prescrite, et les attendoit dans l'antichambre.

La comtesse de Czernicheff, femme du vice-président du collége de la guerre, se faisoit suivre de cette manière par un adjudant, petit-fils du maréchal Munich, ayant rang de général-major.

Les généraux donnoient ces emplois d'adjudant à leurs parens, à leurs protégés; ou même les vendoient.

Tous les employés, et quarante-un secrétaires

des bureaux de la guerre avoient rang dans l'armée, et portoient l'uniforme de leur grade.

Les personnes attachées au service de la cour avoient aussi des grades militaires, selon leurs fonctions.

Un chambellan avoit rang de général-major; un gentilhomme de la chambre, celui de brigadier; et quelquefois on voyoit un courtisan entrer de prime-abord dans l'armée en qualité de brigadier ou d'officier-général, selon l'emploi qu'il occupoit à la cour.

On dit qu'à l'assaut de Bender un gentilhomme de la chambre, fraîchement arrivé, commanda une colonne.

La déférence des inférieurs envers ceux qui sont au-dessus d'eux est extrême dans ce service. Un officier n'osoit s'asseoir ni se couvrir en présence de son supérieur, quoique celui-ci fût assis et couvert. J'ai vu le prince Repnin se coucher à terre en présence de trente officiers debout et découverts autour de lui; son aide-de-camp veilloit attentivement à ce qu'il ne fût pas incommodé des mouches.

J'étois présent lorsque M. de Essen, gentilhomme livonien, lieutenant-général, beau-père du prince Gallitzin, baisa la manche du comte Romanzoff, en lui demandant sa retraite.

J'ai su que le comte Czernicheff, ministre de

la guerre, cassa trois dents au général-major Kakonski, son neveu, dans un mouvement de colère.

Un mot (la plus grossière des insultes) étoit fréquemment adressé à des officiers par leurs supérieurs. Le général Olitz en usa envers un colonel commandant un corps, la nuit qui précéda la bataille du Kahul. Au reste, de semblables expressions s'employoient entre égaux, et n'avoient pas de suites; car le duel étoit inconnu en Russie.

Le chef d'un régiment le quittoit quand il parvenoit au grade d'officier-général.

L'appointement annuel du capitaine s'élevoit à 200 roubles; celui du premier major à 400; du lieutenant-colonel à 500; du colonel à 600: paie bien mesquine dans un pays où le luxe étoit porté jusqu'à l'excès!

Le colonel pouvoit faire des profits, qui, provenant du désordre, devoient le perpétuer. Les troupes russes étant toujours sur le pied de guerre, le gouvernement continuoit, en temps de paix, de fournir du fourrage, des chevaux, des domestiques pour le service de chaque officier, à proportion de son grade, ainsi que pour les trains d'artillerie et d'hôpitaux. Je crois qu'un régiment avoit quatre-vingt-dix chevaux. Le colonel pouvoit louer ces chevaux en temps de paix; il en

tiroit parti comme un voiturier le fait des siens. Il prenoit des soldats pour son service particulier ; il en faisoit des cordonniers, des tailleurs, des charpentiers, des maréchaux ferrans, des boulangers, etc. En employant leur industrie à son profit, il n'avoit pas de main-d'œuvre à payer ; mais le service militaire souffroit de ces facilités laissées aux colonels : un très-grand nombre de soldats étoient éloignés par là des drapeaux. Aussi à la guerre je n'ai pas vu de bataillon qui eût plus de deux cent cinquante fusiliers sous les armes. Le gouvernement fournissoit toutes les recrues ; il demandoit annuellement aux provinces les hommes qu'il jugeoit nécessaires au service de l'armée, à raison d'une quotité par cent sur la population.

Chaque canton ou village étant averti du contingent qu'il devoit livrer, l'achetoit au moyen d'une cotisation.

Le recrutement s'opéroit donc par la conscription, que modifioit une sorte d'enrôlement volontaire.

La plupart des recrues sortoient de la classe des esclaves, et ces esclaves étoient alors absolument perdus pour leurs seigneurs, car on les enrôloit pour la vie : et il eût été bien difficile d'agir autrement. Que seroit devenu le soldat qu'on auroit licencié après quelques années de service ?

Eût-il voulu rentrer dans l'esclavage sous son ancien maître?

Eût-il repris des habitudes qu'on avoit eu tant de peine à lui faire perdre dans son apprentissage militaire? N'auroit-il pas été réduit au métier de voleur de grands chemins?

N'auroit-il pas fait révolter les paysans, comme le fit Pugatcheff qui avoit été soldat?

Il étoit donc nécessaire de retenir au service militaire tous les esclaves devenus soldats. Et lorsque le gouvernement russe avoit grossi le nombre de ses troupes pour faire la guerre, il étoit contraint, à la paix, de garder tout cet attirail de soldats, ne pouvant ni licencier ceux qui lui étoient devenus inutiles, ni diminuer la charge d'invalides que la guerre lui laissoit.

On amenoit les recrues enchaînées, et la moitié de ces malheureux périssoit avant de parvenir au dépôt. Il en falloit pour l'armée de terre, pour la flotte, et pour servir de domestiques aux officiers de l'état civil.

A leur arrivée, on en faisoit le choix; on destinoit ceux-ci à être musiciens, ceux-là charpentiers; les uns tailleurs, d'autres cordonniers, laquais, cochers, etc. On leur donnoit des coups de bâton, jusqu'à ce qu'ils eussent acquis l'habileté requise.

Ceux qui étoient destinés à devenir soldats,

avoient besoin d'un apprentissage de plusieurs mois, pour apprendre le nom de chaque pièce de leur équipement et de leur armure, les noms de leurs supérieurs et des parties diverses de leur service : c'étoit pour eux comme une langue absolument nouvelle.

Le simple soldat recevoit, pour son entretien journalier, de la farine et du gruau, quelquefois gâtés. On lui distribuoit, dans certains cas, de la farine pour plusieurs mois. Il recevoit, tous les quatre mois, 2 roubles et 12 copeks en argent.

Seize soldats entretenoient en commun un cheval et un chariot, pour voiturer leurs équipages de rechange et leurs provisions.

La subsistance du soldat russe n'étoit point suffisante; ses forces et sa santé en étoient mises à une cruelle épreuve, et l'on peut dire qu'aucune armée ne faisoit, en paix comme en guerre, une consommation d'hommes aussi effrayante, comme on pourra en juger par les faits suivans :

On levoit annuellement, en temps de paix, quarante mille recrues.

Dans la guerre précédente contre les Turcs, Munich perdoit, chaque année, la moitié de son armée par les maladies.

La guerre de Prusse a coûté à la Russie plus de trois cent mille hommes, dont à peine la dixième partie a péri par le fer ennemi.

Pendant la guerre commencée en 1769, sur trois cent mille hommes qu'on a perdus, vingt-sept mille ont été tués par les Turcs, ou bien ont déserté ; tout le reste a péri de misère.

L'insuffisance de la solde n'étoit pas la seule cause de destruction dans cette armée ; le défaut de magasins et la mauvaise tenue des hôpitaux accroissoient beaucoup le mal.

Le défaut de magasins étoit cause que le pays où l'armée cantonnoit se ruinoit en peu de temps. Ainsi, dans les quartiers d'hiver que nous prîmes en Podolie, en 1769, j'eus occasion de m'assurer que le tonneau d'avoine, qui y coûtoit 15 copeks à notre arrivée, en coûtoit 300 lorsque nous y eûmes séjourné deux mois.

Les hôpitaux militaires étoient presque entièrement dépourvus d'officiers de santé capables ; l'administration de ces établissemens étoit telle, que, sur seize soldats qui y entroient, à peine réchappoit-il un seul.

Le malade demandoit de l'eau-de-vie ; on lui en donnoit, il étoit content, et mouroit.

La perte d'un cheval donnoit lieu à plus d'écritures et faisoit plus de bruit que la perte de dix hommes ; car pour remplacer un cheval, il falloit que la couronne donnât de l'argent ; pour remplacer des hommes, elle ne donnoit rien.

D'après cet état de choses, dans lequel la perte

des hommes étoit si peu sensible, on a pu croire que le soldat russe supportoit sans peine les misères auxquelles on l'exposoit, et que son tempérament résistoit aux privations et aux fatigues les plus rudes. Mais, généralement parlant, il ne m'a point paru fort robuste.

Comment en effet des paysans, accoutumés dans leurs villages à une nourriture abondante, à des vêtemens appropriés au climat, à dormir sur des poêles, à faire usage de bains chauds, n'eussent-ils pas cruellement souffert par le régime et les habitudes auxquelles on les soumettoit en les incorporant dans l'armée? Aussi les ai-je trouvés fort sujets aux rhumes, à l'épuisement et aux dyssenteries.

Néanmoins, quoique le soldat russe ait une mine chétive, on trouve en lui de bonnes qualités. Il ne déserte pas; il est patient dans la misère, ferme dans le poste où il est placé; il suit bien l'officier qui le guide; et dans les momens critiques, si on a soin de l'animer, il avance *après un instant d'hésitation*; puis il devient furieux comme un ours qu'on irrite, et tue tout ce qu'il rencontre. Cependant on prétendoit qu'on peut le ramener au combat en lui montrant le drapeau témoin de ses sermens, et en le menaçant des vengeances divines.

Le courage brillant de l'officier français, con-

duit par l'honneur, ou la résolution ferme et réfléchie de l'officier allemand, n'étoient pas ce qu'il falloit s'attendre à trouver chez l'officier russe; celui-ci me paroissoit peu disposé à se décider par lui-même; mais il exécutoit l'ordre reçu, alloit comme il étoit conduit, et alloit constamment.

Il convient d'observer ici que je parle du grand nombre; et qu'il y avoit, à cet égard, bien des exceptions à faire.

Le corps d'artillerie, mieux payé que les autres, mieux entretenu, et composé d'hommes choisis, avoit une belle apparence; mais les officiers de ce corps, ainsi que les officiers du génie, manquoient pour la plupart d'instruction; et sous ce rapport, ils n'égaloient point ceux de l'artillerie autrichienne, et bien moins encore ceux de l'artillerie française. La grande réputation de l'artillerie russe datoit principalement de l'affaire du 15 septembre 1761, qui eut lieu près de Custrin, où deux coups de canon tirés par les Russes tuèrent ou blessèrent une centaine de Prussiens.

D'ailleurs l'artillerie russe n'avoit pas eu à se signaler dans les siéges. Colberg avoit été pris par famine. Au siége de Bender, les batteries russes ne faisant que peu d'effet, un officier étranger tenta de faire jouer un globe de compression, qui n'opéra pas comme on s'y atten-

doit, mais dont l'explosion effraya les Turcs, qui abandonnèrent le chemin couvert. Les corps russes destinés en cet instant à donner l'assaut, s'en emparèrent; et profitant des escaliers creusés extérieurement dans les remparts, ils pénétrèrent presque sans résistance dans le corps de la place, d'où la garnison s'enfuyoit. Le soldat, échauffé par le combat, et surtout par l'eau-de-vie qu'on lui avoit largement distribuée avant l'action, tua tout ce qu'il put atteindre, et mit le feu à la ville. Le commandant, réfugié dans la citadelle avec ses femmes, se rendit le lendemain.

Cette conquête eut un grand éclat, d'autant plus que les assiégeans étoient inférieurs en nombre aux assiégés; mais elle n'est pas un témoignage de supériorité en faveur de l'artillerie et des ingénieurs russes.

Je n'étois pas surpris que les Kalmoucks et les Cosaques qui marchoient avec nous en campagne vécussent de pillage, puisqu'ils n'avoient presque pas de paie; mais les ravages de ces bandes effrénées nuisoient autant à notre armée, dont elles faisoient partie, qu'à celle de l'ennemi. Elles portoient la désolation partout où elles se répandoient, et elles sembloient se faire un devoir ou un point d'honneur de détruire : leurs chefs mêmes ne pouvoient les contenir.

Comment en effet soumettre à un ordre régu-

lier une troupe quelconque sans une solde exactement payée, première base de toute discipline militaire?

Indépendamment de l'artillerie proprement dite, les Russes avoient beaucoup de canons attachés aux bataillons, et servis par de simples fantassins.

Ces canons produisoient peu d'effet, et appesantissoient la manœuvre de ces corps.

Enfin les écritures étoient extrêmement multipliées dans l'armée russe. On comptoit plusieurs écrivains dans une compagnie; chaque régiment, chaque officier-général, avoit sa chancellerie.

Les employés du collége de la guerre auroient suffi aux écritures de tout le militaire de l'Europe.

DE QUELQUES PERSONNAGES REMARQUABLES.

Quand j'arrivai en Russie, le comte de Panin, gouverneur du grand-duc, étoit ministre des affaires étrangères, homme d'esprit, aimable, doux, généreux, mais peu instruit, et laissant prendre trop d'influence à ceux qui l'entouroient. Il avoit bien mérité de la cour comme gouverneur du grand-duc; il sut inspirer de la confiance à son élève; il lui donna des mœurs austères et du respect pour l'impératrice. Comme ministre des af-

faires étrangères, il employa beaucoup d'argent sans succès en Suède ; il n'y put empêcher la révolution en faveur du roi, et le triomphe du parti français. Saldern l'engagea dans une négociation, qui valut le Holstein au Danemark, négociation à laquelle je fus employé en 1771.

Le comte de Panin est mort en disgrâce, regretté du grand-duc, et emportant l'estime des honnêtes gens.

Le comte de Saldern, fils d'un garde-chasse, étoit receveur d'un bailliage du Holstein, lorsqu'un procès délicat, où il fut engagé, l'obligea de venir solliciter à Pétersbourg; il se tira si bien de ce procès, que la régence de Kiel, qui l'avoit fait intenter, fut réprimandée, et que l'avocat qui avoit plaidé contre lui fut enfermé dans une maison de correction. M. de Saldern s'attacha au comte de Panin, et parvint à persuader qu'une alliance étroite avec le Danemark seroit très-avantageuse à la Russie. Il avoit à se venger des mépris de la noblesse du Holstein-Ducal, qui jouissoit, sous la domination russe, de beaucoup d'indépendance : il proposa au gouvernement russe d'échanger cette province, avec le roi de Danemark, contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, qu'on donneroit à une branche cadette de la maison de Holstein. Ce projet fut exécuté après avoir traîné quelque temps ; la

Russie y perdit, avec le Holstein, une partie de son influence sur la cour de Copenhague. Mais Saldern fut vengé, il obtint une grosse pension sur l'Oldenbourg, et de l'argent du Danemark. Dès 1768, il avoit été envoyé de Russie à Copenhague pour la négociation du Holstein; on sent bien qu'il auroit dû jouir alors en Danemark d'un crédit sans bornes. Il avoit engagé l'impératrice à demander au roi le titre de comte pour Tolt, Bernstorff et Reventlau, principaux membres du conseil privé, comptant être compris lui-même dans cette promotion. On l'oublia; il en fut outré, et m'en témoigna son ressentiment, dont les suites pouvoient avoir une influence fâcheuse sur la négociation. En 1771, la cour de Pétersbourg lui donna l'ambassade de Varsovie; c'étoit lui donner une vice-royauté: mais soit imprudence, soit mauvaise fortune, il y perdit son crédit, et tomba en disgrâce. On a supposé qu'il avoit voulu prendre part à une conjuration en faveur du grand-duc; supposition sans vraisemblance: Saldern avoit la tête trop bonne pour se jeter dans de tels projets. Quoi qu'il en soit, il alla vivre sans bruit en Holstein, avec les richesses qu'il avoit amassées.

Des deux comtes de Czernicheff, l'aîné, Ivan, étoit ministre de la marine, et passoit pour être fils de Pierre-le-Grand. Le second, nommé Sachar, étoit ministre de la guerre. Ayant été em-

ployé contre les Prussiens pendant la guerre de sept ans, il fut fait prisonnier, et enfermé dans une espèce de cachot. Il réclama vivement contre cette indignité; sur sa demande, on l'amena devant le roi, auquel il demanda d'être traité avec les égards dus à un officier général : « Vous êtes des incendiaires, lui répondit Frédéric, en lui tournant le dos. » Sachar Czernicheff ne tarda pas à être échangé, et fut chargé de commander le corps de trente mille hommes, que l'empereur Pierre III envoya aux Prussiens comme auxiliaire. Alors le général russe que Frédéric avoit traité si mal devint l'objet des caresses et des attentions les plus délicates du monarque. Après la catastrophe qui précipita Pierre III du trône, Sachar Czernicheff eut ordre de se retirer avec ses troupes de l'armée prussienne, et de revenir en Russie; mais il se laissa engager, malgré cet ordre précis, à rester encore un jour ou deux avec les Prussiens dans une attitude menaçante vis-à-vis des troupes autrichiennes, au risque de compromettre l'armée qui lui étoit confiée, et d'encourir la disgrâce de son gouvernement : tant est forte l'influence des cajoleries d'un roi, même sur l'étranger accoutumé au manége des cours!

D'ailleurs le comte Sachar Czernicheff étoit regardé comme le général russe le plus capable de conduire une armée, et d'y maintenir l'ordre.

Le prince Potemkin, qui depuis gouverna l'empire, étoit général-major en 1769 et 1770. Je l'ai connu particulièrement à cette époque. C'étoit un homme grand, bien fait; la physionomie peu ouverte, et le nez petit; de beaucoup d'esprit, mais tourné à la raillerie et à la causticité; audacieux, singulier, et même cynique dans ses manières. Il avoit désiré d'être archevêque, et je n'aurois pas été surpris qu'il eût fini par se faire moine; il avoit, comme la plupart des gens paresseux, des périodes de grande activité. Plus avide de pouvoir que de gloire, il montra son ambition surtout en employant son crédit, avec ardeur et persévérance, en faveur de ceux qui s'attachoient à lui.

Le prince Gallitzin, qui commanda la première armée russe en 1769, étoit un brave et galant homme, peu militaire, mais qui auroit vraisemblablement terminé la guerre trois ans plus tôt, s'il avoit gardé le commandement, parce que, ne présumant point trop de lui-même, il eût suivi docilement les avis du général Bauer, et passé le Danube en 1770.

Le comte Romanzoff avoit servi comme capitaine dans la guerre de Finlande, et comme officier-général dans la guerre de sept ans contre la Prusse., où il fit le siége de Colberg. En 1769, il commanda la seconde armée russe, et la pre-

mière en 1770. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit naturel, mais de peu d'instruction ; entêté de ses opinions, fort porté à la jalousie, incertain et indéterminé dans les ordres qu'il donnoit, par la crainte de se compromettre. Son secrétaire disoit naïvement : « Il m'a si fort accou-« tumé à écrire d'une manière équivoque et *vague*, « que mes parens ne peuvent découvrir, dans les « lettres que je leur écris, si je me porte bien ou « mal. » Le comte Romanzoff me paroissoit plus propre à briller dans la conversation qu'à la tête d'une armée ; je crois le voir encore dans sa tente, au milieu d'un cercle nombreux, sa pipe à la main, se promenant en robe de chambre, et racontant les détails du siége de Colberg, ou faisant des railleries piquantes sur tel et tel officier. Ce général avoit d'ailleurs un fond de caractère intègre, inaccessible à la séduction et à l'avarice.

Le général Kaminskoï joignoit la politesse et les procédés d'un courtisan français à la physionomie d'un Kalmouk ; il avoit de l'instruction, surtout en mathématiques, et beaucoup de courage ; il étoit grand admirateur de Charles XII.

Le prince Repnin, aimable, séduisant, plein d'esprit, libéral jusqu'à la profusion, ne laissoit pas, avec ces qualités brillantes, de se faire des ennemis par ses hauteurs et son emportement. Personne ne mettoit en doute son courage per-

sonnel; mais il montroit trop d'inquiétude aux troupes qu'il commandoit, et il les fatiguoit par des précautions excessives.

Le général Panin, celui qui prit Bender, n'avoit pas beaucoup d'instruction; mais il étoit honnête homme, fort brave, ayant du nerf dans le caractère, aimant à protéger ceux qui servoient sous lui. Il demanda son congé, parce que la cour refusoit des récompenses aux officiers qui s'étoient signalés au siége de Bender. Ce général, vraiment fait pour mériter l'estime publique, gâtoit ses affaires par l'imprudence de ses propos, frondant sans ménagement le gouvernement et les gens en faveur. Il comparoit son frère, le ministre, à un cheval que chacun peut faire trotter à son gré, et ne craignoit pas de dire qu'en distribuant de l'eau-de-vie aux gardes, il étoit facile de faire un empereur.

Le général Bauer, fils d'un garde-forêt, naquit en Hesse, et commença par être écrivain dans un établissement de salines. Il fut nommé, en 1758, sous-lieutenant d'ingénieurs dans l'armée du prince Ferdinand de Brunswick; et, durant la guerre de sept ans, il devint quartier-maître général de cette armée, et chef d'un régiment de hussards. Il acquit ainsi de la réputation, et un fonds de 100,000 écus, dont il vécut quelque temps, dans la retraite, à Francfort sur le Mein. En 1770,

il entra dans l'armée russe, en qualité de quartier-maître général et avec le grade de général-major. Il joignoit à beaucoup d'activité le talent supérieur de juger le terrain, et d'en tirer parti. Il fut l'auteur principal des succès de l'armée russe, qui sans lui n'auroit pas quitté les environs de Chotzin.

Le général Rennencamp, Livonien de naissance, avoit servi sous Munich, et suivi Lowendahl en France; il en fut rappelé à l'époque où les Russes se déclarèrent contre la cour de Versailles. Employé long-temps en Sibérie, il y acquit de la fortune; c'étoit un officier de beaucoup de capacité, mais il ne fut jamais en faveur. Il servit, en 1769, dans l'armée du prince Gallitzin; il la quitta lorsque Romanzoff en prit le commandement, entra dans la seconde armée, et se retira du service après la prise de Bender.

Le colonel Fabrician, commandant d'un corps de chasseurs, prit Galatz sur le Danube, tandis que l'armée étoit en quartier d'hiver en Podolie. Cet officier brave, actif, entreprenant, chéri du soldat, auroit été traité, comme Laudon le fut par la maison d'Autriche, dans une armée où le mérite eût été apprécié; Romanzoff l'écarta. Fabrician ressembloit au comte de Saint-Germain, pour la manière de faire et pour la figure.

PLAN DE GUERRE A SUIVRE CONTRE LES TURCS.

En 1768, la Porte ottomane déclara la guerre à la Russie, sous prétexte que les Russes avoient violé le territoire turc vers Balta, en poursuivant une bande de Haydamaques. La véritable cause de cette déclaration fut la jalousie que les Turcs conçurent de l'occupation de la Pologne par les armées russes; jalousie suscitée ou accrue par la cour de Versailles, que M. de Choiseul dirigeoit.

Si les Turcs étoient entrés en Pologne en même temps qu'ils faisoient cette déclaration, ils pouvoient être secondés par les bandes nombreuses de Polonais insurgés sous le nom de confédérés, et auroient causé de grands embarras au gouvernement russe, qui ne s'attendoit pas alors à soutenir cette lutte, et dont les troupes se trouvoient en partie dispersées en Pologne.

Le plan des Turcs avoit bien été de faire entrer immédiatement l'armée du grand-visir en Pologne, tandis que le khan des Tartares envahiroit l'Ukraine; mais ils n'avoient pu encore former des magasins suffisans, mesure pour laquelle ils prennent beaucoup de soin; enfin leurs dispositions pour exécuter ce plan n'étoient pas prêtes. Tout se réduisit donc, de leur part, à quelques courses.

des Tartares dans la Nouvelle-Russie, à la fin de l'année 1768, et pendant l'hiver de 1769. Ainsi la cour de Pétersbourg eut tout le temps nécessaire pour se disposer à la guerre.

Elle se proposa d'occuper l'ennemi sur autant de points différens qu'il seroit possible, afin qu'étant contraint, par toutes ces diversions, de partager son attention et ses moyens, il ne pût opérer en Pologne avec des forces imposantes.

La Turquie confinoit à la Pologne et à la Russie par une frontière de cinq à six cents lieues. On se proposa d'attaquer à la fois toute cette frontière.

Le prince Gallitzin devoit contenir par des détachemens les insurgés de Pologne, et pénétrer en Moldavie avec le gros de son armée.

Le comte Romanzoff étoit chargé d'agir contre les Tartares de Crimée, ceux de la Bessarabie et les Nogais.

Le général de Berg devoit marcher sur Précop.

Le général de Méden devoit opérer sur les frontières, qui s'étendent des embouchures du Don à celles du Volga.

Le comte de Totleben étoit particulièrement destiné à faire soulever les tribus chrétiennes des vallées du Caucase, et à les diriger contre l'empire ottoman. C'étoit de ce général qu'on disoit à Pétersbourg, qu'il avoit, chaque jour, quarante rois dans son antichambre, et quarante mille

hommes sous ses ordres, quoiqu'il ne commandât en effet qu'à quelques compagnies de grenadiers russes, qui ne lui obéissoient même pas très-bien ; car trois officiers de son corps, dont l'un se nommoit Tschoglokoff, conspirèrent contre lui.

On envoya d'ailleurs des émissaires chez les Monténégrins, peuples de la religion grecque, accoutumés à braver, derrière leurs rochers, la puissance ottomane; on leur fit passer de l'argent, de l'artillerie, des munitions, pour les engager à inquiéter le territoire ennemi de leur voisinage.

Ainsi, des frontières de la Perse à celles de l'Italie, l'empire turc se trouvoit menacé par la cour de Pétersbourg.

Quelque vaste que fût ce plan, on l'agrandit encore.

Une flotte russe partit de Cronstadt, à l'extrémité orientale de la mer Baltique, tourna l'Europe, et vint menacer Constantinople par l'Archipel de la Grèce.

De plus, on fit construire à Voronetz, sur le Don, une flotille de quinze galères, dix demi-galères, cinq prames et trente petits bâtimens; cette flotille, montée de douze mille quatre cents hommes et armée de mille trente-cinq canons, devoit entrer dans la mer Noire sous le commandement de l'amiral Sinowieff.

Ce plan de campagne en imposoit par une ap-

parence de grandeur, mais il étoit réellement gigantesque et décousu. Les forces développées sur cette immense étendue n'offroient nulle part assez de consistance et de nerf; les corps qui les composoient ne pouvoient se concerter facilement entre eux, ni se prêter un appui réciproque; leur direction n'avoit pas même de but certain. Il falloit avoir affaire aux Turcs, pour obtenir des résultats heureux en suivant un plan de cette espèce.

La flotte qu'on envoya de Cronstadt dans l'Archipel coûta des sommes très-considérables : elle étoit montée en partie par des officiers anglais et danois. L'amirauté russe connoissoit si peu la mer Baltique, qu'un des vaisseaux de cet armement ne put passer le Sund; il tiroit un pied d'eau de plus que les eaux n'ont de profondeur vis-à-vis de Copenhague. Des pilotes danois conduisirent cette flotte sur les côtes d'Angleterre; d'autres pilotes la menèrent à Mahon, où elle changea encore de conducteurs avant d'arriver dans l'Archipel. Ainsi le gouvernement russe eut besoin, non seulement de la protection, mais du secours des puissances étrangères, pour faire parvenir cette flotte dans une mer où elle n'avoit pas une rade pour relâcher et se mettre à l'abri.

Alexis Orloff, qui n'avoit jamais servi que sur terre, étoit à Venise lorsqu'il reçut l'ordre de

prendre le commandement de l'expédition; il en fut consterné, et ne put s'empêcher de s'écrier ouvertement : « Ils sont devenus fous à Péters-« bourg! »

La flotte turque rencontra la flotte russe à Tschesmé. Dans l'engagement, le vaisseau amiral russe accrocha le vaisseau amiral turc; et l'un et l'autre sautèrent en l'air. Les Turcs effrayés s'enfuirent à terre, abandonnant leurs vaisseaux; et les Russes y mirent le feu. Après ce succès, ils débarquèrent à Lemnos, et en assiégèrent la citadelle. Hassan-Pacha survint avec quatre mille hommes, les surprit, et les força de se rembarquer précipitamment. Que l'on ajoute à cela les calamités de quelques peuplades grecques, que les Russes abandonnèrent au ressentiment des Turcs, après les avoir excitées à la révolte, et l'on aura les vrais résultats de cette expédition.

C'étoit en partant du Pont-Euxin, et non de l'Archipel, qu'il falloit venir menacer l'empire turc.

La cour de Pétersbourg auroit pu, avec bien moins de risque et de frais que n'en causa l'expédition dans l'Archipel, et sans recourir à des assistances étrangères, armer sur la mer Noire une flotte, chargée de débarquer vingt mille hommes dans le voisinage de Constantinople; et la guerre auroit été terminée dès la seconde campagne.

Manquoit-on de rade commode pour cet armement? Il eût été facile de s'en procurer une, en dirigeant les efforts principaux des armées de terre sur la côte maritime, qui s'étend d'Ackermann jusqu'en Crimée.

Toutes les opérations de la guerre auroient dû tendre à faire réussir un débarquement dans les lieux voisins de Constantinople.

Les Russes avoient-ils oublié que, dans le dixième siècle, leurs ancêtres partirent des côtes dont nous parlons, pour se porter sur cette ville?

Un navire peut faire le trajet de la Crimée à Constantinople, dans vingt-quatre heures; car les vents de nord et de nord-est soufflent, pendant neuf ou dix mois de l'année, sur le détroit qui conduit à cette capitale: en sorte qu'une flotte partant des côtes septentrionales de la mer Noire, en saison convenable, est presque assurée d'avoir des vents propices, pour entrer dans le détroit et jusque dans le port de Constantinople.

Le courant qui porte dans cette direction est si rapide, que les vaisseaux auroient peu à craindre du feu des batteries, établies sur le canal dont le détroit forme l'entrée. C'est seulement lorsque le vent du sud a soufflé pendant deux ou trois jours, qu'il se fait dans ce canal un courant contraire.

La flotte turque ne pourroit aller à la ren-

contre de celle qui viendroit sur la capitale qu'en se faisant remorquer ; et si elle se trouvoit en station au-dessus du canal, selon l'usage qu'elle observe chaque printemps, la flotte russe, favorisée du vent et du courant, l'attaqueroit avec avantage.

Dans une guerre contre les Turcs, Constantinople doit être le point de mire des efforts de la Russie, soit pour parvenir à faire la paix, en menaçant cette capitale d'aussi près qu'il est possible, soit pour porter un coup mortel à l'ennemi, par la conquête d'une place qui contient ses principales ressources.

Tout plan qui ne seroit pas celui d'une expédition maritime ne semble pouvoir conduire à ce but que d'une manière plus dangereuse et plus lente ; mais, entre ces autres plans, celui qui tendroit à porter une armée russe au-delà du Danube le plus promptement et le plus sûrement seroit sans doute celui qui devroit être préféré.

Campagne de l'année 1769.

J'ÉTOIS attaché, durant cette campagne, à l'armée du prince Gallitzin, plus considérable, plus nombreuse que les autres armées, comme devant opérer dans les lieux où l'on croyoit que l'ennemi feroit ses attaques principales, et où l'on se proposoit de déployer les plus grands efforts.

Les provinces où cette armée devoit établir le théâtre de la guerre abondent en grains, en bestiaux, en tout ce qui est nécessaire pour la nourriture des troupes. Le pays est rempli de villages et de bourgs; les Juifs y sont en grand nombre, et peuvent servir d'entrepreneurs pour les vivres. Le climat est vif, il y gèle encore en avril : durant l'été les nuits sont fraîches, et le jour on éprouve des chaleurs ardentes. Après deux heures de pluie, les chemins sont impraticables. Quoique l'aspect des campagnes soit varié, on y trouve peu de positions militaires; mais quelques maisons seigneuriales et les monastères pouvoient être mis en état de défense.

Le Dniester coule très-rapidement, et roule de précipices en précipices; il présente peu d'endroits convenables pour le passage des armées : son lit est généralement pierreux, et par conséquent peu favorable à l'ancrage des pontons.

Le Dniester est néanmoins guéable en été, malgré la quantité de rivières qui s'y jettent; mais s'il survient une fonte rapide des neiges, ou s'il tombe des pluies abondantes dans les vallées supérieures, ses eaux s'enflent subitement, emportent les pontons, et il devient impossible de le traverser : ce fleuve n'est navigable dans aucun temps.

Le pays entre le Dniester et le Pruth est peu

cultivé, quoique fertile; les pâturages y sont abondans; mais une armée n'y trouveroit ni farine ni avoine.

La Bessarabie fournit beaucoup d'orge, et les Turcs en nourrissent leurs chevaux.

La Bucovine, dont les voyageurs admirent les paysages, offre beaucoup de bois, de sinuosités, et d'endroits propres aux embuscades; l'œil est aisément trompé dans ces lieux, qui sont souvent coupés là où ils paroissent unis : il faut y marcher avec précaution, quoique le Turc profite rarement des circonstances du terrain.

Il étoit nécessaire de prévenir les Turcs sur le Dniester, pour éviter qu'ils n'entrassent en Pologne, et ne se joignissent aux confédérés.

Si l'on se bornoit à défendre contre eux le passage du Dniester, on ne pouvoit les empêcher de pénétrer en Pologne. Comment tenir une ligne si étendue contre une armée dix fois plus nombreuse que la nôtre?

D'ailleurs, en se réduisant à une guerre défensive, on perdoit l'avantage d'imprimer la terreur à l'ennemi. Combattre les Turcs en Moldavie, et s'établir promptement sur le Danube, tel devoit être le but de l'armée russe.

Le 11 avril 1769, le prince Gallitzin rassembla ses troupes près de Minkowitz.

Son neveu, le prince Prosorowfski, prit le

commandement de l'avant-garde ; la réserve fut confiée à M. de Stoffeln, le plus ancien des lieutenans-généraux.

Le 15 avril, l'armée passa le Dniester à Kalus, située vers l'est de Chotzin ; les bagages restèrent à Kalus. On s'approcha de Chotzin, qu'on tenta d'enlever par une attaque brusque, qui ne réussit pas et n'eut d'autre effet que l'incendie des faubourgs de cette place.

Les Chrétiens répandus dans les provinces turques s'offrent volontiers, en temps de guerre, pour servir dans les troupes russes ; le prince Gallitzin engagea ceux d'entre eux qui se présentèrent, et qu'on appeloit Arnautes ; il accrut ainsi son armée de bandes indisciplinées, qui augmentèrent l'embarras que donnoient déjà les Cosaques.

Ces Arnautes étoient tous gens inconnus auxquels on n'osoit se fier, ne sachant s'ils devoient être regardés comme amis ou comme ennemis. Ils fournissoient aux Turcs le moyen d'entretenir des espions parmi nous.

Le mieux eût été de transporter, dans des provinces éloignées du théâtre de la guerre, pour en faire des colons, tous ces vagabonds moldaves, valaques, polonais, etc., qui venoient demander du service dans les troupes russes ; ainsi l'on eût délivré les contrées où l'armée devoit subsister de quantité de voleurs et de bouches inutiles.

Une armée de vingt mille hommes, pourvue d'un attirail suffisant, auroit pris Chotzin en huit jours; mais on manquoit de ce qu'il falloit pour faire un siége. On ne pouvoit donc espérer de se rendre maître de la place qu'en frappant la garnison de terreur, pour l'engager à l'abandonner.

On crut parvenir à ce but en attaquant dans ses retranchemens le corps qui couvroit les approches de cette ville. On parvint à le débusquer de sa position; mais cet échec n'ébranla point la garnison, dont le courage étoit soutenu par l'approche du grand-visir; d'ailleurs ce combat, où l'on ne fit sur les Turcs que quatorze prisonniers, n'avoit eu rien d'effrayant.

Le 21 avril, l'armée éprouva un échec, parce qu'elle étoit éparse dans différentes parties. L'avant-garde, la réserve, les équipages et le corps d'armée formoient quatre divisions, trop écartées les unes des autres pour se soutenir réciproquement. Tant que l'ennemi étoit dans notre voisinage, les équipages auroient dû être parqués régulièrement, et l'armée devoit se trouver à portée de les protéger, soit en marche, soit en station. La cavalerie pesante nous fatiguoit : il falloit deux ou trois mille fantassins pour appuyer trois mille hommes de cette troupe que nous avions de trop.

Je doute que notre armée ait eu plus de vingt-

cinq mille combattans, non compris les Cosaques, lorsque nous passâmes le Dniester. Si on eût alors laissé en Pologne les cuirassiers, les Cosaques de l'Ukraine, l'armée auroit été plus prompte à la manœuvre, et plus propre à faire cette guerre.

Le 24 avril, l'armée repassa le Dniester.

Le 5 mai, elle campa près de Mendzibos.

Durant le mois de mai, l'armée resta en Pologne dans les environs de Mendzibos et de Bar. Des détachemens turcs traversoient cependant le Dniester pour ravager la contrée. Après un conseil de guerre tenu le 5 juin, l'armée se porta le 13 à Jerdin, village à une lieue du Dniester, et à une demi-lieue de Kaminiek, laissant cette place sur la gauche.

Le lieutenant-général Rennenkamp eut ordre d'aller se poster en face de Chotzin, la rivière entre cette place et lui; il devoit l'inquiéter en y jetant des grenades, et faire en sorte d'attirer sur lui toute l'attention de l'ennemi.

Cependant l'armée remontoit le Dniester; elle campa, le 22 juin, à Tschernokosnitz, bourg bien bâti, que le Turc venoit de dévaster; le jour suivant, elle campa sur les hauteurs de Samochine près d'Outze, et commença à établir un pont sur la rivière, qu'elle acheva de passer le 25, sans avoir été aperçue par l'ennemi.

L'intervalle entre le point où les Russes se

trouvoient après leur passage, et la ville de Chotzin, étoit rempli de ravins et de défilés. L'armée les laissa sur sa gauche, prit à droite pour les tourner, campa le 26 à Sastaona, le 27 à Sadabraona, le 28 à Ragosi, village à une lieue du Pruth, et à trois lieues de Chotzin. Ce ne fut que le 29 juin que l'armée rencontra des Turcs à Rakitine; et, jusqu'à ce jour, le général Rennenkamp avoit réussi à prolonger l'illusion de l'ennemi, qui prenoit son corps pour l'armée entière.

Le 2 juillet, le prince Gallitzin voulant approcher de la place pour attaquer le camp retranché qui en défendoit les abords, l'ennemi saisit le moment où l'avant-garde étoit séparée de l'armée par des défilés, renversa une partie de cette avant-garde qui marchoit sans précaution, et causa quelque désordre; mais le mal ne fut pas grand, car les Turcs, au lieu d'appuyer avec vigueur cette attaque heureusement commencée, abandonnèrent leurs retranchemens, et se retirèrent dans la ville.

Le 3, les Russes, après un bombardement inutile, firent le blocus de la place.

Le 12, les Turcs tentèrent une sortie, mais sans succès.

Le 19, le prince Prosorofski vint annoncer que le khan des Tartares s'avançoit avec une armée de quatre-vingt mille hommes; et aussitôt on dé-

tacha les lieutenans-généraux Bruce et Stoffeln, le premier avec trois régimens d'infanterie et six de cavalerie; le second avec six bataillons de grenadiers et deux régimens de cuirassiers, pour soutenir le corps de Prosorofski contre les Tartares.

Les cuirassiers et les carabiniers empêchoient ces détachemens d'opérer avec facilité. D'ailleurs, pourquoi envoyer ces renforts contre les Tartares? N'auroit-on pas mieux fait de lever le blocus, et de se mettre en position de combattre l'ennemi à son arrivée?

Le 21, les généraux Bruce, Stoffeln et Prosorofski, se replièrent sur nous à l'approche de l'ennemi; et l'on se mit en mesure pour le recevoir, c'est-à-dire que les divers corps prirent position sous la protection de quatre redoutes, à l'exception des Cosaques et de quatre régimens de hussards, qui se portèrent en avant. On n'avoit d'autre but que de repousser une attaque: il étoit donc inutile et imprudent de mettre en avant ce corps de hussards, qui n'étoit soutenu par aucune infanterie.

Le 22 juillet, le khan attaqua notre armée, ou pour mieux dire, les troupes légères qui s'étoient avancées. Les Cosaques se replièrent bientôt derrière les redoutes; les hussards tinrent quelque temps, et manœuvrèrent avec ordre: dès qu'ils se furent mis à couvert, l'affaire fut finie. J'étois

dans la première redoute, où commandoit le général Stoffeln : on n'a pas tiré, des quatre redoutes, plus de trois coups de canon.

Les Russes eurent trente hommes tués et cinquante blessés : leur perte eût été moindre, s'ils avoient rappelé les hussards, qu'on avoit exposés sans utilité, et que l'ennemi auroit pu prendre en flanc. Minkewitz, lieutenant dans ce corps, et qui avoit servi en Prusse, fut tué dans cette circonstance. Il avoit une maîtresse qui le suivoit à cheval, et qui combattit avec courage, auprès de lui, pour le défendre.

Les soldats commençoient à se lasser de la langueur qui sembloit paralyser les opérations de l'armée. La nuit on entendit des vedettes crier : « *Munich, envoie-nous tes bottes pour nous commander.* » Ailleurs, on donnoit un mot du guet qui contenoit l'éloge des hussards. Ceux qui avoient fait la guerre de Prusse affectoient de vanter la gloire du roi Frédéric.

Le 25 juillet, à l'approche de l'armée du grand-visir, le blocus de Chotzin fut levé. Le prince Prosorofski se replia, avec l'avant-garde, sur le corps de l'armée ; et le général Rennenkamp prit position vers Okop, près des bords du fleuve, pour couvrir les bagages et le pont qu'on avoit établi.

Notre armée s'étoit concentrée dans un angle que le fleuve fait avec une arête de hauteurs cou-

pées par plusieurs défilés. Si le grand-visir eût saisi l'à-propos, pour faire passer à gué sur l'autre rive du Dniester un gros corps de cavalerie, qui l'eût ravagée, et qui eût menacé notre pont, cette manœuvre nous auroit jetés dans un grand embarras.

La nuit du 1er au 2 août, l'armée russe repassa sur la rive gauche du fleuve en bon ordre, sans être inquiétée; le général Rennenkamp fit l'arrière-garde. A la pointe du jour, toutes les troupes ayant passé, l'armée prit position. La nuit avoit été claire; la matinée fut belle, et des plus favorables pour jouir de ce spectacle militaire.

Quelques Turcs survinrent, tandis que l'arrière-garde démontoit le pont, mais trop tard pour causer de l'inquiétude.

Le 3 août, l'armée vint camper à Kniaghena, à une lieue de Kaminieck. Le 6, un détachement turc passa la rivière, et engagea une vive escarmouche.

Le 14, les Turcs commencèrent à établir un pont sous Chotzin, et poussèrent un gros détachement sur la rive gauche du fleuve; ce qui décida le prince Gallitzin à quitter sa position pour s'approcher de l'ennemi.

Le général-major Kaminski, envoyé en avant, passa la nuit dans un bois vis-à-vis de Chotzin, et y fit un abatis. Le 16, l'armée russe campa en face de Chotzin, et se retrancha. Les Turcs tiroient

de la ville sur nous ; et deux ou trois boulets tombèrent dans notre camp, ce qui fut cause qu'on recula le quartier-général.

Le 20, les Turcs achevèrent leur pont, et y firent passer un détachement, qui se retrancha ; c'est-à-dire qu'il prit poste à la tête du pont ; et se couvrit d'un fossé tel qu'on en fait la première nuit qu'on ouvre la tranchée devant une place qu'on assiège.

C'étoit une grande imprudence de faire traverser la rivière à ce détachement, et de l'établir dans notre voisinage ; la campagne de l'armée russe eût été manquée si les Turcs eussent retiré leur détachement de la rive gauche du fleuve, et enlevé leur pont à temps.

Le général-major Molina, qui commandoit les ingénieurs, fit faire une machine remplie de grenades, de fusées, etc., pour détruire le pont de l'ennemi. Après un long travail, qui n'avoit eu que trop de publicité, cette machine infernale fut lancée dans le Dniester à Schwanitz ; mais les Turcs qui en étoient instruits la rendirent inutile, en l'arrêtant avec un filet tendu en avant de leur pont.

Dans la nuit du 22 au 23 août, les Russes, au nombre de quatre mille, attaquèrent le détachement turc qui couvroit, de notre côté, la tête du pont. Ils échouèrent : ces entreprises de nuit ne sont jamais exemptes de confusion.

Six mille Russes qui, à la pointe du jour, se seroient portés sur le retranchement turc, auroient certainement détruit ce détachement. Le canon de Chotzin, tirant de haut en bas, étoit peu à craindre : le canon turc est d'ailleurs mal servi. On ne pouvoit alors passer la rivière à gué : les secours arrivant par le pont auroient été refoulés par les fuyards, et le succès eût été presque immanquable. Le bois dont nous avons parlé étoit peu éloigné ; les Russes s'y seroient retirés après avoir terminé leur attaque : on auroit laissé le pont intact, afin d'engager l'ennemi à venir encore se faire battre. En attaquant au grand jour, les troupes se seroient accoutumées aux manœuvres régulières et vigoureuses ; elles auroient appris à se servir de la baïonnette, qui est de toutes les armes offensives la plus terrible.

Cette attaque nocturne n'empêcha pas l'ennemi de passer fréquemment la rivière, et de s'étendre sur ses bords, et vers la gauche du bois qu'un détachement de nos troupes occupoit.

Le 29 août, ce détachement, que commandoit le comte de Bruce, fut fort augmenté. On avoit étendu l'abatis que Kaminski avoit commencé le 14, et formé deux redoutes ; on vouloit, de ce poste, tenter une nouvelle entreprise sur l'ennemi, mais il nous prévint.

A la pointe du jour, j'étois monté à cheval pour

aller visiter, par un pur motif de curiosité, le bois et les dispositions qu'on y avoit faites; j'examinai d'abord l'abatis, qui me parut mal ordonné, trop étendu, trop enfoncé dans le bois, point flanqué et pas assez garni de troupes.

M'étant avancé hors du bois, près de l'une des redoutes qui le couvroient, pour examiner d'autres positions, je vis l'ennemi qui s'approchoit bien plus décidé qu'à l'ordinaire; je rebroussai chemin pour observer ses mouvemens. Les braves étoient en tête avec des drapeaux; ils redoubloient d'ardeur en voyant la cavalerie russe en avant de la redoute dont j'ai parlé. Comme cette cavalerie la masquoit, elle eût dû se replier sur la redoute pour en être protégée; mais celui qui commandoit la cavalerie la forma en colonne, le flanc droit contre le bois. L'ennemi n'hésita pas à se jeter dans ce bois pour la prendre en flanc. Dans un instant elle fut en déroute; mais le danger cessa, dès que la redoute fut démasquée. La cavalerie fit alors en désordre ce qu'elle eût dû faire d'abord d'une manière régulière; elle se mit sous la protection des redoutes. Je me trouvai au milieu de cette bagarre, d'où je me tirai, grâce à la vigueur de mon cheval.

L'ennemi, après avoir chassé ce corps de cavalerie, poursuivit sa marche dans le bois. Il pénétra par les ouvertures de l'abatis, mit en déroute

les troupes qui devoient le défendre, et s'avança jusqu'aux chevaux de frise qui couvroient la première ligne du grand carré de notre armée. Mais les redoutes étant intactes, il ne pouvoit soutenir la position qu'il avoit prise, ni prolonger son attaque; et il paroît que ce n'étoit pas son dessein: il n'avoit voulu opérer qu'une diversion, pour favoriser le succès d'une entreprise différente.

J'avois vu s'avancer, au commencement de l'attaque du bois, une autre troupe qui se grossissoit en approchant. Elle arrivoit avec la plus grande rapidité; elle força nos hussards à la retraite, s'étendit sur les derrières de l'armée, et se porta jusqu'aux équipages placés près de Kaminieck, d'où elle enleva seize cents bœufs. Là se borna toute cette échauffourée.

Cependant, comme notre armée étoit attaquée en front, en flanc, à dos; que l'on tiroit à la fois de toutes les redoutes, que le désordre sembloit extrême, et que la fumée déroboit à la vue ce qui se passoit alors, il étoit difficile de juger de notre situation.

Je n'étois pas assez accoutumé à la manière dont les Turcs font la guerre, pour que l'idée d'être attaqué à dos ne me causât point une impression désagréable; mais bientôt je m'aperçus que la fumée et l'ennemi disparoissoient également.

Un corps de vingt-quatre compagnies de gre-

nadiers, posté en réserve dans le bois, avoit manqué à son service, soit en ne venant pas à la défense de l'abatis attaqué, soit en n'opérant point sur le flanc de l'ennemi, qui s'étoit hasardé dans le bois après ses premiers succès : une terreur panique rendit ce corps de grenadiers immobile.

Quoi qu'il en soit, la cour, sur le rapport de cette affaire, récompensa le commandant du poste de l'abatis, qui avoit fui devant l'ennemi, et le commandant des grenadiers qui n'avoient osé secourir ce poste, ni se montrer aux Turcs.

La journée du 29 août coûta à l'armée russe cent soixante-huit morts et quatre cent trente-quatre blessés : la plus grande perte étoit tombée sur l'infanterie de l'abatis, qui avoit lâché le pied.

Le colonel du régiment de Saint-Pétersbourg, blessé et abandonné des siens, y fut tué. L'ennemi s'étant retiré, on trouva le corps de ce colonel, dont les Turcs avoient emporté la tête; on porta le corps dans le camp pour lui rendre les derniers devoirs, et l'on y ajusta une tête étrangère pour sauver l'honneur du régiment : le colonel étoit brun, la tête adaptée étoit blonde. J'ai vu ce convoi qui, malgré l'appareil funèbre, prêtoit un peu au ridicule.

Les Turcs mettent une sorte de religion à emporter leurs morts : d'ailleurs ils montrent beaucoup d'intérêt pour leurs compagnons d'armes.

Dans une escarmouche qui avoit eu lieu peu auparavant, le cheval de l'un d'eux fut tué; le cavalier ainsi démonté devoit être perdu, mais cinq ou six de ses camarades se jetèrent au-devant de lui, pour qu'il pût s'échapper. Les actions de ce genre sont fréquentes chez les Turcs.

Quelque insoucians que soient les Russes, on sentit que l'échec essuyé provenoit des mauvaises dispositions qu'on avoit faites dans le bois.

Le général Rennenkamp y fut donc envoyé le soir qui suivit le combat, et sur-le-champ il s'occupa d'y remédier. Après de vingt-quatre heures de travail, le poste, qui auparavant ressembloit à une dévastation, étoit devenu déjà un établissement militaire. On ne pensa pas à récompenser cet habile officier, qui n'avoit point de relations à la cour. Quand il sut que le comte Romanzoff venoit nous commander, il craignit d'être sous les ordres de ce nouveau chef, et il passa dans la seconde armée.

Le 5 septembre, un gros détachement ennemi se montra près du bois, et fut repoussé.

Des pluies abondantes tombées sur les monts Carpathes décidèrent du succès de cette campagne : elles grossirent tout-à-coup les eaux du Dniester, et donnèrent à son cours une rapidité et une impétuosité extraordinaires.

Le 6 septembre, au matin, le commandant du

château de Schwanitz nous manda que le pont des Turcs, sur le Dniester, avoit été emporté par la violence des eaux; ainsi leur gros détachement sur la rive gauche du fleuve, où nous étions campés dès le commencement d'août, se trouvoit coupé de leur corps d'armée, sans aucun moyen de communiquer avec lui et de le rejoindre.

Nous résolûmes de profiter, sans retard, de cet incident.

Dans la nuit du 6 au 7 septembre, nous fîmes attaquer ce détachement turc par cinq corps de mille hommes chacun.

Cette aggression nocturne n'étoit guère convenable : c'étoit répéter la faute commise la nuit du 22 au 23 août; cependant le succès fut complet, et le détachement turc détruit en entier.

On a prétendu que ce détachement étoit de douze mille hommes, mais l'enceinte formée par le retranchement eût été trop petite pour un corps aussi nombreux; et les troupes turques ont besoin de beaucoup plus d'espace, pour leurs campemens, que celles qui suivent les règles de la castramétation. Presque tout le détachement avoit été passé au fil de l'épée ou s'étoit noyé; le nombre des prisonniers étoit petit, il ne restoit pas trois cents morts sur la place, et il n'y avoit aucun canon.

Cette affaire coûta aux Russes quatre-vingt-neuf morts et quatre cent trente-six blessés.

Le 8 septembre, on établit au bord du fleuve, pour canonner Chotzin, une batterie qui devint inutile; car la perte de leur pont, celle de leur détachement, et surtout l'ennui, découragèrent les Turcs au point que toute leur armée et leur garnison de Chotzin se débandèrent et s'enfuirent.

L'impératrice étoit mécontente du prince Gallitzin : depuis quinze jours, il lui avoit été enjoint de remettre le commandement de l'armée au comte Romanzoff, et il ne donnoit plus d'ordres qu'en attendant l'arrivée de son successeur.

Le 9 septembre, on alla visiter le retranchement des Turcs, qui étoit l'objet de la curiosité générale.

Ce retranchement étoit mal fait, le terrain qu'il embrassoit inclinoit en pente rapide vers la rivière. Les corps des Turcs, absolument étendus, la tête en bas, sembloient avoir été précipités dans l'eau. Ils présentoient le spectacle imposant d'une race d'hommes fortement charpentés, le front élevé, le cou gros, les épaules larges, le jarret bien musclé. Le même jour, on trouva quelques Turcs vivans, cachés sous les débris du pont.

Aucun soldat ne paroissoit sur les remparts de

Chotzin, et un morne silence régnoit dans cette ville. Cependant nul de nous n'avoit encore passé de l'autre côté du fleuve. Je présumai que l'ennemi avoit abandonné la place, et pour m'en assurer, j'engageai deux Cosaques, moyennant la promesse de dix roubles, à traverser la rivière pour aller à la découverte sur la rive opposée; le temps parfaitement calme les favorisoit; ils rapportèrent que les Turcs s'étoient retirés, et qu'il ne restoit personne dans Chotzin.

Deux jours après, le général Elmt passa la rivière avec un détachement; quelques grenadiers entrèrent dans la ville tout simplement par l'une des portes, mais le général se fit hisser pardessus les murs pour donner plus d'éclat à cette conquête.

On trouva dans la place un vieillard, sa femme et leurs enfans; en tout sept personnes malades.

La garnison étoit, disoit-on, de douze mille soldats; ni promesses, ni dons n'avoient pu les retenir. Ils s'en allèrent sans prendre la peine d'enclouer leurs canons; on en compta cent soixante-sept, dont trois en fer et les autres en bronze, outre trois mortiers aussi de bronze. Les magasins étoient peu fournis de munitions.

On voyoit, à côté de la maison du commandant, des pyramides de têtes russes, rangées comme les boulets de canon dans les arsenaux;

la coiffure y faisoit distinguer celles du grenadier, du fusilier, du hussard, du Cosaque, etc. Les faubourgs, très-étendus, avoient été brûlés. Un ruisseau divise la ville en deux collines; les maisons, éparses, sans aucune régularité, présentoient un aspect désagréable, que la multitude de cadavres, laissés sans sépulture, rendoit encore plus hideux. La vue, depuis la maison du pacha vers la Pologne, étoit superbe.

Chotzin a la forme d'un carré long; un des grands côtés, le plus foible, est sur le Dniester; le côté opposé est flanqué de quatre bastions à l'antique, avec des ouvrages rasans. La citadelle, située vers la rivière, n'a rien de remarquable. Quelque chétifs que fussent les remparts de Chotzin, je ne crois pas qu'il eût été prudent d'en tenter l'escalade.

Peu de jours après l'occupation de cette place, le prince Gallitzin, passa la rivière avec le quartier-général, pour faire chanter le *Te Deum* dans la maison du pacha.

Le comte Romanzoff auroit pu être à l'armée avant le 6 septembre, et recueillir seul la gloire des succès obtenus, et de la prise de Chotzin. C'est au prince Gallitzin qu'échut cet honneur, qu'il reçut avec une rare modestie.

Pendant plusieurs jours, les Cosaques s'occupèrent à repêcher des Turcs noyés, pour en avoir

les dépouilles; ils les saisissoient avec leurs piques, comme on prend des anguilles dans le nord.

Il s'établit, au bord du fleuve, un marché pour la vente de l'équipage du cavalier et du cheval qu'on tiroit de l'eau.

Le 17 septembre, le prince Gallitzin partit pour Pétersbourg, après avoir remis le commandement au comte Romanzoff, qui prit ses quartiers d'hiver en Podolie.

Le quartier-général fut établi à Létichoff. Le colonel Weismann fut nommé commandant de Chotzin.

Le même jour, le général Elmt partit, avec un détachement, pour la Moldavie; il reçut à Jassy l'hommage de la province. On disoit, à ce sujet, qu'il avoit siégé sur un trône, et donné ses mains à baiser aux boyards et aux magnats du pays.

On découvrit à Jassy un Français, nommé Ruffin, qui étoit employé dans ce pays comme Tott l'étoit à Constantinople : on l'envoya au quartier-général du comte Romanzoff, où il fut gardé à vue, sans être cependant traité comme prisonnier : il disparut ensuite, et la cour de Versailles le réclama, mais en vain. Il fallut, pour obtenir sa restitution, que M. de Choiseul déclarât formellement à la cour de Pétersbourg que, si Ruffin n'étoit mis en liberté dans quinze jours, on feroit arrêter le ministre de Russie à Paris.

Pendant l'hiver, le général Stoffeln fit la guerre en Moldavie avec succès, si l'on peut appeler ainsi une dévastation. Presque toutes les villes, ou les faubourgs plus considérables que les villes mêmes, furent brûlés dans cette contrée. Le général chercha vainement à empêcher cette destruction, les troupes régulières lui obéissoient, mais il ne pouvoit contenir les Cosaques et les Arnautes.

Le corps de Stoffeln étoit à cinquante lieues du quartier-général, celui du colonel Fabrician en étoit encore plus éloigné; et cependant le comte Romanzoff prétendoit diriger leurs moindres mouvemens.

Il se plaignoit du peu d'activité du général Stoffeln. Cette expression d'un rapport de ce dernier, *qu'il falloit se hâter lentement* (*festina lentè*), avoit servi de texte au comte Romanzoff pour tourner en ridicule le général Stoffeln, devant les officiers du quartier-général qui composoient sa petite cour.

Il est certain néanmoins que Stoffeln fit pendant tout l'hiver une guerre très-active, et que le commandant en chef ne quitta pas une seule fois le quartier-général, sans avoir fait la visite des quartiers de l'armée et la revue des troupes, et sans qu'aucun bataillon eût été exercé en sa présence. Je puis attester tout cela, parce que je restai pendant l'hiver au quartier-général.

Malgré les dévastations causées par le corps de Stoffeln, une armée de vingt mille hommes auroit vécu aisément en Moldavie : ce pays abonde en bœufs et en fourrages ; et avec de l'argent et de l'ordre on s'y seroit procuré des grains.

Le commandant en chef pouvoit laisser en Podolie quelques compagnies, pour exercer les recrues et préparer les fournitures nécessaires ; il eût dû entrer l'hiver en Moldavie avec le gros de ses forces, et prendre pied sur le Danube.

Dans le mois de mars, le reste des troupes de Podolie auroit rejoint l'armée, qui eût pu dès-lors passer le Danube, comme elle le fit au printemps de 1774 ; Bender seroit tombée sans coup férir, et l'ennemi auroit été forcé de faire la paix quatre ans plus tôt.

On eût tâché de prendre une des places fortes du Danube, pour servir d'appui aux opérations de l'armée. Si un siége avoit présenté trop de difficultés, il étoit facile d'établir sur le fleuve des enceintes retranchées, qui auroient bien valu les citadelles turques : le pays fournit des matériaux en abondance, et le temps n'eût pas manqué. Le détachement de Stoffeln eût dû faire des amas de vivres, et ouvrir la voie pour une telle expédition, faute de quoi ce détachement agissoit sans but, et ses ravages nuisoient aux opérations subséquentes. En ne formant aucun établissement, et en ne ga-

gnant point de terrain, chose essentielle néanmoins dans toute guerre, et surtout dans une guerre contre les Turcs, il devoit être contraint de rétrograder, et de rejoindre l'armée en Podolie, après s'être affoibli inutilement; c'est ce qu'il fit en effet vers la fin de l'hiver.

Dira-t-on que l'armée russe étoit trop peu nombreuse pour une expédition semblable?

Mais a-t-elle été plus considérable pendant la campagne suivante, lorsque l'ennemi eut réuni toutes ses forces? Pourquoi donc n'eût-elle pas suffi pour opérer, lorsqu'il ne les avoit pas encore rassemblées?

Vers la fin de novembre ou au commencement de décembre, le colonel Fabrician s'avança vers Gallatz, sur le Danube, avec un corps de quinze cents hommes. Arrivé près de cette place, il se vit entouré par une armée de quinze à vingt mille Turcs; Fabrician marcha droit à une batterie ennemie qui devoit défendre les approches de Gallatz; il emporta cette batterie, dispersa les Turcs, et se rendit maître de la ville.

Pour prix de cette action, à mon avis la plus belle de cette guerre, il reçut, le premier, la croix de Saint-George, ordre institué depuis peu; il en fut même, pendant quelque temps, le seul chevalier; et l'impératrice, qui savoit augmenter le prix de ces récompenses par la grâce dont elle les

assaisonnoit, dit plusieurs fois publiquement: « Il n'y a que Fabrician et moi qui portions cette décoration. »

Quel honneur, pour l'ordre de Saint-George, qu'un si brave officier en ait commencé l'illustration!

L'affaire de Gallatz fut la cause indirecte de la perte du major Anrep. Il s'étoit signalé par son courage, sous les ordres de Fabrician, à Gallatz: désireux d'obtenir aussi la croix de Saint-George, il cherchoit l'occasion de se distinguer, et crut l'avoir trouvée près de Bucharest, où il commandoit un détachement de sept cents chasseurs. Non loin de la position qu'il occupoit, étoit un monastère fermé de bonnes murailles, où l'on avoit posté quelques Cosaques et Arnautes. Le commandant de cette espèce de fort, voyant s'avancer contre lui un corps d'ennemis, en instruisit Anrep, qui accourut pour le délivrer. A l'approche de celui-ci, les Turcs, ayant quitté l'attaque du monastère, surprirent le corps d'Anrep dans un bois où le canon faisoit peu d'effet, et le détruisirent sans qu'il en échappât un seul homme. Le commandant du monastère auroit pu tenter une sortie pour dégager ceux qui venoient si généreusement à son secours; il n'en fit rien. D'un autre côté, si Anrep se fût moins pressé, il eût pu opérer de concert avec le général Sametin,

qui étoit à une marche de distance : celui-ci, arrivé le lendemain, avec quatre bataillons, sur le champ de bataille, y trouva les corps de tous ces chasseurs ; les têtes en avoient été enlevées ; celle d'Anrep, portée à Constantinople, y fut promenée pendant trois jours.

L'hospodar de Moldavie fut pris à l'affaire de Gallatz ; on le mena à Bucharest, où il mourut de maladie. Celui de Valachie, Grégoire Giko, se voyant près d'être fait prisonnier, vint se mettre, lui, sa famille et sa suite, sous la protection des Russes. Il se rendit du quartier-général à Pétersbourg sous l'escorte d'un colonel ; il revint ensuite à l'armée, où il fit la campagne de 1770 en qualité de volontaire. C'étoit un homme de quarante-cinq ans, ayant l'air fin et spirituel : il fut depuis étranglé par ordre du sultan.

Le comte de Henckel, volontaire prussien, avec lequel j'ai été fort lié, a dressé, de ces expéditions d'hiver, un journal dont j'ai fait les plans ; ce journal mériteroit d'être publié : l'auteur étoit bon observateur, et entendoit bien son métier (1).

(1) En 1771, je dinai à Potzdam chez ce comte de Henckel, avec Quintus Icilius (Guichard) ; la conversation roula sur les victoires remportées par Romanzoff, durant la campagne de l'année précédente (1770). Après le café, on fit apporter du papier, et l'on m'invita à crayonner des esquisses

Campagne de l'année 1770.

Le 12 mai, l'armée russe se rassembla vis-à-vis de Chotzin; le 15, elle passa le Dniester, d'après les dispositions du général Bauer, nouveau quartier-maître-général.

Quand on campoit; toute l'infanterie occupoit un carré, et la cavalerie une ligne derrière ce carré. En marche, l'armée étoit formée en sept colonnes; la quatrième colonne, celle du centre, se composoit de la plus grande partie de l'artillerie du parc et de deux bataillons de grenadiers; la cavalerie formoit la première et la septième,

---

de ces batailles : j'ébauchai celle du Larga; Quintus en trouva le plan sagement conçu. Mon intention n'étoit pas d'esquisser celle du Cahul, dont les dispositions me paroissoient mauvaises. On me devina, et l'on me pressa d'en tracer le dessin, en observant que les volontaires prussiens, qui avoient été présens à cette bataille, alloient revenir, et feroient tout connoître. Quintus s'empara de mes esquisses, et les porta au roi. Lorsque le grand-duc, accompagné du comte de Romanzoff, vint, en 1776, à Potzdam, et que le roi fit manœuvrer devant eux des corps de troupes, Romanzoff dit à un officier prussien : « Mais « voilà des dispositions admirables! c'est sans doute l'imitation de quelque manœuvre fameuse de l'antiquité; n'est-ce « pas là, dites-moi, de l'Alexandre, de l'Annibal, ou du César? » On ne fut pas médiocrement embarrassé pour lui apprendre que ces manœuvres étoient l'imitation des batailles du Larga et du Cahul, que lui-même avoit gagnées.

et couvroit les flancs des cinq autres ; les équipages suivoient, marchant aussi en sept colonnes.

A l'approche de l'ennemi, et en cas d'attaque, l'infanterie se formoit en trois carrés, et la cavalerie se plaçoit dans les intervalles. Le plus grand de ces carrés, celui du centre, où se tenoit le comte Romanzoff, étoit commandé par le général Olitz; celui de la droite, par le lieutenant-général Pléménikoff; celui de la gauche, par le lieutenant-général comte Bruce.

Le camp étant toujours marqué d'avance, on pouvoit aisément y disposer l'infanterie en grand carré, et placer la cavalerie en une ligne derrière l'infanterie; mais il n'étoit pas si facile à des troupes peu exercées de former, dans le voisinage de l'ennemi, trois carrés d'infanterie, avec la cavalerie dans les intervalles.

De Chotzin au Danube, l'armée eut environ vingt-cinq journées de marche très-courtes; à dix heures du matin, l'armée étoit établie dans le camp où elle devoit stationner jusqu'à son départ du lendemain, ou de l'un des jours suivans. Ainsi, sans fatiguer la troupe, on auroit pu, chaque jour de marche, former l'armée en ordre de bataille, pour l'accoutumer à exécuter cette manœuvre sous les yeux de l'ennemi.

On ne le fit qu'une fois, et il est difficile d'imaginer une manœuvre plus confuse et plus mal exé-

cutée. Cependant on regarda cet essai comme suffisant ; ainsi, il ne fut plus question de le répéter ; et comme l'armée traversa la Moldavie, de Chotzin au Danube, sans être inquiétée dans sa marche, tout alla bien.

Le 26 mai, l'armée campa à Lypchaua, sur le Pruth.

Il me paroît superflu de nommer tous les lieux où elle s'arrêta, en suivant le cours de cette rivière sur la gauche. On détacha de l'armée quelques bataillons de grenadiers et de chasseurs, avec lesquels le général Bauer prenoit les devans pour marquer les campemens.

Peu après on me donna le commandement de tous les piquets de l'armée ; j'allai renforcer, avec eux, le corps du général Bauer. Ce corps formoit un carré, les piquets en formèrent un second ; ils attaquèrent les Tartares, qui s'enfuirent après avoir essuyé quelques coups de canon.

L'armée du comte Romanzoff, pour se précautionner contre la peste, s'étoit entourée d'un cordon de cavalerie, dont le commandant, après avoir fait passer dans le vinaigre les lettres du général Stoffeln, les transmettoit au quartier-général.

Un jour le comte Romanzoff étoit devant sa tente, entouré d'une cinquantaine d'officiers : un courrier se présente ; nous crûmes qu'il venoit de Russie. « D'où venez-vous? » lui demande le com-

mandant. — « De chez le général Stoffeln. » A ces mots, le comte Romanzoff laisse tomber le paquet de lettres qu'il avoit déjà reçu, rentre dans sa tente, et le vinaigre est aussitôt apporté.

Nous jugeâmes, d'après cette scène, que le corps de Stoffeln resteroit de l'autre côté du Pruth, et ne nous joindroit pas. La peste étoit en effet dans ce corps. Stoffeln, se persuadant que cette maladie n'étoit pas contagieuse, et d'ailleurs entraîné par l'activité de son zèle, visita les malades de son armée sans précaution, prit la peste, et mourut.

Cette contagion datoit de l'époque du combat de Gallatz; dans cette affaire, un soldat s'étant emparé de la pelisse d'un Turc, la vendit à un Juif de Jassy; toute la famille de ce Juif mourut de l'infection causée par la pelisse. Un soldat malfaiteur, transporté de Jassy à Chotzin, en étoit infecté; il répandit la contagion dans cette place; et les équipages du commandant de Chotzin la portèrent à Moscou, où soixante mille personnes en moururent.

Grégoire Orloff, alors favori de l'impératrice, demanda et obtint d'aller à Moscou, où l'on ne connoissoit pls ni subordination ni autorité. Il y rétablit l'ordre et la police; des mesures sanitaires furent prises, et la contagion s'arrêta.

L'histoire conservera-t-elle la mémoire de cette

action? Je l'ignore. Mais j'y trouve plus d'héroïsme qu'on ne peut en montrer dans les batailles et dans les hauts faits d'armes.

Lorsque je quittai l'armée pour me rendre à Pétersbourg, il me parut qu'on négligeoit beaucoup les précautions nécessaires contre ce fléau; on ne me retint que deux jours devant le cordon préservateur : les opérations pour la désinfection ne pouvoient être bien efficaces.

La position occupée par le prince Repnin, qui avoit remplacé le général Stoffeln, se trouvoit dans les mêmes lieux où Pierre Ier avoit été réduit, en 1711, à capituler avec le grand-visir. Soit que ce poste lui semblât de mauvais augure, soit qu'il y fût réellement trop exposé, ce prince demanda avec instance de pouvoir quitter la rive droite du Pruth, pour se joindre à nous sur la rive gauche; le danger de la contagion empêcha le comte Romanzoff d'y consentir.

Mais ensuite la crainte de l'approche des Turcs prévalut sur celle de la peste; et le corps de Repnin, qui avoit passé l'hiver en Valachie, traversa le Pruth pour renforcer notre armée.

Les vêtemens de cette troupe, n'ayant pas été renouvelés, étoient en mauvais état; les soldats avoient fait des vestes de leurs habits; la plupart d'entre eux avoient des chaussures de cuir non tanné; leurs bandoulières n'étoient pas blanches;

leur coiffure étoit sans poudre. Mais on leur avoit donné de la viande en abondance; ils paroissoient pleins de vigueur. Leur troupe, quoique mal équipée, avoit un air martial; ils campoient sans chevaux de frise, nullement inquiets du voisinage de l'ennemi, et faisoient tranquillement leur soupe, tandis que les escarmouches des Turcs tenoient sans cesse l'armée en alarme derrière ses chevaux de frise.

J'allai visiter l'endroit où Pierre Ier s'étoit laissé investir par les Turcs; cet endroit se nomme *Rebai Mahiloff*; j'en aurois fait lever le plan si j'avois pu obtenir des renseignemens exacts sur la position de l'armée de ce prince; mais personne ne sut m'en donner.

A mesure que notre armée avançoit, en côtoyant la rive gauche du Pruth, les escarmouches devenoient plus fréquentes; la troupe du khan des Tartares s'accroissoit. Le grand-visir n'avoit point encore passé le Danube. Le major Soritsch commandoit les Arnautes et les Cosaques de la division du feu général Stoffeln, alors sous les ordres du prince Repnin; ce major, d'une taille petite, mais bien proportionnée, agréable dans ses manières, brave, actif, obligeant, étoit aimé de tout le monde; il avoit fait partie de toutes les expéditions dans la guerre de l'hiver précédent; le corps qu'il commandoit étoit à deux lieues en avant de l'armée.

Un jour, après dîner, le prince Repnin fait tenter une escarmouche. Soritsch, monté sur un cheval entier de race tartare, part fort lestement avec une troupe d'Arnautes et de Cosaques; on n'envoie pas d'infanterie pour les soutenir; ils devoient donc avoir le dessous : l'escarmouche s'engage, les Cosaques donnent avec vivacité sur l'ennemi; leur impétuosité les entraîne, mais ils sont forcés de se replier précipitamment, et Soritsch ne paroît plus.

Dans ces escarmouches, en général, sur mille Cosaques, vous n'en voyez pas quatre qui aillent ensemble; ils courent en avant, en arrière, tirent force coups de pistolet, et de très-loin, sans aucun avantage.

J'étois à cheval, simple spectateur du combat; mais étant peu avancé, je perdis bientôt Soritsch de vue.

Quand on vit qu'il ne revenoit pas, il y eut une vraie consternation chez le prince Repnin. On savoit que le soldat turc n'épargnoit pas le prisonnier qui tomboit entre ses mains, et qu'il se hâtoit de lui couper la tête, pour obtenir la prime de dix écus, qu'on lui donnoit pour chaque tête au quartier-général.

Le prince Repnin fit venir des Cosaques qui avoient fait partie de cette escarmouche; chacun d'eux racontoit, d'une manière différente, la perte

de Soritsch. On leur reprocha, en les accablant d'injures, de l'avoir abandonné; mais tout cela ne nous rendoit pas Soritsch. On ne parloit, au quartier-général, que de la perte de ce brave officier. Aucun de nous n'eût osé parier un contre mille pour la vie du pauvre Soritsch.

Le prince Trubetskoy, général-major de cavalerie, proposa un diamant qu'il avoit au doigt, pour la rançon de Soritsch. Cette proposition donna de l'humeur au comte Romanzoff; c'étoit, selon lui, un homme absolument perdu, dont on ne pouvoit avoir de nouvelles, et dont il étoit inutile de s'occuper davantage.

Cependant, comme la chose n'étoit pas impossible, en mettant un billet d'avis dans une bouteille attachée à une perche, et en attirant l'ennemi vers l'endroit où cette perche eût été placée, l'offre d'un diamant pouvoit faire impression.

On apprit enfin que Soritsch étoit vivant, et qu'au moment où l'on s'apprêtoit à le tuer, ayant eu la présence d'esprit de crier *Pacha! Pacha!* on l'avoit mené au khan des Tartares. Le khan se rappelant la bienveillance que Soritsch avoit souvent témoignée à des prisonniers tombés en son pouvoir, le traita généreusement, lui donna un officier polonais pour le servir, et le fit conduire a Constantinople. Il recouvra bientôt sa liberté, et

devint ensuite le favori de l'impératrice, qui le combla de biens.

Le 6 juillet, l'armée russe avoit pris position dans le voisinage de l'ennemi, sa droite appuyée sur le Pruth, la rivière du Larga entre elle et l'armée que le khan des Tartares commandoit.

La journée du 7 se passa en délibérations et en préparatifs pour l'attaque; ce fut le général Bauer qui la fit décider; il étoit l'âme de nos entreprises.

L'armée se mit en marche au commencement de la nuit. L'ennemi n'avoit pris aucune précaution pour empêcher le passage du Larga, qu'il eût pu rendre difficile, quoique la rivière fût à sec. Son camp, appuyé et en partie couvert sur sa gauche par le Pruth, étoit d'ailleurs mal défendu par une tranchée facile à franchir, et disposée en crochet sur son flanc droit.

La division de Pléménikoff fut chargée de faire une fausse attaque sur le front de l'ennemi; notre effort principal se dirigea sur son flanc droit, dont l'abord, après avoir passé le Larga, étoit uni et facile.

Dans cette attaque principale, les corps de Repnin, Potemkin et Bauer, où je me trouvois, marchoient en première ligne; celui de Bruce et celui d'Olitz, où étoit le comte Romanzoff, formoient la seconde ligne, ou plutôt la réserve; la cavalerie

venoit derrière eux; un détachement de chasseurs marchoit à quelque distance sur notre gauche.

L'ennemi, que la division de Pléménikoff occupoit déjà, ne nous attendit pas; il s'enfuit après avoir tiré quelques coups de canon.

J'entrai le premier dans le retranchement des Turcs; j'en étois à dix pas, lorsqu'un des leurs mit le feu à un canon vis-à-vis de moi, et se sauva; ce fut là tout le danger que je courus.

Pour animer la troupe qui me suivoit, je criai, dès que je fus sur le rempart: « *Houra je Catharina!* (Vive Catherine!) »

Nos troupes entrèrent dans le camp turc sans coup férir; les corps de la seconde ligne ne virent même pas l'ennemi. Je ne crois pas que cette attaque sur le flanc droit du retranchement nous ait coûté vingt hommes.

La fausse attaque sur le front fut plus meurtrière; Pléménikoff, qui la commandoit, étoit fort vieux; mais brave; il força le retranchement ennemi en même temps que nous; mais notre perte totale ne passa point cent hommes.

Les Turcs abandonnèrent leurs bagages et leur artillerie consistant en soixante pièces de canon.

La tente du khan des Tartares étoit doublée de satin cramoisi brodé en or; le prince Repnin en fit prendre possession par une compagnie de grenadiers; c'étoit la garde ordinaire du comman-

dant en chef, et il la conduisit lui-même dans cette tente, le drapeau déployé.

Le vainqueur ne fit dans cette journée que vingt-trois prisonniers. On trouva, dans le camp turc, des Russes attachés deux à deux qu'on venoit de tuer : cette vue irrita nos gens, qui massacrèrent sans pitié plusieurs Turcs qui s'étoient cachés dans un grand trou creusé depuis peu.

Après l'affaire du Larga, l'impératrice m'adressa une lettre gracieuse, avec l'ordre de Saint-George, qu'elle m'accordoit pour être entré le premier dans le retranchement des Turcs, et pour avoir annoncé la victoire en proclamant son nom.

Le 8 juillet, l'armée russe prit position au-delà du Larga, et continua d'avancer le long de la rive gauche du Pruth, sans rencontrer d'ennemis.

On sembloit être en pleine paix; la guerre ne recommença qu'à l'approche du Danube.

Le 19 juillet, notre armée étoit campée sur le Cahul, ruisseau peu distant du Pruth qui couvroit notre droite; la Salza, autre ruisseau ou torrent, étoit à une plus grande distance vers notre gauche; nous nous étions éloignés de ce ruisseau, sans que j'en aie su le motif, pour nous approcher du Pruth et du Cahul.

Il ne nous restoit de pain que pour quelques jours; nous attendions un convoi que l'ennemi, fort de ses troupes légères, pouvoit facilement

enlever, quoique nous eussions laissé en arrière un gros détachement pour en protéger l'arrivée.

Le 20 juillet, le canon d'Isaché annonça que le grand-visir avoit passé le Danube.

Il vint prendre position vers la gauche du Cahul; il couvrit le front de son armée d'une sorte de retranchement, et négligea d'en appuyer les flancs, quoique le voisinage du Cahul eût pu servir de protection à son flanc gauche.

Aucun ravin, aucun arbre n'entravoit l'artillerie russe dans notre marche contre l'ennemi; mais seulement une espèce de levée de terre traversoit la plaine entre les deux armées, et cette levée, connue sous le nom de voie Trajane, eût pu couvrir une avant-garde.

Des prisonniers turcs nous déclarèrent que leur armée étoit forte de trois cent mille hommes, nombre sans doute exagéré; je pense qu'il s'y trouvoit de soixante-dix à cent mille combattans; la nôtre n'en comptoit que dix-huit mille; cependant l'attaque fut résolue pour la nuit suivante.

Le meilleur parti me paroissoit être de répéter la manœuvre qui nous avoit si bien réussi à l'affaire du Larga, ce qui étoit facile à effectuer, les Turcs n'ayant ni poste avancé, ni védètes, ni éclaireurs.

Il falloit pour cela porter l'armée sur la Salza, et, en suivant la direction du rivage, arriver au

point du jour sur le flanc droit de l'ennemi, qui n'étoit pas couvert, pendant qu'une fausse attaque attireroit son attention sur des points rapprochés de son front ou de sa gauche.

On peuvoit être à peu près sûr, par l'expérience du passé, qu'il s'enfuiroit aussitôt qu'il verroit nos troupes aborder sérieusement son flanc droit.

Je ne sais quel plan on s'étoit proposé de suivre; mais il me parut qu'on vouloit faire l'effort principal sur le front de l'ennemi; le carré de Plémé-nikoff, et le grand carré du général Olitz où se trouvoit le général en chef, marchèrent dans cette direction; le corps de Bauer fut chargé de se porter sur le flanc gauche des Turcs; les corps de Bruce et de Repnin devoient attaquer leur flanc droit.

On se mit en mouvement à l'entrée de la nuit du 20 juillet. Dès le commencement de la marche, il y eut de la confusion dans la batterie du grand carré, composée de douze pièces de canon; quelques-unes de ces pièces étoient tournées d'un côté, d'autres du côté opposé; on avoit attelé celles-ci par-devant, et celles-là par-derrière. Le général Mellissino qui la commandoit, sembloit avoir perdu la tête; le chef de l'armée se fâchoit, et lui adressoit des reproches; le général Olitz se fâchoit encore davantage, parce que le carré ne marchoit

pas régulièrement, et qu'il s'y faisoit des ouvertures; ainsi il se passa du temps avant qu'on pût s'entendre.

Nous ne pouvions voir, du grand carré où je me trouvois, les autres carrés avec lesquels nous devions marcher de concert; l'obscurité de la nuit ne le permettoit pas, et l'on n'avoit pas pris les mesures convenables pour établir des communications entre ces autres carrés et le nôtre, en sorte que nous n'en avions point de nouvelles; et soit qu'on eût mal calculé les distances, soit que nous nous fussions écartés de la route qui devoit être tenue, au lieu d'atteindre le camp ennemi avant le crépuscule, le jour nous surprit au moment où nous approchions de la voie Trajane.

Nous vîmes alors à notre gauche le carré de Bruce marchant sur un terrain élevé fort en avant de nous, et plus avant encore le carré de Repnin.

Une troupe sortit alors du camp ennemi, et se jeta entre nous et le carré de Bruce, qui lui tira des coups de canon dont les boulets portoient sur nous. Cela produisit de l'hésitation dans notre corps; on tint conseil; je fus d'avis de marcher, sans perte de temps, sur le retranchement de l'ennemi, dont on voyoit que le carré de Repnin alloit gagner le flanc droit: cet avis fut suivi.

Mais des Turcs tiroient sur nous de derrière la voie Trajane comme d'un rempart; je pris dans

notre corps une partie de l'infanterie d'une réserve où il ne se trouvoit alors aucun officier, et sans demander d'ordre, j'allai débusquer ces Turcs de leur poste ; ils s'en allèrent dès qu'on leur eut tiré quelques coups de fusil. En franchissant la voie Trajane, nous découvrîmes le carré de Pléménikoff, marchant sur la droite, à une portée de canon en avant de nous.

J'allai sur-le-champ, de la part du chef de l'armée, y porter l'ordre de nous attendre pour attaquer l'ennemi de concert.

Le général Samétin, l'un des chefs de ce corps, reçut ma commission ; déjà j'étois de retour, et je finissois de faire mon rapport, lorsque, regardant en arrière, je vis ce carré de Pléménikoff en confusion : les chariots, les bagages, l'artillerie s'en détachoient précipitamment.

Je dis au comte Romanzoff : *Ce carré est battu.* A peine ai-je prononcé ces mots, que les troupes de Pléménikoff arrivent sur nous. dans le plus grand désordre : c'étoit une déroute complète. La moitié des fuyards pénètrent dans notre carré par l'ouverture de l'un des angles ; le premier régiment de grenadiers posté à cet angle faisoit ses décharges en l'air. Mais on avoit beau crier de ne pas tirer ; on ne pouvoit se faire entendre. Six pièces de parc chargées à cartouche, qui se trouvoient à ce même angle, tirèrent deux fois,

heureusement sans toucher personne. Dans cette bagarre difficile à dépeindre, on apercevoit sur la place que le carré avoit occupée quarante pièces de canon abandonnées.

Les Turcs poursuivirent peu les fuyards. Au reste, n'ayant pas vu ce qui se passoit à notre droite, je ne puis en parler comme témoin oculaire.

Un lieutenant-colonel de cavalerie me dit le même jour, qu'ayant fait avancer sa troupe, les Turcs qui venoient de dissiper le carré de Pléménikoff, s'arrêtèrent à la vue de cette cavalerie, puis se retirèrent; il m'assura qu'ils n'étoient pas plus de cinq cents; il voulut, ajouta-t-il, les faire charger, et cria *en avant;* mais sa troupe resta immobile. Cependant un de ses officiers se détacha contre un Turc, demeuré en arrière, qui avoit mis un genou en terre et qui le couchoit en joue. Ce Turc se retira après avoir lâché son coup qui tua l'officier.

Quant au commencement de cette déroute, voici ce que j'ai pu en apprendre.

Un chemin creux, partant du retranchement ennemi, aboutissoit vers l'endroit où le carré de Pléménikoff fit halte. On auroit dû reconnoître ce chemin, et y placer un piquet pour le couronner; on n'en fit rien. Tout-à-coup une troupe de Turcs déboucha de cet endroit, s'élança sur le

carré, et le surprit tellement, par cette brusque attaque, qu'il n'eut pas le temps de se reconnoître et se mit en désordre.

Sur les dix bataillons qui le composoient, il ne périt néanmoins qu'un seul officier.

Assurément ceux qui ont vu cette scène ne diront pas que les Russe en ligne ne reculent jamais, et qu'il faut les tuer pour les débusquer. Le soldat de cette nation est très-brave, mais il n'est pas bien convaincu que son patron l'introduise en paradis, s'il meurt sur le champ de bataille. Le désordre et la terreur étoient tels dans notre corps, que si, dans ce moment, mille Turcs fussent venus l'attaquer, il n'auroit peut-être pas mieux tenu que celui de Pléménikoff.

Mais tandis que ce détachement d'infanterie des Turcs nous donnoit une si chaude alarme, la consternation se répandoit dans leur camp.

Le carré de Repnin arrivoit sur leur flanc droit, marchant sur une hauteur qui les dominoit, et d'où il étoit fort en vue; à cet aspect toutes les troupes de ce camp se débandèrent, et prirent la fuite. Il paroît même qu'elles avoient déjà commencé à fuir, lors de la déroute du corps de Pléménikoff, et que ce fut la véritable cause qui empêcha l'ennemi de poursuivre ses succès de ce côté. Le corps de Repnin décida donc de cette journée, sans avoir tiré un seul coup de canon, ni perdu un

seul homme. Le carré de Bauer, que nous ne pûmes voir qu'après la fin de l'action, avoit suivi les bords du Cahul, et abordé le flanc gauche de l'ennemi.

Notre grand carré étoit près d'atteindre le retranchement des Turcs, lorsque nous vîmes vingt ou trente de leurs fantassins se tenant tranquillement derrière sur une petite hauteur. Le régiment des hussards jaunes n'étoit qu'à cinquante pas d'eux; cependant ils échappèrent : plusieurs autres fantassins furent tués dans les herbes et dans le fossé du retranchement où ils s'étoient cachés.

Les Turcs abandonnèrent, avec leur camp, leurs bagages et leur artillerie, consistant en cent quatre-vingts pièces de canon. Les Russes ne firent pas cent prisonniers; je doute que cette victoire ait coûté aux Turcs cinq cents hommes.

Les ennemis, après leur déroute, se jetèrent dans Isaché, Kilia, Ackerman, et dans d'autres places, d'où ils cherchèrent à repasser le Danube. On auroit pu les détruire en portant sans retard l'armée sur les rives de ce fleuve, dont elle n'étoit éloignée que de deux marches; mais le comte Romanzoff se contenta d'y envoyer quelques détachemens, et de camper près du champ de bataille où il termina la campagne.

Le prince Guillaume de Brunswick, neveu du roi de Prusse, étoit venu servir comme volontaire

sous les ordres du comte Romanzoff, qui ne laissoit pas ignorer que le roi lui avoit écrit de traiter sévèrement son neveu. Ce prince de Brunswick avoit encouru la disgrâce du roi son oncle, sur quelque soupçon, peut-être injuste, d'avoir favorisé les désordres de sa sœur, épouse du prince royal de Prusse. Il avoit de l'esprit, et un esprit cultivé; il parloit bien la langue française; sa conduite à l'armée fut sage et réservée; mais son corps fluet, et sa complexion délicate, le rendoient peu propre aux fatigues de la guerre; il mourut d'une esquinancie, peu après la bataille du Cahul.

Le lendemain de cette bataille, le général Bauer fut détaché vers le Danube, pour prendre connoissance de la marche de l'ennemi.

Le prince Repnin se porta avec son corps sur Ismaïl dont il s'empara; il prit ensuite Kilia-Nova, après dix jours de siége.

On m'envoya dans cette dernière ville pour la mettre en état de défense.

A mon arrivée à Kilia, quelques détachemens de troupes russes en occupoient les portes et les remparts. Cinq à six mille Turcs étoient encore dans la place : en vertu de la capitulation, ils devoient être transportés à Tulché de l'autre côté du Danube; comme on manquoit de bateaux, ce transport se faisoit très-lentement.

Kilia est dans l'angle qu'un lac forme avec le Danube. Ses vastes faubourgs avoient été brûlés; la forteresse est petite, et ne peut tenir quelque temps que contre un ennemi qui n'a que des pièces de campagne de douze. Les Russes avoient établi leur unique batterie à cent pas du rempart; ils n'auroient pu la maintenir sur ce point, s'il y avoit eu quelque ordre dans la place, car du rempart on plongeoit sur cette batterie, et le Turc tire très-juste avec la carabine, quand il est derrière un mur. Au reste, les troupes ennemies s'étoient réfugiées pêle-mêle à Kilia, sans plan, ni préparatifs ou dispositions de défense.

J'allois chaque jour visiter les ouvrages que je faisois construire devant la porte du Danube; un millier de Turcs campoient près de là, et j'ai passé trois semaines au milieu d'eux. Ils me parurent vivre tout-à-fait dans un état de démocratie militaire.

Le prince Repnin traitoit les otages turcs avec générosité; il fit des présens à chacun d'eux, et ils mangeoient à sa table.

La première fois qu'ils dînèrent chez le général, le principal d'entre eux plongea les doigts dans la soupière pour y prendre du vermicelle. Un jour on les fit souper avec deux femmes fort jolies : la présence de ces femmes les étonna; ils refusoient de se mettre à table avec elles. Après

quelques instances, ils s'enhardirent si bien qu'un effendi les embrassa toutes deux.

Ils avoient dans leur tente un garçon de douze ans qui jouoit de la guitare, et accompagnoit son chant d'attitudes indécentes, qui les amusoient beaucoup. Nous appelions cela *la comédie turque*.

Un nommé Mustapha, qui n'étoit pas un des otages, vivoit familièrement avec nous, et passoit souvent la nuit dans notre camp. Ayant été long-temps en garnison à Chotzin, il entendoit le polonais. Le général Potemkin, qui depuis joua un si grand rôle, pressoit Mustapha de quitter l'armée ottomane avec son corps; il lui promettoit un établissement à Casan, où des sujets de l'empire russe professent la religion musulmane; mais quelques offres qu'il lui fit, elles furent toujours rejetées avec indignation.

Mustapha avoit un frère âgé de seize ans, qui l'accompagnoit souvent, et auquel il paroissoit fort attaché; mais, en parlant de son harem, il nous disoit qu'il n'hésiteroit pas à tuer son frère, si celui-ci regardoit seulement une de ses femmes.

Tandis que j'étois à Kilia, le commandant de la place mourut; un bataillon de grenadiers, dont il étoit depuis long-temps le chef, le regrettoit beaucoup. Dans la crainte que les Turcs n'in-

sultassent plus tard à sa dépouille mortelle qu'il falloit déposer dans une ville qui seroit rendue à la paix, ils me prièrent de leur indiquer un endroit sûr pour sa sépulture.

Une terrasse fort élevée me parut convenir à cette destination. Les grenadiers y creusèrent une fosse, qui n'étoit jamais assez profonde à leur gré; après avoir fouillé jusqu'à vingt-quatre pieds, ils trouvèrent une couche de boulets de canon : on ne pouvoit rencontrer un lieu plus propre pour y déposer les restes d'un vieux guerrier.

Tous les grenadiers du bataillon assistèrent à son convoi, et plusieurs d'entre eux versoient des larmes. Un officier, juste et brave, qui partage les peines et les dangers des soldats soumis à ses ordres, ne manque pas de leur inspirer de l'affection. J'ai remarqué à Kilia divers monumens de la domination des Génois.

Le 16 septembre, Bender fut emporté d'assaut. J'ai parlé des détails de cette conquête, qui, avec l'occupation de la nouvelle Servie, facilita beaucoup celle de la Crimée, et coupa les communications des Turcs avec la Pologne.

Le 26 septembre, un détachement de l'armée du comte Romanzoff prit Ackerman. On perdit devant cette place Kinloch, commandant d'un bataillon de chasseurs; il étoit parent de ce général Keith, qui, après avoir servi en Russie,

fut tué à Hochkirchen, en combattant dans l'armée prussienne. Kinloch avoit fait partie du régiment de Cavéron, traité si cruellement par le comte de Pombal. Son mérite le fit généralement regretter. On crut qu'il avoit cherché la mort dans l'affaire où il périt.

Il est naturel qu'un homme de guerre, poursuivi par l'infortune, cherche à se faire tuer en combattant; et, parmi les gens de cette classe, ceux qui sont les plus malheureux n'en trouvent pas toujours l'occasion.

Au mois de novembre, le château de Brahiloff, dont la ville avoit été brûlée l'hiver précédent, tomba au pouvoir des Russes; ils avoient été peu auparavant repoussés avec perte, en voulant l'emporter d'assaut.

Le comte Romanzoff prit ses quartiers d'hiver à Jassy; le général Olitz à Bucharest.

Le général-major Weissmann fut chargé du commandement sur le Danube; et l'on mit sous ses ordres les troupes qu'on laissoit à Brahiloff, Kilia, Ismaïl, Ackerman. Du Danube à Jassy, il y a 35 milles, de 15 au degré.

Dans le mois d'octobre, je reçus du roi de Danemarck l'ordre de me rendre à Copenhague, après avoir fini la campagne. Cet ordre portoit aussi que je ne tarderois pas à rejoindre l'armée russe. J'arrivai, en février 1771, à Copenhague,

Ma carrière militaire fut interrompue, et je me vis engagé dans les intrigues de cour, qui ont eu un si triste éclat en 1772.

Dans ces campagnes de 1769 et de 1770, où je fus employé comme on l'a vu, et surtout dans la dernière campagne, on s'écarta absolument des règles de l'art militaire.

L'armée russe s'avança fort loin, sans qu'elle eût de points d'appui fortifiés, et capables de protéger ses magasins. Les vivres y arrivoient par les chariots; car le Dniester, le Dnieper, le Pruth, ne sont pas navigables.

Il eût été facile à l'ennemi d'opérer sur le flanc gauche de l'armée de communication des Russes, qui faisoient le siége de Bender; et, de cette forteresse, il eût pu agir assez sûrement sur les derrières de l'armée de Romanzoff, qui s'avança de Chotzin au Danube. Mais les Turcs sembloient avoir pris le parti de paralyser leurs propres forces.

Supérieurs en troupes légères, et surtout en cavalerie irrégulière, ils se conduisoient comme si leur armée étoit composée de troupes de ligne dressées à l'allemande.

A la journée du Cahul, on se rappelle qu'ils abandonnèrent dans leur camp cent quatre-vingts pièces de canon. Peut-être avoit-on employé deux mille chevaux ou bœufs à traîner cette misérable

artillerie, que le grand-visir sembloit n'avoir amenée là que pour servir de trophée aux Russes. Le transport d'un amas de pierres du même poids lui eût été moins nuisible.

A quoi bon l'artillerie dans une armée dépourvue d'infanterie régulière?

Comment M. de Choiseul, en excitant les Turcs à cette guerre, avoit-il négligé de leur envoyer des officiers habiles, non pour commander leurs troupes, ni pour les exercer à l'allemande, comme on voulut le faire, mais pour indiquer la méthode de les employer contre les Russes?

Des hommes de la trempe des Bourcet et des Montalembert, après quelque séjour chez les Turcs, auroient bien vu que ces peuples ne devoient pas faire la guerre à l'instar des Allemands; et qu'en opérant selon leur force, c'est-à-dire à la manière des troupes légères, et surtout de la cavalerie irrégulière, les Turcs pouvoient devenir pour les Russes ce que les Parthes avoient été pour les Romains. Le gouvernement français auroit dû réunir un nombre d'officiers propres à ce service, pour remplacer d'abord ceux qu'on pouvoit perdre chez les Turcs : il n'étoit pas difficile d'en trouver dans un pays comme la France. Le théâtre de la guerre paroissoit favorable aux opérations de la cavalerie irrégulière et des troupes légères.

Les ruisseaux qui se jettent dans le Pruth et dans le Dniester sont presque tous à sec en été. On ne trouve, entre ces deux rivières, ni fossés, ni forêts, ni halliers, ni enclos fermés de murs ou de haies, rien enfin qui puisse arrêter la cavalerie.

La partie occidentale de l'Europe ne présente aucune contrée ouverte comme la Valachie, la Podolie, l'Ukraine et la Russie, tenant à des plaines plus spacieuses encore, telles que la Tartarie indépendante, la Tartarie chinoise, etc. Il n'est donc pas étonnant que ces plaines aient subi des changemens soudains de domination, et que le sort des peuples y ait été promptement décidé.

Dans les vastes plaines où coulent le Pruth, le Dniester et le Dnieper, une armée composée de cavalerie irrégulière devoit être plus formidable qu'une armée formée en grande partie d'infanterie de ligne, qui peut être entourée et réduite en quelques jours à une extrême disette.

L'aspect et l'attaque d'un corps de cavalerie irrégulière sont même beaucoup plus imposans que ceux d'un corps de cavaliers rangés en ligne sur deux de hauteur.

Il eût donc été plus que téméraire pour une armée nombreuse en infanterie, et foible en cavalerie, de s'enfoncer dans ces contrées, si le Turc avoit connu sa force et qu'il eût su en profiter.

L'armée de Romanzoff étoit de dix-huit à vingt mille hommes, dont quatorze mille d'infanterie; ce nombre total étoit à celui des troupes du grand-visir dans la proportion de un à six; mais celui de la cavalerie de l'armée russe étoit à la cavalerie turque qui lui étoit opposée, dans la proportion de un à vingt-un. Cette supériorité du Turc en cavalerie faisoit toute sa force.

Il eût fallu la diviser en plusieurs corps, de quinze à vingt mille chevaux chacun, pour harceler les Russes de tous côtés, mais sans s'exposer au feu de leur infanterie, ni à celui de leur artillerie.

Une armée russe entourée de chevaux de frise, et défendue par un feu meurtrier, devoit être considérée comme une citadelle mobile où l'on ne pouvoit pénétrer de vive force; mais qu'il falloit réduire par famine, en détruisant ce qui s'en écartoit, en interceptant ses communications, en enlevant ses vivres, ses convois, en la bloquant d'assez loin pour être hors de l'atteinte de son feu. Si l'armée russe eût voulu attaquer l'un de ces corps, les autres l'auroient serrée de plus près en inquiétant ses flancs, ses derrières, en gênant ses mouvemens, tandis que le corps attaqué eût battu en retraite, ayant soin de ne pas se laisser engager. Leur règle constante eût été de fuir devant l'ennemi, et de revenir incontinent sur lui,

de le fatiguer, de le ruiner en détail en évitant les actions générales. Cette manière d'opérer est facile dans des contrées non seulement ouvertes et unies, mais remplies de fourrages, et suffisantes pour faire subsister une cavalerie immense.

Le général russe eût-il concentré sa cavalerie pour attaquer un des corps ennemis? Ce corps auroit pu la combattre avec la supériorité numérique de quatre ou cinq contre un. Observez que ces corps turcs n'auroient pas eu besoin de communiquer directement entre eux, ni de former un cordon; pour conserver de l'ensemble dans leurs opérations, il leur eût suffi de se tenir pendant la nuit à une marche de l'ennemi.

Les Russes seroient-ils venus à bout d'établir des points d'appui?

Mais quels secours en auroient-ils tirés dans des contrées où les distances sont si considérables?

Je veux bien croire que quelques détachemens russes seroient parvenus, en trompant la vigilance des ennemis, à se faire jour entre leurs corps.

Mais le gros de l'infanterie et l'artillerie, éloignés de cinquante lieues de leurs frontières, auroient-ils pu échapper? Si le grand-visir avoit fait la guerre selon les principes qu'on vient d'indiquer, l'armée du prince Gallitzin ne seroit pas

sortie impunément de la position où elle se trouvoit, les derniers jours de juillet 1769, sur la rive droite du Dniester. Un échec marquant éprouvé par l'armée russe auroit pu faire lever la tête aux confédérés de Pologne, et avoir des suites importantes dans cette contrée. Supposé que l'armée turque n'eût pas pris ses quartiers d'hiver en Pologne, il suffisoit qu'elle conservât Chotzin, pour recommencer la guerre l'année suivante aux environs de cette place.

Qu'auroit fait le cabinet de Pétersbourg, en apprenant la perte de son armée de Valachie? Auroit-il organisé une deuxième armée forte en infanterie, foible en cavalerie, comme la précédente? Le sort de cette armée n'eût pas été douteux.

Si le gouvernement turc n'étoit pas en état de connoître ses forces et de s'en servir, le gouvernement français devoit l'en instruire. Sans les fautes du gouvernement suédois, la Russie n'auroit pas pris pied sur les bords de la mer Baltique; et sans les fautes du gouvernement français, la Russie ne seroit pas parvenue, dans cette guerre, à dominer sur la mer Noire. Ces événemens ont changé la face de l'Europe.

MÉMOIRES

CONCERNANT

LE COMTE DE STRUENSÉE,

SES PARTISANS PRINCIPAUX,

LEUR CATASTROPHE,

ET LES SUITES QU'ELLE A EUES

POUR L'AUTEUR.

MÉMOIRES

SUR

LE COMTE DE STRUENSÉE.

De la négociation entre le Danemarck et la Russie, concernant le Holstein.

J'ACCOMPAGNOIS, comme on l'a vu, l'armée russe sur le Danube, lorsque je reçus, dans le courant d'octobre 1770, des lettres du roi de Danemarck, qui m'appeloient auprès de lui.

Ces lettres avoient de quoi flatter l'amour-propre, en me donnant l'assurance que mon éloignement de l'armée russe ne seroit que momentané; cependant je partois avec répugnance pour mon pays, comme un homme qui, sans savoir où il va, quitte une carrière de son choix. Mais j'avois l'espoir de faire révoquer mon rappel quand je serois à Pétersbourg, où je devois rester quelque temps.

Je fus trompé dans cette attente; et les négociations pour le Holstein, dont j'ai touché précédemment quelque chose, décidèrent sans retour mon départ pour Copenhague. Quelques détails peuvent être nécessaires pour mettre le lecteur

au fait de ces négociations et des motifs qui m'y ont fait prendre part.

Charles Frédéric, duc souverain de Holstein-Gottorp, s'étant attaché à la fortune de Charles XII, roi de Suède, son parent, fut enveloppé dans les désastres de ce monarque aventureux.

Frédéric IV, roi de Danemarck, lui enleva une partie de ses états, et s'en fit reconnoître légitime possesseur, par le traité qu'il conclut en 1720 avec la Suède ; mais le duc de Holstein protesta contre la partie de ce traité qui le dépouilloit; et quoique ce prince fût alors foible et sans appui, le roi de Danemarck lui offrit vainement un million d'écus (environ 6,000,000 de francs), pour l'engager à renoncer à ses droits.

La maison de Holstein-Gottorp acquit dans la suite une puissance formidable dans le nord : une branche cadette de cette maison monta sur le trône de Suède ; et le chef de la branche aînée devint empereur de Russie, sous le nom de Pierre III, en 1762.

Cet empereur avoit un attachement de prédilection pour l'ancien patrimoine de sa famille, dont le roi de Danemarck étoit à ses yeux le spoliateur héréditaire. Aussi l'un des premiers actes de son gouvernement fut-il de demander à la cour de Copenhague la restitution de ses états du Holstein, et 30,000,000 d'écus pour les revenus de ce pays pendant les cinquante années que ses ancêtres en

avoient été dépossédés. Sa prétention étoit soutenue de toutes les forces de la Russie, et appuyée par la cour de Berlin, alors étroitement liée avec celle de Pétersbourg. Au rapport de Busching, il eût été facile de prévenir une demande si menaçante, avant que le souverain du Holstein fût monté sur le trône des czars, et tandis qu'il n'étoit encore que grand-duc de Russie. Lynar, Saxon de naissance, ministre de Danemarck à Pétersbourg, avoit négocié avec succès auprès de ce prince; il étoit parvenu à lui persuader de faire avec le roi de Danemarck l'échange du Holstein contre les comtés d'Oldembourg et de Delmenhorst, et à renoncer à ses droits sur le Sleswig-Ducal, moyennant la somme de 800,000 écus comptant; appât qui déterminoit le grand-duc, sans doute d'après les besoins d'argent qu'il éprouvoit à cette époque. Lynar demandoit à la cour de Copenhague la place de ministre des affaires étrangères en récompense de cet important service.

Mais le comte de Moltke, favori du roi de Danemarck, n'avoit garde de laisser approcher de son maître ce Saxon adroit et rusé; il lui fit préférer Bernstorff, et suscita des difficultés pour prolonger les négociations, et retenir Lynar à Pétersbourg. Ces lenteurs firent échouer le traité; le moment favorable échappa; et quand le duc de Holstein se vit sur le trône de Russie, il ne

voulut rien rabattre de ses prétentions. Cette affaire sembloit près de se décider par les armes ; le Danemarck, pour s'exposer aux chances d'une guerre désastreuse, contractoit une dette d'environ 20,000,000 d'écus (120,000,000 de francs), parce qu'un courtisan avoit craint de déchoir dans sa faveur, en appelant au gouvernement un étranger saxon au lieu d'un étranger hanovrien. Déjà le comte de Saint-Germain, également étranger, conduisoit l'armée danoise dans le Mecklembourg, et se disposoit à soutenir cette lutte si disproportionnée, lorsqu'une révolution soudaine précipita l'empereur Pierre III dans la tombe, arrêta les hostilités, et donna l'espoir de renouer les négociations.

La Russie pouvoit trouver dans le Holstein des avantages précieux : voulant fonder une puissance maritime, il lui importoit d'avoir des ports sûrs et commodes, au lieu du hâvre de Cronstadt, où ses flottes étoient bloquées par les glaces la moitié de l'année. Nulles ressources à cet égard sur les côtes de Livonie ou de la Finlande-Russe. Tandis que les ports du Holstein offroient un abri aux vaisseaux de la Russie, des établissemens à sa marine, un entrepôt à ses productions, un débouché à son commerce, le Holstein étoit pour elle comme une tête de pont pour entrer en Allemagne; et tant qu'elle en auroit eu la posses-

sion, elle n'eût pas manqué d'avoir une influence dominante en Danemarck.

Ces considérations pouvoient-elles échapper à la sagacité du gouvernement de la Russie? On ne devoit pas s'y attendre.

M. de Lynar n'étoit plus chargé de représenter le Danemarck à la cour de Pétersbourg; M. de Bernstorff y avoit fait envoyer M. d'Assebourg, attaché à la Prusse par sa naissance, et surtout par ses possessions.

M. d'Assebourg, ayant d'étroites liaisons avec le comte Panin, ministre des affaires étrangères en Russie, sembloit fort propre à servir utilement la cour de Copenhague; mais il étoit plus attaché aux intérêts du roi de Prusse qu'à ceux de sa cour. Il ne s'en cachoit pas, et disoit publiquement, qu'à ses yeux ce qui concernoit ce prince devoit aller avant tout; ainsi, au lieu d'agir comme mandataire du Danemarck, il travailloit à brouiller les affaires de Pologne, où il espéroit ménager quelque bon coup de filet au roi de Prusse.

La négociation du Holstein, en de telles mains, auroit peu avancé, sans l'intervention de Saldern. J'ai rapporté qu'il se fit adroitement charger, par la cour de Pétersbourg, de conduire cette affaire, et qu'il conclut avec la cour de Copenhague, représentée par MM. de Bernstorff et d'Assebourg, un traité, en vertu duquel tout le Holstein et les

prétentions sur le Sleswig-Ducal furent cédés au roi de Danemarck, en échange des comtés d'Oldembourg et de Delmenhorst, destinés à faire l'apanage d'une branche cadette de la maison de Holstein. Ce traité fut conclu en 1768.

La cour de Pétersbourg devoit avoir eu des motifs puissans pour accorder au roi de Danemarck des avantages aussi considérables. Saldern lui fit sans doute envisager ce prince comme un membre de la maison régnante en Russie, qu'il falloit traiter généreusement, afin que, se sentant sous l'influence bienfaisante de la famille impériale, à laquelle il appartenoit par le sang, il se dévouât tout entier pour elle.

Il paroît que Bernstorff entra dans les vues de Saldern à cet égard, et qu'il sut inspirer une entière confiance à la cour de Russie.

Des événemens survenus depuis peu de temps avoient tout brouillé; et le gouvernement danois étoit sur le point de voir annuler un traité d'une si grande importance, si vivement désiré, et si propre à prévenir le retour des désastres dont l'état lui-même avoit été menacé quelques années auparavant.

Voici comment ces événemens furent amenés:

On eut, en 1768, l'idée bizarre de faire voyager le jeune roi de Danemarck, Christian VII, hors de ses états.

Étoit-il bon et utile de montrer ce prince dans les cours étrangères? L'argent qu'on dépensa pour ces excursions fut-il employé sagement? L'homme principal du conseil d'état, M. de Bernstorff, que j'appelle I[er], parce que trois personnes de ce nom ont eu successivement part au gouvernement de Danemarck, devoit-il, pouvoit-il empêcher ce voyage? C'est ce que je n'examinerai pas.

Le roi partit avec Stolk, son favori, et une suite nombreuse. Il avoit besoin d'un medecin: on lui désigna Struensée, médecin d'Altona, fils d'un évêque ou surintendant ecclésiastique du Holstein.

Struensée ne se livra point aux plaisirs et aux jeux folâtres de cette jeune cour; mais il sut entretenir le roi par des lectures agréables, par une conversation variée, entremêlant quelquefois de considérations sérieuses les propos frivoles; bientôt il devint pour ce prince un homme essentiel et nécessaire.

La cour revint de ses voyages au commencement de 1769, et à cette époque Struensée ayant été nommé conseiller d'état effectif et ministre de conférences, l'attention du public se tourna sur lui; l'on ne douta point de son crédit, quand on vit son frère revêtu d'une charge de conseiller de justice.

Sa faveur s'accrut et s'affermit par le succès

avec lequel il parvint à éteindre les querelles qui existoient entre le roi et la reine, et que Stolk avoit excitées et entretenues. Aussi le raccommodement des deux époux eut-il pour résultat la disgrâce de cet ancien favori, qui alla occuper une place de grand-bailli loin de la capitale; celle qu'il remplissoit auprès du roi fut donnée à Brandt, ami intime de Struensée, qui le fit rappeler de l'exil, ainsi que le comte de Rantzau-Aschebourg, qui étoit relégué à Gluckstadt.

Struensée avoit gagné la confiance de la reine, en lui faisant recouvrer les bonnes grâces de son époux, et l'empire qui devoit y être attaché.

Il employoit Brandt, auprès du roi et dans l'intérieur du palais, à pourvoir aux amusemens et aux fêtes; Rantzau lui servoit de conseiller et d'agent principal pour les affaires d'état et la politique étrangère.

L'influence de Rantzau dans le gouvernement du Danemarck ne pouvoit manquer de porter ombrage à la cour de Pétersbourg; Rantzau étoit son ennemi déclaré. On le regardoit comme un de ces génies ardens, qui semblent être des artisans-nés de révolutions, et faits pour entraîner avec eux dans leur ruine tout ce qu'ils soumettent à leur ascendant.

A la suite de diverses aventures, il étoit venu en 1762 à Pétersbourg, où on le reçut fort mal.

Arrivé quelque temps après à Altona, dans un entier dénuement, il fut pourvu à ses besoins par Struensée, alors médecin en cette ville, et ils travaillèrent ensemble à une feuille politique.

En 1766, époque de la mort de Frédéric V, Struensée l'aida encore à retourner à Copenhague. Saldern y négocioit le traité relatif au Holstein; Rantzau traversa cette négociation, et trama avec Gortz et Borck, ministre de Prusse à Copenhague, un complot pour renverser les chefs du gouvernement danois, et y faire prédominer un parti ennemi de la Russie. Ce complot ayant été déjoué par Saldern, Rantzau avoit été exilé à Gluckstadt.

Lorsque ce même homme revint de son exil pour prendre part à l'administration de l'état, on peut juger quels durent être les pressentimens de la cour de Pétersbourg. Mais quand Bernstorff, et les partisans de la Russie eurent été renvoyés, et le ministère des affaires étrangères donné à Osten, autre ennemi de cette puissance; quand le conseil privé du roi fut supprimé, et qu'on vit toutes les affaires du Danemarck se décider par des ordres du cabinet, alors le mécontentement de la cour de Pétersbourg se manifesta hautement: l'exécution du traité du Holstein fut suspendue; il fut même question de l'annuler, et d'en venir à une rupture ouverte.

Tel étoit l'état des choses à mon arrivée à Pétersbourg. Le comte Panin se désespéroit d'avoir été joué dans cette affaire; Saldern se désoloit bien davantage de voir son crédit et sa fortune anéantis avec le traité du Holstein et le parti russe à Copenhague.

Ils jetèrent tous deux les yeux sur moi pour faire revenir la cour de Danemarck de son égarement. J'eus beau leur dire que j'étois dépourvu d'expérience pour ce genre d'emploi, que je n'avois aucune disposition à m'en occuper, que mon métier unique étoit celui de la guerre, et que je les suppliois de me renvoyer à l'armée, où je pourrois être plus utile que dans des intrigues de cour: toutes mes représentations furent inutiles; M. de Scheel, ministre de Danemarck à Pétersbourg, se joignit à eux pour me solliciter de ne pas négliger de rendre à mon pays un aussi grand service; on me promit d'ailleurs des récompenses brillantes, comme on fait en pareil cas, et l'on me donna l'assurance d'une protection puissante s'il en étoit besoin.

Je partis avec des instructions. J'arrivai à Copenhague dans le mois de février 1771.

Les principaux membres de la famille royale de Danemarck étoient à cette époque:

Le roi Christian VII, prince foible de corps et d'esprit, âgé de vingt-deux ans;

Son épouse, la reine Caroline-Mathilde, sœur du roi d'Angleterre, la plus belle femme de la cour, d'un caractère doux et réservé, et qui auroit été vraisemblablement fort heureuse, si son sort eût été lié à celui d'un bon et honnête seigneur;

Le prince héréditaire, leur fils, enfant de trois ans;

La reine-douairière, Marie-Julie de Brunswick, belle-mère du roi, âgée de quarante-deux ans;

Le prince Frédéric son fils, frère du roi, âgé de dix-sept ans.

Parmi les personnes de la cour : Struensée, qui gouvernoit alors l'état sous le titre de secrétaire du cabinet, étoit jeune, blond, de riche taille, ayant les traits réguliers, hormis le nez, qui sembloit un peu long; le teint frais, l'air gracieux sans rien d'efféminé, le sourire aimable, les yeux pleins de vivacité; de l'agilité dans les exercices du corps, sans prétention d'y exceller, de l'agrément et du naturel dans les manières, de la politesse dans la conversation. A ces avantages extérieurs Struensée joignoit beaucoup de connoissances, et cette habitude d'application, ce désir d'apprendre, qui semblent les fruits d'une éducation bien dirigée.

Le comte d'Osten, devenu ministre des affaires étrangères, avoit une physionomie sournoise qui

ne paroissoit pas propre à inspirer de la confiance. Ayant étudié à Leipzik avec le comte Poniatowski, il contracta avec lui des liaisons intimes : se trouvant ensuite à Pétersbourg en qualité de ministre de Danemarck et comme chargé d'affaires de la famille Czartorinski, il avoit contribué à mettre en faveur ce jeune Polonais auprès de la grande-duchesse Catherine, depuis impératrice; mais dans la suite, lorsqu'il fut question de la couronne de Pologne pour Poniatowski, Osten auroit voulu de préférence qu'elle fût donnée à un autre Polonais, qui avoit dans ce moment ses bonnes grâces; d'ailleurs le ministre des affaires étrangères en Danemarck, étant alors un dévot, lui avoit recommandé de s'employer pour faire nommer un luthérien zélé. Quoique le comte d'Osten eût échoué dans cette circonstance, il fut encore quelque temps en crédit et consulté à la cour de Russie; mais des causes qui me sont inconnues lui ayant fait éprouver la disgrâce de l'impératrice, il fut obligé de partir de Pétersbourg, ouvertement brouillé avec la Russie, contre laquelle il conserva un ressentiment profond. Aussi ne manqua-t-il pas, en entrant au ministère danois, de faire rayer la pension accordée à M. d'Assebourg, ami du comte Panin, partisan déclaré de la Russie, et l'un des négociateurs du traité du Holstein.

J'ai parlé de Rantzau qui, après Struensée,

paroissoit jouer le rôle principal à la cour de Copenhague. Divers personnages étoient à sa suite, et comme sous ses ordres, tels que Koeller, lieutenant dans les troupes de Hesse, promu rapidement au grade de colonel sans avoir fait d'autre service que celui de paix; Beringskiold, qui, d'abord espion de Danemarck en Russie sous le règne de Pierre III, puis espion de Russie en Danemarck, avoit obtenu de l'argent de la cour de Pétersbourg et des lettres de noblesse de celle de Copenhague; le colonel Sames, alors commandant de la capitale, et quelques autres moins considérables. D'ailleurs, Rantzau donnoit chaque jour audience à une multitude de gens, même des dernières classes du peuple, parlant à chacun le langage de son état, employant les uns à emprunter pour lui de l'argent, les autres à semer des bruits favorables à ses vues, et à travailler l'opinion publique.

Rantzau étoit en quelque sorte l'âme du parti ennemi de la Russie : on tenoit chez lui des conférences, auxquelles l'envoyé de Suède à Copenhague paroissoit prendre un vif intérêt; il ne s'y agissoit de rien moins que de chasser les Russes de Finlande, et l'impératrice de sa capitale; déjà les rôles pour ces brillans projets étoient distribués. Brandt, qui avoit dissipé son patrimoine durant son séjour à Paris, se flattoit d'engager

la cour de Versailles dans ce parti; Sames, qui avoit servi en qualité de sous-aide-major sous les ordres de M. de Bellisle, devoit être envoyé en France; on destinoit Plessen le cadet à remplir une mission du même genre en Suède; Rantzau devoit être à la fois ambassadeur extraordinaire à Stockholm, et commandant en chef de l'armée où Koeller occuperoit une place importante. Comme Struensée étoit indigné du refus que faisoit le gouvernement russe d'exécuter le traité du Holstein, quoique signé et ratifié depuis deux ans, il écoutoit avec complaisance les propositions de Rantzau, et ne se sentoit pas éloigné d'entrer dans ses vues.

Aussitôt mon arrivée à Copenhague, je fus appelé à prendre part aux délibérations concernant la Russie: on me destinoit à des plans d'attaque contre cette puissance; il étoit aussi question de mon retour à Pétersbourg, pour y travailler à l'expulsion du comte Panin et de Saldern, ou à d'autres intrigues.

J'observai qu'il ne seroit pas aussi facile de faire renvoyer des ministres du gouvernement de Russie que de celui de Danemarck, et que je ne voyois pas quel avantage on pouvoit attendre de la guerre projetée.

La froideur de mes réponses déplut à Rantzau et à ses amis; Struensée, qui m'écouta plus tranquillement, voulut avoir avec moi des explica-

tions. Il ne croyoit pas, me dit-il, qu'une guerre contre la Russie fût si dangereuse; il pensoit même que des galiotes à bombes, construites sous le ministère précédent contre Alger, pourroient servir contre Cronstadt. Je voulus lui représenter la dépense d'une telle expédition; il m'assura que le roi n'hésiteroit pas à y sacrifier toute son argenterie.

Je lui rappelai alors qu'une ressource de ce genre, employée par Louis XIV pendant la guerre de la succession, n'avoit produit qu'une somme de 450,000 livres. J'entrai ensuite dans le détail des frais qu'exigeoit une seule campagne contre la Russie; je les comparai avec les ressources du Danemarck, avec l'état actuel de ses moyens militaires, et avec les secours qu'on pouvoit attendre du dehors. En supposant, ce que j'étois loin d'admettre, que le roi fût assez fort pour attaquer avec succès un tel ennemi, les puissances maritimes et surtout l'Angleterre souffriroient-elles que leurs relations fussent interrompues dans la Baltique; qu'on allât détruire des ports avantageux pour leur commerce, d'où elles tiroient une grande partie de leurs munitions navales, et qui appartenoient d'ailleurs à une nation amie, ou qui du moins ne leur causoit aucun ombrage?

N'étoit-il pas à craindre que le roi de Prusse n'intervînt dans la querelle, au préjudice du Dane-

marck, pour faire réussir ses vues sur la Pologne ?

Ces considérations développées et examinées dans plusieurs entretiens frappèrent son esprit; mais on peut bien penser que Rantzau et ses partisans ne négligeoient rien pour en effacer l'impression. Le ton menaçant qu'ils prenoient ouvertement en parlant de la cour de Pétersbourg, et qu'ils avoient mis à la mode à Copenhague, étoit porté à un degré si insultant, que le ministre de Russie me dit plusieurs fois qu'il auroit déjà quitté la place, sans les espérances que je lui donnois. Cette bravade indiscrète du parti de Rantzau déplaisoit fort aussi à Struensée, et donnoit du poids à mes remontrances; d'ailleurs divers incidens lui inspirèrent en moi une confiance à laquelle je ne devois pas m'attendre, du moins aussi promptement.

Brandt, soit pour m'éprouver, soit qu'il fût de bonne foi, me proposa la place de maréchal de la cour; je repoussai sa proposition qui avoit si peu de rapport avec mes goûts, mes habitudes, et le métier auquel je m'étois voué dès l'enfance. Quelque temps après, le même Brandt, ennuyé d'une fonction dont il étoit spécialement chargé, celle d'amuser le prince, me proposa formellement de prendre sa place avec 20,000 écus; m'assurant que cette offre étoit agréée par Struensée; je la rejetai comme la précédente. Peut-être

Struensée crut-il qu'elle auroit plus de poids dans sa bouche; et comme je lui témoignois un jour le désir de retourner à l'armée russe, il observa que, si Brandt se retiroit comme il y avoit apparence, j'aurois dans mon pays une place plus avantageuse que je ne pouvois l'espérer dans l'étranger; mais je lui marquai ma répugnance invincible pour les offices de cour. J'avois refusé, peu auparavant, le commandement des gardes à pied, déclarant que je ne voulois déplacer personne, et que, si je restois en Danemarck, je me contenterois de celui d'un régiment d'infanterie qui étoit vacant, et d'une place de député au département de la guerre; c'étoit ce qu'on m'avoit promis à mon départ de l'armée russe. Cette modération lui persuada que, n'ayant ni l'ambition de m'avancer à la cour, ni l'envie de prendre part aux intrigues dont elle étoit le théâtre, les conseils que je pouvois lui donner n'étoient nullement dictés dans la vue de mon intérêt personnel : d'ailleurs il trouvoit dans ma manière de voir sur plusieurs points beaucoup de conformité avec ses propres idées.

Il reconnoissoit avec moi que le Danemarck, par sa position et ses moyens naturels, étoit une puissance peu considérable, réduite à un revenu de 6,000,000 d'écus au plus, quoique les impôts y fussent onéreux, avec une dette d'environ

20,000,000 d'écus, un pied militaire de paix hors de proportion avec ses ressources, un état d'employés civils non moins excessif, des pensionnaires nombreux, toute sa population agricole entravée par la servitude dans les développemens de son industrie.

Struensée se proposoit de réformer beaucoup d'abus; il désiroit sur ces divers points donner au Danemarck toute la force et la considération dont ce royaume étoit susceptible.

Mais j'observois conséquemment que, pour réussir dans ces plans d'amélioration, il ne paroissoit pas convenable de s'embarquer dans une guerre dangereuse, pour ne rien dire de plus; et que le roi de Danemarck pouvant être considéré et traité comme un prince appartenant à la maison régnante de Russie, il seroit bien étrange de ne pas profiter de cette circonstance, non-seulement pour assurer l'exécution du traité concernant le Holstein, mais pour acquérir une protection puissante au gouvernement danois, et à lui-même, Struensée, qui en tenoit le timon : que, pour obtenir de si grands avantages, on n'avoit qu'à faire cesser une défiance injuste envers la cour de Pétersbourg, et à lui témoigner la gratitude que méritoit la générosité de ses procédés à l'égard du Holstein : qu'en se mettant ainsi sous la protection de la Russie, il deviendroit aisé de ré-

duire sans inconvénient l'excès du pied de paix de l'état militaire, et d'effectuer les réformes projetées.

J'eus soin de faire remarquer à Struensée qu'on ne doutoit pas à Pétersbourg que Rantzau ne le dominât, et qu'il étoit difficile d'expliquer autrement le sacrifice de ses propres intérêts et de ceux de l'état pour servir les projets de vengeance de cet homme.

Je crois que c'est cette dernière considération qui fit le plus d'effet; car, quoique le pouvoir de Struensée ne fût pas d'ancienne date, il en étoit fort jaloux, craignant beaucoup d'être mené par autrui, mais surtout de laisser croire qu'il le fût. J'eus plus d'une fois occasion de reconnoître que c'étoit un fort mauvais moyen pour réussir auprès de lui, que la recommandation de ceux qui paroissoient avoir de l'influence sur son esprit; et la défiance excessive que lui inspiroient les conseils ou les remontrances n'a pas peu contribué aux fausses mesures qu'il a prises.

Assurément ses préventions contre la cour de Pétersbourg n'étoient pas éteintes, malgré tout ce que j'avois pu lui représenter : il se décida cependant à renoncer à tout projet hostile contre cette puissance, et à faire des démarches pour regagner ses bonnes grâces. Il n'y avoit pas trois mois que j'étois arrivé à Copenhague, et la fac-

tion ennemie de la Russie avoit perdu tout crédit; les idées de guerre avec cet empire ne paroissoient plus que des rêves, et comme j'étois censé l'auteur de ce changement, j'en recueillis d'abord pour fruit la haine que me vouèrent Rantzau et ses partisans.

A les entendre, je payois d'ingratitude le zèle qu'ils avoient mis à me procurer un sort avantageux en Danemarck : c'étoit en effet un grand service que de m'avoir fait quitter l'armée russe pour m'associer à leurs intrigues, et cela méritoit bien que je travaillasse avec eux à précipiter mon pays dans une guerre insensée!

Il est vrai que je n'étois pas absolument en reste à leur égard. Je disois souvent à Struensée qu'il ne devoit pas faire les choses à demi, et qu'il n'obtiendroit la confiance entière de la Russie qu'en appelant au ministère des personnes agréables à cette cour, telles que Bernstorff, et surtout en éloignant les gens qu'elle regardoit comme ses ennemis, tels que Rantzau et Osten.

Struensée n'auroit peut-être pas eu d'éloignement pour Bernstorff, homme d'un caractère doux, et qui étoit dès long-temps accoutumé à plier sous l'ascendant des favoris. Mais à l'égard de Rantzau, il m'alléguoit ses liaisons anciennes avec lui, et les services essentiels qu'il prétendoit en avoir reçus; enfin il me déclara qu'il ne se résou-

droit pas à le faire renvoyer, et à rompre entièrement avec lui. Vers la fin de mai, il fut décidé que je partirois pour Pétersbourg avec des instructions et des lettres de créance écrites de la main du roi, précaution qui parut propre à donner plus de poids à ce que je dirois. On me chargeoit de témoigner à la cour de Russie que le roi de Danemarck ne vouloit laisser subsister aucun doute sur la sincérité de son attachement, et que, pour en donner une preuve positive, la flotte danoise étoit désormais prête à seconder les armes de la Russie.

On espéroit que ces déclarations suffiroient pour engager la cour de Pétersbourg à exécuter le traité relatif au Holstein.

Je ne partageois pas cet espoir, et j'assurai à Struensée qu'il n'y avoit point de succès à attendre aussi long-temps que Rantzau et Osten resteroient dans le gouvernement; mes remontrances furent inutiles; je partis sans avoir rien obtenu.

Ce que je prévoyois arriva; la cour de Russie avoit trop de griefs contre ces deux hommes, et surtout contre Rantzau, pour se fier aux promesses d'un gouvernement où ils pouvoient exercer de l'influence. On me déclara que leur éloignement étoit un préliminaire indispensable pour l'exécution du traité concernant le Holstein : du reste on joignit à cette déclaration des assurances

amicales pour le gouvernement danois, et je me persuadai que toutes les préventions défavorables à Struensée étoient dissipées.

Mon séjour à Pétersbourg se prolongea jusqu'à la fin de juillet. Dans cet intervalle, diverses manœuvres furent employées pour me nuire. On m'attribua une satire en vers contre le comte Grégoire Orloff, alors en faveur; heureusement il en parla à Brugman, officier d'artillerie, dont j'étois connu depuis long-temps, et qui le détrompa, en l'assurant que je n'avois jamais fait de vers, et que j'étois incapable d'écrire des satires.

Le roi de Prusse, qui désiroit apparemment de perpétuer la désunion entre les cours de Russie et de Danemarck, ne dédaigna pas de s'occuper aussi de moi : et il me dépeignit à Pétersbourg comme un intrigant dangereux, qui avoit tenté de troubler la bonne harmonie entre la cour de Russie et celle de Berlin, dont cependant je ne m'étois pas occupé.

Après avoir terminé ma mission diplomatique à Pétersbourg, je repartis pour Copenhague, où j'arrivai au mois d'août.

Je renouvelai mes instances auprès de Struensée pour le déterminer à éloigner des gens qui inspiroient de justes défiances à la cour de Russie, et empêchoient l'effet des bonnes dispositions qu'elle paroissoit avoir : mes instances furent

utiles. Certainement le ministre avoit trop de sens pour n'être pas convaincu de l'importance de se rapprocher sincèrement de la Russie et de s'en procurer l'appui; mais c'étoit une démarche à laquelle il avoit été amené en dépit des sentimens contraires qu'il avoit manisfestés : il avoit donc l'air de céder à une influence étrangère; voilà d'où naissoit sa répugnance à terminer cette négociation. J'aurois peut-être réussi auprès de ce personnage ombrageux, si j'eusse pu lui persuader qu'il n'y avoit dans cette affaire rien qui ne fût son propre ouvrage.

Son éloignement pour répondre aux vœux du gouvernement russe sembloit d'autant plus étrange, qu'ayant refusé depuis peu à Rantzau d'interrompre le cours de la justice pour le mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers, cet homme étoit devenu son ennemi déclaré, et cherchoit dès-lors à lui susciter de mauvaises affaires.

Mais Struensée étoit tellement occupé des réformes qu'il avoit commencées et de celles qu'il méditoit, que les trames de ses ennemis, les orages qui s'élevoient contre lui, et les avis qu'il recevoit, ne faisoient que peu ou point d'impression sur son esprit.

Parcourons maintenant le tableau des réformes qu'il opéra ou qu'il entreprit, et considérons les

suites que ces tentatives eurent pour lui et pour ses partisans, au nombre desquels je fûs compris.

Des réformes entreprises par Struensée, et des suites qu'elles eurent pour lui et ses partisans.

Pour donner une juste idée des réformes qu'entreprit Struensée, il faut dire dans quelle situation se trouvoit le Danemarck, lorsqu'il parvint à l'administration de l'état. Avant la guerre contre le roi de Suède Charles-Gustave, le gouvernement du Danemarck étoit une véritable oligarchie, presque semblable à celle de Pologne. Les pouvoirs principaux étoient entre les mains des nobles, ou dans un sénat composé de leurs représentans et chargé de leurs intérêts; la couronne étoit élective; le roi n'avoit de forces que celles que lui laissoit le sénat. Le clergé avoit perdu par la réformation sa puissance et ses richesses. Un despotisme presque absolu pesoit sur les bourgeois de la capitale et sur ceux des autres villes, quoique leurs députés figurassent comme une sorte de tiers-état dans les diètes de la nation; les habitans des campagnes, réduits à la servitude de la glèbe, étoient, comme des troupeaux de bétail, répartis entre les nobles pro-

priétaires, qui les employoient à la culture de leurs terres.

En 1660, les bourgeois de Copenhague, qui venoient de repousser de leurs murs les Suédois, profitèrent de leur force momentanée pour changer le gouvernement de l'état; ils abolirent le sénat, rendirent la couronne héréditaire, et par un traité solennel ils remirent sans réserve tous les pouvoirs à leur roi Frédéric III, tant pour lui que pour ses successeurs à perpétuité, espérant sans doute que le joug d'un seul maître seroit moins pesant que celui d'une caste de nobles.

Frédéric III régularisa la puissance absolue dont il étoit revêtu, et, pour dédommager en quelque sorte la noblesse de ce qu'elle avoit perdu, il appela auprès de lui les plus considérables de ses membres, pour en former un conseil privé, qui fût comme l'image de ce sénat par lequel la nation avoit été si long-temps gouvernée.

Mais son successeur, Christian V, donna toute sa confiance à Scumacher, fils d'un marchand de vins, qui gouverna le Danemarck avec habileté; sous le nom de comte de Griffenfeld, et travailla efficacement à l'abaissement des nobles; ce système fut continué même après la chute de ce favori.

Sous les règnes suivans, les souverains ne cessant de se défier de la noblesse de leur pays,

appelèrent à leur service des étrangers; et cette politique ayant persisté, les étrangers s'emparèrent peu à peu, non-seulement des places du ministère, soit intérieur, soit extérieur, mais des offices les plus considérables de l'état civil et de l'état militaire.

Ces étrangers, n'ayant le plus souvent dans le pays ni parens, ni amis, ni relations anciennes, et ne pouvant pas toujours tirer du dehors les employés en sous-ordre, choisissoient leurs agens de confiance parmi leurs domestiques les plus dévoués, et leur procuroient des postes avantageux, pour les récompenser ou pour s'en faire des partisans. Cet exemple ne tarda pas à être suivi par les indigènes eux-mêmes. Et comme on vit, dans l'ancienne Rome, le pouvoir tomber aux mains des affanchis, l'on vit en Danemarck les laquais devenir des personnages influens, qui ne bornoient pas leur ambition aux emplois subalternes.

A mesure que les étrangers et les gens à leur suite prenoient une plus grande part au gouvernement, les offices, les appointemens, les pensions se multiplièrent; et, sous les prétextes spécieux d'intérêt de l'état ou du public, on vit créer une multitude d'établissemens, avec les officiers nécessaires pour les diriger et y remplir les différentes fonctions.

Les uns servoient pour les plaisirs ou pour l'honneur du prince, d'autres pour les finances, pour les domaines de la couronne, pour l'armée, pour la police, pour la justice. Il y en avoit pour l'assistance des pauvres, pour l'encouragement de la population, pour l'avancement des arts, des sciences, de l'éducation, de l'agriculture, du commerce, des manufactures et des industries diverses : il en falloit pour tout.

Comme l'état avoit son luxe en forces de terre et de mer, de représentation dans les cours étrangères et dans celle du monarque, chaque branche d'administration avoit aussi son luxe de bureaux, de registres et de commis.

Cependant, au-delà de certaines limites on ne peut doter des offices nouveaux sans retrancher aux appointemens des offices anciens; il étoit donc arrivé qu'en multipliant excessivement les employés, on avoit réduit le salaire de la plupart au taux le plus modique.

A défaut d'argent pour faire rechercher les offices publics, et afin de maintenir les distributions de faveurs, on eut recours aux titres et aux distinctions honorifiques.

On régla, dans les détails les plus minutieux, l'étiquette de chaque rang, pour chaque circonstance de la vie, et la part de respect ou de déférence qui devoit y être attachée.

Quand il fut décidé que le rang et les titres conférés par le gouvernement recevroient les honneurs et la considération dus au mérite, il y eut empressement pour les obtenir. Le marchand quitta son commerce, l'artisan son atelier, le simple bourgeois renonça aux manières modestes de son état pour acquérir un titre et devenir un personnage.

Cette vanité, pénétrant dans toutes les classes, y donna un plus grand essor au luxe et à la représentation.

Le gouvernement ne se montra point avare de largesses qui lui coûtoient si peu. Il accorda des titres à la faveur; il en donna pour l'acquit des services; il en vendit pour de l'argent.

Le rang cessa bientôt d'être attaché exclusivement à l'office, et brava plus d'une fois les principes mêmes de la subordination militaire. Ainsi, tel officier de l'armée prenoit le pas sur son commandant, et faisoit fléchir les règles de la discipline sous celles de l'étiquette.

Au reste il sembloit que la profusion des titres, loin d'en inspirer le dégoût, en fortifiât la manie; on étoit honteux de ne pas avoir ce que tant de gens obtenoient.

Les titres éminens, tels que ceux de comte et de baron, avoient conservé une partie de leurs an-

ciens priviléges : on ne pouvoit arrêter pour dettes ceux qui en étoient revêtus; ils trouvoient dans leurs manoirs un asile contre les poursuites au criminel, jusqu'à sentence définitive. Leurs terres, en partie franches d'impôts, ne pouvoient être confisquées même pour haute trahison, et elles étoient transmissibles par succession inaliénable d'aîné en aîné; ces nobles propriétaires y exerçoient les droits de patronat, de haute et basse juridiction; priviléges qui rappeloient les temps antiques de la domination des nobles.

Mais rien ne les retraçoit autant que la servitude de la glèbe, qui avoit continué de peser sur la caste des cultivateurs ou paysans, servitude dont les charges de la milice sembloient doubler le fardeau.

Il faut cependant reconnoître qu'on n'avoit pas tout-à-fait oublié cette partie nombreuse et intéressante de la population. Dans chacun des districts, un bailli administrant pour le compte du roi, soit les terres enlevées au clergé à l'époque de la réformation, soit les terres féodales vacantes et les autres domaines du fisc, comptoit encore entre ses fonctions, celle de faire droit aux plaintes des paysans contre leurs seigneurs, et de les garantir de l'oppression. Mais on ne trouvoit pas toujours le bailli dans le lieu de sa résidence, et il n'étoit pas toujours disposé

à compromettre ses intérêts pour soutenir ceux des paysans.

Une partie des misères du Danemarck résultoit évidemment de ses anciennes institutions; et plusieurs des abus auxquels il étoit livré auroient pu naître sans que les étrangers s'en fussent mêlés.

D'ailleurs il n'est pas douteux que, parmi les étrangers appelés à l'administration du pays, il ne se trouvât des gens de mérite; mais les mieux intentionnés avoient presque tous le défaut de vouloir introduire des choses pratiquées avec succès en d'autres contrées, sans considérer qu'elles n'étoient en rapport ni avec les besoins du Danemarck, ni avec ses moyens; semblables à l'agriculteur qui sèmeroit au hasard dans son champ des plantes exotiques, au lieu d'y cultiver celles qui sont propres au sol et au climat.

Ainsi l'on avoit établi à Copenhague des académies de sciences et de beaux-arts, à l'imitation de peuples plus avancés dans la civilisation. On avoit, même sous le ministère qui précéda Struensée, envoyé aux frais du roi des savans dans l'Orient pour en étudier les monumens et les antiquités, comme si le Danemarck eût été en situation de faire des sacrifices pour satisfaire de telles curiosités; ainsi, de nouveaux commerces introduits, de nouvelles manufactures entreprises, sans consulter les ressources du pays et de ses

marchands, n'eurent d'autre effet que d'appauvrir les caisses de l'état. On employa de même des fonds avec aussi peu de raison et d'utilité, en députant des négociateurs pour prendre part à des intérêts étrangers au royaume; et d'après l'exemple de nations puissantes, on fit des armemens qui devoient être imposans, mais qui, sans porportion avec les forces réelles du Danemarck, ne servoient qu'à démontrer sa foiblesse.

Quoique l'état eût joui d'une paix non interrompue depuis 1720, les erreurs de l'administration y avoient produit l'effet d'une guerre cruelle; sa dette de 20,000,000 d'écus, tendoit à s'accroître au lieu de diminuer. Les charges qui pesoient sur lui n'empêchoient pas seulement ses forces de se développer, mais sembloient l'affoiblir de jour en jour. Il languissoit comme un corps robuste menacé de tomber dans le marasme, faute de pouvoir exercer librement ses fonctions naturelles. Une sorte de gêne s'y faisoit sentir depuis le trône jusqu'aux dernières classes du peuple; et les réformes y paroissoient appelées par la voix publique.

Telle étoit la situation du Danemarck, lorsque Struensée y prit le timon du gouvernement. Cet homme, imbu des principes de la philosophie moderne, en matière d'économie politique, se proposoit de faire beaucoup de changemens dans

le royaume; mais, pour y réussir, il falloit être fort; il falloit s'établir solidement. Cependant il songea moins à se ménager des forces et à acquérir de la consistance, qu'à écarter ceux qui pouvoient contrarier ses projets.

C'est dans cette vue, qu'après avoir éloigné Stolk, précédemment favori du roi, il fit congédier le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères, regardé comme le personnage principal de l'administration, et le jeune Bernstorff son neveu, alors député au collége des finances, et destiné à remplacer un jour son oncle.

Ce fut aussi pour écarter les contradictions, qu'il fit supprimer le conseil privé du roi, obligeant chacun des départemens de rapporter les affaires de son ressort au cabinet, et d'en recevoir les décisions du monarque.

Auparavant ils pouvoient correspondre immédiatement entre eux, et décider beaucoup d'affaires; le secrétaire d'un département étoit seul chargé d'en faire les rapports; souvent il les adressoit verbalement au roi même, et en recevoit aussi des décisions verbales, qu'il pouvoit ensuite modifier à son gré.

Struensée fit ordonner que, dans chaque département, un député seroit chargé, à tour de rôle, de présenter au cabinet le rapport écrit des délibérations, auquel le rapporteur pourroit

joindre ses observations, et que la décision du cabinet seroit remise au ministre par écrit, munie de la signature du roi. Il fut d'ailleurs interdit aux départemens de correspondre entre eux autrement que par l'intermédiaire du cabinet.

Ces mesures, imitées du gouvernement prussien, concentroient les affaires dans le cabinet, c'est-à-dire dans les mains de Struensée, qui en étoit le secrétaire; mais aussi la responsabilité de l'administration retomboit entièrement sur sa personne.

Des réglemens diminuèrent beaucoup les pouvoirs de ceux qui dirigeoient les départemens, et qu'on regardoit comme de petits rois : on devoit s'attendre à leur ressentiment.

Supprimer le conseil privé du roi, aussi ancien que la monarchie absolue, c'étoit détruire l'objet de l'ambition des familles les plus considérables. C'étoit d'ailleurs abolir tout-à-coup des traditions qu'il ne falloit peut-être pas perpétuer, mais dont il étoit important de bien connoître l'origine et le but. L'existence de ce conseil ne faisoit point absolument obstacle aux décrets du cabinet, qu'on regardoit comme les ordres d'un maître qui n'a besoin ni de suivre la marche ordinaire des délibérations, ni même de prendre aucun avis. La suppression du conseil privé parut à Struensée

le plus sûr moyen pour faire passer sans contradiction tous les réglemens qu'il méditoit.

Parmi ceux qu'il mit à exécution, quelques-uns étoient décidément mauvais; d'autres de peu d'importance; mais la plupart tendoient à réformer de grands abus.

Le réglement qui autorisoit la liberté de la presse avoit l'air d'une déception de la part d'un gouvernement despotique, dont le caractère est d'imposer silence à tous. On n'avoit pas besoin de cette prétendue liberté pour répandre parmi le peuple des écrits sur des objets d'intérêt public; et l'on devoit craindre de faire naître, comme il arriva, des satires ou des critiques, qu'on ne pourroit supporter.

La défense de recueillir des mises dans le royaume, pour des loteries étrangères, étoit sage; mais comment justifier l'introduction du loto à Copenhague (1)? Le revenu que le fisc en attendoit devoit-il faire illusion sur le scandale de tenir un jeu frauduleux au nom et pour le compte du prince, qui doit être dans ses états la loi vivante, et un modèle de justice et de bonne foi? Ignoroit-on qu'en attirant à ce jeu les journaliers, les valets et les servantes de la capitale, on les exposoit à mille tentations pour se satisfaire?

---

(1) Voir les notes à la suite de ce Mémoire.

C'est encore une erreur grave que celle où tomba Struensée dans ses vues sur la population. Prenant son accroissement ou sa diminution pour des indices positifs d'un état de prospérité ou de décadence, au lieu de la favoriser seulement d'une manière indirecte, en faisant régner le bon ordre, en diminuant les entraves qui gênoient l'industrie des particuliers, et les empêchoient de parvenir à l'aisance, il se persuada que la multiplication numérique des enfans étoit le moyen le plus efficace d'augmenter la prospérité publique, c'étoit confondre l'effet avec la cause (2). Ainsi, pour augmenter la population, on réduisit beaucoup les degrés où le mariage entre parens étoit prohibé, et l'on permit aux personnes divorcées de se remarier. Peut-être à cet égard ne faisoit-on que choquer des opinions généralement reçues, et qui se rattachoient à la discipline religieuse; mais en outre annuler les lois pénales contre la fornication; encourager les soldats de troupes réglées à se marier; augmenter le nombre des hospices d'enfans-trouvés, et ouvrir un lieu de dépôt pour recevoir indistinctement tous les enfans qu'on y porteroit; imposer des contributions nouvelles, et même accorder le privilége d'une banque de pharaon en faveur de ces établissemens; c'étoit favoriser la débauche et la paresse, avilir le mariage, affoiblir les avantages et les droits qui doivent

l'encourager ; c'étoit élever, aux dépens des classes industrielles, une race de misérables, faite pour accroître les embarras de la police et les charges des secours publics ; c'étoit aller précisément en sens inverse du but qu'il s'agissoit d'atteindre..

Secourir des enfans abandonnés, est un devoir que le gouvernement ne peut négliger sans violer les lois de l'humanité ; mais poursuivre et punir les parens qui abandonnent leurs enfans, est une tâche non moins obligatoire que la justice lui impose.

Étoit-il encore dans l'intérêt de la population qu'on révoquât le privilége du père de famille de faire emprisonner son enfant sans autorisation de justice ? Je l'ignore ; mais ce privilége sembloit être en rapport avec la monarchie absolue ; sa suppression étoit-elle d'ailleurs favorable aux mœurs ? Struensée ne fut pas sans doute exempt d'erreurs ; mais il chercha sincèrement à procurer le bien de l'état ; et plusieurs de ses réformes doivent honorer son administration, et lui assurer la reconnoissance de son pays.

Pour réduire l'influence des titres, on ne se borna pas à publier qu'on n'en accorderoit plus qu'avec réserve, et seulement sur le rapport d'un conseil de département ; on les bannit de la correspondance des dicastères ; on régla que l'an-

cienneté d'admission, et non le titre, régleroit la préséance dans les conseils; que le rang affecté au titre ne subsisteroit plus qu'à la cour. On attaqua l'abus plus profondément en révoquant les priviléges qui mettoient à l'abri des poursuites de leurs créanciers non-seulement les comtes et les barons, mais beaucoup de gens en place s'arrogeant les mêmes franchises.

La multiplicité des ressorts judiciaires embarrassoit et compliquoit la marche de la justice; on s'occupa de simplifier cette marche. Divers ressorts étoient attachés à certains établissemens dans la capitale et dans les environs; tous furent supprimés, et réunis à celui d'un seul tribunal, dont les attributions embrassèrent non-seulement le jugement des délits, mais les enquêtes relatives aux accusations spéciales.

On abolit la torture, en usage pour obtenir les aveux des accusés.

On exigea que toutes les sentences fussent motivées. Des tableaux affichés, contenant l'indication des prisonniers, des délits, des accusés, et des jugemens en condamnation ou en délibération, firent connoître périodiquement l'état de cette partie de l'ordre public.

D'autres tableaux publièrent, à des époques rapprochées, les décès, les faillites, les liquidations, les tutelles, et généralement les opérations

concernant la régie des biens, soumise à la surveillance ou à la direction des tribunaux. Un contrôle prévint les abus ou même les fraudes qui pouvoient s'y glisser.

On travailloit en même temps à perfectionner les procédés usités dans la chancellerie (3); et il en résulta des économies considérables sur les frais qu'ils occasionoient à l'état.

Des officiers de police s'introduisoient souvent chez les particuliers, sous le prétexte d'inspecter les mœurs; on fit cesser cet usage qui causoit beaucoup de scandale et de vexations. On rendit au domicile la franchise qui n'eût jamais dû être méconnue.

Le ministère précédent avoit repoussé des plans proposés pour affranchir progressivement le paysan danois de la servitude de la glèbe. Struensée reprit ces mêmes plans; et, pour en préparer par degrés l'exécution, il fit rendre une ordonnance qui régloit le service des corvées, et qui limitoit ainsi le pouvoir que le seigneur exerçoit en cette partie.

Le devoir des baillis étoit de protéger les paysans, et de veiller aux intérêts de leur arrondissement; plusieurs d'entre eux s'en absentoient sous divers prétextes: une ordonnance leur enjoignit d'y résider sans interruption.

La complication qui régnoit dans les finances

en rendoit la gestion embarrassante, incertaine; on s'appliqua à les simplifier, en versant toutes les recettes dans une seule caisse, en faisant partir tous les paiemens d'un centre commun, en supprimant plusieurs administrations indépendantes, en créant un conseil et trois chambres pour contrôler toutes les parties des finances.

On améliora par des changemens le service et les produits des douanes et des postes : toutes les franchises qu'on y avoit laissé introduire au profit d'un certain nombre de privilégiés furent abolies.

Pour obvier au luxe ruineux des funérailles, il fut ordonné de les faire de nuit.

Les dépenses de l'état, en constructions plus coûteuses qu'utiles, avoient été précédemment très-considérables; et l'on travailloit encore à l'église Frédéric, bâtiment commencé depuis long-temps sur un plan si dispendieux, qu'il devoit tomber en ruine avant d'être fini. Struensée en fit cesser les travaux, et une commission fut nommée pour aviser aux économies à faire sur les objets de ce genre.

La Norwège avoit des verreries importantes; on se montra disposé à favoriser les intérêts de cette contrée, trop négligés jusqu'alors, en prohibant l'entrée des produits de verreries étrangères. On s'occupa d'ailleurs à perfectionner son régime forestier, à corriger quelques-unes de ses lois

civiles : on lui accorda même la liberté de tirer des grains de l'étranger, tandis qu'auparavant elle devoit s'en approvisionner en Danemarck.

L'hiver de 1771 fut rude, le peuple de Copenhague souffrit de la disette; des murmures se firent entendre; d'anciens griefs se renouvelèrent; on tâcha de l'apaiser par des distributions de pain; Struensée prit occasion de la rigueur des circonstances pour établir des greniers de réserve, et pour prohiber la fabrication des eaux-de-vie de grains, liqueur dont l'abus étoit général et très-pernicieux. Un petit nombre de gens sensés applaudit à ces mesures; mais les propriétaires de terres les regardèrent comme des atteintes à leurs revenus.

L'intérêt légal de l'argent avoit été porté de 5 à 4 pour cent; il fut reporté à 5 pour cent, car il ne paroissoit pas raisonnable que les particuliers ne pussent emprunter au même taux que le gouvernement. Peut-être eût-il été convenable de limiter moins encore l'intérêt des capitaux demandés par le commerce.

Les ministères précédens s'étoient fort occupés du commerce et des manufactures; Struensée suivit d'abord leur exemple : il prit beaucoup de renseignemens à ce sujet; il délibéra de changer la banque, d'abolir les priviléges des corps de métiers, et d'exécuter divers autres projets. Mais

après bien des tâtonnemens et des discussions, il se persuada que la seule bonne conduite à l'égard du commerce étoit d'y maintenir la sûreté et la bonne foi, mais d'ailleurs de le laisser faire.

Le collége de commerce fut supprimé comme une agence de séduction dangereuse; ce qu'il y avoit de nécessaire dans ses fonctions fut réuni au département des finances.

Le clergé Danois, sans être intolérant ni persécuteur, avoit néanmoins, comme le clergé des autres pays, une disposition à exclure tout autre culte que le sien, et n'étoit pas exempt de jalousie relativement aux innovations qui sembloient porter atteinte à son influence. Struensée l'offensa sans doute, non-seulement en diminuant le nombre des jours de fête, mais en faisant accorder le libre exercice du culte aux réformés de la communion évangélique, aux catholiques et aux moraves; ces derniers obtinrent même des faveurs pour leurs établissemens.

Les hôpitaux et les autres institutions de charité, fondés en divers temps et en diverses circonstances dans la capitale et aux environs, avoient chacun leur administration à part; de là, beaucoup d'infidélités et d'abus qui échappoient aux yeux du gouvernement; de là aussi, défaut d'ensemble dans la partie de l'ordre public qui concernoit les secours. Pour y remédier, on sup-

prima ces petites administrations indépendantes, qu'on remplaça par une régie générale.

On s'étoit peu occupé en Danemarck de la répression des désordres qui causent la pauvreté; mais on avoit fait beaucoup pour secourir les pauvres; peut-être même eût-il été utile de débarrasser l'état de quelques-uns de ces établissemens, plus propres à favoriser l'imprévoyance qu'à produire un bien véritable; je n'en aurois pas excepté la *caisse des veuves*, dont les fonds étoient alors en grande partie perdus, ou fort compromis, par des placemens sans garantie et sans solidité.

Mais, pour réformer de tels établissemens, il eût fallu procéder peu à peu, par des extinctions, en cessant d'y admettre de nouveaux-venus, et non par des suppressions brusques, comme on le fit pour une maison d'orphelins à laquelle on substitua tout-à-coup une école allemande d'instruction usuelle; changement inhumain en soi, mais surtout offensant pour les Danois, et peu d'accord avec les principes de Struensée, qui tendoient à ne plus favoriser les étrangers à l'exclusion des indigènes.

D'ailleurs, l'état de l'éducation publique méritoit bien de fixer l'attention du gouvernement; on eût trouvé, dans un meilleur emploi des fonds affectés à cet objet, de quoi former des

établissemens vraiment avantageux. Par exemple, on entretenoit à l'université de Kiel trente professeurs, et l'on ne pouvoit y attirer d'étudians que par l'espérance et l'appât des places. L'académie de Soroë, dotée de 15 à 20,000 écus de revenu, manquoit presque absolument d'élèves : on n'en comptoit que onze en 1786, et quatre seulement en 1790. Il y avoit là de quoi fonder en Norwège une académie ou université, et un certain nombre d'écoles pour les campagnes qui en manquoient.

Struensée se proposoit de faire de grands changemens dans ce qui concernoit l'instruction publique, mais on ne lui en laissa pas le temps. Ses opérations à cet égard n'embrassèrent que l'école allemande dont j'ai parlé, quelques réformes dans les académies de beaux-arts, et la fondation d'une école vétérinaire.

Indigné de l'influence que les laquais avoient prise dans les affaires publiques, il fit rendre une ordonnance qui les excluoit, à l'avenir, des emplois du gouvernement.

Cette ordonnance, qui avoit un caractère d'outrage et par conséquent d'injustice, étoit surtout insultante pour les personnes qui, sorties de cet état, occupoient des offices publics, et certes elles n'étoient pas en petit nombre.

On eût pu remédier doucement au mal, en

faisant, pour la nomination aux places qui viendroient à vaquer, des réglemens sages qui en eussent écarté les sujets incapables ou indignes.

La remarque faite par Struensée, que beaucoup de laquais avoient été admis dans la municipalité de Copenhague, fut ce qui le décida peut-être à la réformer en totalité, pour en établir une autre organisée différemment. L'organisation de cette nouvelle municipalité étoit sans doute moins vicieuse que la précédente à plusieurs égards; mais l'ancienne organisation datoit de l'époque où la monarchie absolue avoit commencé; on la regardoit comme une institution à laquelle on ne pouvoit toucher sans ébranler les constitutions de l'état.

Certainement toute personne sensée devoit reconnoître que l'état du Danemarck avoit besoin d'être réformé dans son administration; mais ceux qui profitoient des abus ne pouvoient supporter l'idée de perdre leurs bénéfices; et ils étoient d'autant plus nombreux et plus intéressés à s'opposer aux réformes, que les abus étoient plus grands et plus multipliés.

On devoit encore considérer qu'il paroissoit imprudent et injuste de dépouiller sans indemnité, d'un emploi lucratif, l'homme qui auroit exercé un autre métier suffisant à son entretien, si le gouvernement ne l'en avoit détourné pour l'attacher à son service.

Struensée, au reste, ne méritoit que des éloges, quand il faisoit révoquer la loi qui autorisoit les survivances; quand il rendoit un chef responsable de la conduite du sujet, proposé par ce chef à une place vacante dans son corps:

Quand il décidoit qu'un officier n'obtiendroit de congé qu'après un an de séjour à son poste:

Quand il obligeoit les pensionnaires en retraite à vivre dans les provinces; et qu'il demandoit qu'on lui mît sous les yeux l'état circonstancié des pensionnaires, avec indication de leur âge, de leur fortune, de leurs services.

On l'auroit approuvé, sans doute, de laisser un grand nombre d'offices inutiles s'éteindre graduellement par la démission ou par la mort de ceux qui les remplissoient.

Il eût évité, par cette conduite circonspecte, de priver la machine politique de quelques rouages peut-être nécessaires, et surtout de froisser des intérêts privés.

Mais il étoit pressé de voir l'exécution des plans qu'il avoit conçus.

Ce n'est pas tout encore; trouvant l'état de la cour trop considérable, et l'éducation que les pages y recevoient fort mauvaise, il supprima la petite cour formée pour le fils unique du roi, le fit élever comme l'enfant d'un bon bour-

geois, et fit renvoyer à la fois tous les pages (1).

L'état de l'armée étoit aussi, comme on l'a dit, excessif. Il se proposoit de réduire l'armée de terre au moins de moitié; et, pour commencer par les corps les plus dispendieux qui se trouvoient sous sa main, il fit congédier d'abord la garde à cheval, et ensuite la garde à pied. Cette réforme étoit d'autant plus inconséquente, à mon avis, que dans le même temps on faisoit construire à grands frais des galiotes à bombes, et que l'on préparoit un armement maritime destiné à une expédition contre les Barbaresques de la Méditerranée; armement qui ne laissoit pas de porter ombrage à la Russie.

Chaque jour voyoit éclore de nouveaux projets; Struensée appeloit auprès de lui des personnes propres à s'occuper de recherches, à dresser des plans, et à lui servir de faiseurs. On distinguoit entre autres le conseiller Wildebrand; Berger, médecin du roi; OEder, aussi médecin, homme de mérite et de savoir; Reverdil, qui, le premier, avoit proposé des plans raisonnables pour l'affranchissement des paysans; Classen et Sturtz, chargés de travaux relatifs au commerce et à divers objets d'économie politique. J'étois moi-

(1) A l'exception des pages de la chambre du roi.

même employé pour ce qui concernoit l'état militaire : je composai sur cet objet un mémoire dont les idées furent confirmées par l'opinion du comte de Saint-Germain, rappelé au commandement de l'armée; et comme Struensée me témoignoit de la confiance, et qu'on me voyoit fréquemment conférer avec lui, on ne manqua pas de m'attribuer une partie des changemens qui s'opéroient, et surtout le licenciement des gardes à pied.

Certes, j'étois loin de l'encourager dans les mesures tranchantes qu'il prenoit; je tâchois au contraire de l'en détourner, et je réussis quelquefois à suspendre celles qu'il alloit ordonner, et à faire accorder des indemnités aux employés qu'il renvoyoit.

Une grande partie de ces réformes avoit précédé mon arrivée à Copenhague, en février 1771, ou s'étoient faites pendant ma mission à Pétersbourg; mais à mon retour il n'eût pas été impossible de conjurer l'orage qui se formoit.

Je représentai vivement à Struensée qu'on alloit trop vite et trop loin; qu'il falloit remédier à l'ulcération des esprits, et renoncer à toute innovation, jusqu'à ce qu'on eût laissé se calmer le mécontentement et l'impatience qui se manifestoient dans toutes les classes de la société. J'observois qu'il ne pouvoit faire fond sur la faveur

du roi, toujours prêt à céder au premier qui parviendroit jusqu'à lui; que d'un autre côté, ne laissant à la reine aucune part au gouvernement, rien de ce qui s'y faisoit ne pouvoit lui être imputé; qu'elle avoit peu d'influence sur son époux, à qui elle n'avoit pas su se rendre nécessaire, quoiqu'elle cherchât sincèrement à lui plaire; qu'elle n'avoit de force que par l'Angleterre, et qu'on avoit négligé l'amitié de cette puissance, au point que le chevalier Keith, son ambassadeur, n'obtenoit à la cour ni le crédit, ni la confiance qui lui étoient dus à ce titre; qu'on sembloit aussi dédaigner la protection de la Russie, qu'il eût été si facile d'obtenir, et dont l'importance étoit si évidente surtout par rapport à l'exécution du traité pour le Holstein.

J'aurois voulu également persuader à Struensée de faire des démarches pour ramener la reine douairière Julie-Marie, et le prince Frédéric son fils, dont la brouillerie ouverte avec la cour produisoit un effet très-fâcheux dans le public, et pouvoit offrir aux mécontens un point de ralliement. Je le déterminai à quelques avances pour cette réconciliation, et il paroissoit en mesure d'y réussir; mais bientôt il se lassa, et sur les remontrances que je lui fis, il me dit que ce manége lui causoit trop d'ennui, comme si l'ennui eût dû être compté pour quelque chose dans

sa haute position. Cependant on peut penser combien les réformes dont j'ai tracé l'esquisse faisoient naître d'alarmes et fermenter de haines. Les nobles et les gens titrés, blessés dans ce qu'ils appeloient les égards dus à leur rang, ou dépouillés de priviléges réellement utiles, se voyoient de plus menacés de perdre leur domination sur les serfs qui cultivoient leurs terres.

Une foule d'officiers civils ou militaires, qui avoient perdu leur emploi, ne respiroient que vengeance, et répandoient partout leurs plaintes.

Ceux qui étoient encore employés se croyoient chaque jour à la veille de perdre leur état par une ordonnance.

Le clergé tenoit compte des atteintes que l'administration portoit à divers points de sa doctrine ou de sa discipline; il voyoit cette administration protéger des cultes étrangers, ou, pour mieux dire, des cultes ennemis du sien; et il n'attendoit que défaveur de la part d'un ministère sur lequel il ne pouvoit exercer d'influence; aussi Struensée fut-il bientôt signalé comme un franc athée.

Le peuple de la capitale, eût-il éprouvé un bien-être immédiat des opérations du gouvernement, auroit encore eu peine à se défendre des impressions fâcheuses que le grand nombre des mécontens s'efforçoit de lui donner; mais

comme ces réformes n'apportoient aucune diminution à ses charges, il étoit disposé à les regarder comme un accroissement de maux, et il joignoit ses murmures à ceux des ennemis de l'administration.

On observoit malignement que Struensée, qui s'étoit prononcé si hautement contre l'abus des titres, se paroit lui-même d'un ordre de chevalerie que la reine avoit fondé le jour anniversaire de la naissance du roi son époux.

Mais quand il se fut fait nommer ministre privé du cabinet, avec pouvoir d'expédier des ordres et de les faire exécuter, sans avoir besoin de la signature du roi, et sous la seule réserve de les faire approuver et signer par le monarque à la fin de chaque semaine, alors il ne fut plus désigné parmi le peuple que comme un usurpateur, un Cromwell, qui ne tendoit qu'à s'emparer de la couronne; et lorsque peu après il reçut le titre de comte, qu'il fit aussi donner à son ami Brandt, l'indignation publique s'accrut encore. Il étoit presque le seul qui sembla ne pas s'apercevoir de l'orage qui grossissoit chaque jour; on eût dit que la confiance dans ses vues pour le bien de l'état lui fascinoit les yeux. Je tâchois tant que j'en trouvois l'occasion de lui inspirer des inquiétudes sur sa position; et le plus souvent il me répondoit que, pendant mon séjour en Russie,

j'avois pris l'habitude de voir des conjurations partout.

Ne pouvant assez m'expliquer avec lui sur ce sujet délicat, j'y employois Brandt, avec qui j'avois d'anciennes liaisons, et qui étoit dans son intimité; mais Brandt n'avoit pas plus de succès.

Cependant Struensée conçut un jour quelque alarme, en apprenant que des matelots norvégiens appelés depuis peu à Copenhague, s'étoient rassemblés et se portoient en masse sur Hirschholm, où la cour résidoit. Il alloit envoyer contre eux un corps de cavalerie, lorsque j'arrivai, et lui fis entendre que ces matelots n'avoient aucune mauvaise intention, que c'étoit chez eux l'usage de se rassembler ainsi pour présenter leurs griefs, et qu'il suffisait d'envoyer au devant d'eux un officier pour recevoir leurs demandes, et leur dire de se retirer; en effet ces matelots retournèrent paisiblement à Copenhague, quand on eut promis de payer leur solde arriérée.

Quatre ou cinq semaines après, le gouvernement voulant donner une fête aux charpentiers de la marine, le bruit qui courut que Struensée y seroit insulté, parvint à ses oreilles, et répandit de l'inquiétude à Hirschholm; on me consulta, et Struensée, qui craignoit alors d'être assassiné, me dit: « Je pourrois bien avoir le même sort que

Concini. » Je lui conseillai d'assister à la fête, et d'y montrer de l'assurance; mais je saisis cette occasion pour lui parler des imprudences qu'il avoit commises, et lui montrer la nécessité d'être plus circonspect, et d'adoucir les plaintes des mécontens; la conversation s'animant, je lui fis observer que le mécontentement gagnoit jusqu'à ses amis; je rappelai même les exemples fameux des chanceliers d'Uhlfeld et de Griftenfeld, que la cour avoit sacrifiés à la rage de leurs ennemis. « Voilà le sort qui vous menace, ajoutai-je; et si « on le peut, on vous traînera sur l'échafaud; « ayez soin, au moins, de tenir vos papiers en « ordre. — Mes papiers sont en ordre, dit-il froi- « dement, et je n'ai rien à craindre si l'on veut « être juste. »

Brandt, qui assistoit à cet entretien, se joignit à moi pour le prier de ne pas marquer tant de roideur, et de céder aux circonstances. « Non, dit « Struensée avec une sorte d'emportement, non, « je ne céderai rien de ce qui me paroîtra utile au « bien de l'état. — Le temps viendra, répliqua « Brandt, où nous serons contraints de céder. » Struensée se retira sans rien ajouter, et peu d'instans après je reçus de lui un billet par lequel il me demandoit encore s'il pouvoit assister sans risque à la fête des charpentiers. Je lui répondis que, s'il avoit des craintes, il étoit le maître

de n'y point aller. Il n'y alla pas ; la cour n'y parut pas non plus.

L'état d'alarme où nous vivions alors étoit si pénible, qu'un jour Brandt me dit : « Je vou« drois que tout ceci finît ; il me tarde vraiment « que ce gouvernement vienne à être renversé. « — Vous vous en tireriez fort mal, lui dis-je. — « Oh, répliqua-t-il, j'ai étudié les lois ; je saurois « bien répondre. »

Souvent il sollicitoit son ami de prendre des mesures de sûreté, s'il ne vouloit changer son plan de conduite. La réponse ordinaire de Struensée étoit: «Vos remontrances me fatiguent, je ne veux pas « être distrait de mes projets. » Il me disoit quelquefois avec complaisance : « Il y a plus de gloire à « réformer les abus d'un état, qu'à lui gagner des « batailles. » J'admirois la sécurité de cet homme, ou plutôt son obstination à rester dans une situation où il ne pouvoit se soutenir, et dont il ne se dissimuloit pas le péril. Et moi-même, qui au fond n'avois rien à faire dans cette galère, comment pouvois-je hésiter d'en sortir ? Je m'y sentois retenu par le scrupule de m'éloigner au moment du danger, comme s'il y avoit de la honte à quitter des gens qui s'obstinent à faire naufrage ; j'avois d'ailleurs la simplicité de croire que, dans le cas d'une subversion, je pourrois suivre librement mon penchant, et retourner à l'armée russe.

Ce fut vers la fin de 1771 qu'on résolut de dissoudre les bataillons des gardes à pied, et de les répartir dans les cinq régimens de la garnison de Copenhague; mesure d'une grande imprudence, dans les circonstances où l'on se trouvoit; c'étoit envoyer des mécontens déclamer contre le gouvernement, dans un corps dont il eût fallu s'assurer l'attachement.

Ces gardes insultèrent leurs chefs, et refusant de se laisser incorporer, ils causèrent une émeute parmi la populace de Copenhague; ils demandèrent leur congé avec beaucoup d'insolence et de menaces. Non-seulement le gouvernement en fut effrayé, mais il montra qu'il avoit peur en accordant aux mutins leur demande, et en ne faisant contre eux aucune recherche. Sa foiblesse fut ainsi reconnue; on vit qu'il n'osoit se fier à aucun corps de l'armée, et l'on ne craignit plus de l'attaquer à force ouverte.

Rantzau et ses principaux partisans, Koeller, Sames, Beringskiold, n'avoient négligé aucune occasion d'accroître le nombre et l'irritation des mécontens; les chefs de cette faction étoient tellement ruinés ou obérés, qu'il ne leur restoit d'autre moyen de salut que de renverser le gouvernement pour en établir un autre à leur profit.

J'ai su depuis que Rantzau avoit arrêté les poursuites de ses créanciers, en leur annonçant une

révolution prochaine qui le mettroit en état de les satisfaire.

Cependant le parti de Rantzau auroit eu trop peu de consistance pour réussir dans une telle entreprise ; il ne pouvoit compter sur Osten, quoique ce ministre le favorisât en secret ; il lui falloit un auxiliaire imposant, soit par son influence sur la nation, soit par ses relations avec les états étrangers. Des circonstances que j'ignore lui procurèrent le moyen de s'associer Guldberg, et par celui-ci la reine douairière Julie-Marie, et son fils le prince Frédéric, frère du roi.

Guldberg, fils d'un meunier, ayant été destiné à l'état ecclésiastique, s'appliqua d'abord aux études relatives à sa vocation, et se fit connoître par des ouvrages de théologie. La faveur de quelques personnes considérables le fit choisir pour être chargé de l'éducation du prince Frédéric, et lui donna l'occasion de s'insinuer auprès de la reine douairière Julie-Marie, dont il gagna la confiance. Guldberg couvroit d'un extérieur pieux et du langage d'un humble prêtre une ambition profonde. Du sein de son obscurité modeste, il épioit le moment favorable pour employer Rantzau et son parti au projet qu'il méditoit de mettre les rênes de l'état dans les foibles mains du prince Frédéric et de Julie-Marie, d'où il les feroit aisément passer dans les siennes.

La réunion de Guldberg à la faction de Rantzau existoit vraisemblablement déjà en octobre 1771; car, à cette époque, Struensée eut avis que le prince Frédéric étoit à la tête d'un parti qui vouloit se défaire du ministre, en commençant par s'emparer de la personne du roi et de celle de la reine. Struensée ne tint pas plus de compte de cet avis que des conseils de ses amis. « La pureté « de ses intentions devoit, disoit-il, lui servir de « sauve-garde. » Il ne prit même aucune précaution pour l'intérieur du palais, se bornant à faire escorter le roi et la reine par un détachement de cavalerie, et observant de se tenir à portée de l'un ou de l'autre.

Je présume que ce fut Guldberg qui, voulant placer parmi les chefs du parti un homme de sa main, et sur lequel il pût compter, y fit entrer Eichstedt. Ce nouveau personnage étoit un officier de cavalerie qui, en prenant des terres à ferme, avoit su gagner assez par son économie et son intelligence pour acheter un régiment. Struensée ayant voulu le congédier en 1771, j'en dissuadai le ministre; et l'intelligence de cet officier dans l'administration économique de la cavalerie, me le fit appeler auprès du gouvernement. Sa rusticité lui donnoit un air de franchise. Un jour il me sollicita pour lui obtenir du ministre la place de commandant de Copenhague; on ne

pouvoit la lui donner sans faire un passe-droit à nombre d'officiers d'un grade supérieur au sien. Cette place eût-elle suffi pour l'attacher aux intérêts de Struensée? Je l'ignore; mais il sut trouver d'autres moyens pour parvenir à son but: j'étois loin de les soupçonner. Cependant Rantzau dut bientôt sentir qu'en associant à ses vues la reine douairière Julie-Marie, et son fils le prince Frédéric, il se mettoit dans la dépendance non-seulement de Guldberg, mais des amis et des créatures de ce favori.

Je suis porté à croire que l'indignation de se trouver réduit à un rôle subalterne dans son propre parti, et peut-être encore un reste d'amitié pour Struensée, auquel il avoit tant d'obligations, le firent hésiter au moment de lui porter le coup. Je le rencontrai au collége de la guerre; m'ayant attiré à part, il me parla en confidence des bruits répandus et des trames formées contre Struensée, de la nécessité de faire sur-le-champ une enquête; il sembloit m'offrir ses bons offices pour cet objet. Je reçus froidement cette communication, comme venant d'un homme qui m'étoit suspect, et je me bornai à dire qu'il devoit s'adresser directement à Struensée. « Il ne veut pas m'é-« couter! » répliqua-t-il en s'éloignant.

Deux jours après, dans la nuit du 16 au 17 janvier 1772, on entre brusquement dans la chambre

du roi, on s'empare de sa personne; c'est, dit-on, pour le sauver d'un complot qui menace sa vie. Saisi d'effroi, il consent à faire arrêter sur-le-champ la reine son épouse, Struensée, Brandt, et les personnes qu'on vouloit perdre, au nombre desquelles je fus compris.

Les rôles étoient distribués, l'ordre étoit dressé d'avance; il paroît même qu'on n'attendit pas que le roi l'eût signé. Rantzau, accompagné de trois officiers, court l'épée à la main à l'appartement de la reine, la fait sortir du lit, l'accable d'insultes, et l'entraîne à moitié habillée dans une voiture toute prête; un officier du régiment d'Eichstedt s'y place vis-à-vis d'elle, et la conduit à la forteresse de Cronenbourg (4).

Au même instant Koeller va saisir Struensée, et le fait mettre aux fers. Brandt a le même sort; tous les autres proscrits sont arrêtés à la fois. Une commission est nommée pour informer contre eux et les juger : cette commission, où siége Guldberg, et dirigée par lui, est composée de leurs ennemis ou de gens voués à ces derniers.

La nuit de l'exécution de ce complot finissoit à peine, que la nouvelle de la chute de Struensée éclate dans la capitale; on y promène le roi dans un char attelé de huit chevaux blancs, comme pour une victoire qui vient de sauver l'état: les cloches se font entendre, les temples s'ouvrent;

les chaires retentissent d'imprécations contre les vaincus, et d'actions de grâces pour l'heureuse révolution opérée. La nuit suivante, toutes les rues sont illuminées, et la populace, dans l'ivresse du triomphe, pille et saccage soixante maisons (5). Cependant les chefs du parti vainqueur se distribuent les dépouilles du gouvernement, et commencent leur administration nouvelle.

Guldberg se borne au titre de secrétaire du cabinet; mais il prend en main les rênes de l'état sous les noms du prince Frédéric son élève, et de la reine douairière Julie-Marie.

Le monarque, pour lequel on semble agir, est condamné à une entière nullité; son rôle se réduit à signer, sans examen, les actes qu'on lui présente.

Eichstedt est nommé général en chef, ministre d'état, membre du conseil privé, chevalier de l'ordre de Danebrog, député au collége de la guerre, chef des gardes à cheval et commandant de Copenhague; d'ailleurs on le destine à devenir gouverneur du prince héréditaire, et chevalier de l'ordre de l'éléphant. Il est le confident du favori; aussi fut-il chargé de présider au jugement de ce Struensée, auquel il faisoit auparavant une cour assidue, et dont il avoit reçu des bienfaits. Ce fut

lui qui vint m'arrêter, ainsi que le général Gude, commandant de Copenhague, et Hesselberg, lieutenant-colonel de mon régiment.

Rantzau obtient l'ordre de l'éléphant, la place de conseiller d'état, celle de membre du conseil privé, et le grade de général en chef.

Osten conserve le ministère des affaires étrangères, et se charge de démontrer à toutes les cours de l'Europe la justice du coup qui vient d'être frappé; mais ni Osten ni Rantzau ne devoient jouir long-temps de leurs succès. Peu de mois s'étoient écoulés, que, sur les insinuations de la cour de Pétersbourg, on n'hésita pas à les renvoyer pour obtenir l'exécution du traité concernant le Holstein. Koeller, Beringskiold, Sames, avoient rendu des services trop essentiels pour être oubliés : Koeller fut fait lieutenant-général, chevalier de Danebrog, et député au collége de la guerre, où il exerça d'abord une grande influence.

Une somme de 10,000 écus fut donnée à Sames. Beringskiold reçut la clef de chambellan avec une pension de 2,000 écus.

D'autres grâces furent distribuées à des agens inférieurs, ou réservées pour récompenser les services dans les procès commencés contre les vaincus.

Je parlerai de ceux des procès qui me paroissent mériter de l'attention, en donnant l'extrait des pièces originales qui s'y rapportent. J'y ajouterai quelques notes, et je terminerai par ce qui me concerne.

NOTES
SUR LES MÉMOIRES PRÉCÉDENS.

(1) *Mais comment justifier l'introduction du loto à Copenhague?* (Page 134.)

Tout jeu de hasard et par conséquent toute loterie, où les chances entre le banquier et les pontes ne sont pas égales, ou à très-peu près, sont des jeux frauduleux.

En vain, dira-t-on que le banquier ne déguisant point les chances ou les profits qu'il se réserve, chaque ponte peut connoître les désavantages de sa position; la question sera toujours celle-ci : *Est-il* permis de proposer un jeu de dupe aux ignorans ou aux personnes peu sensées?

(2) *Il se persuada que la multiplication numérique des enfans étoit le moyen le plus efficace d'augmenter la prospérité publique.* (Page 135.)

Cette opinion avoit été accréditée par le roi de Prusse Frédéric II, qui ne voyoit dans l'espèce humaine qu'une pépinière de soldats, et dans les individus une capitation plus ou moins forte à percevoir.

Appeler des étrangers et leur distribuer des terres, encourager les mariages des soldats et des pauvres, doter ceux qui se marient, recevoir dans des hospices les enfans dont les parens veulent se débarrasser : ce sont là des moyens auxquels peuvent recourir des gouvernemens *dévorateurs d'hommes*, comme les appelle Homère, et qui n'en ont jamais assez à consommer. Mais un gouvernement fait pour le bien-être du peuple doit se garder d'y favoriser directement la multiplication des indigens et des misérables, qui accroîtroit ses embarras.

Il est d'ailleurs douteux que des hospices d'enfans-trouvés (du

moins tels que ceux de plusieurs états) soient véritablement dans l'intérêt de la population.

De 1764 à 1775, le nombre des enfans apportés à l'hospice de Moscou étoit de 11,238. Il n'en restoit de vivans, en 1775, que 1,825; et sur 4,071 placés à la campagne, il n'en restoit que 935 vivans. De 10,229 enfans apportés à l'hospice de Vienne, de 1772 à 1781, il en étoit mort 8,445.

(3) *On travailloit, en même temps, à perfectionner les procédés usités dans la chancellerie.* (Page 138.)

Il eût été bien nécessaire aussi de rendre l'expression de la loi plus précise.

Le défaut de précision de la loi ouvre la porte aux chicanes et à la persécution.

Une loi de la Chine dit : *Quiconque aura manqué de respect à l'empereur sera puni de mort.*

Le 5e art., chap. 4, liv. 6, du code danois porte que, *celui qui blâmera le roi jusqu'à l'insulter sera écartelé.* L'article 2 de cette même loi dit, *quiconque portera atteinte à la puissance absolue du roi sera puni de mort, comme coupable de lèse-majesté.*

Sous de pareilles lois, quel particulier peut se croire à l'abri du dernier supplice ?

(4) *Et la conduit* (la reine) *à la forteresse de Cronenbourg.* (Page 158.)

Il lui fut permis d'emmener avec elle la princesse Loüise-Auguste sa fille, âgée de six mois, en considération sans doute de ce que sa majesté allaitoit elle-même ses enfans. (Voyez *Annales belgiques*, février 1772, Amsterd., chez Changuion, pag. 121 à 122).

(5) *La populace, dans l'ivresse du triomphe, pille et saccage soixante maisons.* (Page 159.)

Ce fait est extrait d'une courte relation concernant l'administration de Struensée; elle fut imprimée et publiée en danois, tandis que Struensée étoit en prison; on n'y trouve que des faits rapportés nûment dans leur ordre chronologique.

Voici ce qu'on trouve dans les *Annales belgiques*, avril 1772, page 282 : « Dans la nuit qui suivit celle du 16 au 17 janvier, la

« populace de Copenhague commit des excès contre quelques mai-
« sons. . . . . Aujourd'hui les propriétaires de ces maisons
« demandent d'être indemnisés de leurs pertes, qu'on fait monter
« à 38,000 écus (environ 128,000 francs). On tâchera, dit-on, d'y
« subvenir par une collecte qu'on fera chez tous les citoyens de
« Copenhague, et à laquelle le roi fourniroit 6,000 écus. »

PRÉCIS D'UN MÉMOIRE

DU COMTE DE STRUENSÉE.

J'ai répondu aux interrogations que la commission m'a adressées; on exige encore que je rende compte de ma conduite dans un mémoire. Je le ferai, quoique ma situation ne rende pas ce travail facile (1).

Je me suis élevé en profitant de circonstances auxquelles je ne pouvois donner lieu, et que je n'ai point prévues. Ce qu'on appelle *faire fortune*, ne fut jamais à mes yeux qu'un accessoire secondaire, et qui devoit résulter des services que j'aurois voulu rendre à la société dont j'étois membre.

Je vivois à Altona, lorsque je fus appelé à la cour de Danemarck en qualité de médecin.

Pendant les voyages du roi dans l'étranger, je m'occupai principalement de la santé de ce prince; je cherchois d'ailleurs à lui être agréable par des lectures et des conversations où la politique n'avoit aucune part.

J'affoiblis cependant l'influence de Stolck, qui étoit le favori d'alors (2), en persuadant au roi

(1) Voir les notes à la suite de ce Précis.

d'examiner par lui-même ce qui convenoit à son bien-être, au lieu de s'en rapporter uniquement aux autres.

Pendant les six mois qui suivirent le retour du roi dans ses états, je continuai de me conduire de même. Je tâchai aussi de corriger en lui de certaines habitudes contractées au sortir de l'enfance par des jouissances prématurées, dont les suites avoient déjà porté préjudice à son tempérament.

Mes liaisons avec Warnstedt (3) me servirent à transmettre au roi des observations qui me paroissoient utiles aux intérêts de sa majesté. Peu à peu je commençai à prendre part aux affaires. Trois partis divisoient alors la cour :

Celui de Stolck, qui avoit pour lui les ministres (4);

Celui de Moltke (5), qui étoit attaché aux intérêts de la reine, et s'appuyoit du crédit du ministre de Russie;

Celui de madame de Gabel (6), qui auroit voulu éloigner Stolck, et prendre de l'influence sur le roi.

Mon penchant me portoit vers madame de Gabel; mais j'aurois voulu que Stolck fût conservé, le maintien d'un favori me paroissant préférable aux chances incertaines que pourroit offrir celui qui le remplaceroit; je désirois surtout rapprocher le roi de la reine.

Cette princesse m'avoit confié les peines que lui causoit l'éloignement du roi pour elle; éloignement qu'elle attribuoit à Stolck.

J'eus le bonheur de réconcilier les deux époux, et j'obtins, pour prix de ce service, le rappel de Rantzau et de Brandt. Stolck fut renvoyé bientôt après, de la propre volonté du roi. J'étois, à cette époque, conseiller des conférences, avec 1500 écus d'appointemens; d'ailleurs, pendant les voyages de la cour, le roi ne m'ayant donné qu'un cheval et 500 écus, j'avois accru les dettes que j'avois faites à Altona; je devois 4 à 5 mille écus : tel étoit l'état de ma fortune. Je n'avois rien demandé pour mes amis, excepté une pension de 400 écus pour Brandt; Stolck avoit obtenu, sur mes représentations, deux gratifications de 10,000 écus chacune.

Avant d'être placé à la cour, j'avois entendu former des plaintes graves contre ceux qui administroient l'état (7). On les accusoit :

1°. D'éloigner le roi des affaires, en l'égarant dans la multiplicité des détails, lorsqu'il vouloit s'occuper, et en lui présentant les questions de manière à lui ôter la liberté de se décider;

2°. De ne laisser au roi aucune autorité, même en ce qui concernoit sa vie privée;

3°. De laisser prendre à la faveur et à l'intrigue une influence sans bornes; de conférer

les places les plus importantes à des gens dont l'unique mérite étoit d'avoir été pages ou gentilshommes du roi, et d'abandonner les places inférieures aux créatures et aux laquais des personnes en crédit;

4°. De n'oser remédier aux désordres qui désoloient l'état, de peur de déplaire à ceux qui profitoient des abus;

5°. De ruiner les finances, par des établissemens de colons étrangers, par des entreprises de commerce et de fabrique pour le compte du roi, par un état militaire excessif, et par la profusion des dépenses;

6°. D'employer trop d'argent pour les relations extérieures, et cependant de laisser prendre aux diverses cours une influence avilissante et désavantageuse à l'état;

7°. De multiplier à l'excès les emplois, les salaires, les titres et les distinctions honorifiques, ainsi que les pensions.

Le roi étoit mécontent de la négociation du Holstein (8), qui lui avoit attiré des désagrémens personnels. Il avoit désapprouvé l'expédition contre Alger. Il s'ennuyoit d'assister deux fois la semaine au conseil privé, où son avis n'avoit aucun poids. Il avoit pris, dès l'enfance, des préventions contre ce conseil; et ceux qui l'entouroient ne cherchoient pas à les dissiper.

Bernstorff ayant présenté un mémoire pour démontrer que le rappel de Rantzau déplairoit à la cour de Pétersbourg, ce mémoire fut cause du renvoi de ce ministre. Le roi ne consulta personne pour cette décision.

Le roi écrivoit souvent de sa main les ordres qu'il donnoit; souvent encore il changeoit les minutes que j'avois dressées; je n'ai communiqué ces minutes qu'à Rantzau et à Brandt.

Je me suis proposé pour règles dans l'administration de l'état :

1°. De réserver au roi la décision définitive des affaires;

2°. De veiller à ce que les demandes lui fussent adressées par écrit, et à ce que les réponses fussent expédiées de même;

3°. De laisser aux départemens la gestion des affaires courantes, et de pourvoir, par des commissions, aux mesures extraordinaires;

4°. De charger les départemens d'exécuter les décisions du gouvernement, en prescrivant à chacune une marche fixe et uniforme dans son ressort; de ne leur laisser exercer d'action les uns sur les autres, que par l'intermédiaire du roi, et de réduire leur nombre à ce que le besoin des affaires exigeoit.

Le roi jugea convenable qu'on observât comme principes d'administration,

Pour les affaires étrangères:

1°. De borner les rapports et les négociations diplomatiques à ce que demandent les intérêts de l'état et du commerce;

2°. De réduire en conséquence le nombre des ministres près les autres cours;

3°. De n'accorder aux étrangers aucune part dans l'administration de l'état;

4°. De rester attaché à l'alliance de la Russie;

5°. D'éviter d'intervenir dans les affaires intérieures de la Suède, et de n'employer pour cet objet que les sommes stipulées par les traités;

Pour les finances:

1°. De confier ce qui concerne les finances à un seul collége;

2°. De faire verser tous les revenus dans une caisse générale, et d'assigner sur cette caisse le paiement de toutes les dépenses des départemens;

3°. D'exiger les impôts en argent, et d'en simplifier la perception;

4°. De séparer le compte des dépenses de la maison du roi du compte des dépenses de l'état;

5°. De n'accorder de gratification pour l'encouragement des fabriques, qu'en faveur de celles de première nécessité; de ne point se mêler des autres, et de ne faire aucune spéculation mercantile pour le compte du roi;

6°. De mettre en ferme les domaines de la couronne;

7°. De fixer, au commencement de chaque année, le budget des dépenses à faire pendant son cours, et de ne pas l'excéder;

8°. De réformer les pensions abusives;

Pour la justice :

1°. De faire décider toute affaire contentieuse, prononcer toute accusation, exercer toute poursuite d'après les formes légales;

2°. De réduire les tribunaux au nombre nécessaire pour assurer le bon ordre, et de soumettre tous les sujets, sans nulle exception, aux règles de la justice ordinaire;

3°. De réformer les épices des juges, et d'abréger les formes de la procédure;

Pour l'armée de terre :

(Voyez pour cette partie le mémoire existant dans mes papiers.)

Pour l'armée de mer:

1°. De se borner à tenir en bon état, et prêts à servir, le nombre actuel des vaisseaux;

2°. De perfectionner les moyens propres à un bombardement.

Pour la cour :

1°. De diminuer celles des dépenses qui sont de pure ostentation;

2°. De régler ce qui concerne les divertisse-

mens, d'après le goût du roi et celui de la reine.

D'ailleurs, sur les représentations que j'avois faites à sa majesté, elle étoit d'avis :

1°. Qu'attirer beaucoup de gens à la cour par l'espoir d'y faire fortune, étoit nuisible aux intérêts du public et des particuliers; qu'il falloit engager les nobles à vivre dans leurs terres;

2°. Que ceux qui aspirent aux emplois supérieurs doivent passer par les emplois inférieurs, comme par une sorte d'épreuves; qu'on ne doit s'écarter de cette marche, dans les nominations, que rarement et sur des motifs graves; observant que le séjour à la cour, l'intrigue et la faveur, ne peuvent tenir lieu de mérite et de talens;

3°. Que les places vacantes fussent conférées, non sur des recommandations de cour, mais sur la proposition des départemens;

4°. Qu'on n'accordât plus de survivances, ni de priviléges exclusifs;

5°. Qu'on ne donnât de pensions qu'à ceux qui en auroient besoin, et qu'on substituât aux aumônes distribuées une somme fixe pour des secours;

6°. Qu'on évitât de surcharger la capitale d'une multitude de salariés inutiles;

7°. Qu'on réduisît les titres à ceux qui désignent des fonctions réelles;

8°. Enfin, qu'on tâchât de corriger les mœurs par l'éducation et par l'influence de la religion, mais non par une police inquisitoriale, contraire à la liberté dont les particuliers doivent jouir dans l'intérieur de leurs familles.

Telles sont les maximes d'après lesquelles je cherchai à régler mon administration, lorsque le conseil privé eut été supprimé.

Si depuis il est arrivé que l'on ait omis en quelque chose les formes usitées, c'est que le roi l'a voulu.

J'avois soin de ne parler à chaque employé que de ce qui concernoit son office.

Je ne m'écartois point, dans ma conduite, des formes déterminées pour les affaires du cabinet.

Cette marche étoit utile; mais elle avoit un air de méfiance qui me nuisoit.

Brandt seul a eu ma confiance; mais pendant les six derniers mois, je ne lui ai point communiqué les affaires : au reste, je n'avois pas de secret en ce qui concernoit l'administration.

J'ai cru que ma nomination de ministre du cabinet pouvoit être utile au bien du service; mais loin de vouloir m'arroger un pouvoir indépendant, j'ai cherché au contraire à rapporter tout à l'autorité du roi; et ayant remarqué que ceux qui

tenu dans de mauvaises voies. Je n'ai presque pas connu Schach (10) avant de le placer à la cour.

Le médecin Berger voyoit le monarque bien rarement.

Les domestiques de sa majesté n'étoient point placés par moi ; ils ne m'avoient aucune obligation. Jamais je ne les ai employés à aucun service qui me fût propre ; jamais je ne me suis enquis de ce que le roi faisoit ou disoit.

Je n'avois aucune voie pour parer aux insinuations qu'on pouvoit faire à ce prince contre moi.

On m'avoit noirci dans l'esprit du public, et mes amis étoient devenus suspects.

Cependant on m'accuse aujourd'hui d'avoir formé une entreprise contre la personne du roi.

Quels moyens pouvois-je employer pour un tel attentat ? où étoient mes forces et mes ressources ? quelle autorité eussé-je mis à la place de celle du roi ? où étoit mon parti ? où sont mes complices ? où sont les traces de ce crime ? avois-je donc assez peu de sens pour former un pareil projet, en prenant des mesures si fausses ?

Accusation inconcevable ! accusation aussi absurde que calomnieuse ! J'aurois conspiré contre le roi ! moi, qui n'avois d'autorité, moi, qui ne pouvois me maintenir que par lui !

Telle étoit ma sécurité, que le gouvernement

avoit à peine sous la main assez de troupes pour réprimer une émeute populaire.

Je mérite sans doute le reproche grave d'avoir tenté de réformer les abus de l'état (11), sans m'assurer d'un appui suffisant.

Mais ces réformes les ai-je faites contre la volonté du roi? N'a-t-il pas sanctionné mes opérations?

Il est faux que j'aie écarté de la capitale, ou de la personne du monarque, la noblesse. Il n'a été défendu qu'au comte de Laurwig de paroître à la cour.

Loin de persécuter personne, on a mis en liberté, ou l'on a rappelé ceux que l'ancien ministère avoit exilés, ou fait emprisonner à cause de leurs relations avec le roi.

La protection de la loi n'a été refusée à aucun individu. Le cours de la justice s'est exercé régulièrement et librement. Les remontrances ont pu, sans obstacle, parvenir au trône. Je n'ai pas cru avoir besoin des voies juridiques pour congédier des employés inutiles, ou dont le gouvernement avoit à se plaindre; d'ailleurs mon intention étoit qu'ils fussent indemnisés.

On me reproche le plan que j'ai suivi pour l'éducation du prince héréditaire!

Je pourrois répondre que je me suis conformé sur cet objet à la volonté du roi et à celle de la reine; mais je ne crains pas de donner les détails de

ma conduite en ce qui concerne cette éducation.

Le prince héréditaire avoit une constitution débile, il étoit noué; d'ailleurs, plein de caprices, il crioit, refusoit de marcher, voulant être porté; il craignoit de demeurer seul, exigeoit qu'on s'occupât de lui sans cesse; il falloit danser, chanter, crier devant lui. Il s'écartoit de sa mère; il avoit déjà des favoris.

Voici la méthode qu'on a suivie à son égard.

On ne l'a nourri que d'alimens froids, fruits, pain, riz, lait, pommes de terre, pas d'autre boisson que de l'eau pure. Après avoir été baigné deux ou trois fois par semaine dans de l'eau froide, il a pris l'habitude de se baigner lui-même tous les jours. Pendant les deux derniers hivers, il habitoit une chambre sans feu, lorsqu'il n'étoit pas chez la reine. Il ne portoit que des habillemens légers, et restoit le plus souvent sans bas et sans souliers. On le laissoit exécuter tout ce qu'il pouvoit par ses propres forces, mais sans rien accorder à ses caprices. On ne le punissoit, on ne le menaçoit, on ne le consoloit jamais. Quand il tomboit, on ne témoignoit aucun effroi; il se relevoit lui-même. Son camarade et lui, sans aucune distinction, jouoient ensemble, et s'aidoient réciproquement à s'habiller. Le prince grimpoit, brisoit, faisoit ce qu'il vouloit. On se bornoit à éloigner ce qui pouvoit lui nuire. Il se tenoit ordinairement seul

avec son camarade, et très souvent dans l'obscurité. Aucun domestique n'osoit lui parler, ou badiner avec lui. Se brouilloit-il avec son camarade, on ne paroissoit pas y prendre garde. L'instruction du prince devoit commencer lorsqu'il auroit atteint l'âge de six ou sept ans. Jusqu'à cette époque, on devoit le laisser développer ses idées par l'habitude et l'expérience.

Sa constitution est à présent forte et bonne; il n'a point été malade, même dans l'inoculation de la petite-vérole. Il connoît l'usage de ses mains et de ses jambes; il s'habille, se déshabille lui-même, monte et descend les escaliers; il n'ignore pas les précautions à prendre pour se préserver d'accidens facheux. On ne lui inflige d'autre châtiment, quand il se conduit mal, que de le laisser seul dans une chambre, ou de le priver de son déjeuner. Il n'a point la timidité d'un enfant trop soigné. Il n'est point capricieux; il possède toutes les bonnes qualités qu'on peut trouver dans un enfant de quatre ans.

La première éducation d'un prince doit être la même que celle d'un autre homme. Il faut fortifier son tempérament, et ne pas lui apprendre trop tôt les distinctions extérieures de son état.

On m'accuse d'avoir, en faisant un faux, changé en 60,000 écus, une somme de 6,000 écus, dont le roi m'auroit gratifié. Cette ac-

cusation est dépourvue de vérité comme de raison. J'ai écrit le compte entier en présence du roi, avant qu'il y eut mis sa signature; le fait est que j'ai demandé 50,000 écus pour moi, et autant pour Brandt. Le roi nous a accordé ces gratifications sans aucune répugnance. Si j'avois voulu de l'argent, des distinctions, ma situation m'offroit des moyens faciles pour les obtenir, sans avoir besoin de commettre un faux.

On trouvera des fautes dans ma conduite politique, mais je ne me sens coupable d'aucun délit, à l'exception d'un seul (12), dont je ne fais pas mention.

Quoique, dans le commencement de mon administration, je n'aie pas été persuadé de l'utilité des négociations pour le Holstein, j'ai toujours pensé que le roi devoit se ménager l'amitié de la Russie (13), malgré les insinuations de quelques personnes et surtout de Rantzau.

J'ai aussi été d'avis qu'il convenoit aux intérêts de l'état, de ne prendre part aux affaires de Suède, qu'autant qu'on y étoit obligé par les traités. Tels sont les principes qui m'ont guidé à cet égard, quoique j'aie dit souvent que la Russie n'étoit pas le seul appui du Danemarck, et qu'il ne falloit pas tout sacrifier à l'amitié de cette puissance.

Le 14 avril 1772. *Signé* STRUENSÉE.

NOTES

SUR LE PRÉCIS DU COMTE DE STRUENSÉE.

(1) *Je le ferai* (ce Mémoire) *quoique ma position ne rende pas ce travail facile.* (Page 165.)

C'est dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains, le cou passé dans un collier de fer dont la chaîne étoit scellée dans le mur, que Struensée a écrit ce mémoire, peu de jours *avant d'être traîné à l'échafaud.*

On n'a fait ici qu'y supprimer quelques longueurs, des répétitions, et rectifier certaines locutions et tournures étrangères.

(2) *J'affoiblis l'influence de Stolck qui étoit le favori d'alors.* (*Ibid.*)

Le comte de Reventlau avoit placé auprès de Christian VII, dont il fut le gouverneur, son neveu Sperling, qui devint le premier favori de ce prince; mais le ministre de Russie fit renvoyer ce favori que remplaça Stolck.

(3) *Mes liaisons avec Warnstedt, etc.* (Page 166.)

Warnstedt étoit page de la chambre du roi, et auroit peut-être donné les mains au renvoi de Stolck pour avoir sa place.

(4) *Celui de Stolck qui avoit pour lui les ministres.* (*Ibid.*)

Les ministres ennuyoient le roi; aussi prêtoient-ils peu de force à ce parti.

(5) *Celui de Moltke, etc.* (*Ibid.*)

Moltke, fils aîné du favori de Frédéric V, avoit peu d'ambition; mais il étoit dominé par mademoiselle d'Eyben, première dame d'honneur de la reine; et cette dame ne manquoit ni d'ambition, ni d'esprit, ni de disposition à l'intrigue. Moltke mourut subitement;

ce qui déconcerta ce parti ; car mademoiselle d'Eyben, étant laide, ne pouvoit le remplacer facilement.

(6) *Celui de madame de Gabel, etc.* (Page 166.)

Madame de Gabel, jolie, spirituelle, intrigante, avoit captivé Struensée, qui eût sans doute tenu une conduite différente, si elle avoit vécu plus long-temps.

(7) *Avant d'être placé à la cour, j'avois entendu former des plaintes graves contre ceux qui administroient l'état.* (Page 167.)

Rantzau, espérant faire servir Struensée à ses vues, l'avoit fort prévenu contre le gouvernement, pendant les trois années qu'il avoit vécu à Altona aux dépens du même Struensée.

(8) *Le roi étoit mécontent de la négociation du Holstein, qui lui avoit attiré des désagrémens personnels.* (Page 168.)

Il est vrai que Philosophoff, ministre de Russie, avoit brusqué le roi à ce sujet, et que Saldern avoit traité le gouvernement danois avec hauteur. Mais les avantages que le traité procuroit au Danemarck ne compensoient-ils pas ces désagrémens ?

(9) *Je n'avois aucune relation particulière avec le conseiller Reverdil.* (Page 175.)

Samuel Reverdil naquit, en 1732, à Nyon dans le pays de Vaud, où son père occupoit une place de judicature. Il fit ses études à Genève avec beaucoup de succès : il y forma des liaisons que la mort seule a pu faire cesser ; car on ne pouvoit le connoître sans l'aimer.

Son parent Roger, attaché au premier comte de Bernstorff, le fit appeler en Danemarck.

Il y fut employé, en 1760, à l'éducation du prince héréditaire, qui, devenu roi sous le nom de Christian VII, l'attacha à son service en qualité de secrétaire du cabinet.

Reverdil se servit de son influence pous tâcher de faire adopter un projet tendant à affranchir les paysans de la servitude de la glèbe. Il fut le premier auteur de cette mesure salutaire, qui doit lui mériter la reconnoissance de la postérité.

Ses efforts, d'abord infructueux, lui suscitèrent des ennemis redoutables ; il fut renvoyé du Danemarck en 1768.

Rappelé par Struensée, il fut congédié une seconde fois en 1772, à la chute de ce ministre; mais ses vues en faveur des paysans danois furent reproduites, et il eut, avant sa mort, la satisfaction d'apprendre que le joug qui avoit pesé sur cette classe n'existoit plus, et que son projet étoit pleinement réalisé. Tant il est vrai qu'une vérité utile n'a souvent besoin que d'être proclamée pour germer avec le temps!

C'est un Danois, nommé Kolbiernsen, employé au département de la justice, qui a puissamment contribué à faire mettre à exécution le projet d'affranchissement, qui avoit été proposé quarante ans auparavant.

Reverdil, de retour dans sa patrie, épousa une demoiselle Nicole, femme aimable et spirituelle, qui fit pendant vingt ans le bonheur de sa vie; mais il eut la douleur de lui survivre.

Reverdil avoit des connoissances étendues, une mémoire prodigieuse, un goût éclairé et pur; ces qualités étoient embellies par la sensibilité et la bonté de son âme.

Il admiroit beaucoup l'établissement d'éducation de Pestalozzi, dans lequel il voyoit le germe de l'enseignement mutuel.

Voltaire disoit de Reverdil: « On peut avoir autant d'esprit que « lui; mais on n'en a pas plus. »

Il est à observer qu'au moment où Reverdil étoit renvoyé du Danemarck pour avoir proposé un plan relatif à l'affranchissement des serfs danois, le comte de Saint-Germain éprouvoit la même disgrâce pour avoir conseillé d'y réduire l'établissement militaire de paix.

Le Danemarck n'a pas eu d'étrangers qui lui aient été, à mon avis, plus utiles que ces deux hommes; car sa prospérité dépend à la fois de la diminution de son état militaire de paix, et de la liberté du cultivateur : sans la première de ces mesures, les avantages de la seconde ne peuvent se développer.

(10) *Je n'ai presque pas connu Schack, etc.* (Page 176.)

Ce Schack étoit page de la chambre du roi.

(11) *Je mérite sans doute le reproche grave d'avoir tenté de réformer les abus de l'état, etc.* (Page 177.)

Struensée avoit la tête froide; il n'étoit point enthousiaste : ce-

pendant il a été victime de son zèle pour le bien public. Tel a été le sort de plusieurs novateurs utiles.

L'homme qui introduisit l'imprimerie en Angleterre, fut pendu.

Celui qui établit la première machine à vapeur, mourut à l'hôpital.

Que d'avantages ces deux inventions n'ont-elles pas valus à l'Angleterre !

Puissent les idées libérales du malheureux Struensée n'être pas perdues, et contribuer un jour au bonheur du Danemarck !

(12) *On trouvera des fautes dans ma conduite politique, mais je ne me sens coupable d'aucun délit, à l'exception d'un seul, etc.* (Page 180.)

Ce délit, dont Struensée s'accuse, est relatif à la déclaration qui lui fut arrachée concernant la nature de ses liaisons avec la reine.

(13) *J'ai toujours pensé que le roi devoit se ménager l'amitié de la Russie.* (*Ibid.*)

Struensée me parut fort indisposé contre la Russie lorsque j'arrivai à Copenhague; et, de tous ceux dont il étoit entouré, je fus le seul qui travaillai à le ramener de ses préventions.

PRÉCIS DE L'ACTE D'ACCUSATION

DU FISCAL WIVET,

CONTRE LE COMTE DE STRUENSÉE.

On a retranché de la traduction de cet acte, beaucoup d'injures vagues, qui se rencontrent surtout dans le préambule.

Les griefs dont on y charge Struensée, sont:

D'avoir témoigné du mépris pour la religion, et révoqué les ordonnances favorables à la piété et aux bonnes mœurs;

D'avoir empêché ceux qui n'étoient pas de son parti d'approcher du roi, et de n'avoir cessé d'entourer sa majesté de ses affidés;

D'avoir appauvri et dépeuplé la capitale, en obligeant les personnes de qualité de s'en éloigner;

D'avoir porté atteinte aux priviléges de ses habitans;

D'avoir inspiré au roi de la défiance envers son peuple;

D'avoir voulu gouverner le Danemarck sans en connoître la langue;

D'avoir réprimandé les domestiques de la cour en présence du roi;

D'avoir menacé de la prison ses propres domestiques;

D'avoir gouverné avec dureté; et, pour le prouver, on cite ce passage d'une de ses lettres à Brandt: « Vous me reprochez d'inspirer de « la crainte; vous devriez m'en louer. C'est là « le seul moyen de gouverner un état énervé, « une cour et un public corrompus. La foiblesse « et la connivence ont fait le malheur du Dane- « marck. »

Cet exposé, ajoute le fiscal, suffiroit pour la condamnation de ce ministre, comme coupable de haute trahison.

A la suite de ce préambule, neuf chefs d'accusation sont présentés:

1°. Struensée a eu des liaisons criminelles avec la reine Caroline-Mathilde; il a affiché ces liaisons; il a reçu des présens de la reine, et lui en a fait. Il n'a pas été séduit; c'est lui qui a été le séducteur (1);

2°. Struensée a conseillé à Brandt de maltraiter le roi. Brandt s'étant plaint que le roi l'avait menacé de coups de bâton, Struensée lui dit que, d'après les représentations qu'il avoit faites, sa majesté avoit répondu : « Brandt est un poltron

(1) Voir les notes à la suite de ce Précis.

« je veux me battre avec lui. » Il faut, continua Struensée, entrer chez le roi, et lui dire : « Vous « voulez absolument vous battre avec moi ; me « voici, vous pouvez commencer. »

Struensée prétend que ces combats (ou jeux de main) étoient fréquens avec le favori comte de Stolck. Il a manqué de respect à sa majesté, en disant : « Si le roi ne veut pas se baigner de « bon gré, il faut l'y contraindre » ;

3°. Il a donné au fils du roi une éducation qui l'auroit fait périr, ou l'eut rendu incapable de régner ;

4°. Struensée a usurpé les droits du souverain, en se faisant nommer ministre du cabinet, avec des pouvoirs supérieurs à ceux du grand-chancelier. Il a méconnu les devoirs réciproques du roi et de la nation (2), en violant la loi royale, fondement de la constitution de l'état, que le roi même ne peut changer.

Cette loi veut que toute ordonnance, arrêt, etc., soit expédié au nom du roi, scellé de son sceau, et signé de sa main; et que celui qui porte atteinte à la puissance royale, soit puni comme coupable de lèse-majesté;

5°. Struensée a ordonné, le 21 décembre 1771, à l'insu du roi, l'incorporation des gardes à pied dans d'autres corps; et les gardes se refusant à se laisser incorporer, un ordre du cabinet du 24

décembre a accordé le congé à ceux qui persistoient dans ce refus. Ainsi, du 21 au 24 décembre, des ordres du cabinet ont été expédiés sans approbation du roi;

6°. Struensée a accepté une gratification de 10,000 écus, et une autre de 3,000. Il a procuré des gratifications de 3,000 écus à son frère, à Brandt, à la comtesse de Holstein et à Falckenskiold (3); plus tard la caisse du roi se trouvant en bon état, il a emploié le moyen suivant pour avoir de l'argent.

Le roi avoit donné	écus.
A la reine	10,000
A Brandt 6,000 écus, à Struensée autant.	12,000
TOTAL.	22,000

Cette ordonnance ayant été approuvée par le roi, Struensée la falsifia, en ajoutant un zéro à l'article de Brandt et au sien, puis il intercala un nouvel article *à Falckenskiold*, 2,000 écus.

Au moyen de ces substitutions frauduleuses, et des changemens de chiffres qu'elles exigeoient, l'ordonnance fut transformée, comme il suit:

	écus.
A la reine.	10,000
A Brandt 60,000 écus, à Struensée autant.	120,000
A Falckenskiold.	2,000
TOTAL.	132,000

Le fiscal donnoit en preuve de cette accusation, que le roi avoit déclaré n'avoir donné que 6,000 écus à Brandt, et la même somme à Struensée;

7°. Struensée a conseillé la vente d'un bouquet de diamans appartenant à la reine. Ce bouquet valoit 40,000 écus, et a été vendu pour 10,000 écus;

8°. Il a fait porter, dans le cabinet du roi, les lettres adressées à sa majesté;

9°. Pour intimider le peuple de Copenhague, le commandant fut changé, et des canons préparés par les ordres de Struensée, quoiqu'il nie ce dernier fait.

Il se proposoit de quitter le pays.

Pour tous ces griefs, le fiscal requiert que le comte de Struensée, déclaré criminel de lèse-majesté, soit condamné à perdre ses dignités, son honneur, sa vie et ses biens; que ses armoiries

soient brisées, qu'il ait la main coupée et la tête tranchée; que son corps soit écartelé et exposé sur la roue, sa tête et sa main attachées à des poteaux, ses biens adjugés au fisc; et que sa postérité, s'il en a, perde son ètat et son nom.

Copenhague, 21 avril 1772.

Signé WIVÉT.

NOTES

SUR L'ACTE D'ACCUSATION

DU COMTE DE STRUENSÉE.

(1) *Il* (Struensée) *n'a pas été séduit, c'est lui qui a été le séducteur.* (Page 186.)

On verra, quand il s'agira du procès de la reine, ce qu'on doit penser de cette accusation. Mais en supposant, ce que je suis loin d'admettre, qu'il y ait eu des liaisons illicites entre la reine et Struensée, la supposition qu'il eût été le séducteur, étoit absurde. Toute souveraine, toute princesse qui daigneroit s'abaisser ainsi jusqu'à un de ses sujets, est dans la nécessité de faire les premiers pas; c'est là un des inconvéniens du rang suprême.

(2) *Il a* (Struensée) *méconnu les devoirs réciproques du roi et de la nation, etc.* (Page 187.)

Voilà, je crois, le premier acte public depuis la révolution de 1660, où l'on ait parlé des devoirs du roi envers la nation danoise.

(3) *Il a procuré des gratifications de* 3,000 *écus à Brandt, etc., et à Falckenskiold.* (Page 188.)

Il est faux que j'aie reçu du roi une gratification de 3,000 écus. J'ai reçu une fois 1,000 écus, et plusieurs mois après 2,000 écus. Mais j'aurai occasion dans la suite de parler de ces gratifications.

MÉMOIRE

DE L'AVOCAT ULDAL,

POUR LE COMTE DE STRUENSÉE.

On ne donne qu'un extrait de ce mémoire, qui ne peut offrir dans sa totalité beaucoup d'intérêt.

L'avocat chargé officiellement de cette défense passe légèrement sur les injures vagues adressées à son client; il rappelle seulement que plusieurs ministres, avant Struensée, n'entendoient point la langue danoise, et qu'on n'a pas songé à leur en faire un grief.

Il observe, mais timidement, que beaucoup de gens ont approuvé l'administration de Struensée.

Il cite les articles de la loi royale, sur lesquels le fiscal fonde son accusation, et il ne cherche pas dans cette même loi les articles favorables à l'accusé; mais il semble vouloir se borner à l'excuser. Il cite même l'article 26 que le fiscal n'avoit pas invoqué. Le roi étant revêtu, dit-il, d'un pouvoir absolu, étoit bien le maître d'en confier à l'un de ses serviteurs telle partie qu'il jugeoit à propos; et Struensée ne peut être coupable d'avoir accepté une autorité que le roi avoit droit de lui conférer.

L'ordonnance de suppression du conseil privé, et celle qui nommoit Struensée conseiller du cabinet, ont été non-seulement signées, mais écrites de la main de sa majesté. L'article de la loi royale qui veut que toute ordonnance, etc., soit signée par sa majesté, et munie de son sceau, seroit presque inexécutable, si on vouloit la suivre à la lettre; aussi beaucoup d'ordonnances et d'arrêts sont rendus par des départemens et d'autres ministères au nom du roi, sans être revêtus de sa signature ni de son sceau. Il faut donc entendre cet article dans le sens convenable; il signifie qu'aucun ordre ne doit être donné contre la volonté et les droits de sa majesté.

Or Struensée, dans son administration, non-seulement n'a point agi contre le vouloir du roi, ni porté atteinte à sa puissance et à ses droits; mais toutes ses mesures ont été conformes au vœu de sa majesté, qui les a ordonnées et approuvées.

La minute de l'ordre relatif aux gardes à pied, a été lue au roi le 21 décembre; il y a donné son approbation : la patente en a été dressée par lui, signée et scellée le 23, et corroborée par l'ordre de congé absolu qu'il a de même signé et scellé le 24.

Attaquer les opérations de Struensée, c'est attaquer les ordres donnés par le roi.

Le bouquet de diamans de la reine a été vendu avec le consentement du roi.

Sans doute Struensée auroit pu abuser de l'autorité que le roi lui avoit confiée; mais il faut le juger sur ce qu'il a fait, et non sur ce qu'il auroit pu faire; or il n'a pas abusé de la confiance qui lui a été accordée.

Les gratifications, sous son ministère, ont été proportionnellement bien moins considérables qu'elles ne l'ont été sous les administrations précédentes.

Il est fort peu vraisemblable qu'un homme auquel le roi ne refusoit rien, et qui avoit tant de moyens de s'enrichir, ait commis un faux pour avoir de l'argent; on ne trouve nulle trace de ce faux dans la pièce même que l'on cite, car le changement du chiffre 2 en 3 dans le total du compte, changement qu'on n'a pas déguisé, est l'œuvre du secrétaire Panim, dont la déclaration est au procès, et qui corrigea ainsi une erreur d'addition. D'ailleurs, ce compte a été soumis à l'examen du ministre des finances Schimmelmann, instruit de ces gratifications de 60,000 écus, faites par sa majesté à Brandt et à Struensée. Brandt en a remercié le roi; et enfin ces articles de dépense ont été portés dans un compte général, approuvé et signé par le roi au mois d'octobre suivant.

Struensée a gouverné l'état d'après la volonté du roi; il ne s'est point élevé au détriment du pouvoir souverain; son administration tendoit à rendre le royaume florissant. Il n'a contribué ni à éloigner de la cour le prince Frédéric et la reine Julie - Marie, ni à prolonger leur éloignement. C'est sans sa participation qu'on leur a assigné, au spectacle, une loge séparée de celle de sa majesté. Le cabinet du roi, objet de tant de griefs, est au fond la même chose que le roi lui-même.

C'est à la faculté de médecine à juger si la manière d'élever le prince héréditaire étoit bonne: d'ailleurs cette méthode étoit conforme au vœu de leurs majestés.

Quant à la lutte qui a eu lieu avec Brandt, Struensée a cru que tout cela n'étoit qu'un badinage autorisé par le roi; Brandt en a tû une partie à Struensée, qui néanmoins lui conseilla de s'éloigner de la cour.

Struensée implore la grâce de sa majesté pour le crime dont le Fiscal a fait le premier chef de son accusation, qui est le seul dont l'accusé se sente coupable. Il supplie la commission de s'intéresser en sa faveur.

Copenhague, 22 avril 1772.

Signé Uldal.

OBSERVATIONS

SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

L'AVOCAT Uldal, ayant obtenu à peine un jour pour s'occuper de la défense de son client, est excusable d'avoir fait un mémoire aussi faible: La loi royale lui auroit fourni un article qui, autorisant formellement le roi à supprimer ou à créer tel conseil, ou tel office qu'il jugeroit convenable au maintien de son pouvoir, donnoit conséquemment le droit de proposer la suppression du conseil privé et des autres offices, qui paroîtroient nuisibles aux intérêts de la monarchie, de même que la création d'un ministère du cabinet.

Il n'a pas développé toute l'absurdité de l'accusation de faux, intentée contre son client.

Il n'a pas fait usage des moyens qu'il avoit pour le justifier sur les mauvais traitemens, dont Brandt étoit accusé envers le roi; moyens d'autant plus faciles qu'il n'existoit à cet égard aucun indice à la charge de Struensée.

Il auroit dû discuter les réformes opérées par ce ministre, et faire voir que loin d'être crimi-

nelles ou nuisibles, elles tendoient généralement au bien de l'état et à l'avantage du monarque. Cet examen lui donnoit l'occasion d'exposer la conduite de Struensée, et de le montrer tel qu'il fut en effet, vigilant et attentif à simplifier les affaires, afin que le roi pût les voir, les connoître, et les décider par lui-même. Il étoit bien facile de relever le mérite de cette conduite, en la comparant à celle des ministères précédens; en mettant dans son véritable jour cette loi royale, en vertu de laquelle tout monarque danois s'oblige, à son avènement au trône, à ne souffrir aucune atteinte à son pouvoir et à le maintenir dans son entier. Il ne suffisoit pas de dire, comme en passant, que la volonté du roi couvroit d'une défense inviolable les actes de l'administration de Struensée; il falloit faire sentir à ceux qui les attaquoient, les conséquences auxquelles ils s'exposoient; il falloit montrer dans la loi royale, le glaive qui menaçoit ceux qui oseroient condamner dans Struensée, les volontés et les ordres du roi.

Si le défenseur de Struensée n'avoit ni le courage ni le temps nécessaires pour remplir une pareille tâche, au moins devoit-il éviter d'empirer par sa défense la situation de son client.

Puisqu'il ne s'occupoit point d'approfondir le sens de la loi royale, pourquoi citer isolément

l'article 26 de cette loi, que le Fiscal avoit négligé? Peut-on croire qu'il eut voulu avertir les juges de ne pas omettre cet article, pour mieux motiver leur condamnation?

Comment a-t-il pu insérer, dans un mémoire de défense, la déclaration de Struensée concernant ses relations avec la reine?

Ignoroit-il la loi danoise, qui frappoit de nullité cette déclaration, et défendoit au juge d'y avoir égard? Comment, s'il étoit pénétré des principes et des devoirs de sa profession, a-t-il osé, dans un mémoire destiné à devenir public, présenter son client demandant grâce pour ce crime prétendu, et implorer l'intercession de ses persécuteurs? Et comment n'a-t-il pas senti qu'il s'associoit ainsi à une cabale perfide, qui abusoit le malheureux Struensée d'espérances trompeuses de salut, afin d'arracher de lui les moyens de le perdre plus sûrement!

SENTENCE

PRONONCÉE CONTRE LE COMTE DE STRUENSÉE,

MINISTRE DE CABINET DU ROI DE DANEMARCK.

Struensée a été artificieux, téméraire, dévoré d'ambition.

Il tâchoit de pénétrer les intentions du roi; il prévenoit ses desirs; il veilloit à sa santé, afin de capter sa bienveillance et de s'en servir pour parvenir à ses fins.

Il noircissoit, dans l'esprit de sa majesté, les personnes dont elle étoit entourée.

Il a dédaigné d'apprendre la langue danoise.

Il a calomnié le conseil privé du roi; et, de concert avec ses adhérens, il lui a enlevé la confiance de sa majesté, et l'a *fait* supprimer (1).

En obligeant les colléges de département d'adresser leur travail au cabinet du roi, il s'est rendu maître des affaires.

Il a expédié des ordres du cabinet, sans en avoir soumis l'objet à l'examen des départemens.

Il a congédié, sans forme de procès, et sans en référer à la justice, un grand nombre d'employés (2).

Il a dissous le conseil municipal de Copenhague, d'après un ordre du cabinet.

Il employoit dans le gouvernement des personnes incapables.

Sa conduite étoit imprudente, violente, contraire aux bonnes mœurs.

Struensée avoit placé Brandt auprès de sa majesté, pour empêcher qu'on ne pût aborder le roi, et lui faire connoître la vérité (3). On éloignoit du roi, même ses plus proches parens, qui ne pouvoient l'instruire de l'oppression sous laquelle gémissoit le public.

Struensée a pillé la caisse du roi, en se faisant donner de gros appointemens, quoiqu'il fut nourri à la cour (4).

Deux mois après la suppression du conseil privé, il se fit donner 10,000 écus de gratification, et autant à Brandt; deux autres mois après, il obtint encore 50 ou 60 mille écus, et autant pour Brandt; le désordre de ses papiers ne permet pas de fixer ces sommes avec précision.

Dans l'espace de trois mois, il a prodigué 120,000 écus.

Il a procuré des gratifications à ses amis, notamment 4,000 écus à son frère, 3,000 à la comtesse de Holstein, 3,000 au chambellan Falckenskiold.

Il a proposé l'abolition de la caisse de réserve

et des caisses particulières, en faisant verser tous les fonds dans une caisse générale; mais il a cependant établi une caisse du cabinet pour les dépenses personnelles du roi.

Il paroît avoir fait un faux dans un état approuvé, et signé par le roi, en mai 1771; car le roi déclare n'avoir donné alors, que 6,000 écus à Brandt, et autant à Struensée; et l'on y trouve 60,000 pour l'un, et autant pour l'autre.

Struensée a écrit lui-même les comptes d'avril et de mai, pour déguiser cette friponnerie; les comptes subséquens sont du secrétaire du cabinet.

Il n'a mis, sous les yeux du roi, les comptes généraux de cette caisse, qu'au mois d'octobre, afin que sa majesté les approuvât et les signât sans remarquer les articles frauduleux.

Il n'est pas vraisemblable que le roi eût donné 60,000 écus à Brandt, et autant à Struensée, tandis qu'il n'en donnoit que 10,000 à la reine.

Struensée a usurpé des titres: Il s'est fait nommer ministre du cabinet (5); il a dressé lui-même la minute des attributions de cet office, et s'est ainsi arrogé une puissance, qu'il vouloit sans doute rendre souveraine et absolue.

Le septième article de la loi royale dit, « que « tout ordre du gouvernement doit être muni de « la signature du roi. » Et le vingt-sixième porte,

« que, si quelqu'un ose faire, ou obtenir d'une « manière quelconque, une chose contraire à la « puissance absolue du roi, ce qu'il aura obtenu « ainsi, sera nul et de nul effet; et que celui qui « aura ainsi agi insidieusement, sera puni comme « coupable de lèse-majesté. »

Struensée s'est rendu coupable des crimes prévus par l'un et par l'autre de ces articles.

Il considéroit l'honneur et la vie des sujets du roi, comme étant soumis à sa volonté.

Il s'est servi des ordres du cabinet pour abolir d'anciennes institutions.

Il a donné au caissier des instructions différentes de celles que cet officier avoit reçues du roi.

Il a expédié des ordres du cabinet sans que le roi en eût connoissance.

Il a supprimé le corps des gardes à cheval, parce qu'il étoit composé de Danois et de Norvégiens (6).

Il a ordonné la suppression du corps des gardes à pied par la même raison, et leur incorporation dans d'autres corps.

Il a donné cet ordre le 21 décembre, à l'insu du roi, qui ne l'a signé que le 23, sur les réclamations faites par le collége du département de la guerre (7). Le roi n'a même eu connoissance de cette affaire que le 24, en signant l'ordre pour le congé absolu des gardes à pied.

Struensée a conseillé l'emploi de la force contre ces gardes, qui demandoient que leur capitulation fût observée.

La fourberie de Struensée à cet égard est évidente, puisque, dans le protocole du cabinet, l'inscription des ordres du 21 et du 24 décembre est faite sans intervalle, comme s'ils eussent été expédiés en même temps.

Struensée a fait déposer de son autorité privée, au cabinet, les lettres adressées au roi.

A l'approche des matelots, il a eu des craintes, et il n'osoit s'écarter du roi, qu'il faisoit accompagner d'un corps de cavalerie. Les gardes étoient doublées dans les lieux où sa majesté séjournoit; Struensée lui persuadoit qu'elle devoit se méfier de ses sujets. Il avoue avoir pris des mesures pour sa sureté. Il a fait changer le commandant de Copenhague.

Les alarmes s'accrurent, lorsqu'on eut connoissance des arrangemens pris à l'arsenal (8). La haine publique auroit produit des effets fâcheux, si l'on n'eut mis fin à son administration despotique.

Il a manifesté du mépris pour la religion et les bonnes mœurs (9).

Il est prouvé que Struensée a commis le crime de lèse-majesté, non-seulement quant à ce qui le concerne seul, mais aussi en participant au crime d'une autre personne (10).

Son administration fut atroce, et lui-même étoit avide d'argent.

Nous prononçons donc, selon la loi danoise, liv. VI, § Ier, que le comte de Struensée..... a forfait son honneur, sa vie et ses biens; qu'il sera dégradé de ses emplois, rang et dignités, que l'écu de ses armes sera brisé par le bourreau; qu'on lui coupera la main droite, et puis la tête; que son corps sera écartelé, et exposé sur la roue; et la main et la tête attachées à des poteaux.

Donné au château de Christiansbourg, le 25 avril 1772.

Signé Wind, Bram, Stampe, Luxdorf, Carstens, Anchard, Schmith, Sevel, Guldberg.

APPROBATION DU ROI.

Cet acte approbatif et confirmatif de la sentence ci-dessus, en répète le dispositif, et ordonne qu'elle soit exécutée dans son entier.

Il est daté de Christiansbourg, le 27 avril 1772.

Signé Christian;

Et plus bas,

O : Tott, Luxdorf, Schumacher, Dons, Hoyer.

NOTES

SUR LA SENTENCE QUI PRÉCÈDE.

(1) *Il a calomnié le conseil privé du roi; et, de concert avec ses adhérens, etc. . . . . il l'a fait supprimer.* (Page 199.)

Ces adhérens qui avoient concouru à la suppression du conseil privé étoient Rantzau et Koeller, c'est-à-dire ceux qui figuroient parmi les principaux ennemis et les accusateurs de Struensée. Ce fut Rantzau qui minuta l'ordonnance qui supprimoit ce conseil.

(2) *Il a congédié, sans forme de procès et sans en référer à la justice, un grand nombre d'employés.* (*ibid.*)

Quoi! oublie-t-on que la constitution, qui régit le Danemarck, donne au roi un pouvoir absolu? Le roi de Danemarck ne pourroit renvoyer un de ses officiers sans forme de procès, sans l'intervention de la justice!

Observez que ceux qui font ce grief à Struensée, ont dépouillé ainsi de leurs emplois ceux qui leur déplaisoient, et même leur ont ravi la liberté et les biens. Ce que j'ai éprouvé personnellement, me met certes en état d'en juger.

(3) *Struensée avoit placé Brandt auprès de sa majesté, pour empêcher qu'on ne pût aborder le roi, etc.* (Page 200.)

Cette accusation est dépourvue de vérité. Brandt ne pouvoit être toujours auprès de sa majesté. Le fait est que le roi n'a point été plus difficile à aborder sous l'administration de Struensée, qu'il ne l'avoit été sous le ministère précédent. Il étoit souvent seul; je l'ai vu arriver ainsi à Gripsholm. J'ai moi-même persuadé à Struensée d'inviter, au moins une fois la semaine, au dîner du roi, la reine douairière Julie-Marie et le prince Frédéric.

C'est depuis la chute de Struensée que le roi, surveillé de près, n'a plus été abordable qu'autant que cela plaisoit au parti dominant.

(4) *Struensée a pillé la caisse du roi, etc.* (Page 200.)

Est-ce par négligence, ou à dessein que l'on se contredit dans les motifs de cette sentence, en ce qui concerne les dilapidations prétendues de Struensée? Je l'ignore.

Mais ces contradictions sont bien étranges.

Ici on taxe d'avidité l'accusé, mais ce n'est pas un crime qu'on lui reproche, c'est une injure qu'on lui adresse.

On dit qu'*il s'est fait donner*, c'est-à-dire, que le roi lui a donné de gros appointemens, puis une gratification de 10,000 écus, puis une autre de 50 ou 60,000 écus; c'est beaucoup trop peut-être: mais jusqu'ici il n'y auroit de coupable que le roi.

D'autres griefs suivent, et alors, comme si l'on oubliait le don des des 10,000 écus, et des 50 ou 60,000 écus, déjà imputé à Struensée, l'on soupçonne qu'il a pu escroquer ces mêmes sommes en falsifiant un compte de mai 1771, signé par le roi, et contenant ces gratifications prétendues; et ce soupçon est fondé sur une déclaration de sa majesté, qui assure n'avoir donné qu'une gratification de 6,000 écus à Brandt, et autant à Struensée.

Bientôt ce n'est plus un simple soupçon, c'est un crime prouvé, non plus par la déclaration du roi, mais parce que Struensée avoit écrit ce compte de mai 1771, au lieu qu'il n'a pas écrit les comptes suivans; parce qu'il n'a présenté au roi le compte général qu'au mois d'octobre suivant, espérant qu'alors sa majesté, en l'approuvant de confiance, n'y remarqueroit pas les articles frauduleux; enfin, parce que le roi n'eût pas donné à Brandt 60,000 écus, à Struensée autant, lorsqu'il n'en donnoit que 10,000 à la reine.

Si les ennemis de Struensée n'eussent pas été ses accusateurs et ses juges, ils n'auroient pas comparé un cadeau léger fait à la reine, avec ce qu'il donnoit à de simples particuliers sans fortune, qu'il avoit appelés auprès de lui, et admis dans sa familiarité.

Ils n'auroient pas feint d'ignorer pourquoi Struensée avoit écrit le compte de mai 1771, et n'avoit pas écrit les comptes suivans, lorsqu'il avoit cessé d'être secrétaire du cabinet.

Ils auroient senti qu'on ne pouvoit, sans choquer les fondemens du droit et de la bonne foi, attaquer un compte particulier reporté textuellement dans un compte général, que le roi avoit approuvé.

Cette accusation reposoit en effet sur deux points:

1°. Sur l'altération d'un 2 transformé en un 3 dans le total du compte

de mai 1771 ; mais cette altération, faite pour corriger une erreur, étoit l'œuvre de Panim, qui l'a déclaré au procès.

2°. Sur une prétendue déclaration du roi, qui affirmeroit n'avoir donné que 6,000 écus à Brandt, et autant à Struensée ; mais cette déclaration est détruite par un billet de sa main, par lequel le roi donne 10,000 écus à Brandt, et autant à Struensée.

Jamais Brandt, jamais Struensée n'ont reçu 60,000 écus à la fois. Chacun d'eux a reçu une fois 10,000 écus, et deux mois après une gratification de 50,000 écus. Ces deux gratifications sont entrées dans le compte de mai 1771.

Voilà ce que les juges de Struensée n'ignoroient pas, et ce qui devient inintelligible dans leur sentence.

Il est à observer que sauf l'altération opéré par Panim, on n'a pu signaler dans ce compte de mai 1771 aucune autre altération. Or, les comptes ici présentés feront juger des traces que la falsification auroit dû laisser.

Le compte de mai 1771 devoit être, selon le fiscal Wivet :

	écus.
A la reine.	10,000
A Brandt 6,000 écus, et autant à Struensée.	12,000
TOTAL.	22,000

Ce compte, falsifié par Struensée, eut dû être transformé comme il suit :

	écus.
A la reine.	10,000
A Brandt 60,000 écus, et autant à Struensée.	120,000
A Falckenskiold.	2,000
TOTAL.	132,000

Le compte existant réellement au procès, au lieu des falsifications imaginées par le fiscal, présentoit ce tableau :

	écus.
A la reine.	10,000
A Brandt 60,000 écus, et autant à Struensée.	120,000
A Falckenskiold.	2,000
TOTAL.	132,000

En voilà trop peut-être sur ce point ; mais, comme les accusations

de ce genre trouvent aisément accès auprès du public, j'ai cru devoir m'arrêter à celle-ci.

J'observerai encore que Struensée avoit eu 1500 écus d'appointemens, comme secrétaire du cabinet; qu'il en eut ensuite 3,000, en qualité de conseiller; qu'il vivoit sans faste, toujours vêtu simplement; et que peu de jours seulement avant sa chute, il voulut se donner une voiture, dont on lui a reproché la magnificence; c'étoit une voiture à l'anglaise, sans dorure ni peinture, doublée de drap couleur de paille.

Guldberg, qui l'avoit taxé d'avidité, trouva ensuite bon de recevoir à la fois une gratification de 100,000 écus, par billet signé du roi.

(5) *Struensée s'est fait nommer ministre du cabinet.* (Page 201).

Struensée n'eut pas plus de pouvoir, à ce titre, que lorsqu'il étoit seulement maître des requêtes et secrétaire privé du roi. Les grandes réformes se sont faites tandis qu'il occupoit ces deux places. D'ailleurs, selon la loi royale, « le monarque peut nommer tel ministre, » sous tel nom et avec tel pouvoir qu'il lui plaît. » Ce n'étoit pas contrevenir à la loi que d'accepter un office que le roi pouvoit donner et révoquer à son gré.

Mais avec une loi telle que celle du Danemarck, à quelle sorte d'accusation ne peut-on pas donner du poids?

On accusa le comte de Saint-Germain de contravention à la loi royale, parce qu'il avoit proposé de raser des forteresses inutiles, et d'habiller l'armée de drap bleu.

Le premier Bernstorff étoit aussi accusé, lorsqu'il fut renvoyé du ministère, d'avoir contrevenu à la loi royale.

Ceux qui condamnèrent Struensée au dernier supplice pour avoir porté atteinte au pouvoir absolu du roi, faisoient rendre, pendant qu'on instruisoit son procès, l'ordonnance suivante, sous la date du 13 février 1772:

« Tous les ordres seront expédiés dans le conseil (d'état), et par » le conseil. Aucun ordre donné directement par le roi ne sera » mis à exécution, si celui qui en est porteur ne s'est adressé au département dont son objet dépend, et si ce département n'a avoué » ledit ordre. »

(6) *Il a supprimé le corps des gardes à cheval, parce qu'il étoit composé de Danois et de Norwégiens.* (Page 202.)

Struensée avoit, au contraire, pour principe de purger d'étrangers l'armée et l'état civil, et de n'y laisser que des nationaux; la réforme avoit déjà été opérée de cette manière dans le régiment de Séeland, dragons. Bram, l'un des commissaires chargés de juger Struensée, le savoit fort bien, puisqu'il étoit membre du département de la guerre.

(7) *Il a donné cet ordre* (de supprimer les gardes à pied) *le 21 décembre, à l'insu du roi,* etc. (Page 202.)

L'ordre concernant cette réforme est le seul que Struensée ait été accusé d'avoir donné à l'insu du roi.

Le département de la guerre dont j'étois membre, a reçu, le 21 décembre, la minute de cet ordre pour la réforme des gardes à pied; il ne fit aucune réclamation; il ne demanda pas que cette minute fût signée du roi, ce qui n'étoit point nécessaire; il dressa immédiatement la patente pour le commandant des gardes, et l'adressa, selon l'usage, au roi, pour qu'elle fût munie de sa signature et de son sceau; le roi signa cette patente le 23 décembre : voilà l'exacte vérité.

Comment a-t-on pu énoncer, dans la sentence, que le roi n'avoit pas connoissance, le 21 décembre, d'une minute ou d'un avis dont, le 23, il a ratifié la patente par sa signature?

Comment pouvoit-il ignorer le 24 décembre un ordre qu'il avoit signé le 23?

(8) Struensée a, dit-on, fait prendre des *arrangemens à l'arsenal.* (Page 203.)

Mais Struensée le nie : il n'y a point de preuves; et l'on sait que ce ministre ne donnoit des ordres que par écrit.

(9) (*Ibid.*) « Une sentence doit articuler simplement les faits, et dé-
« clarer la peine qu'on prononce contre celui qui les a commis. On se
« garde bien d'y mêler des raisonnemens et des épithètes, qui dénotent
« dans le juge des dispositions à la vengeance ou à quelque passion; or
« cette feuille, qu'on nous débite sous le titre de sentence, porte,
« d'un bout à l'autre, des caractères si marqués d'une violente hu-

« meur contre les condamnés, que cela seul suffiroit pour la faire « suspecter. Outre plusieurs moyens, qu'on pourroit y prendre en « faveur du condamné, elle forme, pour ainsi dire, un tissu d'impu- « tations vagues, aisées à détruire. » (*Annales Belgiques*, mai 1772. Amsterdam, chez Changuion, etc.)

On voit, par ce passage, qu'on ne pouvoit croire à l'authenticité de cette sentence, qui avoit été rendue publique dans l'étranger.

Afin de persuader au peuple que Struensée témoignoit du mépris pour la religion et les bonnes mœurs, on chargea le docteur Munter d'aller dans son cachot pour le convertir, et l'on publia ensuite l'histoire de sa conversion !

(10) *Il est prouvé que Struensée a commis le crime de lèse-majesté........ en participant au crime d'une autre personne.* (Page 203.)

Il est très-vraisemblable qu'on a voulu désigner par ces mots (*d'une autre personne*), la reine Caroline-Mathilde. Mais n'est-il pas naturel de demander, en lisant cette sentence, quelle est cette *autre personne* coupable avec Struensée du crime de lèse-majesté?

Pourquoi son nom, son état, son crime prétendu, ne sont-ils pas exprimés?

Pourquoi n'est-elle pas impliquée dans le procès?

Pourquoi Struensée est-il chargé seul de ce crime mystérieux, auquel il a, dit-on, participé?

PRÉCIS DU MÉMOIRE,

OU ACTE D'ACCUSATION DU FISCAL WIVET,

CONTRE LE COMTE DE BRANDT.

BRANDT a été chargé par Struensée d'observer le roi, et d'interdire tout accès auprès de sa personne, excepté aux gens dévoués au ministre.

Le médecin Berger fut nommé pour donner des soins au roi (1), à l'exclusion des autres médecins qui refusoient de jouer le rôle d'espion.

Si Brandt a demandé à Struensée sa retraite de la cour, avec une pension de 1,000 écus, c'étoit uniquement pour faire sentir à ce ministre combien il lui étoit nécessaire.

Le billet suivant, qu'il a écrit à Struensée, fait connoître quelle sorte d'emploi il exerçoit auprès du roi :

« Je force le roi, dit-il, à vivre avec moi, et,
« pour comble de disgrace, je suis obligé de le
« traiter durement pour qu'il ménage la reine;

(1) Voir les notes à la suite de ce Précis.

14*

« et, s'il arrive qu'il ne le fasse pas, j'en porte le « blâme : cela seul est un enfer. »

Brandt est allé, de dessein formé, auprès du roi; il l'a provoqué, insulté, attaqué; il l'a battu et mordu (2).

Brandt avoue que sa majesté lui ayant, pendant le déjeûner, adressé des invectives et lancé un citron à la tête, il résolut, sur l'avis de Struensée, d'en demander satisfaction; qu'il cacha un fouet de chasse dans un clavecin de l'antichambre, et qu'ensuite, étant entré dans le cabinet de sa majesté et l'ayant provoquée, il la maltraita et l'égratigna au cou. Cet aveu est appuyé par les déclarations de Schlette et de Bneghel, valets de chambre du roi, par celles du page Schack et du petit nègre Murante, d'après le récit que le roi leur a fait de cette affaire.

Brandt allègue que Stolck et Warnstedt en avoient agi de même avec sa majesté, qui exigeoit que ses favoris se livrassent à ces jeux de main; il affirme aussi que, craignant de s'être emporté, il avoit marqué son repentir à sa majesté, qui lui avoit pardonné.

Mais l'exemple de Stolek et de Warnstedt, supposé véritable, ne justifieroit pas le crime de Brandt; d'ailleurs, des témoins déclarent que, depuis, le roi ne pouvoit le souffrir; et la preuve que ce monarque ne lui a pas pardonné, c'est qu'il a

dénoncé ces faits à la commission par le page Schack.

Brandt s'est présenté devant sa majesté, en peignoir, le chapeau sur la tête, et en sifflant.

Il connoissoit les liaisons criminelles de Struensée avec la reine par les confidences du ministre, quoique ce dernier le nie (3); et Brandt n'en a pas donné avis au roi. Il ne peut excuser ce silence par son amitié pour Struensée, puisqu'il déclare avoir eu le dessein de le faire arrêter (4). Il a participé au faux que ce ministre a commis, pour changer en 60,000 écus une gratification de 6,000 écus que le roi avoit faite à chacun d'eux (5). Il a encore reçu 3,000 écus de gratification à l'occasion de la nouvelle année.

Les conclusions du fiscal sont, en tous points, textuellement les mêmes que celles rapportées plus haut contre Struensée.

Copenhague, 21 avril 1772.

Signé WIVET.

NOTES
SUR LE PRÉCIS QUI PRÉCÈDE.

(1) *Le médecin Berger, etc.* (Page 211.)

Le médecin et professeur Berger fut détenu six mois dans un cachot; on prétendoit que les médecines qu'il ordonnoit au roi, étoient du poison : dans la suite on voulut lui faire du bien; mais sa santé avoit reçu des atteintes difficiles à guérir.

(2) *Brandt est allé, de dessein formé, auprès du roi, etc.* (Page 212.)

Le roi Christian VII exigeoit que ses favoris fissent des bouffoneries pour le divertir; il aimoit à lutter et à s'exercer des mains avec eux. Frédéric V avoit eu déjà les mêmes gouts.

On voit, par l'anecdote du peignoir, que Brandt tâchoit d'amuser le roi de son mieux, par des déclamations et des facéties; mais il se refusoit aux jeux de lutte avec sa majesté qui, pour l'y contraindre, l'insulta en présence de la reine, au point que Brandt se décida enfin à provoquer lui-même la lutte.

N'est-ce pas une contradiction, d'affirmer que le roi ne put le souffrir dès cette époque, qu'il ne lui pardonna point, et d'observer que, plus de trois mois après, au 1er janvier 1772, il lui donna 3,000 écus pour ses étrennes ?

Pour savoir quel cas on doit faire de la dénonciation prétendue faite par le roi à la commission, il suffit d'observer que le page Schack, qui en fut l'intermédiaire, reçut pour cela des gratifications, et un emploi dont les appointemens s'élevoient à 4,000 écus par an.

(3) *Il connoissoit les liaisons criminelles de Struensée avec la reine.* (Page 213.)

On persuada sans doute à Brandt que son salut dépendoit de ce qu'il diroit des relations de Struensée avec la reine. Par quel autre motif auroit-il fait un tel aveu ?

Si Brandt eût déclaré seulement, comme Berger et d'autres, qu'il avoit à ce sujet des soupçons, cela n'eût servi à rien. On vouloit quelque chose de positif, il déclara donc qu'il étoit instruit.

Comment pouvoit-il l'être? Seroit-ce par Struensée, qui n'avoit rien de caché pour lui?

Mais Struensée, au lieu de convenir de cette confidence, la nie absolument; et l'on n'ose tenter de confrontation. Cependant si la déclaration de Brandt étoit véritable, pourquoi Struensée la repoussoit-il si hautement? Il paroît indubitable qu'il la repoussoit parce qu'elle étoit fausse.

Et la posisition où Brandt se mit, en cédant aux sollicitations des commissaires, peut bien avoir été la cause de sa perte. Il falloit ensevelir avec lui les mystères de cette procédure. Sans ce motif, quel intérêt pouvoit-on avoir de faire périr un homme tel que Brandt? Y avoit-il l'ombre de justice à le condamner au dernier supplice pour s'être prêté aux bouffoneries et aux jeux de main que le roi vouloit faire avec lui, et qu'il faisoit souvent avec ses pages de la chambre et les deux petits nègres qui le servoient?

Ne diroit-on pas que l'on eût formé le projet d'avilir le roi aux yeux du public, en faisant connoître les jeux folâtres et pueríls de l'intérieur du palais.

(4) *Puisqu'il déclare avoir eu le dessein de le faire arrêter* (Struensée.) (Page 213.)

Il me proposa en effet d'exécuter ce projet insensé; j'en parlerai quand il s'agira de la procédure intentée contre moi.

(5) *Il a participé au faux que ce ministre a commis, etc.* (*Ibid.*)

On verra, dans le mémoire du défenseur de Brandt, de nouveaux éclaircissemens qui ajoutent à ce que j'ai dit sur ce faux prétendu.

MÉMOIRE

DE L'AVOCAT BANG,

POUR LE COMTE DE BRANDT.

Brandt n'est pas coupable d'avoir accepté l'emploi que Struensée lui avoit procuré auprès du roi. Il avoit déjà été proposé pour cet objet, avant le ministère de Struensée, par les comtes de Bernstorff et de Saldern; il y a d'ailleurs été nommé par le roi même; et l'acte d'accusation ne parlant des crimes ou abus commis dans cet office que d'une manière vague, sans préciser aucun cas, on se bornera à repousser cette inculpation par une négation absolue.

Quant au médecin Berger, il ne venoit auprès du roi que lorsqu'il y étoit appelé.

L'acte d'accusation suffit pour démontrer que Brandt n'étoit pas le complice de Struensée; car un passage de la correspondance de Brandt y prouve qu'il étoit mécontent de Struensée, et vouloit quitter la cour : et le fiscal reconnoît que Brandt avoit projeté de faire arrêter Struensée, projet communiqué au comte d'Osten, dont il réclame le témoignage.

La lutte entre Brandt et le roi prouve que cet accusé, après s'être refusé long-temps à ces jeux de mains, s'est vu comme forcé de s'y prêter; qu'il s'est présenté à cet effet chez le roi en écartant les témoins; que le roi l'a attaqué à cinq ou six reprises, et que dans cette lutte il y a eu des égratignures. Brandt craignant d'avoir poussé ce jeu trop loin, le roi l'embrassa pour le rassurer; et, loin de le faire arrêter et punir, s'il s'étoit senti offensé, il continua de l'admettre dans ses entretiens familiers, pendant près de quatre mois qui se sont écoulés depuis.

Comment peut-on faire un crime à Brandt des facéties auxquelles il se livroit par complaisance pour le roi?

On lui reproche de n'avoir pas dénoncé les liaisons criminelles de Struensée avec la reine; mais à quels dangers ne l'exposoit pas une telle accusation sans preuves (1)? Cette accusation eut tourmenté le roi, flétri la reine, déshonoré la famille royale. Si le silence sur cette affaire rend criminel, peu de personnes en Danemarck doivent conserver leurs têtes.

Quant au faux imputé à Struensée, et dont on veut que Brandt soit complice, j'observe qu'il y a erreur palpable sur ce point dans l'acte d'accu-

(1) Voir la note à la suite de ce Mémoire.

sation. Brandt n'a jamais reçu à la fois 60,000 écus. Il en a reçu une fois 10,000, ce qui est démontré par le billet du roi; il en a reçu ensuite 50,000; et c'est par le baron de Schimmelman qu'il en a été payé, sur l'ordre du roi.

Il en a remercié sa majesté, qui a répondu : « Il est juste que je vous fasse un sort, puisque « vous êtes toujours avec moi. »

Brandt n'avoit aucune fortune de son patrimoine; il se voyoit contraint à faire de la dépense; il étoit du jeu du roi, et y perdoit beaucoup.

Copenhague, 23 avril 1772.

Signé BANG.

NOTE

SUR LE MÉMOIRE QUI PRECÈDE.

(1) *On lui reproche de n'avoir pas dénoncé les liaisons criminelles de Struensée avec la reine. Mais à quel danger ne l'exposoit pas, etc.* (Page 217.)

Ce passage de la défense de Brandt est propre à donner une juste idée de la position où les ennemis de Struensée s'étoient mis, et des extrémités auxquelles ils se voyoient poussés pour donner une apparence de justice à leur entreprise.

SENTENCE

CONTRE LE COMTE DE BRANDT,

GRAND-MAITRE DE LA GARDE-ROBE DU ROI DE DANEMARCK.

Cette sentence n'est, en grande partie, qu'une répétition de l'acte d'accusation; mais on y charge l'accusé d'un fait que l'acte n'indique pas. Brandt, dit-on, en qualité de directeur des spectacles, a contribué à brouiller la famille royale. Il a fait donner une loge séparée au prince Frédéric, pour l'empêcher de découvrir au roi la conduite criminelle de Struensée (1).

Brandt a obtenu, par la protection de Struensée, 60,000 écus de la caisse du roi (2); en remerciant sa majesté, il n'a point spécifié la somme reçue; il lui avoit été apparemment défendu de le faire.

On insiste dans cette sentence sur les mauvais traitemens causés par Brandt au roi, en observant que si sa majesté a pardonné ce crime, elle n'a pas décidé combien devoit durer ce pardon.

On passe sous silence le grief imputé à l'accusé

---

(1) Voir les notes à la suite de cette sentence.

par le fiscal, de n'avoir pas dénoncé les liaisons criminelles de Struensée avec la reine.

La peine prononcée contre Brandt, en vertu de l'article I; chap. IV, liv. VI, de la loi danoise, est la même que celle qui est portée contre Struensée. La sentence est datée et signée de même. L'approbation du roi, l'ordre d'exécution, sont aussi conçus dans la même forme, et revêtus des mêmes signatures (3).

NOTES

SUR LA SENTENCE QUI PRÉCÈDE.

(1) *Il* (Brandt) *a fait donner une loge séparée au prince Frédéric, etc.* (Page 220.)

Cette loge à part a été assignée au prince Frédéric par ordre du roi, qui l'a vu pendant un an ou plus, dans cette loge, les jours de spectacle.

C'est une chose à remarquer, qu'on ait fait à Brandt un crime capital d'avoir donné une loge séparée au prince Frédéric; que le baron de Bulow, écuyer du roi, ait été exilé pour avoir assigné une écurie à part aux chevaux du prince Frédéric, et que j'aie été persécuté cruellement pour avoir fait faire de la musique dans un endroit où le prince Frédéric passoit.

(2) *Brandt a obtenu, par la protection de Struensée*, 60,000 *écus, etc.* (Page 220.)

Il est remarquable que cette sentence ne répète pas contre Struensée l'accusation de faux et d'escroquerie; elle se borne à interpréter malignement le remercîment fait par Brandt au roi, afin de maintenir l'apparence du soupçon à la charge de Struensée.

(3) (Page 221.) Les actes d'accusation du fiscal Wivet contre Struensée et contre Brandt, sont du 21 avril.

Le mémoire de défense de l'avocat Uldal pour Struensée, est du 22.

Le mémoire pour Brandt est du 23.

Les sentences de condamnation contre Struensée et contre Brandt, quoique bien longues, sont toutes deux du 25.

L'approbation et l'ordre d'exécution de l'une et de l'autre sentence, sont du 27 avril.

L'exécution a eu lieu le 28.

Struensée étoit né à Halle le 5 août 1737; il avoit donc environ 34 ans et demi, quand il fut exécuté.

Voici comment un journal étranger parle de cette exécution :

« Lorsque le procureur Uldal eut remis à Struensée la sentence qui « le condamnoit, il la lut d'un bout à l'autre avec une tranquillité dont « les assistans furent frappés. On assure qu'il répondit à ceux qui lui « en témoignoient leur étonnement, qu'il s'étoit attendu et préparé à « son sort. Il a paru uniquement sensible à celui de son ami, le comte « de Brandt. Les deux infortunés ont soutenu leur malheur avec fer- « meté. On prétend que leurs derniers souhaits ont été des vœux pour « le roi, pour la famille royale, pour le peuple et pour tout l'état ; ils « ont, dit-on, pardonné de bon cœur aux auteurs de leur supplice.....

« Le 25 avril, le roi, à son retour de Charlottenlund, se rendit au « conseil ; il approuva les sentences prononcées contre Struensée et « Brandt, et se rendit, au sortir du conseil, à l'opéra italien.

« Le 26, il y eut bal masqué à la cour.

« Le 27, les sentences furent ratifiées authentiquement, et il y eut « grand concert à la cour.

« Le 28, jour de l'exécution, la cour dîna à Charlottenlund, et en « revint pour assister à un grand opéra italien.

« Si le roi est malheureusement porté à un tel degré d'insensibilité, « quels éloges ne mérite pas Caroline-Mathilde, d'avoir su le captiver « au point que jusqu'à présent on n'avoit pas même soupçonné qu'il « eût de telles dispositions ! » (*Annales Belgiques*, mai 1772, pag. 309-322-326.)

ACTE D'ACCUSATION,

OU MÉMOIRE CONTRE LA REINE CAROLINE-MATHILDE.

Le roi m'ordonne, dit l'avocat qui a dressé l'acte d'accusation contre la reine, de demander que les liens de mariage qui l'unissent à son épouse, soient rompus, et que le divorce soit formellement prononcé (1). Et il ajoute un peu après : La nation a prêté serment de fidélité aux descendans du roi Frédéric III; mais se soumettra-t-elle également aux descendans de la reine Caroline-Mathilde, qui ne seroient point ceux du roi (2) ?

Après cette exorde, l'avocat du roi présente les preuves de l'accusation d'adultère. Elles consistent, dans l'aveu de Struensée, dont la déclaration est confirmée par la signature de la reine;

Dans les témoignages de plusieurs des femmes de cette princesse, qui dénoncent certaines traces observées par elles au lit de leur maîtresse, les vestiges d'introduction nocturne et furtive dans son appartement, découverts au moyen de la cire dont elles avoient enduit la serrure, de la pous-

(1) Voir les notes à la suite de l'Acte d'accusation.

sière répandue vers l'entrée, et de morceaux de papier glissés à l'ouverture de la porte;

Dans les discours passionnés que la reine auroit tenus à ses femmes;

Dans la confidence qu'elle auroit faite à mademoiselle d'Eyben, sa première dame d'honneur, dont on a la déclaration;

Dans les présens donnés de part et d'autre.

L'avocat du roi observe que les témoins n'ont pas été confrontés avec la reine, par respect pour sa personne.

Il demande que la reine Caroline-Mathilde subisse le divorce; que les liens qui l'unissent au roi soient rompus, et que ce prince ait la liberté de contracter un nouveau mariage.

Copenhague, 24 mars 1772.

Signé BANG.

NOTES

SUR L'ACTE D'ACCUSATION QUI PRÉCÈDE.

(1) *Le roi m'ordonne, dit l'avocat qui a dressé l'acte d'accusation contre la reine, de demander que les liens qui l'unissent à son épouse soient rompus, etc.* (Page 224.)

Le roi, surpris dans son lit, au milieu de la nuit, par des conjurés, qui, maîtres de sa personne, enlèvent violemment son épouse, pour la conduire dans les prisons de Cronenbourg, où ils la retiennent, le roi a-t-il eu la libre volonté de demander que les liens de son mariage fussent rompus? Est-ce bien lui qui a donné l'ordre à l'avocat Bang de faire cette demande? Le roi avoit-il la liberté d'agir autrement?

(2) *La nation a prêté serment de fidélité aux descendans du roi Frédéric* III; *mais se soumettra-t-elle aux descendans de la reine Caroline-Mathilde, qui ne seroient pas ceux du roi?* (*Ibid.*)

Assurément il étoit aussi facile de faire prononcer l'illégitimité des enfans de Caroline-Mathilde, que de déclarer le divorce pour cause d'adultère; Guldberg et ses partisans y étoient intéressés; ainsi c'est la reine Julie-Marie et le prince Frédéric qui ne l'ont pas voulu.

On doit leur tenir compte de cette générosité.

MÉMOIRE

POUR LA REINE CAROLINE-MATHILDE (1),

PAR L'AVOCAT ULDAL.

Après avoir déploré le sort de Caroline-Mathilde, objet d'une accusation unique dans les fastes du Danemarck, son défenseur rapporte la rétractation formelle de la déclaration qu'elle avoit faite de ses liaisons avec Struensée.

« Je me condamnerois moi-même, dit cette « princesse, si je n'avois pas désiré constamment « de contribuer au bien de l'état. J'ai peut-être « commis des imprudences; en ce cas, ma jeu- « nesse et ma position doivent m'excuser. Je « croyois être au-dessus du soupçon; mais j'y ai « donné lieu; mon aveu semble y donner du « poids. J'ai cependant pour moi le sentiment de « mon innocence. La loi veut des preuves; mon « époux m'accorde la protection de la loi : elle me « déclarera innocente. »

L'avocat de la reine observe que la déclaration

(1) Voir les notes à la suite de ce Mémoire.

de Struensée est suspecte. La crainte, le désordre d'esprit de l'accusé, l'espoir de se sauver en enveloppant la reine dans sa cause, et des raisons inconnues auront dicté cette déclaration (2).

La déposition d'un criminel ne pourroit nuire même à une femme du dernier rang. D'ailleurs la loi danoise est positive pour le cas dont il s'agit. Cette loi veut des preuves; elle ne donne point le caractère de preuve à l'aveu des personnes accusées; cet aveù, en matière pareille, est même repoussé comme nul. La preuve que la loi requiert doit résulter de la déclaration de témoins neutres et irréprochables, qui déposent de ce qu'ils ont vu.

L'avocat du roi a senti lui-même la nécessité de faire entendre des témoins.

Mais quels témoins (3)! ce sont des domestiques de la reine, concertant entre eux les moyens de rendre suspecte la conduite de leur maîtresse.

Quel maître sera innocent, si ses domestiques sont appelés à lui trouver des crimes? La loi défend d'écouter la déposition d'un domestique contre son maître.

D'ailleurs la reine demande, dit son avocat, que ces témoins soient entendus de nouveau et en ma présence.

Et qu'ont-ils déclaré ces témoins? Ce sont des bruits publics, des préventions vagues qui ont fait naître leurs premiers soupçons.

Toutes ces femmes, appelées en témoignage, passoient les jours et les nuits près de l'appartement de la reine; elles se tenoient dans un lieu si voisin d'elle, qu'un léger bruit devoit les faire accourir vers leur maîtresse.

Cependant elles n'ont rien vu, rien entendu de suspect, disent-elles, avant qu'un bruit public, dont la cause est inconnue, vînt éveiller leurs soupçons. Cette rumeur semble leur servir de signal; c'est alors qu'elles tiennent conseil, qu'elles avisent aux moyens de trouver la reine en faute, et se mettent aux aguets.

L'une fait remarquer des empreintes de pas d'homme sur la poussière répandue dans le vestibule conduisant à la chambre à coucher de la reine.

Une autre indique les traces d'une clef dans la couche légère de cire dont elle a enduit la serrure de l'entrée de cette chambre.

Une troisième observe que les brins de papier insérés dans la jointure de la porte sont tombés; ce qui montre que cette porte a été ouverte pendant la nuit.

La curiosité de ces femmes ne respecte rien; le lit et le linge de la reine deviennent l'objet de leur recherche; elles doivent y découvrir les vestiges du crime; ses discours, même les plus indif-

férens, décèlent, à les en croire, une passion secrète.

Tous ces indices sont des traces fugitives qu'on ne peut constater. Une imagination déréglée, une intention perverse, peuvent les avoir suggérés : les témoins appelés à les décrire ne sont pas d'accord entre eux. Une femme de chambre, la dame Blikenberg, n'a rien vu, rien entendu qui pût autoriser des soupçons ; et cependant elle étoit placée pour tout voir aussi bien que les autres.

Mais, en supposant l'existence de ces indices, quelles lumières en tirer ?

Ces empreintes peuvent être celles des hommes de service, qui traversent ce vestibule, avant que les femmes de la reine soient levées.

Divers accidens ont pu faire tomber les brins de papier des joints de la porte, ou laisser quelques marques sur l'enduit de la serrure.

Le roi lui-même pouvoit être là où l'on suppose qu'étoit Struensée ; on sait que ce prince faisoit à la reine des visites de nuit, à l'insu de ses domestiques.

On allègue le témoignage de mademoiselle d'Eyben (4), à qui la reine auroit fait la confidence de ses liaisons avec Struensée ; la reine le nie, et, sur ce point, mademoiselle d'Eyben est un témoin unique.

J'en dis autant de celle que Brandt déclare avoir reçue de Struensée, et que ce dernier nie avoir faite; d'ailleurs Brandt est en arrestation, et accusé d'un crime capital; sa déclaration n'a pas le caractère d'indépendance que la loi exige.

Les soupçons du médecin Berger, aussi dans un cachot, ne sont que l'écho de la rumeur publique.

Quelques présens faits par la reine à Struensée, quelques objets qu'elle auroit achetés de lui, peuvent-ils former même une induction (5)?

On a poussé l'animosité contre la reine, au point de supposer qu'elle ait voulu s'enfuir avec Sruensée, lorsque les matelots marchèrent sur Gripsholm; supposition absurde, qui n'est appuyée par aucun indice.

Il n'existe enfin aucune preuve légale de l'accusation intentée contre la reine (6). La loi demande des témoins qui déclarent ce qu'ils ont vu, et non pas ce qu'ils ont cru ou voulu voir (7).

Je demande que cette accusation soit rejetée.

Copenhague, le 2 avril 1772.

Signé Uldal.

NOTES

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE.

(1) *Mémoire pour la reine, etc.* (Page 227.)

La reine vivoit en bonne intelligence avec son époux, avant la conjuration tramée pour l'en séparer.

Je l'ai vue attentive à se conformer aux goûts du roi; ainsi, pour lui plaire, elle s'habilloit en homme et le suivoit à cheval, quoique ce travestissement lui répugnât, et qu'elle n'aimât point à monter à cheval. Elle eût voulu prendre sur le roi l'influence qu'avait eue Stolck.

On crut qu'elle y avoit réussi, au moins en partie; qu'elle cherchoit ainsi à s'emparer du pouvoir, et qu'elle en connoissoit les moyens. Cette opinion décida Guldberg et son parti à la perdre; mais comme on ne pouvoit traiter une sœur du roi d'Angleterre de même qu'un simple ministre, on se réduisit à faire prononcer le divorce.

Cette mesure une fois décidée dans le conseil de ceux qui s'étoient rendus maîtres de l'état, on sent que la défense de l'avocat de la reine, et que toutes les pièces de ce procès ne devoient servir qu'à sauver les apparences aux yeux de la nation.

(2) *La déclaration de Struensée est suspecte. La crainte, le désordre d'esprit de l'accusé, l'espoir de se sauver en enveloppant la reine dans sa cause, et* DES RAISONS INCONNUES, *auront dicté cette déclaration.* (Page 228.)

L'avocat n'ose s'expliquer clairement; les *raisons inconnues* n'étoient pas généralement ignorées : on avoit dit à Struensée qu'il se sauveroit en compromettant la reine, dont la conduite ne pouvoit être l'objet d'une condamnation juridique, ni même d'un procès criminel : on avoit ajouté à ce motif la menace de la torture. Je m'étonne que l'avocat ait osé en dire autant qu'il l'a fait.

(3) *Mais quels témoins !* (Page 228.)

Non seulement ces témoins étoient récusés par la loi danoise, comme domestiques de la personne mise en cause ; mais leur déposition étoit entachée d'un caractère de méchanceté, de dol, qui devoit la faire rejeter. D'ailleurs aucun des témoins n'a été confronté avec la reine, et ne lui a même été présenté.

Comment le chevalier Keith, ministre d'Angleterre à Copenhague, a-t-il laissé instruire un tel procès contre la sœur de son roi ? Et il s'est fait, dit-on, un mérite de l'avoir sauvée de l'échafaud !

(4) *On allègue le témoignage de mademoiselle d'Eyben.* (Page 230.)

Mademoiselle d'Eyben avoit été dame d'atours de la reine, et la railloit souvent, dit-on, sur sa fidélité conjugale. Elles se brouillèrent, on ne sait à quel sujet ; et la déposition de mademoiselle d'Eyben fut reçue à Lubeck. Cette dame n'étoit pas fort scrupuleuse en fait de galanterie, et elle s'afficha beaucoup par ses liaisons avec un comédien français nommé Latour.

(5) *Quelques présens faits par la reine à Struensée, etc.* (Page 231.)

Struensée étoit médecin de la reine et secrétaire de ses commandemens : il avoit rétabli la bonne intelligence entre elle et son époux, et avoit la confiance entière de cette princesse, qui lui témoignoit publiquement et en toute occasion de la bienveillance.

Le roi l'envoyoit très-souvent chez elle ; son devoir l'y appeloit aussi : il n'est donc pas surprenant que les conférences fréquentes de cette jeune reine avec un homme de la tournure de Struensée aient fait naître des soupçons malins.

Struensée se persuadoit, surtout dans les derniers temps, que l'opinion de la bienveillance qui lui étoit accordée par la reine seroit sa sauvegarde ; et d'après cette sécurité, il affectoit d'être assis près d'elle à table, de se tenir derrière sa chaise au spectacle, de la suivre à la promenade, et de converser sans cesse avec elle.

La persuasion où il étoit aura peut-être secondé les moyens employés pour obtenir l'aveu qu'il fit en prison.

Le conseiller Schack présidoit la commission chargée d'interroger la reine au château de Cronenbourg, où elle étoit enfermée.

Cette princesse le reçut d'abord avec hauteur, et témoigna beaucoup d'indignation, quand il lui parla de ses liaisons avec Struensée.

Alors Schack lui fit lecture de la déclaration que Struensée avoit faite ; et il observa que cet accusé subiroit un supplice très-cruel, si sa déclaration étoit fausse.

La reine examina un instant cette déclaration ; puis réfléchissant sur cet incident inattendu : « Quoi ! dit-elle à Schack, pensez-vous que si « je confirmois cette déclaration, je sauverois la vie à ce malheureux ? »

Schack répondit par une inclination profonde.

La reine prit une plume, signa la première syllabe de son nom, et s'évanouit. Schack acheva la signature. Voilà tout ce que j'ai pu savoir de cette affaire.

Jamais Struensée ne m'a fait de confidence à ce sujet. Il n'y a eu en tout que des soupçons, des conjectures. Grimm, dans ses Mémoires, dit que Reverdil pouvoit jeter du jour sur cette affaire. Grimm étoit dans l'erreur. J'ai été lié avec Reverdil d'une amitié étroite ; il n'en savoit pas plus que moi, pas plus que le public à cet égard ; car les ennemis de Struensée et de Caroline-Mathilde publièrent, dans le temps, tout ce qu'ils pouvoient savoir, ou plutôt tout ce que leur malignité avoit pu imaginer.

L'aveu de la reine fut regardé par ses ennemis comme un coup de partie ; Schack fut nommé membre du conseil privé, et il eut d'autres places lucratives et des titres.

Lorsque le divorce eut été prononcé, Caroline-Mathilde se retira dans le pays de Hanovre, et fixa sa résidence à Zell, où elle vécut dans une grande retraite, employant la plus grande partie de son revenu à des œuvres de bienfaisance. La mort termina sa douloureuse existence en 1775, trois ans après cette catastrophe. Un monument, exécuté par le sculpteur Œser, lui fut érigé dans les jardins de Zell.

(6) (Page 231.) Note de l'éditeur de ces Mémoires.

J'eus à Hanovre, en 1780, l'occasion de connoître M. Roques, pasteur de l'église française de Zell. Un jour je lui parlois de la reine Caroline-Mathilde.

« J'étois appelé presque chaque jour par cette princesse, me dit-il, « pour des lectures ou des entretiens, et le plus souvent pour des « renseignemens relatifs aux pauvres de ma paroisse ; je la visitai plus « assidûment les derniers jours de sa vie, et j'étois auprès d'elle un « peu avant qu'elle rendît le dernier soupir. Quoique très-foible, elle « avoit conservé sa présence d'esprit. Après que j'eus récité les prières

« des agonisans : « *M. Roques*, me dit-elle, d'une voix qui sembloit se « ranimer, *je vais paroître devant Dieu; je proteste que je suis inno-* « *cente des crimes qu'on m'impute, et que jamais je ne fus infidèle à* « *mon époux.* » M. Roques ajouta que la reine ne lui avoit jamais parlé « auparavant, même d'une manière indirecte, des accusations dirigées « contre elle. »

Ce que M. Roques me dit, je l'écrivis le jour même (7 mars 1780), comme venant d'un homme distingué par l'intégrité de son caractère.

(7) (Page 231.) Que la reine douairière Julie-Marie et le prince Frédéric, son fils, fussent irrités d'être sans crédit dans une cour où dominoit Struensée! Qu'ils aient voulu l'éliminer lui et ses partisans! Je ne saurois leur en faire un reproche.

Que la reine Julie-Marie, sans aucune expérience des affaires; que le prince Frédéric, sorti à peine de l'enfance, ne se soient pas doutés des extrémités où la faction de Guldberg les entraînoit; je le conçois bien, et je ne pense pas qu'on doive leur imputer aucun des actes de cette révolution; j'ai même observé que si les enfans de Caroline-Mathilde ne furent pas dépouillés de leurs droits, en conséquence de la sentence portée contre leur mère, ils en furent redevables à la générosité du prince Frédéric et de Julie-Marie.

Je ne pourrois non plus condamner Guldberg pour avoir voulu ravir à Struensée des pouvoirs que Struensée avoit lui-même enlevés à d'autres. Peut-être Guldberg eut-il plus de capacité ou plus de titres que lui à exercer ces pouvoirs.

Mais par quels moyens est-on parvenu au but qu'on se proposoit!

Faire périr Struensée pour s'emparer de sa succession, n'étoit-ce pas l'acheter bien chèrement? et surtout, en ajoutant le supplice du malheureux Brandt à celui de Struensée, en frappant dans leurs biens, dans leur état, dans leur liberté, tant de personnes innocentes de l'ambition de ces deux hommes!

Et, pour donner à ces proscriptions une apparence légale, on n'hésite pas d'abuser de ce qu'il y a de plus sacré dans les lois humaines; on convertit en procédures juridiques des intrigues perverses; on convertit en actes authentiques et en sentences des libelles calomnieux; on soulève le voile, et l'on expose aux regards du public l'intérieur secret de la demeure du monarque! On ne craint pas de

rompre violemment l'heureuse union du roi avec son épouse; de rendre douteux les droits des enfans issus de cette union, en compromettant la tranquillité future de l'état; de faire enfin rejaillir sur une jeune reine l'affront d'une flétrissure mortelle, et de la condamner à expirer dans une longue agonie!

La place de ministre principal du roi de Danemarck est-elle donc si importante, si désirable, à ce prix?

PRÉCIS

DE LA PROCÉDURE COMMENCÉE CONTRE M. DE FALCKENSKIOLD, EN 1772, ET DES SUITES QU'ELLE A EUES JUSQU'EN 1788.

AVANT-PROPOS.

Je proteste que la vérité seule conduira ma plume. Les registres de la commission d'enquête confirmeront mon récit. J'ai tâché, en le traçant, de bannir de mon cœur tout sentiment de haine, et de considérer les maux que j'ai essuyés comme des accidens attachés à la condition humaine.

(Commencé à Munckolm près Drontheim, 4 janvier 1776.)

Le 17 janvier 1772, vers cinq heures du matin, le colonel Eichstedt, suivi du colonel Arnstorff et d'un lieutenant de dragons, entra dans ma chambre, que je ne fermois jamais au verrou; ils me réveillèrent, et Eichstedt me dit qu'il étoit fâché d'être chargé, par ordre du roi, de me mettre aux arrêts.

Il lut à haute voix l'ordre prétendu qui le nommoit commandant de Copenhague, en lui enjoignant d'arrêter le général Gude, le lieutenant-colonel Hasselberg, et moi.

J'examinai cet acte, qui portoit la signature du roi, et contre-signé par le prince Fréderic; mais il me parut que tout, jusqu'aux signatures, étoit de la main d'Eichstedt même, et j'ai eu dans la suite la confirmation de ma conjecture. Mais au fond cette circonstance étoit bien indifférente. Le roi n'auroit-il pas signé alors tout ce qu'on eut voulu?

Eichstedt me témoigna de l'inquiétude sur les dispositions de mon régiment; je le rassurai. Puis je fis voir à Arnstorff le livre que j'avois en main avant leur arrivée, c'étoit le *Socrate rustique*. Je croyois qu'il comprendroit qu'un homme occupé d'images champêtres, et de réflexions sur l'économie rurale, n'étoit guère disposé à prendre part à des intrigues, pour satisfaire une ambition de courtisan; mais ni lui ni Eichstedt ne firent aucune attention à mon livre. Ils se retirèrent, après avoir placé un lieutenant et un sergent dans ma chambre, pour me garder à vue.

Je fis appeler le major de mon régiment, et lui remis les drapeaux, en lui donnant des instructions pour le maintien de l'ordre dans la troupe.

Le 21, à onze heures du soir, un major et

huit ou dix officiers entrent précipitamment dans ma chambre, comme pour enlever la batterie d'un poste ennemi; deux bas-officiers, la hallebarde en main, sont si près de mon lit, qu'il faut les en faire écarter pour que je puisse en sortir et m'habiller. Puis on m'entraîne dans un fiacre, où trois officiers prennent place avec moi; deux bas-officiers montent derrière la voiture; le major la précède à cheval, l'épée à la main, suivi de quelques ordonnances. C'est en cet équipage que je fus transporté dans une prison de la marine, destinée aux plus vils scélérats. On y montoit par une échelle étroite, et l'intérieur n'avoit pas plus de dix pieds carrés. J'y fus gardé à vue par un officier. Le plancher me servoit de lit; six hommes étoient placés à l'entrée; un poste de quarante hommes, commandé par un capitaine, gardoit le pied de l'échelle. Dénué d'ustensiles, j'étois réduit à me servir de mes doigts pour dépecer mes alimens et les porter à ma bouche. On m'avoit laissé d'abord de la poudre à nettoyer les dents et du thé, mais on m'enleva ces objets qui pouvoient, disoit-on, être empoisonnés.

Au bout de huit ou dix jours, trois officiers de marine, à la tête de vingt-quatre soldats, vinrent me saisir, et me transférèrent dans une autre prison, au deuxième étage de la grand'garde de la marine.

C'étoit une grande salle qu'il étoit impossible de chauffer; son exposition au nord-est la rendoit si froide, que l'officier et le bas-officier qui m'y gardoient, ainsi que dix hommes postés dans le vestibule, se livroient à un mouvement continuel, pour pouvoir supporter la rigueur de cette température, quoiqu'on les relevât d'heure en heure.

Cependant, comme si ces douze hommes n'eussent pas suffi pour me garder, on avoit muni la porte de ma prison d'une grosse barre de fer, avec une serrure énorme, dont la clef étoit confiée au capitaine du poste, qui se tenoit au rez-de-chaussée avec soixante hommes; on ouvroit à grand bruit cette serrure toutes les heures, et, pendant neuf semaines que j'ai été détenu dans cet endroit, je n'ai pu dormir une heure de suite.

On me refusa des livres, sorte de consolation que je désirois beaucoup. On ne me donnoit point de vin, c'étoit une légère privation pour un buveur d'eau; mais on me refusoit l'eau nécessaire pour me laver, et du linge blanc. Je n'obtins d'être rasé, qu'en me soumettant à être tenu de manière à ne pouvoir en profiter pour me suicider. On ne me permit de changer de linge, que lorsque je dus être appelé devant une commission d'enquête.

On savoit assurément, trois semaines après

mon arrestation, quelle part je pouvois avoir prise aux crimes imputés à Struensée : mais dans quel pays tient-on compte au malheureux détenu des longs intervalles pendant lesquels il attend qu'un magistrat daigne lui demander s'il est innocent ou coupable ? Ce ne fut qu'après sept semaines de détention, que le capitaine de garde vint m'annoncer que j'allois paroître devant une commission.

A cette nouvelle, je m'écriai en latin, sans y songer, *tandem* (enfin); le capitaine de garde qui savoit encore moins de latin que moi, frappé de cette exclamation, s'écria à son tour, *tandem!* les officiers de sa suite, les soldats de la garde, répétèrent, *tandem!* et l'on dressa procès verbal sur ce mot, qui sembloit avoir quelque chose de mystérieux.

On m'amena devant la commission d'enquête, qui siégeoit à la citadelle, et dont le président, nommé Sœwel, m'accueillit par beaucoup d'injures; après quoi je fus interrogé sur une suite d'accusations dont je rapporterai les plus considérables, dans le même ordre, avec les observations que chacune d'elles m'a suggérées.

1°. *On m'accuse d'avoir fait jouer des instrumens sur les remparts, au moment où le prince Frédéric, frère du roi, y passoit, et d'avoir ré-*

pondu à l'officier qui me demandoit s'il falloit cesser cette musique : Non, pas même quand le bon Dieu arriveroit.

Cette accusation étoit, me dit-on, signée par des officiers de mon régiment, mais on refusa de me les nommer.

Il s'agissoit d'un fait arrivé un an auparavant, c'est-à-dire, au mois d'avril ou de mars 1771.

La musique profane avoit été défendue, même chez les particuliers, sous le règne de Christian VI. Il fut ordonné, au contraire, sous le règne de Christian VII, de faire de la musique sur les places publiques pour égayer le peuple. On avoit oublié sans doute que les ventres affamés ne sont guère sensibles aux douceurs de la mélodie : cette musique irrita le peuple. Quoi qu'il en soit, l'ordre étoit précis ; je ne pouvois y rien changer : il falloit de la musique sur les places publiques, surtout quand le roi paroissoit ; si je l'avois fait cesser au moment où passoit le prince Frédéric, que n'eût-on pas dit ? Ne m'auroit-on pas reproché avec raison d'avoir contrevenu à l'ordre, pour faire affront à ce prince ?

Avois-je tenu ce propos, en réponse à la demande si l'on feroit cesser la musique : *Non, pas même quand le bon Dieu arriveroit ?* Je n'en ai aucun souvenir ; mais je fis observer à la commission d'enquête qu'en France, où j'avois servi

long-temps, un officier descendoit rarement la garde sans avoir entendu la sentinelle crier : Aux armes, le bon Dieu arrive. Que cette sorte d'appel a lieu dès que la sentinelle voit approcher un prêtre portant le Sacrement, et que de là on s'est accoutumé à dire, pour confirmer un refus : Non, je ne ferois pas cela, même si le bon Dieu arrivoit. Expression peu décente sans doute, mais qui a passé en usage comme d'autres semblables, et que personne ne regarde comme criminelles.

2°. *D'avoir opiné au collége de la guerre, pour qu'on détachât de la garnison de Copenhague le régiment qui porte le nom du prince Frédéric.*

Le prince Frédéric n'étoit pas chef du régiment de son nom; le colonel de ce corps commandoit à Nybourg. La garnison de cette place, de cent hommes tout au plus, paroissoit beaucoup trop foible; je proposai d'y envoyer le régiment Prince-Frédéric, afin de le placer sous les yeux de son colonel. Ce régiment n'étoit pas plus attaché que tout autre au service de la capitale. On l'appeloit à son tour pour former la garnison d'Elseneur, à quinze milles de Copenhague. Le régiment qui portoit le nom de la reine, se trouvoit alors à cinquante milles de la résidence de sa majesté.

3°. *D'avoir défendu aux officiers de mon régiment, de faire leur cour au prince Frédéric.*

Cette accusation étoit une invention calomnieuse pour me rendre odieux au prince, qui alors avoit tout pouvoir en Danemarck.

Je ne me bornai pas à repousser cette accusation; je requis que les accusateurs et les témoins me fussent confrontés, et qu'on produisît des preuves ou des indices; mais, comme on refusoit d'y faire droit, je retraçai ce que j'avois fait pour le service du prince Frédéric.

Comment! on m'accuse d'avoir manqué aux égards dus à ce prince! moi, qui n'ai rien négligé pour le rapprocher du roi, et pour lui procurer un accueil satisfaisant à la cour; moi, qui n'ai cessé de solliciter Struensée de faire cesser les brouilleries qui divisoient la famille royale; moi, à qui ce ministre a certainement rendu un témoignage vrai et juste sur ce point.

On ne répondit pas à ces allégations dont on connoissoit la vérité; mais on laissa subsister l'accusation.

Ce fut ainsi qu'on accusa jadis le comte de Griffenfeld, d'avoir dit: Je languis de voir mourir le roi, pour devenir régent. Il nia formellement ce propos, et demanda qu'on en produisît les preuves; on n'en fit rien; mais cette fausse accusation

servit de motif à la sentence qui le condamna à la peine de mort.

4°. *D'avoir conseillé la réforme des gardes.*

On produisit à l'appui de cette accusation, un titre qui me justifioit pleinement.

C'étoit un mémoire sur ce qui concernoit les gardes, où je disois qu'il falloit conserver les gardes à pied et les gardes à cheval; mais je proposois que les officiers qui entreroient désormais dans ces corps, n'eussent ni priviléges ni rang sur les autres officiers de l'armée; je demandois aussi que les places d'officiers aux gardes fussent réservées à la noblesse du pays.

Dans la suite on décida que les gardes à cheval seroient supprimés; je réclamai des indemnités pour les officiers de ce corps; et, comme j'étois près de partir pour Pétersbourg, Struensée m'engagea à joindre cette réclamation au mémoire que j'avois présenté; ce que je fis.

La réforme des gardes à cheval eut lieu durant mon absence.

Cet écrit s'expliquoit en ma faveur d'une manière si claire, qu'il n'étoit pas possible d'y prêter des interprétations louches; il paroît qu'on n'avoit pas pris la peine de le lire avant de le produire contre moi.

Sœvel, pour sortir d'embarras, se livra aux

invectives; il protesta que l'accusation étoit fondée, et que je supposois, dans ce mémoire, des choses qui n'y étoient point.

5°. *D'avoir déclamé contre la révolte des gardes à pied; ce qui prouvoit que j'avois conseillé de les réformer.*

Sœvel ne fit cette accusation que de vive voix; elle ne fût pas consignée par écrit.

6°. *D'être venu, le* 22 *décembre* 1771, *chez le général de Gœhler, pour le presser sur la réforme des gardes à pied; d'avoir insisté très-haut pour l'exécution de cette réforme, d'après l'ordre du cabinet.*

Ce jour-là, il est vrai, dans une conversation, Struensée me dit que l'ordre pour la réforme des gardes avoit été envoyé au collége de la guerre; ce que j'ignorois, le portefeuille ne m'étant point encore parvenu.

Je redoutois les suites de ce changement; et la manière dont je le lui temoignai, l'indisposa d'autant plus, que j'avois ajouté : qu'il étoit plus facile de donner de tels ordres que de les mettre à exécution. Cependant, le ministre convint que des précautions étoient nécessaires pour prévenir les effets qui pouvoient résulter de cette mesure, et il me chargea d'en parler au général Gœhler. Je

trouvai ce général sur le point d'aller au spectacle. Naturellement froid et lent, il ne paroissoit pas disposé à prendre des mesures efficaces et promptes; dans la persuasion que le danger étoit imminent, il est possible que je lui aie parlé avec vivacité.

Voilà tout ce que cette accusation offroit de réel, le reste étoit pure fausseté.

7°. *D'être allé le 24 décembre 1771, jour de la révolte des gardes, à Friderichsberg, où étoit la cour; de m'être travesti pour m'y rendre, d'avoir alors donné des conseils violens à Struensée.*

Le 24 décembre, j'allai au collége de la guerre dans la matinée, j'y restai jusqu'à midi, j'en sortis pour monter de suite dans une voiture qui me transporta directement à Friderichsberg. Je ne me suis donc pas travesti pour y aller.

On n'a point donné d'ordre violent pour réprimer la révolte des gardes. Quelle preuve a-t-on que j'aie conseillé de pareilles mesures?

8°. *D'avoir dit que Struensée m'offrit le commandement des gardes à pied, et que je le refusai.*

Struensée m'a offert, il est vrai, le commandement de ce corps, en février 1771, peu après mon retour à Copenhague; je l'ai refusé, en observant que je désirois ne déplacer personne. Il

est vrai aussi qu'en décembre 1771, il m'a proposé de joindre le commandement des gardes à celui du régiment dont j'étois chef; je l'ai de même refusé.

Sœvel vouloit bien croire que je disois la vérité sur ce point; mais il me faisoit un crime de ce refus; « car, dit-il, si vous aviez accepté le commandement de ce corps, il n'auroit pas été réformé. » J'étois donc coupable pour l'avoir refusé; mais si je l'eusse accepté, j'aurois été plus coupable encore : je me serois rendu l'instrument de Struensée!

9°. *D'être souvent allé chez Struensée; d'avoir cessé de lui parler lorsque quelqu'un entroit; d'être la cause que plusieurs personnes, qui vouloient voir Struensée, avoient été renvoyées parce que j'étois avec lui.*

Que répondre à de telles accusations? Ne croit-on pas lire, dans Gil Blas, l'interrogatoire que des fripons font subir au marchand Samuel-Simon, qu'ils veulent effrayer pour le voler?

Dans le cours des interrogations nombreuses qu'on m'adressoit sur cet article, on me demanda tout-à-coup si je n'avois point de dénonciation à faire contre Sturtz.

Aucune, répondis-je; mais je fus très-étonné d'une telle question qui ne me sembloit amenée par rien.

Voici ce qui avoit pu la faire naître :

Peu de temps après mon arrestation, l'officier qui me gardoit me dit que l'ordre d'arrêter Sturtz étoit donné, mais qu'il se tenoit caché, et qu'on ne pouvoit le trouver. Le sort de cet infortuné m'inspira de l'intérêt; et quand l'officier de garde eut été relevé, je demandai à celui qui le remplaçoit, a-t-on trouvé Sturtz ? Cette question, faite avec empressement, donna lieu au bruit que j'avois dénoncé Sturtz, et qu'il avoit été arrêté sur ce que j'avois dit. Tant il est essentiel, même au plus innocent, d'avoir la bouche close, quand il se trouve dans la situation où j'étois !

10°. *D'avoir été avancé par la protection de Struensée.*

J'étois adjudant-général et chambellan du roi, lorsque je partis de Copenhague pour entrer au service de Russie; et ce n'étoit ni Struensée, alors peu accrédité, ni mon propre mérite, qui m'avoient procuré cet avancement. J'en fus redevable au favori Stolck, qui étoit sur le point d'épouser une demoiselle de Laurwig, fille d'une cousine germaine de ma mère.

J'étois parvenu, dans l'armée russe, par un service effectif, au grade de colonel, lorsque le

roi de Danemarck me rappela à son service. Je demandai alors le grade de colonel de même date dans l'armée danoise, et quelque argent pour payer mes dèttes. On m'accorda ma demande.

Qu'un officier obtienne un grade plus élevé lorsqu'il passe du service d'une grande puissance à celui d'une puissance inférieure, il n'y a rien là que d'équitable. Ce grade supérieur est une compensation des avantages qu'il auroit eus en restant au service qu'il a quitté.

Le traitement que j'avois obtenu en Danemarck étoit donc bien modique; je ne pense pas qu'aucun officier, dans l'armée danoise, eût été plus modéré que moi.

J'avois fait certes une lourde faute de quitter l'armée russe, où un emploi distingué pendant la guerre, m'offroit l'espoir d'un avancement rapide, pour venir en Danemarck être employé dans un service de paix. Je n'aurois sûrement pas commis cette faute, si l'on ne m'eût promis de me laisser retourner bientôt à l'armée russe.

11°. *D'avoir rendu les habitans de Copenhague suspects au roi, en conseillant à Struensée de ne point assister à la fête donnée le* 10 *octobre* 1771; *aux charpentiers de la marine.*

J'ai rapporté ce qui s'étoit passé entre Struensée et moi, à l'occasion de cette fête.

Les interrogations que je subis à ce sujet, me donnèrent lieu de témoigner mon étonnement de la dureté avec laquelle on me traitoit, quoique ma conduite fût exempte de crime, et que Struensée n'en eût pas commis auquel j'eusse pu avoir part.

Un des membres de la commission me répondit: *Mais c'est que tout le monde dit que Struensée vous aimoit.*

Assurément cette amitié m'avoit donné bien peu de crédit auprès de lui; quelques traits suffiront pour le prouver. Ayant eu des démêlés avec un parent du général Gœhler, il m'importoit de dissiper les impressions qui pouvoient en résulter. Une place vacante, à laquelle ce parent étoit propre, et qui lui convenoit, se présenta. Je priai Struensée de la lui procurer, et de dire au général Gœhler que je l'avois demandée pour son parent, je lui expliquai les motifs de cette démarche. Struensée ne me répondit pas; un autre eut la place.

Le comte d'Ahlefeldt, mon ami, avoit perdu son emploi à la cour pendant que j'étois à l'armée russe. La place de commandant de la vénerie vint à vaquer; je la demandai pour lui, en observant qu'il avoit servi à l'armée dès l'enfance, et avec honneur; on me donna des espérances; mais

Lesner, capitaine dans mon régiment, suivoit Struensée à la chasse et en possédoit les termes; il sollicita et obtint la place. On crut dans le public que Lesner l'avoit eue à ma considération.

Tel étoit le crédit dont on me faisoit un crime.

12°. *De n'avoir pas voulu arrêter Struensée.*

Il est vrai que peu de jours après la fête donnée aux charpentiers de la marine, Brandt m'avoit proposé d'entrer de nuit, par les jardins, dans la chambre à coucher du roi, d'enlever ce prince, de le conduire à Copenhague, et ensuite d'arrêter Struensée. Quoi! m'écriai-je, vous trameriez la ruine de votre ami! de l'homme à qui vous devez tout! —Mais répliqua-t-il, Struensée seroit conduit à Cronenbourg, de là il passeroit en Suède, on lui donneroit tout l'argent qu'il désireroit.—Et la reine? — Oh la reine! je m'en chargerois; je sais l'art d'amuser les femmes, je dirigerois leurs plaisirs; je ferois un lieu de délices de cette cour où nous menons maintenant une vie assez triste. Quant au gouvernement, on en feroit ce qu'on voudroit, je ne prétends pas m'en mêler.

Notez que Brandt étoit laid, que sa physionomie avoit quelque chose de sinistre, que sa santé et son tempérament étoient délabrés, qu'avec tout son esprit, ses inconséquences le rendoient

ridicule : ainsi, quoique sa voix fut désagréable, il chantoit; et quoique mal proportionné, il dansoit avec prétention.

Observez encore que la reine savoit se faire respecter, et n'étoit nullement disposée à se livrer à l'influence du premier venu.

Que répondre à des propositions telles que celles de Brandt? Je les repoussai comme indiscrètes et insensées, en lui conseillant de garder pour lui seul les projets de cette espèce.

Peut-être Brandt vouloit-il me sonder, pour me nuire ensuite dans l'esprit de Struensée. Ce qui me donna ce soupçon, c'est que, peu après Brandt ayant fait des propositions du même genre à Osten, Struensée en fut instruit.

Quoiqu'il en soit, la commission me fit d'abord un grief de n'avoir pas tenté l'exécution de ce projet non moins criminel qu'absurde; mais dans la suite, lorsque le prince Fréderic parut disposé à faire cesser la persécution exercée contre moi, je fus dépeint comme un homme ingrat, qui n'avoit pas dénoncé à Struensée les complots que Brandt tramoit contre lui.

On me reprocha, dans le cours de cet interrogatoire, d'avoir été fait colonel en Danemarck, quoique âgé seulement de trente-trois ans. Je me reprochois, moi, d'avoir quitté pour le Danemarck, l'avantage de mon avancement militaire en Russie.

On me blamoit aussi d'avoir été invité souvent à la cour; et je n'osois exprimer tout l'ennui que j'avois éprouvé dans ces grands festins, et combien de fois j'y avoit regretté le petit repas que je faisois, un livre à la main, au coin de mon feu.

Sœvel s'oublia dans cette séance, jusqu'à dire qu'il étoit facheux que les matelots n'eussent pas tué Struensée.

La haine de Sœvel étoit sans doute fondée, car il ne lui restoit plus que cinq emplois, le ministre lui en avoit ôté un! Il étoit auditeur de la marine, professeur à l'université de Copenhague, juge de haute-justice, administrateur d'une communauté, secrétaire de justice pour les finances. Il aspiroit encore à être député de l'amirauté, et il le devint lorsque le procès de Struensée fut fini.

13°. *D'avoir conseillé à Struensée de changer l'administration de l'armée.*

Cette accusation fut le résultat d'une misérable querelle que j'avais eue avec Bram, l'un des membres de la commission d'enquête.

Le roi m'avoit nommé, en 1771, député du département de la guerre; Bram siègeoit dans ce même département. Le général Gœhler, qui en étoit premier député prévint Struensée qu'il y

auroit conflit entre Bram et moi pour la signature, parce qu'il avoit été décidé sous M. de Saint-Germain, que les députés militaires signeroient avant les députés civils.

Si telle est la règle, dit le ministre, elle doit être suivie, et il m'avertit de ne pas céder.

La première fois que je vins au département, Gœhler m'assigna une place au-dessous de Bram; je la pris sans dire mot; mais quand il fallut signer, je voulus le faire avant lui: il en résulta un différend; Gœhler, ravi de m'avoir compromis par son manège artificieux, prononça contre moi; je m'obstinai; on demanda la décision du roi, elle fut équivoque.

Quelque temps après, on proposa de congédier Bram. J'étois bien fâché de m'être brouillé ainsi étourdiment avec cet homme; je savois d'ailleurs que le public l'aimoit, et seroit mécontent de son renvoi. J'observai qu'il convenoit peu sans doute que des employés de l'état civil donnassent des ordres aux gens de guerre; mais que Bram entendant l'économie administrative de l'armée, on pouvoit concilier les convenances, en lui faisant signer seulement les ordres relatifs à cette économie.

L'avis fut approuvé, et, sur la demande de Struensée, je l'écrivis sur un papier qu'il mit dans son portefeuille.

Ce papier servit de prétexte à mes juges pour m'accabler d'injures.

Cette multitude de questions, dictées par la prévention et la haine, faisoit sur moi l'effet d'une véritable torture.

14°. *D'avoir fait placer M. de Hesselberg, en qualité de lieutenant-colonel dans mon régiment.*

Pour éclaircir ce chef d'accusation, il faut observer qu'un grand nombre des soldats d'un régiment danois avoient la permission de travailler chez les bourgeois ou chez les paysans; on retenoit la solde de ceux qui l'obtenoient. Cette retenue servoit en partie à l'amélioration du traitement des soldats restés au drapeau.

Ainsi, dans mon régiment, sur un effectif de huit cent trente-deux soldats, il n'y en avoit que cent trente-neuf sous les armes.

Dans les cas extraordinaires d'augmentation des gardes, on reprenoit des soldats travailleurs qu'on payoit à raison de douze sous pour chaque garde. Ces arrangemens compliquoient la comptabilité.

Lorsque je fus nommé colonel, on me dit que la caisse de mon régiment étoit de 25,000 écus. Je me trouvai fort embarrassé à prendre un tel dépôt sous ma garde; on pouvoit alors passer en Suède sur la glace; la désertion étoit considérable et les vols fréquens.

On apporte chez moi cette caisse, et l'on me présente une formule de reçu qu'on m'invite à signer. Je demande une vérification préalable. C'étoit, réplique-t-on, une méfiance déplacée entre militaires. J'insiste. On ouvre enfin cette caisse; elle contenoit en tout 97 écus. — Où est donc le surplus?

Le surplus, répond le lieutenant-colonel, est entre les mains des officiers recruteurs; il a servi à payer des comptes d'habillement et d'autres fournitures; d'ailleurs, il y a des officiers et des soldats débiteurs.

Je fais le calcul des sommes qu'on m'indique, et je me trouve encore loin de compte.

Des soldats débiteurs étoient morts; d'autres avoient déserté; quelques-uns devoient moins que leur compte ne portoit; l'état des avances pour le recrutement me paroissoit très-exagéré; ceux pour fournitures étoient fort confus.

Je trouvai qu'il y avoit lieu à faire des recherches. Cependant le département de la guerre n'avoit remarqué aucune erreur dans ces divers comptes. Aussi publioit-on qu'ils étoient parfaitement en règle; que c'étoit moi qui y mettois du désordre, pour avoir occasion de quereller.

Une commission du régiment, chargée de leur examen, ne manqua pas de dire qu'ils étoient exacts.

Néanmoins je poursuivois mes recherches; et comme les infidélités étaient trop manifestes pour que l'illusion pût se soutenir, on rapporta tout-à-coup à la caisse 5,000 écus (30,000 liv.); mais cette somme ne combloit pas le déficit. Le quartier-maître du régiment, ne voyant pas le moyen de se tirer d'affaire, déserta, et sa fuite acheva de dévoiler les malversations.

Le général Gœhler vouloit qu'on mît en jugement les officiers qui avoient contribué à l'administration de cette caisse; le général de Rantzau étoit d'avis qu'on les congédiât sans forme de procès. J'observai que le quartier-maître s'étoit chargé de tout l'odieux de cette affaire en prenant la fuite; j'intercédai pour les autres officiers, et je réussis; mais, comme j'étois près de partir pour Pétersbourg, je demandai que le lieutenant-colonel du régiment pût entrer dans un autre corps sans perdre son grade, et qu'il fût remplacé par un officier de confiance.

Je proposai M. de Hesselberg, homme d'ordre, qui avoit fait la guerre, et d'un caractère irréprochable. Cette proposition ayant été agréée, M. de Hesselberg fut nommé.

Telle étoit la conduite dont la commission d'enquête me fait à présent un crime. A l'en croire, toute cette affaire n'avoit été, de ma part, qu'une manœuvre dans le but de procurer à Struensée un partisan dévoué.

Cependant M. de Hesselberg n'a jamais eu de relation avec Struensée.

Il fut arrêté le 17 janvier, et retenu quatre mois en prison; on le destitua de sa place, et on l'envoya servir dans la milice.

Le régiment dont j'avois été chef fut donné au lieutenant-colonel qui avoit participé aux malversations. On récompensa ses complices; le premier major fut fait gouverneur des cadets; le second obtint le gouvernement de Bornholm.

15°. *D'avoir eu une gratification de* 3,000 *écus*, *et de n'avoir pas demandé une audience au roi pour l'en remercier.*

Le roi, disoit Sœwel, avoit déclaré ne m'avoir accordé que 1,000 écus.

Je ne puis croire que sa majesté ait fait une telle déclaration. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on m'appela de l'armée russe à Copenhague, je demandai quelque argent, et j'obtins 1,000 écus, dont je donnai quittance en bonne forme. Les frais de mon voyage et de mon séjour à Pétersbourg absorbèrent cette somme et au-delà.

Lorsque je revins de mon dernier voyage en Russie, je reçus 2,000 écus, et certainement il n'étoit pas raisonnable que j'eusse rempli une mission diplomatique pour le service du roi, à mes dépens. La quittance que j'en donnai à la

caisse du roi, portoit que la somme m'étoit payée pour des voyages faits par ordre du roi. Les caissiers et les autres employés ont eu connoissance de cette affaire; elle a été soumise aux contrôles usités en pareils cas; enfin, le roi luimême a approuvé les comptes où cette somme étoit comprise.

Je n'ai pas demandé audience au roi pour le remercier? Mais il n'est pas d'usage qu'un Danois forme une telle demande; et les remercîmens n'ont pas lieu pour des indemnités.

16°. *De prétendre que les voyages que j'ai faits par ordre du roi aient coûté* 3,000 *écus.*

J'ai exécuté les voyages suivans :

En 1770, je partis de l'armée russe sur le Danube; j'arrivai à Pétersbourg, où je passai six semaines pour les affaires de sa majesté; je me rendis ensuite par Berlin et Hambourg à Copenhague.

En 1771, je fus envoyé de Copenhague à Pétersbourg; et, après un séjour de six semaines, je revins à Copenhague.

Je n'ai certainement pas fait de profit sur les 3,000 écus qui m'ont été remis pour les voyages faits par ordre du roi.

17°. *D'avoir dit que je n'avois pas eu de correspondance avec Struensée.*

Suivant la commission, j'aurois écrit une fois à

Struensée pendant que j'étois à l'armée russe, et Struensée en avoit fait la déclaration. Je n'avois aucun souvenir de lui avoir écrit.

Selon la même commission, Struensée m'auroit aussi écrit une fois. Je n'avois pas reçu sa lettre.

Ces réponses furent un prétexte pour m'accuser de ne pas dire la vérité.

18°. *D'avoir parlé au roi sans quitter ma chaise.*

En cherchant ce qui avoit pu donner lieu à ce prétendu grief, je me rappelai qu'en certaines occasions on jouoit aux cartes dans les assemblées de la cour, que le roi alloit volontiers d'une table à l'autre, qu'il ordonnoit à ceux qui vouloient se lever de rester assis, et causoit quelques instans avec eux. Le roi m'avoit fait l'honneur, comme à beaucoup d'autres, de s'entretenir ainsi avec moi. Tel étoit mon crime.

19°. *D'avoir trouvé mauvaise la constitution de l'armée danoise, et d'avoir dit : « il faut tout couper par la racine, et tout jeter au feu. »*

J'avois en effet présenté un mémoire, où je démontrois que la constitution de l'armée danoise étoit radicalement mauvaise; qu'il falloit extirper les préjugés anciens, et renouveler cette armée d'après des principes dont je développois l'utilité.

20°. *D'avoir eu les mêmes principes d'administration que Struensée.*

Struensée, interrogé pourquoi il m'avoit témoigné quelque distinction, « c'est, répondit-il, « parce qu'il étoit d'accord avec moi sur les principes à suivre en administration. »

Tel fut l'unique fondement de cette accusation; car Struensée avoit fait les réformes principales lorsque j'étois absent du pays; et, quant aux autres réformes, j'avois cherché à l'en détourner.

21°. *D'avoir conseillé de changer le commandant de Copenhague.*

Le comte d'Ahlefeld, général de cavalerie, étoit commandant de Copenhague, et fut renvoyé pendant que je servois dans l'armée russe. Le colonel Sames fut ensuite nommé au commandement de cette ville, mais seulement à titre provisoire.

Struensée me consulta un jour pour son remplacement.

Mais pourquoi, lui dis-je, déplacer Sames?

C'est qu'il n'est pas convenable, répondit-il, qu'une garnison de sept régimens d'infanterie soit commandée par un colonel de cavalerie, tandis que le roi paie cinquante officiers généraux; c'est qu'il est temps de faire cesser l'état provisoire

de cette place, et que Sames se mêle de beaucoup de choses qui ne le regardent pas.

En effet, Sames fatiguoit le ministre de projets relatifs à cette capitale; il vouloit, pour l'embellir, faire abattre des rues entières, combler des canaux, etc. Il vouloit la traiter comme le maréchal de Belle-Ile, sous lequel il avoit servi, avoit traité Metz.

Je proposai à Struensée, pour le commandement de Copenhague, le prince de Bévern, alors gouverneur de Rendsbourg. — Non, il est d'un rang trop élevé; il faut un général-major d'infanterie, qui ait commandé des troupes de ligne.

Il n'y avoit que les généraux Snel et Gude qui fussent dans ce cas; Snel étoit alors employé en Norvége; Gude, qui se trouvoit à Copenhague, fut préféré.

Voilà, dans l'exacte vérité, toute la part que j'avois eue à cette affaire.

Cependant on prétendoit que, ne pouvant être moi-même de prime abord commandant de Copenhague, j'avois fait nommer un homme incapable, pour pouvoir quelque jour obtenir cette place; j'avois, disoit-on, une ambition démesurée.

Oui, j'avois de l'ambition; c'était celle d'obtenir de la gloire et de l'avancement par des succès à la guerre.

J'avois, en arrivant à Copenhague, l'ambition

de réformer l'armée danoise, et de rendre s'il étoit possible son organisation aussi bonne qu'elle étoit mauvaise.

J'ambitionnois de remplir convenablement une tâche honorable.

Mais l'ambition d'accaparer un rang, des titres, des places, pouvoit-on m'en accuser sans injustice?

Si je l'avois eue, aurois-je refusé la place de maréchal de la cour; aurois-je refusé celle que Brandt occupoit; aurois-je refusé le commandement des gardes ? Tout cela m'avoit été offert.

Struensée me destinoit principalement à lui fournir des mémoires sur l'armée danoise. On trouva dans les papiers de ce ministre, un avis que je lui donnois de confier la réforme de l'armée danoise à une commission : l'avois-je écrit dans un moment où, désespérant des affaires, je cherchois à m'en tirer? cela est vraisemblable. Quoi qu'il en soit, la mesure que je conseillois ne valoit rien. Cependant ce fut la seule chose que l'on s'avisa d'approuver.

22°. *De n'avoir point tenu la conduite qui convient à un criminel d'état.*

Les chefs d'accusation, sur lesquels on m'interrogeoit, n'étoient au fond que des sujets de

m'insulter et de m'irriter; et je devois rester insensible à tant de vexations! J'aurois dû peut-être imiter le maréchal Munich qui, dans un cas semblable, pria les juges de faire eux-mêmes les demandes et les réponses!

J'ai rapporté les principaux chefs insérés au protocole de la commission. Beaucoup d'autres n'y furent pas inscrits, non plus qu'un grand nombre d'interrogations.

Sur la fin je ne répondois presque plus.

Le dernier crime que Sœwel me reprocha, fut d'avoir marqué avec un crayon, sur le catalogue d'un libraire, quelques livres que je désirois avoir.

Je demandai grâce pour le bas-officier qui m'avoit prêté le crayon; car j'avois appris qu'un officier de marine avoit été puni et destitué pour m'avoir prêté un livre.

La commission d'enquête ayant cessé de me traduire devant elle, je conjecturai que mon procès tiroit à sa fin. On m'avoit dit que je serois jugé en bonne forme, que le fiscal prendroit des conclusions contre moi d'après des lois précises; que je pourrois être assisté d'un avocat; que j'userois de tous les moyens de droit relatifs à ma défense, et qu'un tribunal régulier prononceroit après m'avoir entendu.

Je demandai une expédition des procès-verbaux d'enquête.

On me la refusa; il en coûteroit trop, dit-on, pour en faire des copies.

On m'apporta du papier, et je travaillai à écrire ma défense.

J'achève une page; je la lis; j'en suis mécontent; je veux la brûler, on me l'arrache des mains.

Je gémissois de cette vexation, lorsqu'un officier de garde me dit que je prenois une peine inutile, parce que je ne serois pas mis en jugement.

Comment, m'écriai-je, on me ferait un déni de justice? non, cela n'est pas possible!

On avoit lu devant la commission d'enquête, je ne sais quel billet où je conseillois à Struensée de laisser décider la loi. Guldberg, membre de la commission, dit alors d'un ton solennel, que désormais la protection des lois ne seroit refusée à personne.

Je me rappelois ce trait, et je répétai plusieurs fois : On me la refusera; je ne serai pas jugé légalement!

En effet, la protection des lois me fut refusée.

Jugement, Transport et Séjour à Munckholm.

Le 12 juin 1772, Sœwel, accompagné du commandant de la marine et de plusieurs officiers, entre dans ma prison, et me déclare que le roi me dépouille de tous mes emplois et de l'ordre militaire de Russie, et que je serai transporté sur un rocher, pour y être détenu le reste de mes jours.

Cette foule de gens qui étoient entrés avec Sœwel, m'avoit tellement étourdi qu'une partie de ce qu'il disoit m'échappoit.

Je le priai de répéter pour combien de temps je devois rester détenu?

Pour toute la vie, répondit-il avec un ricanement que je crois voir encore!

La commission avoit sans doute fait un rapport. J'en requis la communication; elle me fut refusée. On me fit espérer une copie de mon interrogatoire, mais je ne pus l'obtenir.

Ainsi je fus privé de tout titre qui pût servir un jour à prouver mon innocence.

Le 26 juin, on me conduisit à bord d'un vaisseau marchand que l'amirauté avoit frêté, pour me transporter à Munckholm, lieu de ma destination. Un bas-officier et quatre grenadiers du régiment Prince-Frédéric, choisis par Eichstedt,

étoient chargés de me garder sur le vaisseau; deux grenadiers, le sabre en main, devoient m'y surveiller, et m'empêcher de parler.

J'ai su que le bas-officier, commandant cette garde avoit promesse d'être fait lieutenant, s'il pouvoit m'engager à quelque démarche qui lui donnât occasion de me débarquer enchaîné à Munckholm. Mais le patron du vaisseau avoit déclaré à l'amirauté qu'il vouloit être le maître sur son bord, qu'il ne souffriroit pas qu'un autre y donnât des ordres, et que, s'il avoit besoin de la garde, il l'appelleroit.

Ce brave homme sut se faire respecter, et me mettre à l'abri des mauvais traitemens.

Le vaisseau aborda à Christiansund, où il devoit livrer une partie de son chargement. Un employé de la douane vint à bord, et demanda à me parler. Il vouloit m'insulter, parce qu'il avoit été congédié, en 1763, de son grade de lieutenant; observez que je n'ai eu part aux affaires militaires qu'en 1771. J'entendis sa conversation à ce sujet avec le patron, qui m'épargna cette avanie.

Le vaisseau aborda, le 4 août, à Munckholm, et je me séparai non sans regret de cet honnête patron, qui m'avoit si généreusement protégé.

Le fort de Munckholm est situé sur un rocher aride, de cinq cents pas de circonférence, au

milieu de la mer à une demi-lieue de Drontheim, vers le soixante-quatrième dégré de latitude septentrionale. Pendant l'hiver, il est couvert d'un brouillard presque continuel; le froid n'y est pas très-rigoureux; la neige y dure rarement huit jours de suite, mais il y géle dès le commencement de septembre, et il y tombe encore de la neige au mois de juin.

Les seuls habitans de ce lieu consistoient dans un détachement de la garnison de Drontheim, le commandant du fort, les officiers sous ses ordres, et les prisonniers qu'on y gardoit.

On me logea dans une chambre basse un peu au-dessus du rez-de-chaussée. Le plancher et les murs en étoient humides, la neige y tomboit en pluie fine lorsqu'il dégeloit. Sous la fenêtre se trouvoit une citerne d'eau croupissante; ce logement, d'ailleurs entouré des habitations des soldats et des prisonniers dont les cris m'étourdissoient, n'étoit assurément pas bon, mais j'y étois seul, j'avois beaucoup de livres, je jouissois de la liberté de me promener sur les remparts à mon gré, et je me sentois bien moins malheureux qu'à Copenhague; tout est relatif.

On m'avoit prévenu que l'eau du fort étoit insalubre, et donnoit la gravelle; elle me parut rougeâtre et calcaire. Je demandai si je pouvois en avoir d'autre, on m'offrit de l'eau de vie, la

boisson par excellence dans ce lieu, mais c'étoit pire pour moi que la mauvaise eau.

Je ne pouvois me procurer de bon pain; on achetoit pour les prisonniers du pain vieux, en partie gâté, qui coûtoit douze pour cent de moins que le pain ordinaire. Quoique le gouvernement se fût approprié 8,000 écus qui m'appartenoient, il ne m'allouoit qu'un demi-écu par jour pour ma subsistance.

Un bataillon du régiment de Delmenhorst, étoit en garnison à Drontheim; j'avois servi dans ce régiment, et je trouvai à Munckholm des soldats d'une compagnie que j'avois commandée autrefois. Ils projetèrent de m'enlever et de déserter; mais n'ayant pu me communiquer leur projet, ils désertèrent sans moi, et s'enfoncèrent dans le pays pour gagner la Suède; un détachement envoyé à leur poursuite les atteignit, et les ramena.

Les soldats étoient généralement dans une misère profonde, et dans un état de délabrement; l'eau de vie et les harengs dont ils se nourrissent, répandent une odeur infecte, et j'avois peine à me garantir de leur malpropreté.

Tout dépend là du lieutenant-général d'Osten, grand-bailli et gouverneur de Drontheim; il est, dit-on, avide de présens, il ne craint pas d'en demander, et je n'en ai point à lui offrir. Celui

qui commandoit à Munckholm à mon arrivée, avoit été domestique et fendeur de bois d'un marchand de Copenhague. Il fut d'abord canonnier, puis bas-officier de milice, ensuite espion, capitaine d'une compagnie de guides, inspecteur d'un hopital, et enfin commandant de Munckholm. Cet homme, d'une brutalité et d'une grossièreté extrême, s'enivroit souvent; il se disoit athée, se croyoit ingénieur, astronome, tacticien, il décidoit sur tout et sans réplique; il déclamoit beaucoup, sans que j'aie pu savoir pourquoi, contre les comtes de Bernstorff et de Saint-Germain.

Un pauvre auteur, fort dévot, qu'on venoit de reléguer ici, parce qu'il avoit eu la simplicité de croire à la liberté de la presse, étoit devenu, à raison de sa dévotion, odieux au commandant, qui le maltraitoit de coups. Il traitoit aussi fort mal, un autre prisonnier qui avoit eu une place à la cour, et qui lui faisoit cependant des présens.

Les autres officiers étoient livrés à l'ivrognerie la plus crapuleuse.

J'avois grand soin d'éviter ces messieurs, et je ne leur parlois que quand je ne pouvois m'en dispenser. Je ne crois pas qu'il m'eût été difficile de m'échapper de cette forteresse, et peut-être Guldberg m'en a-t-il offert les moyens en me

faisant proposer une retraite à Wardhous sous le cercle polaire. Mais, me disois-je, qu'irois-je chercher si loin? de nouvelles injustices et des persécutions!

Celles qu'on avoit exercées contre moi, me donnoient une sorte de dégoût de la société des hommes. J'avois voulu m'illustrer par les armes; la lecture de la vie des guerriers célèbres avoit échauffé de bonne heure mon imagination. J'aspirois à devenir un jour l'émule des Lowendahl et des Munich. Mes études, mes réflexions se dirigeoient toutes vers ce but. Au sortir de l'enfance, j'ai pris les armes et cherché les combats. Je suivois avec succès cette carrière; on m'appelle à concourir à la réforme de mon pays, et à l'amélioration de son état; je quitte à regret le genre de vie que j'ai choisi et que j'aimois; j'arrive, je consacre mes efforts, ma pensée entière à cette nouvelle tâche, et la persécution, la prison, l'exil, l'insulte, sont ma récompense! Non, je ne ferai plus un pas pour retourner à la société! je n'ai jamais été homme de plaisirs, quoique nullement insensible aux jouissances qu'on désigne sous ce nom; j'apprendrai sans doute à les oublier. La société m'a rejeté de son sein : on ne veut me laisser aucune part à ses joies, à ses honneurs, on m'a relégué sur ce rocher; eh bien! faisons notre œuvre à part; travaillons à nous rendre ...

état supportable, et à dépendre des autres le moins que nous pourrons.

Je m'affermissois chaque jour dans ces pensées, sujet favori et habituel de mes rêveries; et c'est ce qui a décidé du reste de ma vie.

Je serois plus satisfait si j'avois un logement salubre, de la bonne eau, et si je n'étois pas obligé de parler aux gens qui m'entourent.

Le goût de l'étude est pour moi une grande ressource; je lis beaucoup la plume à la main; sur les marges de mes livres je note mes souvenirs, mes réflexions, je trace les détails des campagnes que j'ai faites, je développe les considérations que j'avois esquissées sur l'état militaire du Danemarck. J'aime encore à m'occuper de la société comme simple spectateur, quoique je n'aie aucune envie d'y jouer un rôle. Je me plais à rêver éveillé en me promenant. Les remparts sont le théâtre ordinaire de mes promenades.

De là, quand le temps est serein, j'aperçois les côtes montueuses du pays, les rochers, les vallons, les forêts, les habitations qui forment des scènes variées, les îlots et les écueils dont le rivage est parsemé. Quelquefois je découvre dans le lointain un navire qui peut-être m'apporte des livres; plus souvent j'assiste en quelque sorte au départ des bateaux de pêcheurs, ou bien je les vois revenir, jetant des cris de joie et de triom-

phe, avec le butin qu'ils ont conquis par tant de fatigue et d'audace, dans les mers dangereuses du nord.

Je me plais aussi à contempler la fureur des vagues que soulèvent les orages, et qui viennent se briser contre ce rocher où je suis captif.

Dans les mois de juillet et d'août, la côte de Norvège présente l'aspect d'une végétation magnifique; la navigation est active; des nuées d'oiseaux paroissent animer les rochers qui bordent le rivage : le ciel est pur, et la vue dont on jouit de Munckholm est enchanteresse. Les nuits surtout ont un charme particulier, l'air a je ne sais quoi d'onctueux et de suave qui semble adoucir mes rêveries mélancoliques ; les nuits à cette époque sont une sorte de crépuscule, car à minuit il fait assez clair pour lire même les caractères les plus fins.

J'ai trouvé dans un escalier extérieur, un réduit devenu mon asile favori, lors même que l'hiver est commencé. Là, je suis abrité contre les vents du nord ; là, et dans la compagnie de mes livres, enveloppé d'une vieille fourrure de peau d'ours, je me sens moins prisonnier qu'ailleurs; cependant les regards de la sentinelle plongent dans ce réduit, mais l'on ne sauroit m'y suspecter.

Dès le commencement de mon séjour dans l'île, j'ai réglé l'emploi de mon temps. Je me lève

en été de grand matin, en hiver à huit heures. J'emploie la première heure de la journée à des méditations pieuses, je m'occupe ensuite de lectures qui exigent quelque contention d'esprit; une courte promenade précède mon dîner. Je me promène plus long-temps après le repas. Des lectures de journaux, de romans, ou de pièces de théâtre, terminent ordinairement mes soirées. Les jours, où les papiers publics arrivent, sont pour moi des jours de fête. L'aumônier de la garnison du fort vient me visiter quelquefois; celui qui remplissoit cet office à mon arrivée, a été placé à Berguen. Sa conversation me faisoit plaisir, celle de son successeur ne me plaît pas moins; je les ai trouvés l'un et l'autre éclairés, charitables, disposés à me soulager par des discours consolans et en me procurant des livres. Le clergé Danois, en général, se distingue du reste de la nation, par ses vertus et ses lumières.

Quand le temps est mauvais, je fais mes promenades dans une grande chambre de la tour de la forteresse; cette chambre a servi de logement au comte de Griffenfeld. J'ai déjà parlé de ce personnage, fils d'un marchand de vin nommé Schumacher, et qui s'éleva par son mérite à la place de grand-chancelier du royaume, et à la dignité de comte de Griffenfeld. Il avoit gouverné l'état avec sagesse; s'il eût conservé le pouvoir, il auroit pré-

venu les guerres qui ruinèrent le Danemarck sous Christian V. Ses ennemis le firent condamner au supplice qu'a subi le malheureux Struensée; mais, sur l'échafaud même, la peine de mort qui eût été trop prompte, fut commuée, comme par grâce, en une relégation sur ce roc, où il a prolongé ses misères pendant dix-neuf ans, et où il est mort de la pierre.

Voilà, me disois-je, le sort qui me menace; mais j'attendrai sans doute moins long-temps; car je croyois déjà ressentir les mêmes atteintes.

En octobre 1774, on célébra les fêtes du mariage du prince Frédéric; à cette même époque arriva une dépêche pour le commandant de Munckholm. On lui recommandoit plus de sévérité à l'égard des prisonniers, et surtout envers moi. Cette lettre du général Hauch n'avoit certainement pas été écrite pour qu'on m'en donnât lecture; cependant elle me fut communiquée par le commandant. Ses ménagemens pour moi ne m'avoient pas échappé; il voulut sans doute me les faire sentir; qu'espéroit-il de moi?

Le 1er mars 1775, un logement me fut assigné dans une autre maison qu'on venoit d'achever; on m'y céda deux chambres, mais je ne gagnai pas à ce changement. Les autres bâtimens du fort, et en particulier celui que j'avois habité, étoient abrités par les remparts, au lieu que la maison

nouvelle, bâtie dans l'angle d'un rocher élevé, étoit battue par les vents de nord, d'est et d'ouest. Les poutres, qui en formoient les murs, ne joignoient pas, non plus que les ais de mon plancher; sous mon logement, une cave sembloit souffler un air glacé par les ouvertures de ce plancher. Le poële, destiné à chauffer la chambre, ne pouvoit me garantir du froid; cependant son effet suffisoit, lorsque la neige tomboit, pour la résoudre en pluie dans l'appartement: et, c'est dans une telle habitation, sous le soixante-quatrième degré de latitude nord, que j'écrivois cette description, qui n'est point exagérée!

Au mois de novembre 1775, je tombai malade d'une colique hémorroïdale, qui me causoit des douleurs si vives qu'elles m'arrachoient des cris. Le chirurgien qui me soignoit jugea sans doute que mon état étoit désespéré. Cependant les douleurs se calmèrent; j'avois besoin de repos, et je priai le soldat de garde de ne laisser entrer personne. Je commençois à dormir, lorsque le commandant arrive; il entre malgré ma consigne, m'éveille, et me dit que je devois, étant sur le point de mourir, me hâter de faire un testament en sa faveur; je me détourne en lui répondant, que je ne compte pas mourir encore. Il m'assure de nouveau que je dois le croire, puisqu'il est com-

mandant de la forteresse. Je ne réponds rien ; il s'en va en grondant, et, bientôt après, il fait un vacarme effroyable sous prétexte qu'on veut m'enlever, et qu'un bateau a été aperçu dans le voisinage.

Au commencement de 1776, le commandant de Munckholm fut révoqué, et le major Colin le remplaça.

Ce nouveau commandant, deux jours après son arrivée, m'envoya un flacon de bonne eau, du pain, et du beurre frais ; cela me procura le meilleur repas que j'eusse encore fait. J'ai joui, sous ce commandant, de beaucoup de tranquillité, et d'une plus grande aisance ; je me soulageois en écrivant ces Mémoires ; il me sembloit que j'éprouvois moins de ressentiment du mal qu'on m'avoit fait, à mesure que j'en traçois le récit.

Il est certain que le sort m'a été bien contraire : je joignois à la passion des armes le goût de la méditation, de l'étude et de la retraite : je désirois vivement acquérir de la gloire, mais l'indépendance m'eût suffi : je n'ai plus à espérer ni l'une ni l'autre.

On témoignoit un jour à M. le comte de Saint-Germain, combien il étoit surprenant qu'il se fût résolu à quitter le service de France, où il avoit annuellement 60,000 livres en bienfaits du roi ;

cent écus de rente composent tout mon patrimoine, répondit-il, et je saurai m'y réduire plutôt que de supporter des affronts.

Cette réponse me frappa, et je m'étois décidé à faire toutes les économies possibles pour m'assurer un état indépendant. Je possédois en 1771, 8,000 écus, que j'avois confiés à Schimmelmann, en attendant l'occasion de les placer solidement en viager. Si la carrière militaire ne me réussissoit pas, je comptois, avec cette ressource, me procurer une retraite dans une contrée agréable, sous un climat chaud.

Maintenant mon argent est perdu : je n'ai plus de carrière à suivre, et je suis prisonnier à vie, sur un rocher au soixante-quatrième degré de latitude ; mais aussi quelle a été mon inconséquence de quitter le service de Russie pour venir en Danemarck !

Je faisois ces tristes réflexions, lorsque, le 5 septembre 1776, je fus prévenu par un billet du lieutenant-général d'Osten, grand Bailli et commandant de Drontheim, que je recevrois bientôt sa visite. Je ne revenois pas de la surprise que me causoit la politesse du billet et du procédé, lorsque je vois paroître le général d'Osten lui-même, suivi de l'officier de place, d'un chirurgien-major et de son valet-de-chambre. Il entre précipitamment dans mon réduit, en criant : *Grâce, grâce, au nom*

du Roi ; il tenoit en main un portefeuille rempli de papiers, parmi lesquels étoient :

1°. Un ordre pour mon élargissement, adressé au général Hauch en sa qualité de premier député au département de la guerre ; cet ordre étoit signé par le roi et contresigné Guldberg, sous la date de Fréderichsbourg, 21 août 1776 ;

2°. Un ordre concernant le même objet, adressé au commandant de Munckholm, signé et daté comme le précédent ;

3°. Une instruction relative à l'engagement que je devois signer et revêtir de mon sceau, pour obtenir mon élargissement.

Ces trois pièces portoient en substance, que sa majesté, sur l'intercession de son alteste royale le prince Frédéric son très-cher frère, consentoit à me faire grâce, en me libérant de la captivité où j'étois à Munckholm, aux conditions suivantes :

1°. Que je partirois de Drontheim par mer, pour me rendre sur les côtes septentrionales de France, et de là directement et de suite en Provence ou en Languedoc à mon choix ;

2°. Que je m'engagerois à ne jamais rentrer à Copenhague ni dans les états du roi ;

3°. Que je ne quitterois la contrée où je serois relégué qu'avec la permission du roi, et que je n'y ferois pas de fréquens voyages ;

4°. Que je n'approcherois pas de la ville d'Orange (où Rantzau avoit fixé son domicile) ;

5°. Que je n'entrerois au service d'aucune puissance étrangère;

6°. Que je n'agirois, n'écrirois, et ne parlerois en aucune manière contre le roi ou contre la famille royale;

7°. Que je ne prendrois part à aucune affaire d'état.

S'il n'y avoit pas de vaisseau prêt pour mon embarquement, il m'étoit permis de demeurer, en attendant, à Drontheim; mais sans pouvoir sortir de la ville, qu'avec la permission du commandant, ni m'en écarter de plus d'une lieue. Le roi m'accordoit pour mon voyage 800 écus sur l'argent qui m'avoit appartenu, et l'on me faisoit espérer une pension.

L'instruction concernant mon engagement étoit fort longue; Guldberg, qui l'avoit rédigée, y avoit semé beaucoup de motifs de religion; on y faisoit même mention de l'efficacité du sang de Jésus-Christ; mais enfin, c'étoit probablement à lui que j'étois redevable de l'adoucissement qu'on apportoit à mon sort.

Le général d'Osten ajouta aux conditions exigées divers articles, par lesquels il crut faire sa cour au ministre.

Je signai ce qu'on voulut, et quoique je sentisse fort bien ce que pouvoit valoir un engagement imposé à un homme qui n'étoit atteint léga-

lement d'aucun délit, je résolus de l'observer. Quand cet acte fut en règle, le général, pour donner à la circonstance plus d'éclat, me fit saigner par le chirurgien-major; après quoi, il me proposa un verre de vin rouge pour me remettre les sens.

Je m'excusai en observant que je n'en buvois pas, et je lui offris du vin de liqueur, dont je possédois deux bouteilles.

Je pourrois bien les emporter, dit-il, après les avoir examinées; mais cette commission doit valoir mieux que cela.

C'étoit me faire connoître qu'il comptoit sur une bonne portion de mes 800 écus. On conçoit que mes intentions à cet égard ne s'accordoient nullement avec les siennes.

Il n'y avoit pas à Drontheim de vaisseau destiné pour la France, et je ne pouvois espérer qu'il y en eût de long-temps, car, du commencement de septembre à la fin d'avril, la mer est très orageuse à cette latitude; je devois donc attendre huit mois entiers avant de pouvoir partir.

Dans cette situation, j'écrivis en cour pour faire mes remercimens de la grâce qui m'étoit accordée, et pour obtenir la permission de me rendre à ma destination par la voie de terre. Cependant, je demeurai à Munckholm, espérant y être moins exposé aux importunités de monsieur le

général. La cour de Copenhague rejeta ma demande; mais elle me permit de m'embarquer pour la Hollande.

Trois vaisseaux se disposoient à faire voile pour Amsterdam, l'un étoit de Drontheim, et le général d'Osten vouloit m'y embarquer; mais je donnai la préférence à un navire danois.

Le général m'offrit les bons offices de son valet de chambre, pour me faire préparer un habit à galons d'or; mais cette offre ne me tenta point. Je partis avec ma pelisse de peau d'ours, et ce qui composoit ma garde-robe; j'emportai aussi mes 800 écus, sans en rien laisser à M. le général.

Les trois vaisseaux destinés pour Amsterdam firent voile de Drontheim le 16 octobre; deux périrent; celui que je montois parvint à Christiansund, où nous restâmes jusqu'au 16 février. Après une navigation orageuse, nous débarquâmes, le 10 mars, à Amsterdam.

J'avois eu des relations dans cette ville avec un libraire qui m'envoyoit des livres à Munckholm, et avoit conçu de l'amitié pour moi. Je causai à ce galant homme une surprise agréable, lorsque je vins le visiter et le remercier.

Le 12 avril 1777, j'arrivai à Montpellier, où je fixai mon domicile.

Dès l'année 1780, j'allai habiter le pays de Vaud, avec la permission du roi de Danemark.

Ce pays me convient à tous égards; l'air y est pur, la contrée riante, le gouvernement si doux qu'on y sent à peine son existence. Les habitans de Lausanne, où je fais ma demeure, sont très-sociables; les femmes n'y sont point dépourvues d'agrément, les hommes ont un peu les habitudes de désœuvrement des villes de garnison; mais, comme rien ne m'oblige de faire la cour à aucun d'eux, je m'accommode fort de leur commerce.

Il y a ici un passage continuel d'étrangers, par lesquels on peut renouveler connoissance avec les hommes des diverses parties de l'Europe. D'ailleurs, on ne doit y chercher ni spectacle, ni amusemens publics, ni gros jeu, ni grand état de maison; personne n'y est payé pour représenter; mais j'ai appris à me passer de tout cela. J'aime à m'entretenir avec mes livres, et je ne crains pas la solitude; il me semble même y trouver chaque jour plus d'attrait.

En 1784, le fils de Caroline-Mathilde, prince héréditaire de Danemark, ôta les rênes du gouvernement des mains de Guldberg, qui les tenoit depuis 1772. Ce jeune prince donna sa confiance au second comte de Bernstorff, neveu de ce Bernstorff qui dirigeoit les affaires, lorsque Struensée

parvint à la faveur, et que Guldberg avoit fait congédier.

A la fin de l'année 1787, la guerre ayant éclaté entre la Porte Ottomane et la Russie, on se souvint de moi à Pétersbourg, et l'on proposa à la cour de Danemark de me permettre d'aller servir dans l'armée russe, prête à combattre contre les Turcs. On se rappelle que Guldberg en me tirant de la prison de Munckholm, m'avoit fait promettre de n'entrer au service d'aucune puissance étrangère. Sans cet engagement, j'aurois pu reprendre de suite la carrière que j'avois commencée en Russie; et d'après le cours des avancemens, j'y aurois atteint le grade de lieutenant-général, peu avant l'époque où je me trouvois alors.

La demande du gouvernement russe ne fut pas agréée; mais elle engagea la cour de Danemark à mettre fin à l'exil qui m'étoit imposé. M. de Bernstorff, ministre des affaires étrangères, m'écrivit que le roi révoquoit l'arrêt prononcé contre moi, et m'invitoit à rentrer à son service.

Je répondis que je me rendrois à Copenhague pour y recevoir les ordres de sa majesté; mais je demandai de pouvoir différer ce voyage de quelque mois, ne voulant point m'exposer à déplaire par une arrivée trop prompte, et jugeant convenable de laisser au prince Frédéric le temps de la réflexion.

Au mois de mars 1788, je me rendis à Paris d'où, après un séjour de cinq semaines, je partis pour Copenhague.

En traversant quelques contrées de l'Allemagne, je vis se confirmer ce que j'avois appris par mes lectures et par la conversation; partout je rencontrois des soldats, des corps de troupes en exercice ou en revue, des préparatifs comme si on eût été près d'entrer en guerre; partout le peuple gémissoit sous les impôts dont on le surchargeoit pour satisfaire ce goût de parades militaires, plus pernicieux, à mon avis, que le goût particulier et peu durable des conquêtes.

Je fus choqué surtout de voir à quel point ce goût pour les revues d'apparat étoit poussé en Danemark. Quelque disposition me montroit-elle les objets sous un aspect plus sombre, quand j'entrai dans mon pays? je l'ignore; mais il me parut qu'on y outroit encore l'étalage militaire qui m'avoit frappé ailleurs. Copenhague sembloit une place occupée depuis peu de jours par une armée ennemie; le bruit du tambour y résonnait sans cesse, et l'on voyoit à chaque instant des troupes traverser la ville, enseignes déployées, et mêche allumée.

Le lendemain de mon arrivée je fus appelé à l'audience du prince héréditaire, devenu roi de Danemark par le fait, le roi son père étant tombé

dans la nullité, depuis l'époque de la chute de Struensée. Le prince me demanda quel avoit été mon emploi dans l'armée danoise? celui de chef d'un régiment et de membre du directoire de la guerre, lui répondis-je; c'étoit ne lui laisser aucun doute sur la vocation que je désirois de suivre. Quel fut mon étonnement, lorsque j'appris, peu de jours après, que je paraissois, aux yeux du prince, vouloir obtenir un emploi civil! Je reconnus qu'il étoit prévenu contre moi, parce qu'on l'avoit instruit des impressions que me faisoient les parades militaires, qui ne cessoient de s'offrir à ma vue.

Ces parades étoient regardées comme une affaire importante; et, quoique le prince héréditaire parut délicat et foible, il supportoit de violentes fatigues pour exercer lui-même ses soldats, qu'il jugeoit devoir les supporter comme lui. D'ailleurs, il étoit d'humeur taciturne, et les plaisirs ne lui offroient guères d'attrait.

Après mon audience chez le prince héréditaire, je fus appelé chez la reine douairière Julie-Marie, et chez le prince Frédéric son fils; je les remerciai de ce qu'ils n'avoient apporté aucun obstacle à mon retour. Le prince Frédéric me dit qu'il avoit proposé plusieurs fois dans le conseil du roi de mettre fin à ma disgrâce; mais qu'un de mes parens s'y étoit constamment opposé; ce pa-

rent étoit Schack, que je ne croyois pas avoir offensé.

Le public ayant attribué la persécution que j'éprouvai, en 1772, au refus de faire cesser la musique de mon régiment sur les remparts, lorsque la voiture du prince Frédéric y passoit, j'entrepris de me justifier auprès de son altesse, sur ce que personne ne m'avoit demandé de sa part de faire cesser cette musique. Mon dieu! me dit alors le prince, je suis très-fâché qu'on croie que cette bagatelle ait pu contribuer à vos malheurs, et qu'on vous en ait fait un grief.

On se rappelle qu'un des motifs de la condamnation de Struensée étoit d'avoir exécuté plusieurs opérations de gouvernement d'après des ordres du cabinet. Il a été vérifié que plus de dix mille de ces ordres furent expédiés pendant les douze années qui ont suivi l'administration de Struensée.

J'ai déjà dit qu'après la catastrophe de ce favori, le comte d'Osten avoit été contraint de céder le ministère des affaires étrangères au premier Bernstorff. Ce ministre, à peine installé dans sa place, mourut; et son neveu, de même nom, et que je désigne ici sous celui de second Bernstorff, lui succéda dès 1772; mais il encourut la disgrace de la cour de Pétersbourg, pour s'être opposé au système de la neutralité armée; et Guldberg, qui voyoit en lui un rival incommode ou dan-

gereux, profita de cette circonstance pour le faire congédier.

L'expulsion de Bernstorff accrut beaucoup l'opinion qu'on avoit du crédit de Guldberg, dont la puissance paroissoit plus solidement établie que jamais en 1784, lorsqu'il fit entrer le prince héréditaire, âgé d'environ seize ans, dans le conseil du roi. Il espéroit pouvoir le diriger, et le faire servir à tempérer l'influence, quelquefois gênante, du prince Frédéric et de la reine Julie-Marie; influence par laquelle il avoit gouverné jusqu'alors, mais non pas toujours au gré de ses désirs.

Il ignoroit que Bernstorff entretenoit avec le prince héréditaire des intelligences secrètes, par l'entremise de M. de Bulow. L'entrée du prince dans le conseil du roi changea tout; sa simple volonté lui suffit pour s'emparer de tous les pouvoirs, en renvoyant Guldberg et en rappelant Bernstorff, auquel il donna sa confiance.

Cette révolution se fit sans contradiction et sans violence, Guldberg fut nommé grand baillif; ses partisans principaux eurent des emplois dans les provinces; et Bernstorff prit le timon de l'état, sous le titre de ministre des affaires étrangères; on continua de faire signer au roi Christian VII les ordres du gouvernement, en ne lui laissant que l'apparat de la représentation, mais aucun pouvoir réel.

Les affaires étant discutées dans un conseil privé, sans secrétaire, ni protocole, ni registres, on fut moins gêné dans l'exécution.

Parmi les partisans de Guldberg, Schack sut témoigner une aversion si franche pour le ministre disgracié, un zèle si pur pour l'administration nouvelle, qu'il conserva sa place au conseil privé, et ses emplois; mais ce ne fut pas pour long-temps. Il s'étoit toujours montré opposé à l'affranchissement des paysans dans les états du roi; il avoit fait rejeter tout ce qui pouvoit tendre à ce but, tant que le pouvoir de Guldberg avoit subsisté. Le nouveau ministère fut moins docile à suivre ses avis, et adopta un plan qui devoit produire peu à peu l'affranchissement des paysans. Cette mesure si bienfaisante fut regardée par Schack comme une atteinte mortelle portée à son crédit; et, se sentant vaincu et humilié dans une lutte qu'il avoit soutenue jusqu'alors avec succès, il quitta la cour et les affaires publiques, et alla se confiner dans ses terres.

Après un séjour de peu de durée à Copenhague, je crus voir que ma présence n'y étoit pas agréable. On n'ignoroit pas, qu'il me paroissoit déraisonnable d'entretenir pendant la paix plus de soldats qu'on ne pouvoit en employer dans le cas de guerre; que cela, à mon avis, loin de préparer l'état à la guerre, épuisoit d'avance les ressources

nécessaires pour la soutenir; que la plupart des manœuvres, auxquelles on donnoit tant de soins et d'importance, étoient impraticables devant l'ennemi. J'avois, disoit-on, été choqué de voir des artilleurs porter un fusil en bandoulière en manœuvrant des pièces de canon; j'avois observé que des batteries maritimes, construites à grands frais, n'étoient pas casematées; je semblois voir de mauvais œil cette multitude d'étrangers qui affluoient dans toutes les parties de l'administration; enfin, l'on me regardoit comme un censeur qui trouvoit partout quelque sujet à blâmer. Ma réserve dans la conversation, le ton de ménagement dans mes observations, ne me sauvoient point; mon silence même étoit mal interprété. On prétendoit que j'avois un air contraint, lorsque je ne m'entretenois pas avec des frondeurs connus; je me serois même déja rendu suspect, en ne témoignant pas beaucoup d'admiration pour tout ce qui se faisoit. Ce fut dans les entretiens particuliers que j'eus avec M. de Bernstorff, que j'éprouvai l'effet des dispositions où l'on étoit à mon égard. Ce ministre, la troisième fois que je fus admis à son audience, me déclara que je ne devois pas espérer qu'on revînt sur le passé; que le prince héréditaire ne savoit encore qui avoit eu tort ou raison dans l'affaire de Struensée et de ses partisans, et qu'on ne m'accorderoit aucune réparation. Il ajouta,

en homme de cour qui veut adoucir un refus, que j'avois trop d'esprit pour ne pas sentir qu'on ne pouvoit plus s'occuper de cette affaire.

En vérité, je ne pouvois comprendre que le prince ne dût rien faire pour réhabiliter la mémoire de sa mère, indignement flétrie par un opprobre qui le compromettoit. Mais si cet objet présentoit trop de difficultés, pourquoi me refuser la réparation des injustices que j'avois essuyées, puisque M. de Bernstorff convenoit lui-même que j'étois étranger aux crimes imputés à Struensée, et qu'il n'y avoit eu contre moi aucune accusation fondée? Pourquoi ne pas le reconnoître d'une manière authentique? Aussi long-temps qu'on n'auroit pas proclamé mon innocence par un jugement formel, et qu'on me tiendroit en quelque sorte sous le poids d'une condamnation, quelle seroit ma situation dans l'armée danoise, où l'on vouloit m'employer? Quelle sûreté y auroit-il pour moi dans les états du roi?

Étoit-ce une réclamation d'indemnités qui pouvoit arrêter? Mais n'avoit-on pas prodigué les pensions à Lesner, simple capitaine dans mon régiment, à Rantzau, à Kœller, à Guldberg, etc.? Non, on s'étoit assuré de ma patience; j'étois sans protecteur, sans crédit, sans partisans; je ne donnois aucune inquiétude; on n'avoit donc aucun intérêt à s'occuper de moi, et à m'accorder une réparation équitable.

Voilà ce qu'il me fut aisé de reconnoître au milieu des démonstrations et des offres de service qu'on me faisoit.

Je l'avouerai, cette sorte d'injustice si dédaigneuse me parut plus offensante que celle que Guldberg m'avoit fait éprouver, et j'y fus plus sensible.

Guldberg, me disois-je, vouloit gouverner l'état; j'étois un obstacle à ses vues; il me fit arrêter, me relégua sur un rocher, m'y retint aussi longtemps qu'il le crut nécessaire: il auroit pu m'y oublier, mais il ne vouloit me faire que le mal qui lui étoit utile.

Quelque peu de sujet que j'aie de me louer de Guldberg, je dois avouer qu'il n'étoit pas dépourvu de talens pour l'administration, et qu'il a cherché à opérer le bien de son pays. Les ouvrages qu'il a publiés font connoître qu'il étoit entièrement opposé au système des armées permanentes. Il savoit se concilier le peuple; il combattit avec succès le projet de Rantzau de faire banqueroute aux créanciers de l'état; il tâcha de nationaliser en quelque sorte le gouvernement, en réservant toutes les fonctions publiques aux sujets du roi; et il provoqua dans cette vue la loi de 1772 sur l'indigénat. Quoique cette loi ait été enfreinte et regardée comme non avenue par ceux qui lui ont

succédé, les Danois ne doivent point oublier que Guldberg en fut l'auteur.

Tout en réfléchissant ainsi, je cherchois vainement à quoi m'employer en Danemarck d'une manière satisfaisante. Je ne crains pas le travail, disois-je en moi-même, et quand je n'en ai point d'obligé, je m'impose quelque occupation suivie qui m'en tienne lieu; mais je crains l'ennui et hais la contrainte. M'assujettirai-je à passer tous les instans à des minuties de détail militaire aussi fastidieuses qu'inutiles? Supporterai-je l'insolence de ces caporaux grossiers qui ne cesseront de contrôler ma conduite? Verrai-je sans murmure mon pays en proie à ces bandes d'étrangers qui n'y accourent que pour le dépouiller? Je ne sais si le malheur avoit trop roidi mon caractère pour me laisser la patience et la souplesse nécessaires dans les circonstances où je me trouvois; mais il est certain que tout me déplaisoit dans ce pays, les hommes et les choses. Je n'y trouvois que gêne dans la société, le climat même me rebutoit; le plus souvent il est humide et froid; et quand l'humidité cesse, les vents soulèvent des nuées de sable, qui fatiguent extrêmement les yeux et la poitrine.

Si la liberté m'en eût été laissée, je serois allé joindre l'armée russe, où le rang et les fonctions que

Bauer avoit, en 1770, dans l'armée de Roumanzof, m'étoient offerts. Puisqu'on me privoit de cette ressource, il sembloit juste, en compensation, de m'accorder un dédommagement; et, comme on ne paroissoit pas y songer, j'en touchai quelque chose, mais sans succès. En demandant justice, j'avois l'air d'un homme à qui on a déjà fait beaucoup de grâces, et qui n'est jamais content.

J'ai rapporté, à l'occasion de mon procès, que le gouvernement s'étoit emparé, en 1772, de tout ce que je possédois : on vendit alors mes effets; on se mit aussi en possession d'un héritage qui m'échut durant ma captivité. Je ne pus avoir ni les titres, ni les documens qui m'eussent été nécessaires pour recouvrer ces valeurs. Quant aux 8,000 écus placés chez Schimmelmann, et qu'on avoit saisis, je n'en recouvrai le capital qu'à la longue et par petites portions; les intérêts accumulés furent perdus pour moi.

Ne pouvant, pour une réclamation ou une demande, aborder un homme en place sans éprouver comme un poids accablant et insupportable, sortir de mon pays étoit devenu pour moi une nécessité réelle; car si j'étois impatient d'y terminer mes affaires, je voyois qu'on ne seroit pas fâché que j'allasse manger ailleurs la pension qu'on vouloit bien me continuer.

Je renonçai donc, quoique avec regret, à la gloire militaire, qui avoit paru me sourire encore, et qui eut jadis pour moi tant d'attraits. Sans doute on peut acquérir de la gloire autrement que par les armes. Thucidide, Tacite, Hume, Gibbon, etc. survivront à mille et mille capitaines qui ont gagné des batailles. Mais le savant, l'artiste, l'homme d'état, emploient paisiblement les moyens qui les conduisent à la renommée; tandis que le guerrier est obligé de se décider au moment même, et à l'instant où le danger menace sa vie. C'est peut-être pour cette raison que la gloire acquise dans les combats me sembloit plus belle que toute autre.

Il fallut dire une seconde fois adieu aux illusions qui avoient séduit ma jeunesse. Je retournai dans ma retraite, me consolant de mes espérances déchues, par l'idée que désormais je n'aurois plus de cour obligée à faire. Je serai, me disois-je, hors de ce cercle d'ambition et d'intrigue, où chacun semble quêter des faveurs, comme on demande une aumône. J'ai appris à me contenter de peu; les épargnes que j'ai faites me permettent de ne plus m'exposer à des disgraces nouvelles; je vivrai au milieu de mes livres avec mes rêveries accoutumées; et je pourrai jouir d'un intervalle de paix entre le tracas de la vie et ma dernière heure.

On sera peut-être curieux, et il n'est pas sans intérêt pour l'histoire, de recueillir les noms, et de suivre le sort des personnes qui ont eu part à la fortune ou à la chute de Struensée.

J'ai déjà observé que Caroline-Mathilde mourut à Zell, dans le pays d'Hanovre, en 1775.

Les généraux Gœhler et Gude, ainsi que l'amiral Hansen, étoient morts en exil.

Le comte de Holstein et le baron de Bulow, vivoient relégués à Altona.

L'ancien lieutenant-colonel de mon régiment, M. de Hesselberg, étoit général-major dans l'armée danoise.

Celui des frères de Struensée qui, en 1772, avoit été membre du département des finances, remplissoit une place considérable à Berlin, et jouissoit d'une belle fortune, acquise depuis l'époque de sa disgrace en Danemarck : il fut anobli en 1789, par cette même cour de Copenhague, qui avoit fait briser les armoiries de son frère, par la main du bourreau.

Un frère puîné du précédent, qui avoit été lieutenant d'infanterie dans l'armée danoise en 1772, étoit aussi employé en Prusse.

Œder avoit fixé sa résidence à Oldenbourg, où une estime générale lui étoit acquise à bien des titres : ses écrits sur l'économie politique, ses ou-

vrages de botanique, et surtout la *Flore Danoise*, lui assurent une réputation durable.

Wildebran, qui avoit été député au collége de l'Amirauté, languissoit encore dans l'exil.

Sturtz étoit mort de chagrin.

Lesner jouissoit à Francfort d'une forte pension de la cour de Danemark.

Le médecin Berger exerçoit sa profession à Kiel.

Reverdil vivoit en Suisse dans la retraite, et n'avoit plus de relations avec le Danemarck.

Guldberg occupoit une place de grand-bailli, en Jutland, avec 4,000 écus d'appointemens.

Rantzau étoit retiré à Avignon; Kœller, en Poméranie. La cour faisoit 9,000 écus de pension au premier, et 4,000 au second.

Beringskiold, ayant encouru la disgrace de Julie-Marie, avoit passé plusieurs années dans un cachot; il étoit encore relégué en Norvège.

Eichstedt avoit une pension de 7,000 écus.

L'officier qui, en se plaçant l'épée à la main, dans le carrosse de la reine Caroline-Mathilde, la conduisit en prison, étoit officier général et commandant des gardes du corps.

Osten, qui avoit été ministre des affaires étrangères, en 1772, et dont l'influence empêcha le roi d'Angleterre de protéger *la reine de Danemarck* sa sœur, étoit à la tête de la magistrature de

Copenhague. Le page du roi qui avait fait des dénonciations contre Brandt, avoit un emploi avec 4,000 écus d'appointemens.

Avant de partir de Copenhague, j'allai prendre congé de M. de Bernstorff; il me dit, qu'il avoit eu la pensée d'appeler MM. Reverdil et Deluc pour l'instruction du prince héréditaire. J'admirois que ce ministre pût croire que Reverdil renonceroit aux douceurs de sa retraite, et Deluc, à sa place de lecteur de la reine d'Angleterre, pour venir servir sous ses ordres.

Lorsque j'étois venu à Copenhague, j'avois pris la direction de Hambourg, et je n'avois rencontré entre cette ville et Copenhague qu'une seule voiture; mais la route étoit couverte de paysans Danois en uniforme, qui se rendoient à la capitale pour les exercices militaires. Il en venoit de trente lieues de distance. Ils devoient faire cette promenade chaque année, et leur service militaire duroit vingt-huit jours.

A mon départ pour la Suisse, je passai par Kiel, où je rencontrai le convoi funèbre du protecteur de l'Université, composé surtout d'étudians. Une partie de ces nourrissons des Muses en uniforme rouge, le sabre à la main voltigeoient sur les flancs de la procession: je ne pus savoir quel étoit l'ennemi qu'ils alloient combattre. J'étois de retour à Lauzanne au commencement d'octo-

bre 1788, bien décidé à y passer le reste de mes jours.

Cependant cette résolution fut près d'être révoquée presque aussitôt.

Le Danemarck étoit entré en guerre avec la Suède, dès mon départ de Copenhague; on crut alors avoir besoin de mes services, et l'on me fit notifier que le roi me nommoit général major, et m'appeloit à joindre son armée sans délai. J'allois en conséquence me mettre en route, lorsque je reçus avis que la paix étoit faite, et qu'on me dispensoit de venir. Je restai donc. On m'accorda 2,400 écus d'appointemens, dont, en rabattant le quart à cause de mon absence du pays, plus 400 écus pour la retenue ordinaire, et 20 à 25 pour cent que perdent les billets de banque, il me reste net près de 1,100 écus; et je dois en être content, car cette paie est la plus forte qu'un général major puisse obtenir en Danemarck.

Je terminerai ce qui me concerne personnellement, en disant quelques mots de cette guerre dans laquelle je devois être employé.

GUERRE DE 1788,

ENTRE LA SUÈDE ET LA RUSSIE.

Au commencement de l'été de 1788, le roi de Suède, Gustave III, fit entrer ses troupes dans la Finlande-Russe, et mit en mer une flotte pour soutenir les opérations de son armée de terre. La constitution de la Suède ne permet point au roi de faire la guerre, sans le consentement de ses États réunis en diète, à moins qu'il ne faille repousser une attaque imprévue. Aussi Gustave, pour justifier la guerre contre les Russes, feignit-il que des Cosaques avoient insulté le territoire Suédois.

Ce motif étoit dénué même d'apparence plausible; les Russes n'emploient point de Cosaques vers cette frontière, et n'avoient donné à la Suède aucun sujet de plainte. Mais comme leurs forces principales étoient alors dirigées contre les Turcs, le roi de Suède crut pouvoir les prendre au dépourvu, et arriver sur Pétersbourg si brusquement, qu'il les forceroit à lui faire des concessions pour sauver cette capitale. Il espéroit re-

couvrer ainsi, presque sans coup férir, une partie des provinces que ses prédécesseurs avoient perdues. Son projet auroit pu réussir, s'il avoit différé son attaque jusqu'à ce que la flotte Russe fût sortie de la Baltique, pour se rendre dans l'Archipel, où elle devoit opérer une diversion contre la Porte-Ottomane. On assure que la cour de Pétersbourg s'attendoit si peu à l'attaque de Gustave, qu'elle avoit à peine 7000 invalides pour garder ses possessions en Finlande, et pour défendre les approches de la capitale.

La flotte Suédoise, au lieu de ne se montrer qu'au moment opportun, mit à la voile au commencement de juillet, et le 17, elle rencontra la flotte Russe avec laquelle elle engagea un combat, dont le succès parut douteux, mais qui ruina l'entreprise de Gustave, son armée de terre ne pouvant faire de progrès si sa flotte n'étoit maîtresse de la mer. Car, dans ces contrées coupées de lacs, de marais et de bras de mer, on est obligé d'embarquer sur des bâtimens à rames, l'armée destinée à agir sur terre; ces bâtimens, réunis en convoi ou flotille, vont de cap en cap en longeant la côte, et l'on conçoit qu'ils ne peuvent avancer ou opérer de débarquement qu'autant qu'ils sont protégés par une flotte supérieure à celle de l'ennemi.

La flotte suédoise n'ayant pas un avantage

décidé, sa flottille ne pouvoit opérer avec succès; il falloit, en attendant des chances favorables, se réduire à la guerre de chicane. L'armée de terre, arrêtée dans sa marche, s'aperçut que la guerre qui se faisoit étoit contraire à la constitution suédoise, et se confédéra contre le roi; le mécontentement gagna la capitale et les provinces; la position de Gustave devint critique.

Cependant la cour de Pétersbourg, attaquée à l'improviste, réclama les secours que le Danemarck s'étoit engagé à lui fournir par le traité de 1773.

Il est vraisemblable que le gouvernement danois auroit prévenu l'embarras où cette réclamation le jeta, si, aux premières apparences d'hostilités de la Suède, il avoit armé une douzaine de vaisseaux de ligne. Gustave n'auroit pas osé s'engager dans cette expédition contre la Russie, s'il eut vu la flotte danoise en état d'agir efficacement.

Quoi qu'il en soit, la cour de Copenhague déclara que, pour remplir ses engagemens, elle feroit marcher des troupes contre la Suède.

En conséquence elle rassembla en Norvège un corps de 12,000 hommes, dont le commandement fut donné au prince Charles de Hesse, beau-frère du roi de Danemarck. Le prince héréditaire alla servir, en qualité de volontaire, dans cette armée,

destinée à pénétrer par terre en Suède, et à faire le siége de Gothembourg.

Pour arriver devant cette place, les Danois avoient à traverser le bras de mer de Quistrombroe, qui sépare de ce côté la Norvège de la Suède, puis ils devoient se porter à trente milles en avant sur le territoire ennemi.

Ils se mirent en marche le 22 septembre, et firent prisonnier un corps de huit cents Suédois, qui, au lieu de se jeter à leur approche dans les montagnes de Dasland pour inquiéter leurs communications, tenta de les arrêter. Le général suédois Hierta, posté à Wenersbourg, avec un foible détachement, auroit dû aussi exécuter une manœuvre semblable, il n'en fit rien; ainsi l'armée danoise arriva, le 7 octobre, devant Gothembourg, qu'elle somma de se rendre.

Mais le roi de Suède y étoit dès le 3 de ce mois; la garnison avoit reçu des renforts qui la portoient, dit-on, à six ou sept mille hommes : la place ne pouvant être tout-à-fait investie, se ravitailloit aisément par la mer et la Scanie. Un convoi de bateaux pour l'armée danoise, n'étant pas protégé, fut enlevé : cette armée manquoit de moyens pour un bombardement ou une escalade; elle avoit à dos la forteresse suédoise de Marstrand, et ne tiroit des vivres qu'à très-haut prix de cette contrée peu fertile. Si l'on ne prenoit pas d'emblée

Gothembourg, il falloit battre en retraite; et quelle retraite! à travers une étendue de cinquante lieues de rochers et de montagnes, au milieu de bandes de paysans armés, qui intercepteroient les convois et disputeroient les passages, tandis qu'on seroit poursuivi par une armée qui se croiroit victorieuse : ajoutez à cela les rigueurs de la saison, et un froid déjà piquant dans ces âpres régions.

Le 8 octobre, le ministre d'Angleterre Elliot se rendit au camp danois, et n'eut pas de peine à faire sentir que son commandant seroit contraint de subir le sort, que les insurgés américains avoient fait éprouver au général Burgoyne à Saratoga; il lui démontra que les négociations seules pouvoient le sauver.

Elliot fit conclure avec le roi de Suède une trève de trois jours.

Si, dès le 9 octobre qu'elle fut arrêtée, les Danois avoient commencé leur retraite, ils auroient pu gagner Odewald, puis Stromstadt; ils se rapprochoient par là de leurs points d'appui, et, protégés par leur flottille, ils se mettoient à portée de communiquer avec Copenhague ou même avec Pétersbourg. Mais, en perdant du temps dans leur position devant Gothembourg, il ne leur resta d'autre parti que de conclure une paix précipitée, en abandonnant un allié dont la protection étoit

si importante. Il paroît que lorsque Elliot conduisit cette négociation, le roi de Suède ne connoissoit pas mieux les avantages de sa situation, que le chef de l'armée danoise n'avoit connu les dangers où l'avoit jeté son imprudence. Le ministre anglais sauva réellement l'armée danoise; mais il n'auroit pu y réussir, si Gustave eût fait traîner la négociation. Du 10 au 12 octobre, la détresse des Danois auroit été très-sensible, et, dès le 14, elle eût été au comble; car, le 8, ils étoient déjà inquiétés par des bandes de paysans conduits par leurs sous-baillis; et l'on rassembloit à Carlstadt des troupes prêtes à tomber sur eux. Il est évident qu'avec un peu de patience le roi de Suède auroit pris toute cette armée, avec l'héritier du trône de Danemarck qui s'y trouvoit. La misère et la faim devoient la faire tomber en son pouvoir presque sans combat.

L'armée danoise retourna en Norvège après que la paix eut été signée, et elle souffrit beaucoup dans sa retraite, quoique nullement troublée par les habitans du pays; le pain lui manqua pendant trente-six heures. A son arrivée en Norvège, vers le commencement de novembre, elle se trouva diminuée de quatre mille hommes, dont cinquante ou soixante seulement tués par l'ennemi.

Il ne faut pas beaucoup de connoissances et de

réflexions pour sentir que cette expédition, fut mal conçue et mal conduite. Si le Danemarck n'avoit pas été gouverné par des étrangers, dépourvus d'instruction en ce qui concerne la marine et les forces du pays, on n'auroit pas formé une entreprise aussi imprudente, ou au moins négligé d'appuyer les opérations de l'armée de terre par l'escadre qu'on avoit sous la main; cette escadre, restée à Frederichswoern, en Norvège, étoit composée d'un vaisseau de soixante-quatorze canons, deux vaisseaux de soixante-quatre, trois frégates, dix galères et douze grandes barques.

Pour se conformer aux traités avec la Russie, il falloit mettre à la disposition de cette puissance un nombre convenu de vaisseaux de guerre, et faire avancer douze mille hommes sur les frontières de Suède, mais sans les engager dans le pays ennemi. Le roi auroit été contraint de détacher une partie de ses forces pour observer ce corps. On eût opéré ainsi une diversion utile aux Russes.

S'exposer à sacrifier beaucoup d'hommes et d'argent, pour s'emparer de Gothembourg, étoit peu raisonnable, car on devoit prévoir que les puissances maritimes ne souffriroient pas que le Danemarck gardât une place si essentielle aux débouchés de la Suède. Mais, si l'on vouloit absolument attaquer Gothembourg, il falloit prendre

la voie de mer et non celle de terre; embarquer sur des navires à rames les troupes ainsi que l'attirail destinés à l'expédition; faire escorter le convoi par quelques vaisseaux de guerre, et débarquer là où le terrain eût paru convenable.

En prenant, comme on l'a fait, la voie de terre, les transports devenoient difficiles et d'une dépense excessive. Par mer, le transport auroit été facile, et la dépense quatre fois moindre.

Par la voie de terre, il falloit quinze jours au moins pour arriver des frontières de Norvège à Gothembourg. Par mer, avec des bâtimens à rames, on avance même la nuit; et le trajet eût été fait en sept ou huit jours; on auroit donc prévenu l'arrivée du roi de Suède. La grosse artillerie, si utile dans les entreprises de cette espèce, se transporte sans difficulté par mer; mais, pour la traîner par un pays montueux, coupé, plein de rochers, on éprouve des obstacles presque insurmontables.

Enfin, si le but de l'expédition est manqué, la retraite par mer est plus aisée et offre moins de dangers.

Lorsque je vins au mois de juin à Copenhague offrir mes services, si l'on m'eût employé à l'armée d'une manière convenable, au lieu de me rebuter, et de me mettre dans la nécessité de me retirer, il est vraisemblable que j'aurois épargné au Danemarck les malheurs de cette campagne.

Ayant toujours manifesté l'opinion que le Danemarck devoit se confier principalement dans sa marine, et régler l'instruction de ses troupes de terre de manière à les faire opérer de concert avec ses forces de mer, j'aurois employé tous mes efforts pour que l'expédition contre Gothembourg s'effectuât par mer et non par terre. De grandes contradictions se seroient sans doute élevées contre cette opinion; mais j'ai lieu de croire que mon avis auroit prévalu. M. de Krudener, ministre de Russie à Copenhague, devoit exercer une influence décisive dans cette affaire; il me témoignoit de la confiance, il eût certainement appuyé mon avis, s'il l'eût trouvé utile; et il étoit fort en état d'en sentir les avantages.

Cependant la tentative des Danois sur Gothembourg eut des suites fâcheuses pour la Russie, qui auroit voulu terminer promptement la guerre contre la Suède, et qui fut obligée de la continuer jusqu'en 1790.

On a observé que le mécontentement de l'armée suédoise, confédérée contre son roi, avoit gagné la capitale et plusieurs provinces. Les agéns de la Russie surent si bien attiser ce mécontentement, que les Suédois étoient sur le point de traiter de la paix avec la cour de Pétersbourg, sans la participation du monarque.

Gustave erroit dans son royaume, cherchant

en vain à s'y concilier les esprits, lorsque l'attaque des Danois vint à son secours. Il en profita pour ranimer dans les cœurs la haine antique contre les Danois. On rappela les tyrannies de Christiern II, et l'on rendit nationale une guerre, contre laquelle le peuple commençoit à se prononcer hautement.

Gustave fit alors emprisonner les principaux mécontens, les chefs de la confédération de l'armée, et les partisans de la Russie. Ainsi, l'argent, que la cour de Pétersbourg avoit prodigué pour grossir son parti en Suède, fut perdu; il fallut combattre. Les opérations de Gustave ne répondirent pas à ces premières faveurs de la fortune. Ses forces navales étoient supérieures à celles de son ennemi. De fausses combinaisons lui firent perdre cet avantage.

Au printemps de 1789, il mit à la voile pour aller surprendre la flotte ennemie mouillée sans précaution dans la rade de Revel : mais s'étant arrêté à Rogerwik, pour y enlever un navire marchand, il donna ainsi l'alarme à la flotte russe, qui s'embossa et se tint prête à le recevoir. Dans l'attaque qu'il tenta, il fut repoussé avec perte de deux vaisseaux.

A la suite de ce mauvais succès, il conduisit sa flotte et sa flottille dans le golfe de Biorka-Sund. Le plaisir de faire entendre le bruit de son canon

jusque dans le palais impérial de Pétersbourg pouvoit seul motiver cette mesure. Ce plaisir lui coûta cher ; bloqué pendant un mois dans le golfe, il ne s'en tira qu'en essuyant une perte de sept vaisseaux de ligne, trois frégates, trente-un bâtimens de moindre grandeur, cinq cents canons et cinq mille hommes : c'étoit au moins le tiers de son armement. Il se réfugia avec le reste de ses forces dans la baie suédoise de Swenka-Sund.

L'année suivante, les Russes entreprirent de l'y forcer. Il faut observer que, dans ces parages semés d'îlots, de rochers et d'écueils, une flottille, c'est-à-dire un ramas de bateaux chargés d'infanterie et d'artillerie, ne peut manœuvrer que par un temps calme; pendant le gros temps elle doit rester à l'ancre; autrement on s'expose à la perdre. On avoit confié le commandement de la flottille russe au prince de Nassau, homme qui joignoit au talent de l'intrigue beaucoup d'audace, mais qui n'avoit nulle expérience de cette espèce de guerre.

Il attaqua les Suédois dans Swenka-Sund par un temps d'orage : la flottille russe y fut ruinée, une grande partie brisée contre les rochers, et ensevelie dans la mer; six mille hommes, cinquante-cinq bâtimens et cinq cents pièces de canon furent pris par les Suédois. Ce combat, livré le 9 juillet 1790, changea de nouveau la fortune de

Gustave; et, comme la révolution de France inspiroit des craintes sérieuses, et que les revers entre la Russie et la Suède étoient à peu près compensés, elles firent la paix à des conditions égales, chacune d'elles restant dans les limites qu'elle avoit avant de commencer les hostilités. Le traité fut signé le 14 août 1790.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT MILITAIRE

DU ROI DE DANEMARCK.

AVANT-PROPOS.

J'AVOIS composé pour Struensée un mémoire qui devint un chef d'accusation contre moi, et qui contribua sans doute aux persécutions dont je fus l'objet.

Pourrois-je ne pas le croire, s'il est vrai que, pour avoir professé des principes pareils aux miens, le comte de Schmettau, arrêté sous le ministère du deuxième comte de Bernstorff, ait essuyé une poursuite criminelle, durant laquelle il est mort en prison?

Quoi qu'il en soit, pendant les loisirs de ma captivité de Munckholm, j'ai cherché à me rappeler ce que l'écrit remis à Struensée contenoit d'essentiel, et j'en ai composé le mémoire suivant, auquel j'ai fait des additions, lorsque les conditions qu'on m'avoit imposées eurent été révoquées.

Je donne ici ce mémoire, comme faisant en quelque sorte pièce à mon procès.

Puissent les réflexions qu'il renferme être un jour utiles à mon pays!

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT MILITAIRE

DU ROI DE DANEMARCK.

INTRODUCTION.

« Ce n'est pas la fortune qui domine le monde, « dit Montesquieu ; on peut le demander aux « Romains, qui eurent une suite continuelle de « prospérités, quand ils se gouvernèrent sur un « certain plan ; et une suite non interrompue de « revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre.

« Il y a des causes, soit morales, soit phy- « siques, qui agissent dans chaque monarchie, « l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent.

« Tous les accidens sont soumis à ces causes ; « et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une « cause particulière, a ruiné un état, il y avoit « une cause générale qui faisoit que cet état de- « voit périr par une seule bataille. En un mot, « l'allure principale entraîne avec elle tous les « accidens particuliers. »

Il y a en effet dans chaque état un principe de

vie, de santé et de force, qui tient au caractère, aux besoins et aux dispositions naturelles de la nation, pour laquelle cet état existe.

Si le gouvernement connoît bien ce caractère, ces besoins, ces dispositions de la nation soumise à ses lois, et s'il la conduit en conséquence, l'état prospère et se fortifie; mais, s'il la gouverne de manière à contrarier son caractère, ses besoins, ses dispositions, l'état doit nécessairement s'affoiblir; et, quelle que soit l'autorité dont le gouvernement est revêtu, cette autorité fût-elle absolue, la nation contrariée dans ses penchans naturels ne sera dans sa main qu'un instrument indocile et rebelle, avec lequel il n'obtiendra aucun succès durable.

S'il est vrai, comme l'histoire le démontre, que, depuis près de deux siècles, les troupes de terre du Danemarck aient presque toujours été battues par celles de Suède, il faut reconnoître qu'indépendamment du courage des deux peuples, il y a dans le gouvernement danois quelque chose qui contrarie les dispositions nationales, et que ce vice intérieur a produit cette suite continue de revers, dont le tableau est si affligeant pour tout vrai Danois.

CHAPITRE PREMIER.

Sur les Dépenses de la guerre.

Sans doute il importe, en cas de guerre, de n'être pas surpris sans défense, et d'avoir des arsenaux et des magasins bien garnis, des fortifications en bon état, des vaisseaux de guerre qui puissent appareiller en peu de temps, des troupes exercées et prêtes à se mettre en campagne.

L'ancien adage : *Si vis pacem, para bellum*, n'a rien perdu de sa justesse; mais la maxime : *Ne quid nimis*, n'est pas moins vraie. Ne porte-t-on pas aujourd'hui à l'excès les établissemens militaires qu'on fait en pleine paix?

Entretenir plus d'ouvriers que ne demande le travail auquel on les destine, c'est manquer aux premières règles d'une bonne économie.

Cette erreur paroît être plus commune en ce qui concerne le militaire.

Comme les grandes armées ont un avantage bien marqué sur les armées moins considérables, on se persuade que, pour être le plus fort dans le cas où la guerre éclatera, il faut entretenir beaucoup de soldats pendant la paix, et qu'un grand établissement militaire est le moyen le plus sûr de se faire respecter ou redouter de ses voisins.

Mais on paroît oublier que le nombre de soldats, qui peut être entretenu en temps de paix, n'est point en rapport avec celui qu'on peut employer en cas de guerre.

En effet, un soldat qui n'a d'autre emploi que de monter la garde, ou de venir manœuvrer sur une place d'armes, peut entretenir ses armes, son équipement et sa personne, à peu de frais; une nourriture chétive suffit pour soutenir ses forces et sa santé. Mais, s'il doit faire des marches longues et pénibles, braver les intempéries des saisons, coucher sur une terre humide, s'exposer fréquemment au feu de l'ennemi, aux charges de sa cavalerie et à tous les dangers de la guerre, alors ses habits, ses armes, son équipement et sa personne s'useront beaucoup plus vite, et son entretien sera tout autrement dispendieux qu'il ne l'étoit en temps de paix.

Si, aux frais qu'exigent dans une campagne l'entretien et le recrutement des troupes, on joint ce qu'il en coûte pour artillerie, chevaux, fourrages, munitions, train, etc., tous objets qui se détruisent ou se consomment rapidement, et qu'il faut renouveler sans cesse, on verra qu'une armée en guerre est bien différente d'une armée de parade, entretenue pendant la paix; et que tel prince qui peut soudoyer quarante ou cinquante mille hommes, pour les faire manœuvrer et se

donner un air d'importance en temps de paix, seroit hors d'état d'en mettre en campagne dix mille pour soutenir la guerre pendant six mois.

Cependant toutes les troupes qu'un état entretient durant la paix, au-delà de celles qu'il peut employer à faire la guerre, sont un objet de dépense sans but raisonnable, et qui ne peut servir qu'à une vaine ostentation.

Jadis on armoit à peu de frais des multitudes, qui se précipitoient en désordre à la rencontre de l'ennemi pour repousser une invasion, ou pour ravager un territoire.

Durant ces expéditions, le guerrier vivoit de ce qu'il avoit apporté avec lui, ou de ce qu'il pilloit sur son passage.

Après une course de quelques jours, chacun rentroit dans son manoir, avec le butin qu'il avoit recueilli, ou avec les blessures qu'il avoit reçues.

On réitéroit ces incursions jusqu'à ce que la paix fut faite.

Dans ces guerres, la vigueur du corps, l'adresse et la bravoure personnelle, étoient ce qui influoit le plus. Le peuple le moins policé, et pour qui le pillage et les habitudes d'une vie vagabonde avoient le plus d'attrait, pouvoit l'emporter sur les autres peuples.

Aujourd'hui que la civilisation et les arts de la paix ont fait tant de progrès, et tendent toujours

à de nouveaux développemens, la guerre a cessé d'être le métier de tout un peuple; elle est devenue un art très-compliqué, qui a ses règles, ses doctrines, ses raffinemens. L'invention de la poudre à canon et de l'artillerie lui a donné des formes et des procédés inconnus aux anciens; la vaillance individuelle y exerce peu d'influence, parce que le soldat est presque réduit à faire jouer des machines de guerre, ou à exécuter machinalement les manœuvres qu'on lui commande.

C'est l'argent, ce sont les moyens des finances qui ont maintenant l'importance que la valeur personnelle a perdue. Les victoires qui laissent à l'ennemi ses ressources pécuniaires ne sont point décisives; celui qui épuise ses trésors pour gagner de telles victoires, finit par recevoir la loi; et les héros misérables ne sont plus bons que dans les romans.

Ce qui doit donc fixer l'attention de ceux qui s'occupent de l'établissement militaire d'un état, c'est la dépense que la guerre exige.

Montécuculli disoit que, pour faire la guerre il falloit de l'argent, puis de l'argent, et encore de l'argent. Ce qui étoit vrai de son temps n'est pas moins certain aujourd'hui; on peut même dire que chaque nouvelle guerre devient à proportion plus coûteuse que les guerres précédentes.

Sans chercher loin de nous des exemples, rap-

pelons ce que l'armement, occasioné par les menaces de Pierre III, coûta au Danemarck en 1762. On s'attendoit à être attaqué par une armée combinée de Russes et de Prussiens. Le gouvernement danois mit en campagne une armée qui devoit être de vingt-cinq mille hommes, et dont on confia le commandement à M. le comte de Saint-Germain. Le revenu du roi étoit d'environ 6,000,000 de thalers, à peu près 36,000,000 de livres de France; on tira 6,000,000 de livres de la ville de Hambourg; on augmenta l'émission du papier de banque, au point qu'il perdoit vingt-cinq pour cent contre l'argent; on contracta enfin pour 42,000,000 de livres de dettes. Cependant l'armée se réduisit bientôt par la désertion à moins de vingt mille hommes; elle manquoit de troupes légères, d'artillerie, de magasins, de train pour les vivres, d'hôpitaux, etc. Il eût fallu encore plusieurs millions pour compléter son équipement: elle ne fut pas néanmoins six mois entiers sur le pied de guerre, et n'eut aucun ennemi à combattre. Il est vrai qu'on mit dans le même temps en mer jusqu'à trente vaisseaux de ligne, quoique la Russie n'en eût pas sept en état de service.

Cet exemple démontre que le Danemarck ne pouvoit, à cette époque, mettre en campagne une armée de vingt-cinq mille hommes effectifs.

Il en coûte aux états du deuxième ou troisième ordre pour faire la guerre, beaucoup plus qu'aux puissances du premier rang. Les frais pour administrer et diriger un armement médiocre ou peu considérable, sont peu inférieurs à ceux d'un grand armement.

Dans ce genre surtout, les choses qui s'exécutent en grand sont, relativement, moins coûteuses que celles qui s'opèrent sur une échelle beaucoup moindre.

La guerre offre plus de chances de conquête et de succès à un puissant état : les premiers revers ne l'ébranlent point, au lieu qu'un état peu considérable peut être abattu du premier coup.

L'empereur Charles VII étoit souverain de la Bavière, contrée fertile, peuplée d'environ deux millions d'habitans, dont il tiroit un revenu annuel de 24,000,000 de livres; la France lui payoit de gros subsides, et il recevoit des contributions de la Bohême. Ce prince, ayant mis en campagne une armée de trente mille hommes, prit part à une guerre contre la Maison d'Autriche; et les premiers échecs qu'il éprouva le ruinèrent sans ressource, exposèrent son pays à être saccagé par l'ennemi, et chargèrent l'état d'une dette de 80,000,000 de livres.

Les malheurs de l'électeur de Saxe, Auguste II, roi de Pologne, furent encore plus grands : ce

monarque étant entré dans une ligue contre le roi de Prusse, la Saxe devint le théâtre principal de la guerre pendant sept ans. Ses troupes détruites dès la première campagne, ses provinces épuisées par des exactions énormes, le laissèrent chargé, à la fin de la guerre, d'une dette de 200,000,000 de livres.

Ce sont les puissances du deuxième et du troisième ordre qui ont surtout besoin d'avoir des finances en bon état, pour faire face aux dépenses des guerres qu'ils ne peuvent éviter. Il faut qu'elles gardent en réserve des sommes suffisantes pour supporter, pendant trois ou quatre ans de guerre, un armement capable de tenir la campagne.

Que seroit devenu le roi de Prusse après ses désastres, en 1757, s'il eût manqué d'argent? Auroit-il refait une armée pour vaincre à Rosbach, gagner la bataille de Lyssa, et reconquérir la Silésie?

Ce prince éprouva de rudes échecs; il fit des pertes énormes en cavalerie, en hommes, en attirail de guerre: mais ses caisses étoient bien garnies; il trouva des recrues, des chevaux, des munitions, et répara ses pertes. Dans toutes les circonstances critiques où il se trouva, ce fut l'argent qui le soutint.

Comparez à ce tableau celui des Suédois qu'on

mit en mouvement dans la même guerre. Leurs ancêtres avoient décidé plus d'une fois du sort de l'Allemagne : leur armée, pendant cette guerre de sept ans, étoit composée de soldats robustes, patiens et braves, d'officiers éclairés, intelligens, courageux, avides de gloire. Comment donc cette armée y joua-t-elle un rôle si pitoyable ? De quoi manquoit-elle ?.... Elle manquoit de subsistances, d'équipemens, de munitions, de solde, de ce qui est le nerf de la guerre. Le gouvernement suédois n'avoit pas assez d'argent pour la mettre en état d'agir avec succès, et il contracta sans fruit une dette de 40,000,000 de livres.

Un trésor bien fourni est encore plus nécessaires pour soutenir une guerre, que des bataillons et des escadrons bien dressés ; ou, pour mieux dire, les finances sont la base sur laquelle tout établissement militaire doit être assis.

C'est à la prospérité de la partie financière que les efforts d'un état doivent tendre principalement, pour acquérir la puissance et la force nécessaires à sa conservation.

Des observations sur les finances et sur les objets principaux qui s'y rapportent, ne seront donc pas déplacées à propos de l'établissement militaire du Danemarck.

CHAPITRE II.

De l'Agriculture.

Un état, pour améliorer ses finances, ne peut employer que deux sortes de moyens :

Ceux qui augmentent sa recette ;

Ceux qui diminuent sa dépense ;

La recette d'un état résulte des contributions qu'il lève sur les gains faits par l'industrie, et le travail des contribuables.

Ainsi, c'est à favoriser le travail et l'industrie productive, que le gouvernement d'un état doit s'appliquer pour grossir ses recettes.

Il seroit superflu d'insister sur une vérité aussi évidente.

Entre les industries productives, celle qui tient le premier rang, c'est l'agriculture.

C'est celle dont la possession est le mieux assurée à la nation qui l'exerce ; aucune ne donne des produits plus importans, plus nécessaires ; aucune n'intéresse autant d'individus.

Cette industrie première, que toute autre devroit seconder, et peut-être même servir, languit en Danemarck. Cependant le sol du Holstein, du Sleswig, du Jutland, des îles du Danemarck, est

généralement fertile, et presque partout susceptible de culture. Pourquoi donc y trouve-t-on ces landes, ces bruyères incultes, qui en déshonorent les campagnes? D'où vient cette négligence qu'on apporte à l'irrigation des prairies? Pourquoi ce manque de soin dans la préparation des engrais? Pourquoi les habitations offrent-elles un aspect si délabré? Pourquoi enfin voit-on si peu de potagers et de vergers dans leur voisinage?

La réponse est facile; c'est parce que la plupart des cultivateurs y sont assujétis à la servitude de la glèbe, à celle de la milice, à des corvées de voitures pour la couronne; c'est aussi parce que le gibier et les chasseurs foulent impunément leurs cultures.

L'étendue des terres arables se calcule dans le pays par *tonneaux de blé-dur*, mesure qui équivaut à 210,280 pieds carrés de Paris.

Le Danemarck, non compris la Norvège, contient 350,000 tonneaux de blé-dur en terres cultivées.

En 1771, les seigneurs en possédoient 30,000 de terres franches d'impôts; environ 50,000 appartenoient à des paysans non assujétis à la glèbe, mais dont les terres étoient chargées de fortes redevances envers la couronne et le clergé. Le surplus, c'est-à-dire 270,000, formoit le lot des paysans-serfs, dont les terres étoient soumises à

des redevances moins fortes que celles de la classe précédente, mais qui supportoient tout le poids de la servitude féodale. Le seigneur d'un fief y jouissoit de la franchise d'impôts, pour les terres qu'il se réservoit en propre, et faisoit cultiver par corvées : cette franchise n'avoit lieu qu'autant qu'il restoit au moins 200 tonneaux de terres cultivables pour la part de ses serfs.

Mais le seigneur en régloit lui-même la répartition ; il reprenoit à son gré les terres de ses serfs qui lui sembloient le plus productives, et leur en donnoit de moindres en échange, exigeoit d'eux autant de corvées qu'il lui plaisoit, pouvoit chasser tel ou tel d'une bonne habitation et le réléguer dans une mauvaise; il disposoit enfin de la succession des défunts, et s'en réservoit les effets à sa bienséance.

Comment le cultivateur danois étoit-il tombé dans cette dégradation? Je l'ignore. Mais il est constant qu'avant Waldémar II, les terres du Danemarck divisées en petits héritages, étoient cultivées par des hommes libres. C'est au règne de ce prince que la servitude a commencé.

Frédéric IV tenta, par une ordonnance du premier février 1704, d'affranchir les paysans dans quelques parties de ses états. Cette tentative eut peu d'effet; et, sous Christian VI, on fit, pour la milice, des réglemens formels, dans le but d'apesantir le joug de la glèbe.

L'âpreté du climat et la dureté du sol, furent peut-être les causes, qui préservèrent la Norvège de la servitude.

Parmi les paysans de cette contrée, les uns sont propriétaires des champs qu'ils cultivent, les autres n'en sont que fermiers. Leur location est à vie, et ils acquittent le prix de la ferme par les travaux qu'ils font pour le propriétaire. Les appels de la milice ou des classes pour la marine, les impôts, les corvées de voitures pour la couronne, sont des charges qui pèsent sur le paysan norvégien; toutefois les terres se ressentent de l'espèce de franchise dont elles jouissent; elles sont à proportion mieux cultivées que celles du Danemarck.

Dans cette dernière contrée, l'émigration des paysans, abondonnant leurs champs pour aller chercher une condition plus supportable, a fait sentir à plusieurs seigneurs que des fermiers libres leur profiteroient plus que des serfs.

L'affranchissement a dû être regardé non-seulement comme un acte d'équité et d'humanité, mais comme une mesure réclamée par l'intérêt de l'état, et par celui des seigneurs eux-mêmes. Les difficultés d'un affranchissement graduel et successif, tel qu'il devroit se faire, peuvent provenir surtout de la répugnance des paysans pour les innovations. Ils ont appris à leurs dépens à s'en défier.

Cet affranchissement sera un grand pas vers une amélioration ; mais l'on ne doit pas croire qu'il puisse seul tirer l'agriculture du Danemarck de la langueur dans laquelle elle est tombée depuis si long-temps.

Pour la ranimer, il faut alléger autant que possible les charges de la milice des classes, et qui pèsent sur le paysan, et lui donner le droit de détruire le gibier qui vient ravager ses cultures. Il faut le libérer des corvées de voitures, qu'il est obligé de faire pour la couronne.

Il faut conseiller l'établissement des clôtures, qui mettent les terres du cultivateur soigneux à l'abri des routines vicieuses, et de la négligence de ses voisins.

Il faut aussi favoriser les baux à longs termes, afin de donner au fermier le temps de recueillir le fruit de ses améliorations, et de recouvrer ses avances.

D'ailleurs, en vain le cultivateur tireroit-il de la terre des récoltes abondantes ; elles seroient pour lui un embarras dispendieux s'il ne trouvoit à les vendre, et à réaliser les gains qui doivent récompenser son travail. Ne gênez donc pas les marchés qu'il peut avoir à sa portée; écartez-en les obstacles, rendez-en faciles et sûrs les accès, et secondez ses efforts pour qu'il en trouve de nouveaux ou de plus avantageux ;

n'oubliez pas que les ordonnances prohibitives, qui frappent sur les produits du sol, sont des mesures extrêmes que la nécessité seule peut excuser.

Ainsi, lorsque pour encourager les manufactures, vous faites baisser le prix des produits agricoles, ou lorsque vous maintenez à un prix très-haut les objets nécessaires à l'exploitation du sol, vous faites alors dépendre le principal de l'accessoire; vous tendez à avilir, à ruiner la grande industrie, celle qui est le fondement de la puissance et de la prospérité de l'état, pour favoriser des industries secondaires, que vous n'êtes pas sûrs de retenir chez vous, et que vous perdrez demain peut-être en dépit de vos efforts.

Il faudroit, pour le mieux, laisser l'agriculture franche de charges publiques. En effet, imposer les travaux et l'industrie du cultivateur, n'est-ce pas gêner et ralentir les facultés productives du sol, n'est-ce pas empêcher les richesses des campagnes de naître?

Des impôts excessifs font sur l'agriculture l'effet des grêles qui ravagent les fruits, des épizooties qui dépeuplent les étables, des incendies qui consument les granges : le fléau des impôts est bien plus fâcheux même que ces désastres passagers qui n'enlèvent pas jusqu'à l'espérance. Faites donc que l'impôt sur l'agriculture soit aussi léger que

les circonstances peuvent le permettre. Rendez-le fixe ; un mal qui ne change pas semble devenir plus supportable par l'habitude.

Que l'impôt ne porte point sur les améliorations, ou du moins ne les atteigne que lorsqu'elles sont bien confirmées, quand leurs auteurs ont eu le temps de recouvrer leurs avances, d'en recueillir des avantages qui encouragent leurs efforts.

Le cultivateur cherchera-t-il à augmenter et améliorer ses troupeaux, ses bâtimens et ses autres moyens d'exploitation, si ces perfectionnemens doivent attirer sur lui des charges plus pesantes, et s'il voit le fisc suivre de l'œil ses entreprises et s'apprêter à lui en ravir le fruit ?

D'après ces principes, la dîme doit être considérée comme une charge des plus onéreuses, parce-quelle pèse immédiatement sur les améliorations agricoles. Si le gouvernement ne pouvoit se passer du produit de la dîme, il faudroit y substituer un autre impôt équivalent, mais qui ne gênât pas les améliorations. Ce que l'agriculture demande se réduit à trois points, liberté, protection, et ménagement. L'administration qui procure aux cultivateurs la liberté et la sûreté pour leurs personnes, leurs terres, leur industrie et leurs moyens de culture, et la facilité pour leurs marchés ; qui écarte toute gêne dans leurs travaux, qui leur assure une protection efficace et qui leur demande

peu, une telle administration remplit entièrement sa tâche à leur égard.

Sans doute il existe des perfectionnemens agricoles que les étrangers pratiquent avec succès, et qu'une administration bienfaisante peut désirer introduire dans son pays; mais qu'elle se garde d'employer pour cela les moyens de contrainte.

Aucune de ces méthodes vantées, aucun de ces procédés perfectionnés par les étrangers, ne valent la liberté. Ne gênez point l'industrie du cultivateur, même sous prétexte de lui faire du bien; fiez-vous pour sa conduite à son intérêt, qui le guidera mieux que vos ordonnances et vos doctrines.

Laissez-le agir; bornez-vous à protéger ses efforts, et vous le verrez prospérer.

Si quelque innovation paroissoit importante, on pourroit en tenter l'essai dans les terres du domaine de la couronne : l'exemple seul suffiroit pour faire adopter ce qui seroit d'une utilité éprouvée.

Ces maximes de liberté sont applicables non seulement à l'industrie agricole, mais à l'industrie manufacturière et mercantile, sauf quelques restrictions.

CHAPITRE III.

Des Manufactures.

Relativement aux manufactures, on devroit donner la préférence à celles qui intéressent l'agriculture, qui répondent aux demandes de cette industrie de première classe, qui donnent plus de valeur aux produits du sol, qui pourvoyent aux premiers besoins et conviennent soit au climat, soit aux autres circonstances naturelles et locales du pays.

Ainsi, au lieu d'établir en Danemarck une fabrique royale de porcelaine, il eût fallu y favoriser les établissemens de poterie commune, et employer à perfectionner la bonneterie du Jutland, et les manufactures de laine du pays, les sommes prodiguées pour des fabriques de soieries.

C'est sur les produits du sol, et sur ce qui concerne les besoins de la vie, que l'industrie manufacturière devroit exercer ses efforts; et sans doute elle suivroit naturellement cette direction, si le gouvernement se bornoit à la protéger, et ne lui demandoit que fort peu ou rien.

Dans un état tel que le Danemarck, les grandes entreprises manufacturières ont l'inconvénient de

mettre, en trop grande partie, l'intérêt national à la merci du caprice ou de l'imprudence d'un petit nombre d'entrepreneurs. Loin donc d'y favoriser l'établissement de grandes fabriques aux dépens d'une multitude de petits ateliers, il faudroit soutenir ceux-ci, afin qu'ils ne fussent pas écrasés par quelque entrepreneur puissant.

CHAPITRE IV.

Du Commerce.

La conduite à tenir, au sujet de l'industrie mercantile, semble indiquée dans ce qu'on a dit des autres genres d'industrie productive.

Ce que le commerce demande à tout gouvernement, c'est qu'il soit protégé, qu'il ne reçoive point d'entraves; que la bonne foi y soit maintenue et qu'on le laisse faire.

Si vous avez des encouragemens à lui donner, réservez-les au commerce intérieur, à celui qui intéresse directement les produits du pays, et qui leur procure une consommation utile. N'étendez pas vos faveurs au-delà du commerce établi avec vos voisins, avec les contrées qui sont placées sous votre influence immédiate, ou avec celles qui offrent un débouché avantageux à vos produits indigènes.

Qu'aucune partie des avances qui vivifient ce commerce, qu'on pourroit appeler domestique, ne soit détournée pour encourager des entreprises lointaines et des spéculations hasardeuses. Il suffit de ne point contrarier ceux qui s'y livrent, sans chercher à les soutenir et à les protéger aux dépens de votre économie intérieure.

Le Danemarck, à l'exemple des grandes puissances maritimes d'Europe, possède des établissemens aux Indes-Orientales, et en exploite le commerce par une compagnie privilégiée. Cette entreprise, dont le gouvernement s'est fort occupé, lui a coûté beaucoup en avances directes et en frais de protection.

La compagnie anglaise des Indes-Orientales a pour fondement le revenu d'un grand empire dans l'Inde. La compagnie hollandaise des Indes-Orientales possède les Moluques. Cependant la fortune de ces deux compagnies n'est pas regardée comme très-solide.

Que peut-on espérer du commerce que fait la compagnie asiatique danoise, commerce dont les marchés sont si éloignés, dont les retours, à travers les mers les plus orageuses, arrivent si lentement dans un coin reculé du nord, et dont les ventes tardives sont si chanceuses?

Ce commerce valoit-il ce qu'on a dépensé pour l'établir, pour l'entretenir, pour le protéger?

Combien l'agriculture et l'industrie intérieure du Danemarck n'auroient-elles pas gagné, si on leur eût laissé les avances que ce commerce des Indes a englouties!

S'il est vrai, comme on le présume, que toutes ou presque toutes les actions de la compagnie asiatique de Copenhague appartiennent aujourd'hui à des étrangers, pourquoi le Danemarck s'épuiseroit-il en frais pour la soutenir? D'ailleurs, tandis que les trois quarts des produits de la Norvège sont exportés par des navires étrangers, doit-on attacher tant d'intérêt au commerce des Indes-Orientales? C'est du commerce intérieur qu'il faudroit s'occuper; celui-là est le plus sûr, le plus facile à protéger, et contribue le plus à la prospérité du pays.

Celui qui mérite le plus de faveur après ce commerce, est le commerce extérieur de consommation, qui donne du prix aux produits nationaux, surtout quand il se fait avec les plus proches voisins. Ces commerces sont liés aux progrès de votre agriculture, et tendent à les accroître.

Lorsque votre industrie intérieure et votre commerce de consommation auront acquis les capitaux nécessaires à leur prospérité, alors une partie de l'excédant des capitaux nationaux pourra être appliquée à des spéculations hasardeuses.

Les Hollandais, direz-vous, tirent principalement leurs richesses de ces spéculations commerciales.

Mais les Hollandais sont dans des circonstances particulières; leur industrie intérieure et le commerce de consommation pour leurs produits indigènes n'absorbent qu'une foible portion de leurs capitaux; il leur reste donc un gros excédant dont ils peuvent, sans inconvénient, hasarder une partie dans des spéculations.

Les profits de ce commerce n'accroissent immédiatement que les mises des enjeux, au lieu que les profits du commerce intérieur et de celui des produits nationaux accroissent directement la richesse du pays et sa puissance productive.

Détourner vers le commerce de spéculation les fonds appliqués à l'industrie intérieure, c'est exposer un placement solide aux chances du hasard, c'est compromettre à ce jeu la fortune du pays, c'est reculer les progrès de son agriculture et de sa prospérité.

Un tel commerce ne profite au pays que lorsque ceux qui s'y sont enrichis en retirent leurs capitaux, pour les appliquer à l'agriculture ou à quelque autre industrie intérieure.

Ainsi, quand la servitude de la glèbe aura été abolie en Danemarck, et que le cultivateur ne craindra plus qu'on enlève ses attelages pour

le service des voitures de la couronne, on verra sans doute volontiers les marchands de Hambourg et de Lubeck acheter des terres, et employer leurs capitaux à l'accroissement de l'agriculture. Mais, tant que le sol y sera cultivé par des serfs, on n'aura pas lieu de désirer que des marchands y achètent des seigneuries; ils y apporteroient un esprit plus avide, plus exigeant que n'est celui des anciens nobles. Le commerce du Danemarck seroit naturellement disposé à suivre la direction la plus favorable aux intérêts nationaux, si on lui laissoit une pleine liberté.

CHAPITRE V.

De la Pêche.

PARMI les industries qui ont rapport à la navigation et au commerce, la pêche doit tenir un des premiers rangs.

La pêche forme une école de bons marins; elle n'est pas seulement un moyen important pour le Danemarck d'accroître les richesses nationales, c'est, comme objet de première nécessité, qu'elle doit être considérée, car elle fait subsister les habitans de l'Islande, de l'île de Feroë, du Finmark, du Nordland, et d'une grande partie de la Norvège. L'Islande, sur une étendue de quatorze cents milles d'Allemagne, compte tout au plus 50,000 habitans; leur subsistance est presque uniquement due à la pêche, et ils rendent au roi annuellement 36,000 livres.

L'Islande, le Finmark, l'île de Feroë n'ont pas de ville.

Une compagnie établie à Copenhague avoit le privilége exclusif d'acheter leurs produits, et de vendre aux habitans les objets d'approvisionnement qu'ils tirent du dèhors. Le gouvernement s'est emparé de ce monopole, qu'il pratique directement pour son compte.

Berguen et quelques autres places de Norvège exercent un monopole semblable dans le Nordland.

La pêche a fait naître des établissemens singuliers.

Ainsi l'on voit à quatorze milles de Drontheim la ville de Christiansund, bâtie dans la mer sur trois rochers; elle contient un bon port; cette mer lui tient lieu de place publique et de rues; la pêche qu'elle fait dans le voisinage est presque sa seule ressource.

Ainsi encore, à deux milles de Christiansund, se trouve en pleine mer un rocher nu, nommé Grippe, sur lequel trente familles vivent de la pêche.

Combien d'autres rochers de cette côte offriroient un spectacle pareil, si la pêche étoit florissante!

Ce genre d'industrie seroit susceptible d'acquérir de grands développemens dans les états danois. Il suffit d'observer que Bilbao reçoit annuellement de l'Amérique du nord autant de poisson que la Norvège entière en exporte.

Il faudroit, pour encourager la pêche, permettre à ceux qui l'exercent de vendre et d'acheter sur tel ou tel marché à leur gré, en les obligeant seulement de se vêtir avec les produits du Danemarck.

Il faudroit s'occuper de fonder quelques villes sur les côtes qui en manquent, et dont les habitans épars trouveroient dans leur voisinage des entrepôts et des marchés, pour se pourvoir d'objets d'un besoin habituel et urgent.

Il faudroit enfin accorder des encouragemens à ceux qui formeroient des sociétés pour la pêche, et qui emploieroient des bateaux pontés; ensorte que cette industrie pût se pratiquer d'une manière régulière et suivie. Car aujourd'hui elle est nuisible à beaucoup de paysans norvégiens, qui, tentés par l'attrait de l'eau-de-vie, abandonnent leurs champs pour se faire pêcheurs, quand la saison favorable commence. Ils se livrent aux excès de l'ivrognerie, si la pêche est bonne, et ils meurent de faim si elle a été malheureuse. Dans ce dernier cas, il n'est pas rare d'en trouver de morts sur le rivage, avec l'herbe de mer encore à la bouche.

Dans l'état où cette branche d'industrie est à présent réduite, le gouvernement danois, loin d'en tirer un revenu immédiat, devroit lui faire des avances; elles deviendroit certainement pour l'état une source de prospérité.

CHAPITRE VI.

De l'Éducation.

Il est un point sur lequel on paroit s'accorder chez toute nation civilisée : c'est que l'éducation de la jeunesse offre des moyens efficaces pour développer dans une contrée les industries utiles à l'état, et les germes de la prospérité publique; mais on n'est pas également d'accord sur la méthode à suivre dans l'éducation.

Peut-être y donne-t-on trop d'importance à l'enseignement de ce qu'on appelle les hautes sciences et les beaux-arts.

Faire en sorte dans un grand état qu'on puisse s'instruire dans les hautes sciences et dans les beaux arts, c'est tenir sans doute une conduite fort louable, si l'on a d'abord pourvu à ce qui concerne l'éducation usuelle.

Dresser la jeunesse de toutes les classes au bon ordre, à la diligence, au travail; lui inspirer du respect pour l'autorité légitime et pour la religion; lui donner non seulement l'habitude, mais le goût de ses devoirs, et lui faire une sorte de besoin de les remplir; l'instruire avec soin à parler, à lire, à écrire, à calculer, instruction si propre à étendre la portée de l'intelligence; ne pas souf-

frir que l'élève reste incertain sur la route qu'il doit suivre, mais l'appliquer de bonne heure à quelqu'un des métiers réclamés par l'utilité : tel est l'aperçu de cette éducation usuelle qui apprend aux élèves ce qu'ils auront à faire, chaque jour de leur vie, dans les circonstances diverses où ils seront appelés.

Loin de rien sacrifier de ce qui est nécessaire pour le succès de cette éducation à l'encouragement d'une science ou d'un art qui lui seroient étrangers, il faudroit que tout enseignement fût subordonné à l'éducation usuelle, et tendît à la rendre plus sûre, plus facile, plus parfaite.

C'est donc aux écoles primaires qu'il faut s'attacher avant tout; c'est à l'enseignement usuel que devroit se rapporter ce qu'on fait pour l'éducation en général.

Fonder ou entretenir à grands frais des académies de sciences, des écoles de sculpture, d'architecture, de musique, tandis qu'on manque d'écoles primaires, c'est revêtir la misère de parures brillantes.

Vous avez beau faire prêcher des hommes éclairés, et répandre des livres instructifs au milieu d'une populace, incapable de les entendre faute d'éducation usuelle, vous perdrez vos peines, vous enfouirez de l'or dans le fumier.

Le gouvernement feroit déjà beaucoup, s'il em-

pêchoit, autant qu'il le pourroit, les choses qui portent préjudice à l'éducation, et s'il évitoit avec soin de lui nuire par sa propre conduite.

Il la décourage en livrant sa confiance aux étrangers, de préférence aux nationaux. Il l'encourageroit, au contraire, en réservant les emplois importans à ceux qui auroient étudié dans les écoles du pays, où l'on seroit plus à même de connoître par l'épreuve la capacité et le caractère des élèves.

Le gouvernement, qui emploie dans son administration la langue de l'étranger, préférablement à la langue nationale, tend par-là, sans le savoir, à effacer chez le peuple l'esprit public et le patriotisme.

Celui qui multiplie les offices inutiles, et qui soudoie beaucoup d'oisifs, soit dans l'état civil, soit dans l'état militaire, donne aux citoyens l'exemple funeste de gens obtenant des salaires, sans les avoir mérités par un travail utile au public qui les paie.

Les oisifs nombreux, ainsi soudoyés, n'offrent pas seulement un exemple pernicieux aux hommes laborieux, ils les détournent de leurs travaux, ils portent au sein de leurs familles la dépravation et le désordre; ils leur enseignent les vices qui servent de distraction et de ressource pour échapper à l'ennui.

Un gouvernement qui mettroit à la portée de toutes les classes les moyens d'apprendre à parler, à lire, à écrire, à calculer, et les instructions relatives à l'éducation usuelle; qui joindroit à ces facilités l'influence qu'exercent toujours l'exemple des chefs, et la conduite de l'administration publique sur le moral des particuliers; qui feroit rendre une justice impartiale et prompte; qui veillerait avec soin au maintien du bon ordre; qui n'employeroit que des agens nécessaires, en leur assignant un salaire suffisant, et en exigeant d'eux une gestion fidèle et complète; ce gouvernement auroit rempli sa tâche en ce qui concerne la partie essentielle de l'éducation publique; l'intérêt et l'énergie de ses administrés feroient le reste.

L'exemple du gouvernement, l'esprit d'ordre, d'économie, de vigilance qui l'anime, le zèle pour le bien public qu'il montre en toute occasion, telle est la leçon la plus importante qui puisse être donnée au peuple soumis à ses lois.

Ainsi, c'est en grande partie à l'influence de son gouvernement que le Batave, si froid, si lent par sa nature, est redevable de ces habitudes d'ordre, d'économie, de persévérance, et de ce caractère religieux qui le distinguent si avantageusement entre les nations de l'Europe.

CHAPITRE VII.

De la Population.

Si l'on reconnoît généralement l'influence de l'éducation de la jeunesse sur la prospérité d'une nation, une autre question d'économie politique sur laquelle les opinions ont été partagées, c'est celle qui concerne la population. Tel gouvernement animé d'un véritable zèle pour l'avancement de l'industrie et la puissance de son pays, croit opérer des merveilles en mettant tout en œuvre pour accroître la population.

Ainsi le gouvernement danois, indépendamment des autres moyens employés pour grossir le nombre de ses sujets, a dépensé des sommes considérables, afin d'attirer et de retenir des étrangers, en leur distribuant des bruyères à cultiver dans le Jutland.

On oublioit que, sur huit cent mille individus voués par leur condition à la culture du sol des états danois, non compris la Norvége, il s'en trouvoit au moins soixante mille que le manque de travail réduisoit à invoquer l'assistance publique.

Mais comment présumer qu'on puisse s'égarer, en suivant l'exemple de tant d'états, qui ont cru

agir dans l'intérêt de leur prospérité, en tâchant d'accroître immédiatement leur population; à commencer par l'ancienne Rome, si disposée à s'agréger sans cesse de nouveaux citoyens parmi les étrangers, et cherchant à réparer, par des lois sur le mariage, les vides causés par sa dévorante administration ?

Un gouvernement qui marie des indigens, des soldats, des matelots; qui fournit un logement, une paie, des rations de vivres à leurs femmes et à leur famille; qui entretient des hospices pour les enfans abandonnés par la misère ou le libertinage de leurs parens; qui s'oppose à l'émigration des habitans du pays à l'étranger, et qui enrôle des pauvres au dehors pour les importer chez lui; que fait-il autre chose, que marcher dans un sens directement contraire au but qu'il se propose?

Il veut rendre son peuple plus puissant, et il le rend en effet plus misérable : il ajoute des charges nouvelles aux charges que les classes laborieuses et productives ont déjà à supporter.

C'est dans ces classes que résident la puissance et la richesse de l'état; elles en sont le nerf et la force. Laissez leur le moyen de faire des épargnes, elles sauront bien trouver les bras nécessaires à l'accroissement de leur industrie et de leurs travaux, sans que le gouvernement s'en mêle.

A quoi bon multiplier, à quoi bon attirer chez soi des misérables auxquels il faut faire l'aumône?

Ignore-t-on que des hommes sans propriété ne sont utiles dans un état qu'autant que, par un travail salarié, ils produisent au-delà de ce qui est nécessaire à leur subsistance?

Avant d'appeler des ouvriers, il faut avoir de quoi leur fournir l'emploi et les salaires qui les feront vivre; et, quand on peut en offrir de suffisans, les ouvriers se trouvent sans peine.

Dans l'état de civilisation où sont les contrées de l'Europe, les travaux productifs peuvent manquer aux hommes; mais les hommes ne manquent guère aux travaux productifs.

La population même peut-elle s'accroître par les moyens forcés qu'on met en œuvre dans cette vue?

Nullement; car la misère dévore bientôt, comme on sait, ceux qui n'ont pas de quoi subsister.

Quand on parviendroit à retenir dans l'enceinte du Danemark tous ceux qui voudroient en sortir, et qu'on y importeroit annuellement vingt mille étrangers, auroit-on six cent mille habitans de plus sur ce territoire au bout de trente ans?

Non, pas un seul; mais si on eût fait les mêmes efforts pour y augmenter l'industrie productive, la population se serait probablement accrue,

parce qu'elle se proportionne constamment à la quantité de subsistances et de profits que lui offre le pays.

Plus il existe de moyens de vivre dans une contrée, plus le peuple y devient nombreux. Il diminue, au contraire, d'autant plus que les industries productives et les moyens de gagner sa subsistance deviennent moins abondans.

L'accroissement de la population peut donc être en général un signe de prospérité, et son décroissement un signe de décadence. Mais la prospérité réelle dépend, non de l'accroissement numérique des individus, mais uniquement de l'industrie productive et des moyens de subsistance qu'elle procure.

Hors les cas de peste, de famine ou d'autres fléaux extraordinaires, le nombre des naissances tend communément à surpasser celui des décès; et les progrès rapides de l'accroissement de certaines colonies démontrent combien la population peut augmenter, quand l'abondance des emplois productifs la favorise.

De 1750 à 1756 l'excédant des naissances sur les décès, dans les états prussiens, fut de cent quarante-un mille.

Cet excédant est annuellement, dans les états danois, de douze mille. Il est, en Norvège, de quatre mille.

Dans l'île de Bornholm, où les émigrations sont fréquentes, les naissances sont aux décès comme cinq est à trois.

La difficulté n'est pas de produire des enfans; ce qui est difficile, c'est de les élever et de les nourrir.

Lorsque les moyens de subsister cessent d'être abondans, et ne s'obtiennent qu'avec peine, le gouvernement devroit peut-être encourager l'émigration, ou du moins n'y mettre jamais obstacle. On ne sauroit trop rappeler que la seule bonne mesure à prendre pour multiplier un peuple, et l'empêcher d'émigrer, est de favoriser chez soi l'industrie productive, et les moyens de subsistance.

Les émigrations pourroient contribuer à la prospérité d'une contrée, si ceux qui en émigrent y revenoient avec les gains qu'ils auroient faits chez l'étranger; ainsi les Suisses enrichissent leur patrie des profits qu'ils vont faire au dehors. Beaucoup de jeunes gens du Holstein et du Sleswig, vont chercher fortune à Hambourg, en Hollande, en Angleterre; ils augmenteroient la richesse de leur pays, s'ils y rapportoient leurs épargnes; et c'est ainsi qu'ils agiroient sans doute, s'ils étoient sûrs, d'être accueillis, à leur retour, comme des enfans qui reviennent dans la famille commune. Pourquoi le Danemarck n'encourageroit-il pas en effet

les siens à chercher au dehors des gains qu'ils n'y pourroient trouver, et à rentrer dans la patrie avec la fortune et les lumières qu'ils auroient acquises? Il faudroit y préparer la jeunesse aux entreprises de ce genre, par des instructions propres à en assurer le succès. Il faudroit recevoir cordialement ceux qui viendroient y apporter leurs épargnes. La Russie ne pourroit-elle pas offrir aux émigrans danois des ressources précieuses? Elle a besoin d'étrangers; les Allemands y sont peu goûtés; les Suédois en sont écartés par les mésintelligences politiques, au lieu que la Russie a des liaisons de parenté avec la maison qui règne en Danemarck.

CHAPITRE VIII.

Des Pauvres.

Par une contradiction qui décèle l'inconséquence de l'esprit humain, les gouvernemens qui emploient des mesures forcées pour accoître la population, se plaignent de la multitude de pauvres dont l'état est surchargé.

Cependant il est certain qu'on multiplie les pauvres par les hospices d'enfans trouvés, par les mariages de gens qui manquent du né-

cessaire pour sustenter un ménage, et par les indigens qu'on attire de l'étranger.

Il est vrai encore qu'ils se multiplient par les établissemens qui entretiennent le vagabondage et la vie errante, par la création des couvens et des offices inutiles, enfin par tous les moyens tendant à détourner de leurs travaux ceux qui exercent des industries productives. Comment se peut-il que des gouvernemens, animés d'un esprit de philantropie, aient regardé comme utile d'avoir chez eux tant d'hommes oisifs, auxquels le travail des classes laborieuses ne fournit qu'avec peine?

Indiquer les causes de la pauvreté, c'est montrer les remèdes à y appliquer.

Voulez-vous diminuer le nombre des pauvres qui, comme un ulcère rongeur, s'étend chaque jour davantage dans les états policés? attachez-vous à favoriser les progrès de l'industrie productive, plutôt que ceux de la population. Bien loin d'attirer dans votre sein des étrangers indigens, ayez soin de les en écarter; encouragez l'émigration de ceux de votre ressort qui ne trouvent pas dans le pays une subsistance suffisante. Au lieu d'accorder des primes pour engager la jeunesse à se marier, renforcez l'autorité des parens et des tuteurs, afin qu'ils préservent de mariages inconsidérés ceux qui sont sous leur surveillance. N'accordez aux pauvres que les se-

cours réclamés par la nécessité; supprimez les emplois et les salaires inutiles dans toutes les parties de l'ordre public; éloignez du peuple, et surtout des classes occupées aux travaux productifs, ce qui tend à les en distraire, ce qui peut troubler leur économie domestique, ou y porter le désordre.

Tâchez de diminuer le nombre d'oisifs qui vivent aux dépens de ces mêmes classes.

Les hommes qui ne sont qu'opulens ne pèsent peut-être pas moins sur l'industrie productive que les autres oisifs; ils sont comme autant de petits despotes à charge à l'état par leurs serviteurs, par leurs chevaux, par leur luxe et leurs dépenses improductives; voyez à quelle condition ils ont réduit la Pologne.

On pourroit alléger ce fardeau par la suppression des majorats et des substitutions perpétuelles.

L'accroissement progressif des pauvres, si alarmant de nos jours, fait la satire des mœurs et des administrations; car il provient nécessairement de la perversité morale et des vices de la partie administrative; mais rien ne contribue peut-être autant à multiplier les pauvres que l'énormité des charges publiques et l'inégalité de leur répartition.

CHAPITRE IX.

Des Impôts.

Les corvées, les charges militaires, les servitudes, les entraves, ou même les erreurs, les négligences, les lenteurs dans les opérations de la police, des tribunaux de justice, et des agences de l'administration, sont pour les particuliers l'équivalent d'impôts quelquefois bien lourds; cependant ils n'ajoutent rien ou presque rien au revenu de l'état.

Quant à l'impôt proprement dit, on peut observer qu'un état foible, qui voudroit le proportionner aux dépenses dont il auroit besoin pour égaler des voisins puissans, multiplieroit ses charges en augmentant sa foiblesse, et se ruineroit dans ses vains efforts de rivalité.

L'impôt doit être réglé, non sur les besoins prétendus de l'état, mais d'après les richesses disponibles des contribuables, c'est-à-dire sur l'excédant de revenu qui reste à chacun, après avoir pourvu à son entretien et aux avances nécessaires à son industrie.

Si l'on s'écarte de cette règle, il n'y aura de bornes aux impôts que dans l'impuissance des imposés ou dans celle des exacteurs; et bientôt

il deviendra indifférent pour le peuple d'être pillé par une armée ennemie, ou par les agens du fisc.

Afin d'établir l'impôt proportionnellement aux richesses disponibles des imposables, il faudroit commencer par régler les dépenses de l'état en sorte qu'elles n'excédassent pas son revenu actuel. Dès qu'on perd de vue la maxime de proportionner sa dépense à son revenu, on ne sait plus où l'on va; on fait des entreprises sans prévoir comment on peut y suffire. Chargé bientôt de dettes inattendues, on tente des opérations hasardeuses pour se dégager. Des compagnies de monopoleurs sont aussitôt dissoutes que créées. On recourt à des usuriers pour subvenir aux besoins les plus urgens; on se livre enfin à des efforts excessifs, qui ne sont excusables que dans les nécessités extrêmes : c'est ainsi qu'après une longue paix un état se voit autant épuisé que s'il avoit eu à tenir une guerre longue et désastreuse.

Croire qu'on puisse compenser la surcharge des impôts par l'application d'une portion de leur produit, soit à faire défricher des terres incultes, soit à introduire dans le pays quelque industrie nouvelle, ou à salarier des professeurs et des gens de lettres, c'est se faire une grande illusion. Quelle prospérité pourroit subsister avec la misère croissante du peuple?

Imaginer des expédiens pour tirer un gouvernement d'un embarras momentané, inventer des impôts nouveaux, rendre ceux qui existent plus productifs, c'est l'art du financier; mais trouver le moyen de diminuer les impôts, de les répartir d'une manière plus équitable, d'en alléger le fardeau, de réduire les charges de l'état, de subordonner ses dépenses à ses recettes, de faire des épargnes pour les besoins extraordinaires, c'est l'art d'une bonne administration. La nation danoise, dans son état de langueur actuelle, a besoin d'être soulagée d'une partie de ses impositions; il faut la considérer comme un convalescent, qui ne peut recouvrer ses forces sans beaucoup de ménagemens.

L'impôt doit peser peu sur son agriculture, et en général sur son industrie productive; on le rendroit plus supportable, s'il étoit réparti sur plus de points divers.

En le faisant porter principalement sur la consommation, on auroit cet avantage de ne l'exiger qu'au moment où il peut être payé, sorte d'à-propos que l'impôt direct ne sauroit atteindre.

Le revenu du gouvernement danois, sur une population de deux millions deux cent mille habitans au plus, étoit, en 1769, d'environ 36,000,000 de livres de France, non compris le péage du Sund, qui en rapportoit près de

4,000,000 ; ainsi le revenu total pouvoit être évalué à 40,000,000 de livres.

La Norvège, qui contient sept cent mille habitans, contribuoit à ce revenu pour 8,400,000 liv.

Quoique l'état n'eût pas eu de guerre à soutenir depuis l'année 1718, il étoit chargé, en 1769, d'une dette d'environ 106,000,000 de livres.

Les préparatifs de guerre faits en 1762, pour s'opposer aux demandes de la Russie concernant le Holstein, avoient sans doute causé de grandes dépenses; mais dès 1746 l'état avoit des dettes; et c'est surtout depuis 1753 qu'elles se sont accrues.

Il importe au gouvernement danois d'éteindre ces dettes; cependant il ne peut espérer de prospérité pour sa nation, qu'en diminuant les charges qui pèsent sur elle; et s'il veut être respecté de ses voisins, il faut qu'il parvienne à tenir en réserve, à l'exemple du gouvernement prussien, une somme suffisante pour soutenir au moins trois campagnes de guerre.

Cette tâche est grande; mais qu'il considère l'exemple du roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III, qui, sur trois millions de sujets industrieux, cultivant un territoire bien plus productif que celui du Danemarck, ne levoit, en 1769, que 27,000,000 de livres d'impôt, et qui avoit à garder les passages conduisant d'Italie en France

au travers des Alpes. Qu'il voie ce qu'a fait le gouvernement de la Saxe-Électorale, chargé, en 1763, d'une dette de plus de 200,000,000 de liv., et dont le pays avoit eu tant de contributions à payer, tant de désastres à supporter durant la guerre de sept ans. Dès l'année 1770, sa dette tendoit à s'amortir, le crédit se rétablissoit, et l'industrie nationale reprenoit la vie.

Le gouvernement danois parviendra de même à faire les économies que la situation de l'état réclame, s'il renonce aux entreprises hasardeuses d'agriculture, de fabriques et de commerce; s'il fait cesser des constructions dispendieuses et non nécessaires; s'il réduit, soit au civil, soit au militaire, le nombre des offices, des salaires, des pensions, non toutefois par des suppressions brusques et soudaines, qui ont toujours un caractère de violence et d'injustice; mais en s'abstenant de pourvoir aux offices et aux pensions inutiles qui viendroient à vaquer soit par décès, soit par retraite volontaire.

Tout gouvernement doit se conduire comme un père de famille économe, qui compte à la fin de chaque jour avec ses gens, et retranche de sa maison les dépenses superflues.

Frédéric II, roi de Prusse, et Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, avoient soin, dit-on, que le tableau de leur recette et de leur dépense fût

constamment sur leur bureau; ils n'ordonnoient aucune opération coûteuse sans assigner les fonds qui pouvoient y être appliqués. C'est là un modèle à imiter.

Le Danemarck est pauvre, parce qu'il entreprend au-delà de ses forces. Que le gouvernement y maintienne la dépense au-dessous de la recette; qu'il renonce à l'ostentation de grandeur et de forces, et il pourra devenir puissant et riche.

De toutes ses dépenses, la plus considérable est surtout celle des armemens qu'il entretient durant la paix. L'examen de cette partie des dépenses publiques, et des économies qu'on peut y faire, me ramène au sujet principal de ce mémoire, c'est-à-dire, à ce qui concerne les établissemens militaires du Danemarck.

CHAPITRE X.

De l'armée de terre du Danemarck, considérée en général.

En 1769, l'armée de terre du Danemarck s'élevoit au moins à soixante-six mille hommes, dont cinquante mille, formés de miliciens, ne recevoient de solde que pour le temps où ils faisoient un service actif aux exercices et revues qui avoient lieu chaque année; mais les officiers des divers corps, et seize mille hommes enrôlés en grande

partie dans l'étranger, étoient entretenus et soldés en tout temps. Cette armée, dressée à l'allemande, et commandée en allemand par des officiers la plupart étrangers, coûtoit annuellement au moins 12,000,000 de livres.

Il semble qu'un établissement militaire de paix doive avoir uniquement pour objet de se mettre en mesure contre les ennemis qu'on peut avoir un jour à combattre.

Employer pour cela des moyens qui ne vont point au but, ou bien faire des dispositions excessives, c'est dissiper vainement pendant la paix les ressources de la guerre.

Ainsi, pour bien juger de l'établissement de paix qu'un gouvernement devroit entretenir, il faudroit examiner les dangers intérieurs ou extérieurs qui le menacent, l'espèce de guerre qu'il pourroit avoir un jour à faire, les moyens qu'il auroit pour la soutenir, l'emploi le plus convenable de ces moyens pour obtenir du succès.

CHAPITRE XI.

Des troupes de parade, et du nombre excessif de soldats qu'on entretient aujourd'hui pendant la paix.

A l'époque où nous vivons, l'excès des établissemens militaires de paix semble être une

maladie répandue dans tous les états de l'Europe.

L'Allemagne surtout est tellement surchargée de troupes réglées, qu'elle ne pourroit, à beaucoup près, employer durant plusieurs campagnes de guerre les armées qu'elle entretient pendant la paix.

Dans quelques-uns des petits états, les soldats sont pour le gouvernement un objet de trafic; on les dresse pour les vendre aux nations commerçantes, qui croient faire une bonne économie en confiant leur défense à des mercenaires.

Mais on seroit tenté de penser que, pour la plupart des princes, les troupes réglées sont un objet d'amusement ou de parade.

S'il n'en étoit ainsi, pourquoi ces habillemens étroits, qui forcent le soldat à se mouvoir tout d'une pièce? Pourquoi ces cheveux poudrés, ces boucles pommadées, ces grosses cadenettes, ces guêtres si serrées que les genoux semblent avoir perdu leur articulation, cette buffleterie luisante, ces fusils dont le bois est vernissé, dont le canon brille comme une glace, et produit un cliquetis au plus léger mouvement? A quoi bon cette précision affectée dans l'ensemble des manœuvres, et dans les plus petits détails?

Assurément tous ces soins recherchés sont inutiles ou même inapplicables à la guerre, et ne

peuvent servir qu'à flatter l'œil dans des exercices de parade.

Depuis très-long-temps les Allemands ont la vogue, et fournissent des modèles pour les troupes réglées, et surtout pour celles de parade; mais au commencement du dernier siècle, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, poussa la manie des troupes réglées plus loin qu'on ne l'avoit fait avant lui; il en accrut le nombre fort au-delà de ce que sembloit comporter un état aussi peu considérable; il cherchoit surtout des hommes de haute taille, quoiqu'ils soient moins propres aux fatigues de la guerre, et il s'occupoit principalement de la formation, de la tenue et des exercices de ses soldats.

Le successeur de ce monarque ayant su rendre cette armée vraiment belliqueuse, les succès qu'il en obtint amenèrent un engouement général; les autres princes, comme à l'envi, le prirent pour modèle. Chacun d'eux se persuada qu'il ne pouvoit avoir trop de soldats, ni mettre trop de soin à les faire parader, et à veiller aux détails minutieux, soit de leur équipement, soit de leur tenue.

On ne sera pas surpris que le gouvernement danois, entraîné par l'exemple, ait donné dans ce même luxe de troupes entretenues durant la paix; mais peut-être a-t-il porté l'excès encore plus loin que les autres.

Ainsi, quoique le roi de Sardaigne, quoique l'électeur de Saxe possèdent des états plus riches que le roi de Danemarck, l'armée sarde, sur le pied de paix, n'est que d'environ vingt mille hommes; l'armée saxonne n'est que de treize mille au plus. Le roi de Prusse, à la vérité, emploie les deux tiers du revenu de l'état à son établissement de paix; mais il n'a pas, comme le roi de Danemarck, une marine à entretenir, ni les intérêts d'une grosse dette à payer; et son administration est tellement réglée, qu'il peut, chaque année, mettre en réserve des épargnes pour les cas extraordinaires.

Dira-t-on que les quatre cinquièmes de l'armée de terre du Danemarck sont des miliciens auxquels l'état fournit l'équipement, et qui ne sont soldés que durant le service actif, qu'ils font environ un mois chaque année, en temps de paix?

Mais ne faut-il pas ajouter à cette dépense celle que cause une multitude d'officiers attachés à ces corps; officiers qu'on entretient et qu'on paie en tout temps?

Ne faut-il pas évaluer le grand nombre de bras enlevés à l'agriculture pour les manœuvres militaires, les journées de travail perdues, les frais qu'entraînent les voyages de tant de miliciens et leur séjour au drapeau?

Comptera-t-on pour rien les tentations de

débauche, les exemples de corruption auxquels ils sont exposés dans ces courses militaires, les maladies dont ils rapportent la contagion dans leurs villages, et enfin le temps qu'il leur faut pour reprendre les habitudes des travaux agricoles ?

La milice de l'armée danoise est prise sur les habitans des campagnes, et nullement sur ceux des villes.

Cette conscription, où règne beaucoup d'arbitraire, donne lieu à beaucoup d'exactions et d'injustices.

Dans le Danemarck proprement dit, et dans les provinces allemandes de la monarchie, l'homme qui se marie est exempt des charges de la milice, au lieu qu'en Norvège tout homme de campagne est soumis à la conscription, et demeure attaché à la milice jusqu'à l'âge de quarante ans ; à cette époque il entre dans un corps militaire, désigné sous le nom de *gardes du pays*, où il reste quelquefois jusqu'à cinquante ans.

La Norvège, sur une population de sept cent mille habitans, qui paient à l'état un impôt moyen de 12 livres par tête, fournit à l'armée treize régimens de milice à pied, quatre à cheval, et un régiment de *grimpeurs*, faisant ensemble vingt mille trois cents hommes : joignez à cela environ neuf mille *gardes du pays*, et quatorze mille

classés pour la marine, vous aurez un total de quarante-trois mille conscrits.

C'est un sur quatorze habitans des campagnes, proportion bien supérieure même à celle des états prussiens, où les hommes fournis par les cantonnemens, sans distinction de villes et de campagnes, forment un total de cent vingt mille, sur six millions d'habitans (un homme sur cinquante).

Les recrues en Prusse sont de véritables miliciens soldés en temps de paix, pendant quelques jours seulement, lors des exercices militaires annuels du printemps et de l'automne.

D'ailleurs le monarque prussien a toujours en caisse de quoi soutenir plusieurs campagnes de guerre avec l'armée nombreuse qu'il entretient durant la paix.

Mais le gouvernement danois, bien loin d'avoir des épargnes, est grevé de dettes.

Il a essayé, en 1762, de mettre en campagne une armée de vingt-cinq mille hommes, pour résister à l'attaque dont le menaçoient les Russes et les Prussiens réunis. Cet essai étoit réellement alors au-dessus de ses forces, car il a contracté des dettes considérables pour l'effectuer; et cependant cette armée de vingt-cinq mille hommes manquoit d'objets essentiels pour agir efficacement; elle fut réduite, en peu de jours, comme on l'a dit, à moins de vingt mille hommes, sans avoir vu d'ennemis.

Cette expérience démontre que le Danemarck, dans son état actuel, ne peut mettre en campagne une armée de plus de vingt-cinq mille hommes, organisée sur le pied des armées allemandes.

J'observe, à l'appui de mon assertion, qu'une armée de vingt-cinq mille hommes, employée au-delà des frontières, demande au moins quatre-vingts pièces de canon de divers calibres, avec leurs caissons et affûts de rechange, quinze cents chevaux pour le train de cette artillerie et pour celui des pontons nécessaires, douze cents pour le transport des vivres, un équipage de siége pour n'être pas arrêté devant la moindre bicoque; et comme aujourd'hui on expose beaucoup l'artillerie, un second attirail, prêt à remplacer le premier, devient nécessaire. On prépare durant la paix toutes les parties de cet armement, en déterminant le poids, les dimensions et la valeur de chaque objet.

Cette esquisse peut suffire pour donner une idée des frais qu'exige une armée de vingt-cinq mille hommes prête à entrer en campagne.

Si le gouvernement danois ne peut employer qu'une armée de cette force pour faire la guerre sur terre, à quoi lui sert d'entretenir pendant la paix un établissement militaire de plus de soixante-six mille hommes?

Le roi ne trafique pas de ses soldats; il n'en

fait ni ne veut en faire un objet d'amusement, de simple parade : c'est donc une dépense sans but.

Pour avoir un grand nombre de soldats inutiles, on enlève aux industries productives, et surtout à l'agriculture, des bras nécessaires; on charge les classes laborieuses d'impôts excessifs, on abrutit, on abreuve de dégoûts ces hommes dont on prétend former des guerriers; on éteint dans la nation l'esprit belliqueux. Enfin, pour rendre l'armée nombreuse, on oublie ce qu'il faudroit faire pour la rendre bonne. On néglige les parties essentielles de l'art de la guerre, celles qui concernent l'artillerie, celles qui font l'ingénieur et l'officier d'état-major, ou qui se rapportent à l'administration militaire, et au service des munitions et des fournitures diverses.

CHAPITRE XII.

Le Danemarck est-il menacé de dangers de guerre?

Le gouvernement d'un pays qui, menacé de guerres prochaines ou presque inévitables, entretiendroit un état militaire excessif, commettroit sans doute une grande faute; cependant cette faute seroit excusable. Mais le Danemarck est peu exposé à faire la guerre; son indépendance

et sa sûreté sont garanties par l'intérêt des grandes puissances. Placé en quelque sorte en dehors des querelles qui peuvent agiter l'Europe, il peut conserver sa tranquillité, s'il a la prudence de ne point se mêler d'affaires étrangères à son bien-être, et s'il souffre patiemment les inconvéniens attachés à sa position.

Ce n'est pas, d'ailleurs, avec une armée de 25,000 hommes qu'il pourroit lutter sur le continent contre des états du premier ordre.

Quant aux états du second et du troisième ordre, ils n'ont plus cette liberté d'action qu'ils exerçoient jadis, et ne peuvent maintenant guerroyer qu'avec le consentement des voisins puissans sous l'influence desquels ils se trouvent placés.

Il est sans doute naturel que le gouvernement danois cherche à augmenter la force de l'état qu'il administre, et à le rendre indépendant de la politique versatile des grandes puissances; mais pour accroître cette force, quel autre moyen a-t-il que de favoriser l'industrie productive de ses concitoyens, et de retrancher de l'administration toute dépense inutile?

Loin de rendre l'état plus fort par un établissement militaire excessif, il le charge d'un fardeau qui augmente sa foiblesse.

Réduire les officiers de l'armée de terre à mesure qu'il survient des vacances parmi eux, borner

les troupes réglées à ce qu'exige la garde des forteresses utiles à conserver, seroient des opérations d'autant plus convenables, que l'état, comme on l'a observé, n'a pas maintenant de guerre à redouter, et qu'avec de l'argent on renforceroit bientôt l'armée de terre, si les circonstances devenoient urgentes.

La seule puissance, que d'anciens sentimens de haine nationale pourroient faire réputer l'ennemie du Danemarck, est la Suède; et cette ennemie devient bien moins à craindre, depuis que la Russie occupe une place si considérable dans le système politique de l'Europe.

Mais néanmoins on ne sauroit douter que la Suède n'attaquât volontiers le Danemarck, si elle trouvoit l'occasion de le faire avec avantage. Indépendamment de ses motifs de ressentiment, elle seroit d'autant plus disposée à une telle entreprise, qu'elle n'a pas oublié les succès que ses armées de terre ont obtenus sur celles du Danemarck.

CHAPITRE XIII.

De la nécessité de donner à l'armée danoise un caractère national.

IL est bien remarquable que, malgré tous les sacrifices faits par le Danemarck pour son armée

de terre, les troupes suédoises aient toujours eu sur elle un ascendant marqué.

Mais la cause n'en est pas difficile à découvrir : la supériorité de l'armée de Suède sur celle de Danemarck vient de ce que l'armée suédoise est nationale, tandis que l'armée danoise ne l'est pas.

On ne trouve dans l'armée suédoise que des milices du pays, conduites par des officiers du pays, commandées dans la langue du pays, et dressées selon les usages et les mœurs du pays. Aussi cette armée est-elle très-nationale.

Dans l'armée danoise, une partie des soldats est tirée du dehors; les officiers, et surtout ceux d'un grade supérieur, sont, pour la plupart, des étrangers qui n'entendent pas la langue du pays, ou dont le langage trahit l'origine étrangère; les exercices sont commandés en allemand; les soldats font le service sur le modèle des troupes allemandes : ce service, dur et rebutant en soi, est d'autant plus odieux aux milices du pays, qu'il leur semble imposé par des étrangers. Ainsi, cette armée n'est rien moins que nationale.

Par un contraste frappant, tandis que l'armée de terre du Danemarck n'a éprouvé que des revers, son armée de mer s'est signalée par des exploits brillans, et a conservé une supériorité bien décidée sur les flottes suédoises.

Mais l'armée de mer du Danemarck est composée exclusivement de gens du pays, et a toujours été animée d'un patriotisme non équivoque.

Ce contraste, entre l'esprit et les succès de ces deux armées, laisseroit-il des doutes sur la nécessité de prendre des mesures, pour donner aux troupes de terre du Danemarck un caractère national, aussi prononcé que celui qui distingue sa marine?

CHAPITRE XIV.

De la nécessité d'exclure les étrangers de l'armée, pour la rendre nationale.

La première mesure à employer, pour que non-seulement l'armée de terre, mais l'état entier prenne un caractère national, seroit d'exclure les étrangers des offices militaires et des offices civils, en évitant toutefois, comme on l'a dit, les révocations brusques, qu'on ne pourroit opérer sans accorder de justes indemnités, ce qui accroîtroit les charges de l'état, mais en conférant peu à peu, et seulement à des nationaux, les offices que des étrangers laisseroient vacans.

Admettre ceux-ci aux faveurs du gouvernement et aux emplois publics, de préférence aux nationaux, est un moyen sûr d'étouffer l'émula-

tion de ces derniers, d'avilir, de décourager les employés subordonnés aux premiers, et de les détacher des intérêts de l'état.

Comment un étranger ralliera-t-il des milices ébranlées par une action un peu vive? Comment les ramènera-t-il au combat? Sera-ce en menaçant, en distribuant des coups de bâton, qu'il ranimera l'ardeur et rétablira l'ordre, parmi des gens dont il ne connoît ni les mœurs, ni l'esprit, ni le langage? Voulez-vous un officier qui ait la confiance de la troupe qu'il doit conduire? prenez un homme qui connoisse cette troupe et qui sache s'en faire entendre. On se plaît à répéter que le pays ne fourniroit pas assez de sujets propres à remplir les places d'officiers dans l'armée de terre, et surtout les emplois d'officiers supérieurs.

Mais ce sont des étrangers, appelés au service de l'état, qui prêchent cette doctrine, et c'est pour une armée où tant de places ont été données à des hommes sortant de la condition de laquais; qu'on ose dire que le pays n'offre pas assez d'officiers!

Si les étrangers étoient exclus de l'armée danoise, on pourroit y abolir par degrés l'emploi de cette langue allemande, si odieuse aux Danois et aux Norvégiens, qui ne l'entendent ou ne la connoissent que par les paroles dures et impé-

rieuses qui leur sont adressées. La langue d'un peuple semble être une partie essentielle de son existence : dédaigner cette langue, c'est offenser et humilier ceux qui en font l'organe de leurs pensées et de leurs entretiens.

Loin d'exclure la langue danoise, c'est-à-dire la langue scandinave, des actes du gouvernement et des exercices qui concernent l'armée, il faudroit tâcher de l'introduire peu à peu dans les provinces allemandes du royaume; ce seroit un moyen efficace de les attacher plus étroitement au corps de l'état.

On auroit fait un grand pas pour nationaliser l'armée de terre, en y réservant les places d'officiers aux gens du pays; mais il faudroit aussi la purger des soldats étrangers qui s'y trouvent. Chaque année, le gouvernement danois fait recruter au moins quatre cents étrangers, que l'on paie 600 liv. par tête : des recrues de nationaux ne coûteroient pas la moitié; on dépenseroit bien moins encore, si les troupes soldées étoient réduites à ce qu'exigeroit la garde des places fortes à conserver.

Ces mercenaires étrangers, pour la plupart, sont la lie de la population des états voisins; ils infectent surtout la capitale de la corruption, soit physique, soit morale, qu'ils y apportent; on ne peut les contenir que par la terreur, et c'est pour

eux principalement que la torture, les supplices et les rigueurs extrêmes de la discipline semblent être nécessaires.

D'ailleurs, si l'on considère qu'ils désertent quand ils en ont l'occasion; que tous peut-être déserteroient aussitôt que l'armée entreroit en campagne, ainsi qu'on l'éprouva en 1762, lorsque le comte de Saint-Germain marcha avec des troupes danoises dans le Meklembourg, on demande à quoi bon la dépense qu'on fait pour avoir de tels soldats. Au lieu d'employer annuellement 250,000 liv. pour recruter cette engeance perverse, ne conviendroit-il pas de se débarrasser au plutôt de ce qu'on en conserve dans le pays?

Recruter des soldats parmi les nationaux est un moyen de diminuer d'autant le nombre des pauvres.

Faire des recrues dans les états voisins, c'est au contraire purger de misérables ces états, pour en importer la surcharge dans son pays et accroître sa pauvreté.

N'est-il pas remarquable que le roi de Naples, dont la capitale est encombrée de Lazzaronis; que le roi de Sardaigne, qui voit chaque année des nuées de ses sujets, Savoyards, émigrer de chez lui; que le roi de France, dont les provinces sont affligées de tant de mendians, puissent croire qu'il leur soit avantageux d'entretenir à grands

frais, dans leurs armées, des soldats enrôlés hors de chez eux?

Penseroit-on que les gens du pays fussent moins disposés à combattre pour leur patrie que des mercenaires étrangers? Des Norvégiens, des Danois, des hommes du Holstein, auroient-ils moins de valeur, moins de zèle pour leur pays, que des bandits recrutés sur le pavé de Hambourg, de Lubeck ou de quelque autre ville impériale? Seroit-ce la population qu'on cherche à favoriser, en y infusant ces recrues du dehors? Mais l'on a déjà observé combien de telles mesures sont opposées à ses vrais intérêts, inséparables de ceux de l'industrie productive.

CHAPITRE XV.

De la tenue et de la discipline de l'armée danoise.

Si l'armée danoise, on le répète, étoit débarrassée de mercenaires étrangers, que les places d'officiers y fussent réservées aux nationaux, et que le nombre des troupes, surtout celui des troupes réglées, y fût réduit à ce que les besoins réels exigent, il seroit bien plus facile d'y introduire une tenue, une instruction, une discipline vraiment convenables.

Aujourd'hui l'armée danoise est administrée sur

bâton est, sinon le seul, au moins l'instrument essentiel pour dresser le soldat et s'en faire entendre. L'usage en est si familier aux officiers et aux bas-officiers, qu'ils frappent souvent les malheureux, objet de leurs caprices, sans aucun motif apparent et pour satisfaire leur brutalité.

Ce traitement n'influe pas seulement sur le moral du soldat, auquel il enlève l'énergie, l'honneur; il affecte sa poitrine, et le met hors d'état de supporter des fatigues un peu fortes.

Quel spectacle dans une grande ville, dans une résidence royale, de voir chaque jour de malheureux soldats frappés de coups de bâton, ou passant par les baguettes! quelle école pour la jeunesse des campagnes appelée à l'armée pour servir, comme milices! On renonceroit sans doute en Danemarck à cette discipline aussi absurde que révoltante, si l'on considéroit sous son vrai point de vue la partie de l'armée qu'on tient constamment sur pied, si l'on voyoit en elle le noyau des forces de l'état, le modèle à proposer aux milices.

On sentiroit qu'elle devroit, sous ce rapport, être formée d'hommes distingués par la vigueur, l'agilité, la bravoure, l'amour de l'ordre, le dévoûment, et traités comme appartenant à un corps d'élite honorable, destiné à inspirer de l'ardeur pour le service militaire, au lieu du dégoût ou de l'horreur qu'excite actuellement la troupe réglée.

Sur quinze à seize mille hommes de cette troupe, que le gouvernement danois entretient sur pied, les deux tiers à peu près sont employés par les bourgeois, les paysans ou les officiers de l'armée, en qualité d'ouvriers et de domestiques. On épargne, il est vrai, leur solde pendant qu'ils travaillent pour les particuliers; mais ils s'accoutument à préférer ce service à celui du roi, qui est moins lucratif: ils deviennent peu propres à l'état militaire. D'ailleurs, pourquoi enrôler, équiper, soigner le soldat que des particuliers emploient à leur propre usage? Craint-on qu'ils ne puissent trouver des coupeurs de bois, des manœuvres, des domestiques, si le gouvernement ne s'en mêle?

C'est aussi une erreur de croire qu'on puisse employer avantageusement le soldat de troupe réglée aux travaux du roi, c'est-à-dire à creuser des canaux, à élever des chaussées, ou à d'autres constructions publiques. Sans doute le salaire du soldat seroit moins considérable que celui de l'ouvrier qui fait de tels ouvrages par état; mais le soldat s'en acquittera-t-il aussi bien? N'usera-t-il pas au contraire ses forces et sa santé dans ce travail inaccoutumé? La haute paie qu'il recevra, et les habitudes qu'il prendra dans les travaux de ce genre ne le rendront-elles pas moins propre au service militaire? Comptez ce qu'il en coûte au

gouvernement pour cet apprentissage du soldat, et les profits s'évanouiront.

Dans une troupe réglée, dont l'objet est de servir de modèle aux milices, le soldat doit vivre de sa paie, et se borner à ses exercices. Tout autre métier nuit au métier d'homme de guerre. Mais aussi n'y faut-il appeler qu'autant d'hommes que le besoin de l'état en demande, et qu'on peut en employer à remplir le but auquel on les destine.

On ne parviendra même à donner à la troupe réglée le degré de perfection qui peut la rendre vraiment utile, qu'en la réduisant d'abord au-dessous du nombre où il convient ensuite de la porter. C'est par un petit corps dont l'esprit et la tenue soient excellens, qu'il faut d'abord former ce noyau d'armée que les milices viennent grossir au besoin, et qui cependant leur offre un exemple à suivre dans leur vocation militaire.

CHAPITRE XVI.

Des Milices.

Les milices sont la force essentielle des états du deuxième et du troisième ordre, dans les dangers de guerre dont ils sont menacés.

La bonté des milices dépend de leurs dispositions morales.

Si le gouvernement est aimé du peuple, les milices peuvent devenir fort bonnes, car elles ne sont réellement que le peuple armé, et l'on conçoit que le peuple sera d'autant mieux disposé à combattre pour son gouvernement, qu'il lui sera plus attaché.

Le secret du gouvernement pour se rendre cher au peuple, c'est de l'aimer sincèrement, et de le lui témoigner en toute occasion, non par des démonstrations seules, mais par des efforts qui aient son bonheur pour objet.

Des efforts sans démonstration sensible ne seroient peut-être pas appréciés, et de simples démonstrations sans efforts réels ne produiroient pas une impression durable.

C'est gâter l'esprit des milices que de faire de leur service une tâche rebutante : ce service doit être animé par le patriotisme, et accompagné d'allégresse.

On ne peut sans doute le rendre tout-à-fait volontaire, mais il faudroit y imprimer un air de fête et de solennité, propre à marquer une correspondance de zèle et de confiance de la part des milices et de la part du gouvernement.

Tout homme valide non marié, ou qui ne seroit point père de famille, de l'âge de dix-huit à trente-

cinq ans, serviroit dans la milice, sans dictinction de villes et de campagnes, distinction nécessairement odieuse.

Mais il ne faudroit appeler cette milice à l'armée que dans les cas de guerre. D'ailleurs on exerceroit le milicien aux manœuvres militaires à certaines époques de l'année, sans l'éloigner beaucoup de son domicile; ce qui se feroit avec d'autant moins d'inconvénient, que les circonstances actuelles où se trouve le Danemarck y rendent les grandes manœuvres de l'armée de terre fort peu nécessaires.

CHAPITRE XVII.

De l'espèce de guerre à laquelle les troupes danoises devroient être préparées, et des manœuvres auxquelles il faudroit les exercer.

Que des puissances telles que la Prusse et l'Autriche, dont les armées sont destinées à se disputer la possession des plaines de Saxe ou de Bohême, ou celle des rives de l'Oder, de l'Elbe, du Danube; que ces puissances, dis-je, rassemblent beaucoup de troupes pour les exercer à ce qu'on appelle de grandes manœuvres, on le conçoit; ces manœuvres peuvent avoir leur utilité. Mais le Danemarck auroit-il raison d'y exercer ses troupes?

Il ne peut songer à faire une guerre offensive sur le continent, ainsi qu'on l'a déjà observé.

S'il étoit dans le cas de défendre son propre sol, ses troupes ne pourroient couvrir le Holstien contre des forces supérieures qui l'attaqueroient entre Hambourg et Lubeck.

La Stoer qui se jette dans l'Elbe, la Trave qui se décharge dans la Baltique, coulent du centre de cette province, mais n'offrent pas de ligne de défense, et peuvent être tournées à leur source. Lubeck et Hambourg favoriseroient probablement l'ennemi, bien loin d'offrir des points d'appui contre lui. Le Holstein seroit envahi, avant qu'on eût rassemblé assez de troupes pour en disputer l'entrée.

Cependant c'est la seule partie des états danois où des troupes puissent manœuvrer à la manière allemande. L'Eyder, qui sépare le Holstein du Sleswig, offre dès-lors une ligne de défense; et au-delà de l'Eyder, la nature du pays donne de grandes facilités pour une guerre de chicane, dans laquelle la marine rendroit des services essentiels.

La Norvège, sur une étendue de 5,000 milles carrés d'Allemagne, ne présente presque partout qu'une masse rocailleuse, sillonnée de vallées étroites, et coupée, vers la mer, de golfes qui pénètrent fort avant dans les terres. Une multi-

tude d'îlots, de rochers, d'écueils, défendent l'abord de ses côtes maritimes.

Du côté de la terre, la Norvège ne peut être insultée que par les frontières de la Suède, frontières formées d'une chaîne de monts élevés, que les Suédois n'ont jamais franchis impunément.

Le pays n'est pas moins défendu par la stérilité de son sol et par l'âpreté de son climat, que par sa situation. Une armée n'y trouveroit pas de subsistance; ses convois ne lui parviendroient qu'avec beaucoup de difficultés et de dangers.

L'art de réunir des troupes nombreuses sur un terrain peu étendu, et de les y disposer avec précision et célérité, cet art des déploiemens, si utile dans les plaines, seroit inapplicable en Norvège, où l'on ne trouveroit pas un endroit convenable pour y développer un bataillon contre l'ennemi.

Les manœuvres savantes qui devoient assurer à Frédéric la victoire à Colin, si son plan eût été fidèlement suivi, et qui le firent triompher à Lissa, seroient inexécutables dans cette contrée. La guerre ne peut se faire en Norvège que par des affaires de poste et par de petits combats, dont le succès dépend de la connoissance des localités et de la bravoure des combattans.

La cavalerie ne peut y être employée que pour des patrouilles; elle doit être légère et en petite quantité.

L'artillerie n'y serviroit qu'autant qu'elle seroit de transport facile.

L'arme la plus avantageuse du soldat appelé à défendre ces rochers et ces défilés, est la carabine rayée. Comme il doit y gravir des pentes roides et cotoyer des précipices, se porter promptement d'un lieu à l'autre, braver de grandes fatigues, son équipement doit être leste et peu embarrassant.

La guerre vers les côtes maritimes demande des bâtimens légers, petits, faciles à manœuvrer, montés par des marins hardis, familiarisés avec les écueils, et secondés par des soldats exercés aux débarquemens et rembarquemens, ainsi qu'à ce genre d'expéditions rapides qu'on nomme coups de main.

Le paysan norvégien possède les qualités propres à une guerre de cette espèce. Adroit, vigoureux, actif, entreprenant, il s'accoutume à grimper sur les rochers, pour y combattre l'ours et les animaux sauvages, qui y ont leurs repaires. Il s'expose volontiers aux tempêtes et aux dangers de la mer. Son cou rarement couvert, sa poitrine nue, semblent braver les frimas. Il seroit d'autant mieux disposé à faire une guerre défensive, qu'il est très-attaché à son pays, et qu'il déteste les mœurs étrangères; il est surtout animé d'une haine nationale contre les Suédois.

Que d'injures, de coups, de traitemens humilians et cruels éprouvent ces braves Norvégiens, pour apprendre à se coiffer à la prussienne, à porter des bonnets pointus, à mettre des guêtres qui leur serrent les jambes, à supporter la gêne des habits étroits, à comprendre le commandement dans cette langue allemande qu'ils abhorrent! Combien le pain de munition aigre et mal cuit, dont on les nourrit, leur fait regretter les galettes croquantes de pain d'avoine qu'ils mangeoient dans leurs réduits champêtres! Il n'est aucun métier utile qui leur eût coûté la moitié des peines que leur fait essuyer l'apprentissage militaire.

Il est triste de penser que toutes ces vexations, exercées sur les soldats ou les miliciens de Norvège et de Danemarck, sont en pure perte, et ne peuvent produire aucun résultat avantageux. Il suffit de jeter un regard sur la carte de l'Europe, et d'y voir la place du royaume de Danemarck, pour juger qu'il est destiné à former un état maritime, et que son armée de terre doit être dressée pincipalement à seconder les efforts de sa marine, et à opérer de concert avec elle.

Des bâtimens faits pour manœuvrer aisément entre des écueils et sur des bas-fonds, sous la protection de quelques vaisseaux de guerre; des troupes de terre exercées à débarquer et à se rembarquer, à porter un coup imprévu à l'ennemi

et à se retirer promptement si le besoin l'exige, tels sont les moyens que le Danemarck paroît devoir employer dans les guerres où il se trouveroit engagé.

Ce n'est pas en imitant servilement l'étranger, mais en opérant selon les moyens de leur pays, que les Danois obtiendront des succès militaires, et parviendront à la puissance qu'il leur est permis d'atteindre.

En 1712, le général suédois Steenbock, après avoir gagné la bataille de Gadebusch sur les Danois, s'avisa de pénétrer en Danemarck : il y fut enveloppé, et forcé de se rendre prisonnier de guerre.

Comment parvint-on à obtenir ce grand succès? Ce fut par le concert des forces de terre avec celles de mer. L'amiral danois Shestedt ayant battu l'escadre suédoise, qui apportoit des vivres à Steenbock, ce général, pour s'en procurer, tenta l'entreprise hasardeuse où il succomba.

Rappelez-vous les temps de gloire des anciens Normands, c'étoit un semblable concert qui les rendoit si redoutables; et ce seroit encore aujourd'hui par un tel accord, et par les exercices propres à le former, que le Danemarck obtiendroit de la considération, pourroit sans désavantage lutter contre la Suède, et se soutenir même contre des ennemis plus puissans. En faisant servir

essentiellement ses troupes de terre à seconder celles de mer, le Danemarck seroit en état de faire une guerre beaucoup plus efficace qu'en les employant séparément; il seroit recherché par la Russie; et, en cas de rupture, il auroit des forces à lui opposer. On sentira facilement que ce genre de service n'est pas compatible avec les manœuvres, les exercices, l'équipement et la discipline des troupes allemandes.

L'emploi qu'on feroit du soldat danois exigeroit qu'il fût moins machinalement militaire, mais plus guerrier que le soldat allemand; il différeroit peu par sa coiffure, ses vêtemens, sa nourriture, d'avec le matelot, son camarade de service; on rendroit son équipement et son armure aussi lestes qu'il seroit possible.

Le roi possède à Copenhague une fabrique, qui occupe douze cents ouvriers, et qui fournit du drap rouge pour habiller l'armée.

Il n'est pas douteux que la concurrence des particuliers offriroit, pour cet usage, une étoffe meilleure et moins chère que celle qui sort de cet établissement; d'ailleurs, le drap rouge n'est guère propre aux climats humides.

On fait, en Danemark, pour les habitans des campagnes, une sorte de drap de couleur naturelle, nommée *wadmel*, qui conviendroit à l'habillement des troupes. Si on employoit le wadmel

à cet usage, on en encourageroit la fabrique, qui est vraiment nationale.

Les priviléges exclusifs, pour l'approvisionnement de l'armée, semblent être une injustice faite aux particuliers, qui auroient pu y concourir. D'ailleurs le service souffre souvent de ces priviléges; ceux qui les obtiennent, sont ordinairement des personnages puissans, dont on n'ose contrôler sévèrement les fournitures pour en écarter le rebut; et l'approvisionnement des troupes reste, en quelque sorte, livré à leur discrétion.

Les armes, que les troupes danoises reçoivent aussi de fournisseurs exclusifs, sont non seulement trop chères, mais trop lourdes; défaut qui seroit capital pour le genre de service auquel le soldat danois devroit être employé.

CHAPITRE XVIII.

Des Officiers de l'armée, considérés en général.

Rien n'est plus essentiel au succès de toute espèce de service militaire, que la capacité des officiers. Jamais armée ne sera bonne, si les officiers y sont dépourvus des qualités convenables à leur vocation.

Choisissez, pour remplir les places d'officiers dans l'armée, ceux des jeunes gens du pays qui,

ayant reçu une éducation honnête et soignée, seront accoutumés aux égards envers leurs égaux et à la déférence envers leurs supérieurs.

Si vous n'admettez aussi dans l'armée que des nationaux, vous y trouverez plus facilement des officiers attachés de cœur à la gloire de leur pays, dévoués au bien du service, et préparés à leur état par les instructions qui s'y rapportent. Les établissemens d'éducation publique étant, pour ainsi dire, sous la main du gouvernement, il peut s'y faire rendre compte de la conduite et des progrès de la jeunesse, et y suivre de l'œil en quelque sorte, les élèves qui montrent le plus d'aptitude au service militaire.

Si le soldat, destiné à combattre parmi les rochers de la Norvège, ou à faire par mer des expéditions promptes et hardies, a surtout besoin de bravoure personnelle, l'officier choisi pour le conduire doit posséder cette bravoure à un plus haut degré, et y réunir les autres qualités propres à inspirer de la confiance.

Il est à présumer, comme on l'a observé, que l'armée danoise sera peu exposée à faire la guerre; cependant les bons officiers, et surtout les officiers supérieurs, ne se forment pas dans un service de paix; mais comme on accueille dans les armées belligérantes ceux qui ont de l'activité et de l'instruction, de jeunes officiers

danois pourroient être autorisés à servir chez les puissances étrangères en état de guerre : il faudroit même continuer une paie de lieutenant à l'officier qui se formeroit dans cet apprentissage ; et s'il obtenoit, par ses actions, de l'avancement dans ce service étranger, il recevroit, en rentrant dans l'armée danoise, un grade équivalent à celui qu'il auroit eu au dehors. On sent bien que de telles faveurs doivent être réservées pour ceux qui se seroient avancés par leurs faits d'armes.

En suivant cette méthode, on se procureroit des hommes expérimentés pour le service de l'artillerie, du génie militaire et de l'état-major ; les jeunes officiers danois trouveroient ainsi à s'instruire dans ces parties savantes de la guerre, surtout à l'armée française, où elles sont mieux connues qu'ailleurs.

On laisseroit, pendant la paix, des places vacantes dans les grades supérieurs de l'armée danoise, pour ceux qni auroient obtenu de l'avancement dans les guerres étrangères.

Toute autre faveur seroit bannie de la carrière militaire, et l'avancement, durant la paix, y suivroit une marche invariable.

Si la considération obtenoit le grade dû au service, ce grade auroit bientôt moins de prix que le crédit qui auroit servi à l'obtenir, et qui pourroit en faire accorder de plus élevés ; alors, au lieu

de s'appliquer à des études et à des devoirs qui ne mèneroient à rien, on s'attacheroit aux moyens d'intrigue qui procureroient, avec le crédit, avancement et faveurs.

Non seulement la faveur doit être exclue de cette carrière; mais il faudroit que les offices de la cour fussent incompatibles avec les emplois de l'armée, où l'on ne doit rien souffrir qui ne soit en harmonie avec la discipline et l'esprit militaires.

Combien n'est-il pas révoltant de voir un capitaine ou un simple lieutenant, parce qu'il porte sur son uniforme des livrées de cour, primer son colonel, et même son général, uniquement militaires !

Par les mêmes motifs, on devroit faire disparoître peu à peu les priviléges des gardes-du-corps, ou même supprimer cette troupe, pour empêcher la renaissance de ces priviléges.

Jadis les gardes-du-corps étoient la seule armée permanente en temps de paix; de là sont nées leurs prérogatives.

En Russie, en France, l'officier aux gardes a deux grades sur tout officier portant le même titre que lui dans l'armée.

En Danemark, j'ai vu un temps où l'armée n'avoit que trois colonels d'infanterie et un de cavalerie qui ne fussent pas sortis des gardes.

Cette troupe dépend immédiatement du roi; et n'étant subordonnée à aucun autre chef hors de son sein, elle se trouve comme étrangère à l'armée, ou plutôt elle forme un corps intermédiaire entre l'armée et la cour.

En général ils sont peu militaires; ils affectent un ton d'importance choquant, et principalement les officiers, qui sont réputés de vrais courtisans. Le service de ceux-ci est un apprentissage d'intrigue, où ils s'étudient à capter la faveur des personnages puissans. Cet esprit est l'opposé de l'esprit militaire, qui n'admet de distinctions que celles de la discipline et du mérite guerrier; d'ailleurs les gardes-du-corps ne sont pas plus propres que d'autres soldats danois, bien élevés, à faire la sûreté du trône. On peut les regarder comme une superfluité agréable au prince, mais contraire à l'intérêt de l'armée.

L'État ne pourroit, sans inhumanité, abandonner le militaire qui a vieilli, ou qui est devenu infirme à son service, même durant les loisirs d'une longue paix. Il doit pourvoir à sa subsistance; il doit aussi des indemnités aux soldats de tout rang qu'il lui plaît de réformer; et c'est autant de nouveaux motifs pour détourner le gouvernement de se charger de militaires inutiles.

D'ailleurs, les officiers d'infanterie, accoutu-

més à un long service de paix, sont souvent peu propres à la guerre; et, quand elle éclate, il se présente assez d'hommes capables de servir utilement, surtout chez un peuple animé d'un esprit national. Ainsi la dernière invasion de Charles XII en Norvège y produisit un Kruse, un Kolbiernsen, etc. Honorez alors ces hommes nouveaux qui se signalent dans les rangs des défenseurs de la patrie.

Cette facilité de trouver au besoin des officiers d'infanterie, n'existe pas pour les officiers du génie, pour ceux d'état-major, pour ceux d'administration.

CHAPITRE XIX.

Des Officiers de l'administration militaire.

La gloire que s'est acquise le roi de Prusse, Frédéric II, étoit surtout le fruit de son talent pour l'administration. Il y a excellé. La science de l'administration militaire n'est pas moins importante que celle des batailles. A quoi serviroit l'art de la guerre, si l'armée manquoit de pain?

C'est durant la paix qu'on forme des administrateurs militaires, en apprenant aux aspirans à diriger l'économie d'une compagnie, d'un batail-

lon, d'un régiment, d'une place de guerre, d'une armée.

Ne craignez pas d'avoir quelques élèves de trop pour cette espèce d'apprentissage; les hommes capables de servir dans l'administration militaire, le sont aussi pour administrer les affaires dans la vie civile. L'économie militaire fait partie de l'économie politique, dont la connoissance est presque généralement utile.

Si l'on connoissoit bien ce qui doit suffire aux besoins d'une armée, si l'on prévoyoit tout ce qui se consomme à la guerre, on seroit plus retenu à l'entreprendre; on sentiroit que c'est détruire les moyens de la faire avec succès, que d'entretenir durant la paix plus de troupes qu'on n'en peut mettre en campagne.

Enfin l'habitude de l'ordre et de l'exactitude, beaucoup plus répandue, peut conduire à reconnoître que la surcharge des employés militaires et civils produit une misère générale, et qu'un État parviendroit à s'en débarrasser sans secousse et en peu d'années, s'il cessoit de pourvoir aux offices inutiles qui deviendroient vacans.

Mais que de fermeté ne faudroit-il pas pour résister aux efforts de l'intrigue, dans un pays où la principale affaire est de solliciter des places!

CHAPITRE XX.

Des Officiers du génie militaire, d'état-major, et d'artillerie.

C'est encore durant la paix que doivent se former des ingénieurs, des officiers d'état-major, des officiers d'artillerie.

Pour trouver dans la jeunesse danoise des sujets propres aux divers services de ce genre, ayez soin d'y favoriser l'étude des mathématiques; récompensez ceux qui s'y distinguent; donnez-leur les moyens d'aller se perfectionner dans l'étranger.

Vous n'admettrez dans le corps du génie, dans celui de l'artillerie et aux places d'officier d'état-major, que des sujets d'une capacité éprouvée; mais pour en avoir de tels, il faut les payer suffisamment. Un officier supérieur dans ces parties du service devroit avoir un traitement égal à celui d'un évêque, et les officiers inférieurs, à proportion. On tireroit, des corps du génie et de l'artillerie, les officiers destinés à commander dans les places-fortes, et leurs lieutenants. En suivant cette marche, on parviendroit à faire remplir les fonctions de commandant de place, d'officier supérieur dans le génie, l'artillerie et l'état-major, par des hommes studieux et capables.

Il seroit très-utile d'exercer les artilleurs et les sapeurs à éteindre les incendies, dont le fléau est bien plus redoutable dans le pays, que les attaques d'un ennemi extérieur. On prépareroit dans les arsenaux les machines à y employer; on recompenseroit ceux qui se signaleroient dans les circonstances périlleuses. On auroit soin d'assurer des secours aux femmes, aux enfants de ceux qui y périroient; et on ne laisseroit point dans l'oubli ceux qui inventeroient des procédés plus sûrs ou des méthodes meilleures pour éteindre ou prévenir les incendies.

En hiver, lorsque la mer qui baigne les murs de Copenhague est gelée, cette place est ouverte; ce seroit alors aux artilleurs à rompre la glace et à préparer des moyens pour exécuter avec sûreté et promptitude cette opération.

Dans un état tel que le Danemarck où la force principale consiste dans la marine, aucun office supérieur soit dans l'armée soit dans l'administration civile ne devroit être conféré qu'à celui qui auroit fait un voyage maritime de long cours; de semblables voyages changeroient peut-être les vues du gouvernement; et le Danemarck cesseroit d'être traité comme un pays situé dans l'intérieur de l'Allemagne.

Un officier supérieur de l'armée de terre devroit avoir servi successivement pendant quelque

temps dans l'infanterie, dans la cavalerie, et dans l'artillerie : car en campagne un détachement un peu considérable est composé de ces trois sortes d'armes, et celui qui le commande doit savoir les employer; d'ailleurs ces apprentissages obvieroient à l'ignorance des officiers supérieurs, sur telle ou telle arme dont ils ne font pas profession exclusive.

En réduisant le nombre des milices selon le plan proposé, en bornant surtout les troupes réglées à un corps d'artillerie, à un nombre convenable d'officiers de génie, d'état-major, d'administration militaire, et à la quantité d'infanterie et de cavalerie nécessaire pour la garde des places fortes à conserver, on pourroit rendre l'armée de terre beaucoup meilleure qu'elle ne l'est, allouer au soldat et à l'officier une paye suffisante, et faire annuellement sur l'armée, une épargne de 6,000,000 livres. Mais cette épargne dépendroit principalement des places fortes à réformer.

CHAPITRE XXI.

Des Places fortes.

Les places fortes d'un pays qui ne sont pas destinées spécialement à assurer sa soumission au gouvernement, doivent avoir pour but de s'op-

poser à ce qu'un ennemi extérieur ne pénètre dans ce pays ou ne s'y maintienne; d'appuyer les opérations de l'armée destinée à le défendre; de garder ses magasins, de couvrir ses communications avec des contrées qui en sont séparées par quelque obstacle naturel, tel qu'une rivière, un bras de mer, une chaîne de montagnes; de lui servir de retraite et d'asyle en cas de nécessité. Sur quatre-vingt-quatre villes que renferment les états danois en Europe, on compte dix-neuf forteresses; ce nombre doit paroître bien considérable au premier aperçu. M. de Saint-Germain voulut en réformer plusieurs : avoit-il raison? C'est ce qu'il faut examiner.

Rendsbourg, sur l'Eyder, bâtie par Canut VI pour contenir les habitants du Holstein dans l'obéissance, a maintenant pour objet d'assurer la ligne de défense formée par l'Eyder; mais les ouvrages en ont été augmentés à tel point, qu'il faudroit quinze mille hommes pour les garder : la ville n'a que trois mille six cents habitants. Il paroît qu'au lieu d'accroître encore les fortifications de Rendsbourg, il faudroit les réduire.

Gluckstadt, sur l'Elbe, construite par Christian IV pour entraver Hambourg, ne peut servir de point d'appui, ni de retraite à une armée danoise; elle ne défend pas l'entrée du Holstein; elle n'est pas située sur un passage; s'y réfugier en cas d'é-

chec, seroit se mettre dans un cul-de-sac. L'entrée de l'Elbe est trop dangereuse pour qu'on puisse faire de Gluckstadt un port militaire; cependant on a tenté, mais avec peu de succès, dit-on, d'y creuser un bassin, qui a coûté déjà plus de trois millions.

En cas de guerre, une armée danoise forcée d'abandonner la Trave se replieroit entre Rendsbourg et Fréderichsort, pour conserver ses communications avec le Danemarck; alors Gluckstadt tomberoit au pouvoir de l'ennemi, qui s'en appuieroit.

Fréderichsort, sur un bras de mer dans le Sleswig, peut servir d'appui à une armée forcée d'évacuer le Holstein, et couvrir ses communications avec le Danemarck.

De deux forteresses situées sur les côtes orientales du Jutland septentrional, Hals défend l'entrée du Lymfiord, Fladstrand couvre la communication du Jutland avec la Norvège.

Fréderiicia, en Jutland, n'a que deux ou trois mille habitans; son enceinte est néanmoins bien grande.

Nybourg, dans l'île de Fionie, devroit couvrir les communications de cette île avec celle de Séeland; elle est mal située pour ce service; l'ennemi en paralyseroit l'effet, en plaçant des batteries à Slibshaffen. D'ailleurs Nybourg est dominée;

et un chemin creux en faciliteroit la surprise.

Corsoer, dans l'île de Séeland, située vis-à-vis de Nybourg sur le grand Belt, est une place chétive et de nulle résistance.

Le château de Kronenbourg, sur le Sund, ne peut en empêcher le passage : son canon ne porteroit pas jusqu'au rivage en face, qui en est éloigné de mille neuf cent quatre-vingt-onze toises, selon l'estimation de N. Wilsen. Une flotte danoise qui appuieroit l'un de ses flancs sur Kronenbourg, auroit son autre flanc menacé par les batteries suédoises de Helsingborg sur la rive opposée; et en supposant que les Danois occupassent les deux rives, on peut douter que leur flotte tirât beaucoup d'avantage de cet appui. On se rappelle qu'en 1658, Charles X, roi de Suède, étoit maître de Helsingborg et de Kronenbourg; sa flotte, de trente-deux vaisseaux de ligne, étoit dans le Sund pour s'opposer à une flotte hollandaise qui en avoit trente-cinq, et qui vouloit secourir Copenhague; la flotte hollandaise fut canonnée par les deux forts, et un seul coup porta. Le roi de Suède étoit en personne à Kronenbourg; la flotte suédoise combattit vaillamment, mais elle eut cinq vaisseaux coulés à fond, trois autres furent pris; le reste fort maltraité se réfugia à Landskrona. Voilà un grand exemple qui montre combien peu de secours on doit attendre de Kronen-

bourg. Cependant on a beaucoup augmenté les ouvrages de cette place, qui n'a point de port.

La Norvège, si aisée à défendre par les avantages de sa situation, ne contient pas moins de forteresses, à proportion, que les autres parties de la monarchie danoise; on y trouve:

Aggershuus, sur un bras de mer, château fort qui domine Christiania;

Fréderichshald, sur un rocher avancé dans le territoire suédois à l'extrémité sud-est du pays; place célèbre par la mort de Charles XII, qui fut tué devant ses remparts;

Fréderichstadt, à l'embouchure de la Glommen, et destinée à défendre l'entrée de cette rivière;

Kongswinger, aussi sur la Glommen, vers la frontière orientale;

Flekeroe, sur un îlot en avant de Christiansund; elle protège une rade excellente.

Drontheim, au nord du pays, occupant une presqu'île, dont un bras de mer et une rivière bordent les côtes. Quelques ouvrages défendent l'isthme par lequel Drontheim tient à la terre ferme; mais on peut les tourner par un endroit où la mer est basse; d'ailleurs la ville, qui ne contient que quatre mille habitans, est dominée par plusieurs hauteurs voisines.

Frederichsteen, fort appartenant à la défense de Drontheim.

Munckholm, située sur un rocher dans la mer, et trop éloignée de la rade de Drontheim pour la protéger efficacement.

Wardhuus, sous le 71° de latitude nord : ce n'est qu'un glaçon pendant six mois de l'année, et elle n'empêche pas que les Finnois et les Lapons ne viennent insulter la contrée ; mais leurs excursions sont sans conséquence.

Hammershuus, dans l'île de Bornholm, *Christiansoe*, sur un îlot voisin : elles ne peuvent empêcher que ces lieux ne tombent au pouvoir de ceux qui sont maîtres de la mer.

Si l'on considère qu'en cas de guerre les forteresses inutiles sont embarrassantes à garder ; que, si on ne les garde pas, elles deviennent utiles à l'ennemi qui s'en empare ; qu'en temps de paix elles sont dispendieuses à entretenir ; on sentira combien le Danemarck eût gagné à suivre les plans du comte de Saint-Germain.

La réforme des fortifications de Gluckstadt, de son état-major, de sa garnison, de son artillerie, des ingénieurs qu'on y emploie, feroit une économie annuelle de 3 à 400,0000 livres.

Avec Gluckstadt, on devroit peut-être réformer les fortifications de Corsoer, de Nybourg, de Fredericia, de Hals, les ouvrages nouveaux de Rendsbourg, et plusieurs forteresses en Norvège.

CHAPITRE XXII.

De Copenhague.

L'INTÉRÊT d'une puissance du second ordre semble l'avoir invitée à fortifier quelques points essentiels et la résidence du souverain. Le gouvernement danois a peut-être même trop étendu l'enceinte et les fortifications de Copenhague. Lorsque nos aïeux défendirent si vaillamment cette place, son enceinte étoit moins vaste. Elle s'est accrue des trois quarts depuis 1658; on y a ajouté une citadelle et les remparts du Christianshafen; son circuit intérieur est de 26,460 pieds. Quoique les ouvrages en soient bien entendus, cependant, en cas d'attaque, la garnison ordinaire, et la partie de la bourgeoisie organisée militairement, ne suffiroient pas à sa défense; il faudroit y employer presque tous les habitans en état de porter les armes.

Copenhague renferme les arsenaux de terre et de mer, la flotte de guerre, les principaux dépôts du commerce et de l'administration; la monarchie entière est en quelque sorte dans cette capitale.

Son port est défendu par la citadelle, par divers ouvrages, et surtout par le peu de profondeur de la mer. Les bas-fonds qui écartent le danger d'une

canonnade, s'étendent à près de douze cents toises, espace considérable, mais insuffisant pour garantir la place d'un bombardement.

D'ailleurs ces bas-fonds forcent les vaisseaux de guerre et les gros vaisseaux marchands d'attendre en haute mer, loin du port, pour y recevoir leur armement et leur cargaison, quand ils doivent partir, ou pour être désarmés et déchargés avant de faire leur entrée.

Ainsi une flotte danoise, poursuivie de près par un ennemi supérieur, ne pourroit se réfugier dans ce port; elle seroit détruite, avant d'avoir terminé les préparatifs nécessaires pour y entrer; et trois ou quatre vaisseaux de guerre suffiroient pour l'y tenir bloquée, puisqu'elle n'en pourroit sortir tout armée pour aller les combattre. Jusqu'à présent ces inconvéniens ont été peu sentis, parce que la marine danoise a toujours eu l'avantage sur ses ennemis.

Pendant la belle saison, on n'a pas à craindre que les Suédois tentent un débarquement pour surprendre Copenhague; leur marine est trop foible pour une telle entreprise. Mais lorsque la mer et les lacs qui entourent la ville sont gelés, il ne faudroit que trois jours à une armée suédoise, postée en Scanie, pour arriver devant Copenhague, dont la vaste enceinte faciliteroit l'escalade à un ennemi entreprenant et audacieux.

On préviendroit ce danger en cassant la glace dans tout le contour de la place, et en réitérant cette opération deux fois par jour, en sorte qu'il existât comme un large fossé toujours ouvert qui défendît l'abord de la place.

Il y a trois commandans indépendans l'un de l'autre, à Copenhague; un pour la ville, un autre pour la citadelle, et le troisième pour le port et les fortifications qui le défendent. Ce partage occasione des difficultés fréquentes, et contrarie le bien du service.

La défense d'une place ne sauroit être conduite avec ensemble et vigueur que lorsqu'un seul chef y commande.

Copenhague étant une place maritime, son commandant devroit être un officier de marine.

Un emploi d'une si grande importance demande un homme d'une capacité éprouvée, et digne d'une entière confiance; il faudroit qu'il eut des pouvoirs assez étendus pour n'être pas réduit à se faire autoriser pour les moindres objets.

Quoique les habitans de Copenhague soient d'un caractère tranquille et doux, des émeutes y ont lieu fréquemment; elles commencent toujours par des querelles entre des soldats de troupes de terre et des matelots, ou des bourgeois, ou des étudians. Les soldats affectent ce ton de domination si commun parmi ceux des villes d'Allemagne;

or, de la part des soldats de cette armée, qui a éprouvé des échecs humilians, on conçoit qu'un semblable ton ne puisse être supporté ni par des matelots qui se souviennent des exploits de la marine danoise, ni même par les bourgeois et les étudians, dont les devanciers ont concouru à la défense de la capitale. Aussi voit-on les bourgeois, les étudians, les matelots prêts à s'entr'aider dans les démêlés que les uns ou les autres ont avec les soldats de l'armée de terre.

Cet esprit de zizanie s'éteindroit sans doute, si l'armée de terre devenoit tout-à-fait nationale, et que chacun fût également soumis aux autorités ordinaires de police.

Cependant on ne devroit jamais oublier que, lorsqu'il survient une émeute, c'est aux officiers civils à se transporter d'abord sur les lieux pour la dissiper; que le militaire ne peut s'en mêler que quand il y est appelé par le magistrat; qu'il ne faut recourir à la force qu'à toute extrémité, après que les moyens de persuasion sont épuisés; mais que la force militaire doit se tenir prête à agir au premier signal. La négligence, l'indifférence, l'impunité, encouragent les séditions; mais l'injustice et la violence les rendent dangereuses, et peuvent les porter au point où la répression en devient impossible.

CHAPITRE XXIII.

De la Marine danoise.

Ce qu'on vient de dire de Copenhague paroît démontrer que le Danemarck a manqué jusqu'à présent d'un bon port militaire. Les Suédois en ont un, c'est Carlskrona; cependant les Danois leur ont toujours été supérieurs sur mer; ils sont plus marins qu'eux; ils ont plus de commerce maritime, plus de matelots, plus d'argent.

En 1769, l'établissement militaire de mer en Danemarck consistoit en quatre mille quatre cents matelots et artilleurs, entretenus et soldés par le roi; mais ils obtenoient facilement, pendant la paix, la permission de servir sur des navires marchands. On évaluoit d'ailleurs à vingt-quatre mille le nombre des miliciens classés pour la marine, et qui devoient être appelés à y servir; vingt-huit ou trente vaisseaux de ligne, et un nombre proportionné de bâtimens moindres étoient conservés dans le port de Copenhague, où se trouvoient aussi des magasins, pourvus abondamment pour la construction d'autres vaisseaux.

Les nationaux seuls étoient admis à servir sur les vaisseaux du roi, soit en qualité d'officiers, soit comme simples matelots.

Observons qu'il ne suffit pas d'avoir des vaisseaux de guerre et des hommes pour composer une armée navale, il faut que ces hommes ayent l'habitude de la mer, et l'intelligence pratique des manœuvres nautiques. Un gouvernement emploiera en vain beaucoup d'efforts et d'argent pour les former par lui-même; ce ne peut être que le résultat de la navigation marchande et du commerce maritime. Plus le pays aura de commerce de mer, plus il s'y formera de marins. L'étendue de ce commerce est donc la vraie mesure de la force navale d'un état; car lorsqu'on a beaucoup de gens de mer, on a bientôt des vaisseaux et une marine de guerre.

La navigation marchande du Danemarck emploie environ dix-huit mille matelots, qui représentent le personnel effectif de sa force navale. A la vérité, le nombre des miliciens classés pour la marine du roi est de vingt-quatre mille au moins; mais dans cette milice ce qui est étranger à la mer, n'ajoute à l'armée navale aucune force. Quand on pourroit porter le nombre des classés à cinquante mille, on n'en seroit pas plus avancé; la puissance maritime en seroit toujours réduite aux dix-huit mille matelots que le commerce emploie.

Il n'est d'autre moyen d'accroître la force navale de l'état, que d'y favoriser les progrès de ce commerce.

Le classement pour la marine royale entrave la liberté, l'industrie, le commerce maritime, sans profit pour l'état.

Dans le cas d'une guerre sur mer, guerre dont le Danemarck est peu menacé, pourquoi ne lèveroit-on pas des matelots par engagement volontaire, comme on fait en Hollande?

Craindroit-on que cette mesure ne fût insuffisante ou trop coûteuse? En ce cas, on pourroit avoir recours à la presse des matelots, telle qu'elle est exercée en Angleterre; elle seroit préférable au classement qui est une contrainte perpétuelle, tandis que la presse n'est qu'une violence momentanée.

Le gouvernement danois, même en temps de paix, soudoie un corps nombreux de charpentiers pour sa marine. Seroit-ce afin de ne pas les laisser oisifs, qu'on tient en magasin un amas énorme de bois de construction, et qu'on fabrique tant de vaisseaux de guerre, qui pourrissent sans rendre aucun service, dans le port de Copenhague? La marine marchande ne fourniroit-elle pas à meilleur marché les matériaux et les ouvriers dont la marine du roi auroit besoin?

N'est-ce pas une dépense en pure perte que de construire plus de vaisseaux de guerre qu'on ne peut en employer contre l'ennemi?

Assurément le Danemarck, avec dix-huit mille

matelots, ne tenteroit pas de lutter contre les grandes puissances maritimes; il ne peut avoir à combattre sur mer que les suédois, pourquoi donc entretiendroit-il pendant la paix beaucoup plus de vaisseaux de guerre que n'en a la Suède.

Il est à remarquer que la flotte danoise, qui compte peut-être trop de vaisseaux de ligne, paroît manquer d'un nombre suffisant de bâtimens légers, propres à naviguer entre les écueils et sur les bas-fonds dont les côtes du pays sont bordées.

CONCLUSION.

Le Danemarck, par sa situation et par les circonstances où il se trouve placé, est destiné à former un état maritime; c'est par sa marine surtout qu'il peut acquérir de la considération; mais sur mer comme sur terre, on n'obtient point une puisssance réelle par un établissement militaire de paix excessif.

En tenir un plus grand en effet que celui qu'on peut employer à la guerre, c'est s'épuiser pour se rendre important.

Peut-être fut-il un temps où les succès militaires d'un peuple étoient le résultat de la cupudité aiguillonnée par le besoin; mais, dans le temps où nous sommes, la puissance d'un état résulte du

nombre, de la richesse, et de l'esprit public des individus qui vivent sous ses lois.

Écarter ce qui entrave l'industrie productive chez les particuliers; les encourager aux travaux utiles; protéger les associations pour des entreprises où leurs efforts doivent être réunis; faire régner parmi eux la bonne foi, la sûreté et l'ordre; réformer les dépenses superflues de l'état; réduire les employés civils et militaires, au nombre nécessaire et indispensable; telle est la tâche d'un gouvernement qui veut réparer les maux causés par les erreurs ou les revers du passé, et se ménager des ressources pour l'avenir.

Si, d'ailleurs, le gouvernement se fait une règle inviolable de réserver aux gens du pays sa confiance et les emplois, soit dans le militaire, soit dans le civil; s'il s'attache à témoigner de l'affection au peuple, et qu'il confirme ces démonstrations par des efforts réels et sincères, il parviendra sûrement à faire naître l'esprit public et à inspirer du patriotisme, non-seulement aux employés d'administration qu'il salarie, non-seulement aux troupes réglées qu'il soudoye, mais à la nation entière. Alors elle sera toujours prête à s'armer pour le défendre, en lui fournissant ces corps nombreux de milices, qui feraient la force essentielle des états du second ordre, si les hommes qui les régissent savoient se concilier un crédit

vraiment national, et si, au lieu de former ces milices sur le modèle des armées étrangères, ils tâchoient de les organiser conformément aux circonstances locales du pays, et aux dispositions caractéristiques de ses habitans. Il est probable qu'en suivant cette marche, le Danemarck se relèverait de sa foiblesse actuelle, et parviendrait au point de prospérité et de puissance que sa condition lui permet d'espérer.

SUPPLÉMENT ÉCRIT EN 1794.

Sous le règne de Frédéric V, qui mourut en 1766, le gouvernement danois recevoit des subsides de la cour de France, pour les armemens militaires qu'elle l'engagea, à former, afin d'escorter les navires danois qui apportoient en France des munitions navales.

Ces armemens eurent lieu en 1757 et 1758. Leur dépense surpassa les profits de ce commerce, ainsi que le montant des subsides promis par la cour de France, qui d'ailleurs ne les paya pas en entier. Le gouvernement danois eut lieu de sentir que ces armemens tendoient à le brouiller avec l'Angleterre, puissance à l'égard de laquelle il lui convient de garder une attitude circonspecte.

Les réflexions qu'il fit réglèrent sa conduite durant la guerre d'Amérique : il refusa d'entrer dans la coalition de neutralité armée que la Russie forma; et ce refus garantit le Danemarck d'un orage pareil à celui qui fondit alors sur les Hollandais.

Comment arrive-t-il que ces leçons de l'expérience soient aujourd'hui perdues, et que le gouvernement danois ne prévoie pas les dangers

auxquels il s'expose par l'alliance de neutralité armée qu'il vient de contracter avec la Suède?

Il faut oublier l'histoire pour ne pas regarder l'amitié de la Suède envers le Danemarck comme purement imaginaire; mais en la supposant sincère, elle n'offre qu'un appui bien foible contre l'Angleterre, et même contre la Russie, qu'une telle alliance ne peut qu'indisposer.

D'ailleurs, quel est le but du Danemarck par cette alliance? C'est de protéger ceux de ses marchands qui importent du blé en France.

Or, ce n'est pas l'agriculture danoise qui peut fournir le blé que ce commerce emploie, puisqu'elle ne suffit pas aux demandes de la Norvège et des autres parties septentrionales de la monarchie : c'est de la Pologne et des états prussiens que se tire actuellement le blé qui s'importe en France.

Les profits de cette importation enrichissent donc surtout des étrangers; quelques spéculateurs danois y participent pour une portion très-foible; et la nation, en général, en tire peu d'avantage. Cet avantage même cessera quand la Prusse aura conclu avec la France la paix qu'on négocie maintenant; car alors les Prussiens importeront eux-mêmes en France leurs blés et ceux des Polonais leurs voisins. Est-ce donc là un intérêt qui mérite tant de sacrifices?

L'escadre de huit vaisseaux de ligne et d'un certain nombre de frégates que le Danemarck met en mer, d'après son traité avec la Suède, ne lui coûtera-t-elle pas fort au-delà de ce que peut rapporter à ses marchands le commerce que cet armement doit protéger?

SUPPLÉMENT ÉCRIT EN 1795.

Lorsque la France est en guerre contre l'Angleterre, les états neutres, tels que le Danemarck, ont des occasions de bénéficier, en portant aux Français des objets dont ceux-ci ont besoin, et que leurs propres navires ne peuvent aller chercher sans courir trop de risques; mais les vaisseaux neutres qui font ce commerce sont exposés à la visite des croiseurs anglais, dont l'objet est la recherche des objets destinés à l'approvisionnement de leurs ennemis, et l'envoi en Angleterre des vaisseaux qui leur paroissent contenir des objets suspects.

Plusieurs de ces navires sont condamnés par les juges anglais comme étant de bonne prise.

Il y a même des exemples que des navires neutres, non destinés pour la France et ne contenant rien pour son approvisionnement, ont été envoyés, retenus en Angleterre, au préjudice des intéressés, et jugés de bonne prise. On prétend que le gouvernement anglais ménage peu les étrangers, quand il s'agit de favoriser le commerce de son pays, ou d'exciter l'ardeur de ses croiseurs.

Assurément les Anglais n'auroient garde de se permettre ces odieuses vexations, s'ils ne sentoient l'immense supériorité de leurs forces sur celles des autres nations maritimes.

Comment doivent donc agir les états qui éprouvent de telles vexations?

Réclameront-ils les lois de l'équité? Malheureusement les questions de ce genre ne se décident pas, comme celles des particuliers, d'après des lois fixes et par des tribunaux neutres, appuyés d'une autorité capable de faire exécuter leurs arrêts.

En de semblables cas, il ne suffit pas qu'une nation ait bon droit pour obtenir justice; s'il en étoit ainsi, il ne faudroit ni armées de terre, ni armées de mer; de bons professeurs de droit public suffiroient. Mais dans les démêlés d'état à état, le droit seul est peu écouté, s'il n'est secondé par des forces qui imposent le respect, ou des négociations adroites soutenues par des recommandations de quelque puissant allié.

La voie des négociations convient à tous les états; mais elle appartient surtout aux états du second ordre, tels que le Danemarck.

Ainsi, dans les différends qu'il peut avoir avec les régences barbaresques d'Afrique, il devroit recourir aux bons offices de la France; et lorsque son commerce maritime est maltraité par les croi-

sières anglaises, la conduite à suivre est de solliciter des réparations ou des adoucissemens auprès de la cour de Saint-James, en tâchant de faire appuyer ses réclamations par la cour de Saint-Pétersbourg.

C'est encore de l'intervention de cette cour que le Danemarck pourroit se prévaloir, s'il avoit des intérêts à discuter avec le gouvernement de Prusse ou avec celui d'Autriche.

Mais que ce même état fasse des menaces et des démonstrations de guerre contre une puissance telle que l'Angleterre, dont il auroit reçu quelque insulte, alors il s'abuse sur l'étendue de ses forces; au lieu d'inspirer du respect ou de la crainte, il irrite; et loin de remédier au mal qu'il éprouve, il s'expose à des maux bien plus grands.

Un état foible, qui ne peut obtenir, par négociations ou par prières la réparation des torts qu'il a reçus de quelque grande puissance, doit, en tâchant de contenir son mécontentement, souffrir en silence, et même souffrir de bonne grâce, s'il lui est possible.

Ce fut par une sage résignation que les Hollandais évitèrent le courroux de Cromwell. Sans répondre aux insultes des croiseurs anglais, qui visitoient, même en pleine paix, leurs vaisseaux de commerce, ils supportèrent cette humiliation,

plutôt que de se brouiller avec leur redoutable voisin.

C'est par une prudence semblable que Venise a conservé durant tant de siècles son existence politique entre des voisins querelleurs et puissans.

L'art de céder à propos et de supporter sans humeur, fait partie de la sagesse des états foibles.

Quel fruit le gouvernement danois a-t-il recueilli de son alliance de neutralité avec la Suède, ou de son attitude hostile? Ses intentions étoient sans doute fort bonnes; mais il a inspiré aux marchands de son pays une sécurité funeste. Les Anglais se sont acharnés sur les navires danois, et déjà, au 18 août 1794, on en comptoit trois cent quinze détenus dans les ports d'Angleterre; et quoique, à cette époque, le gouvernement britannique ait révoqué l'ordre de saisir les vaisseaux neutres, peu des vaisseaux du Danemarck ont été relâchés.

En mars 1795, la cour de Saint-James expédia de nouveau l'ordre d'arrêter les navires neutres, et au mois d'octobre suivant, quatre cent soixante-six navires danois avoient été conduits dans les ports de la Grande-Bretagne.

Ainsi le Danemarck n'a pas seulement dépensé beaucoup en armemens inutiles; mais son commerce a perdu bien plus de navires que si ces armemens n'avoient pas eu lieu.

Dans les circonstances présentes, le Danemarck devroit se borner à la condition d'un état marchand qui ouvre ses ports à tout le monde : la conduite la plus sûre pour lui est celle de Hambourg et de Lubeck, qui profitent du commerce que l'Angleterre veut bien leur laisser, et qui subsistent, comme font les nécessiteux, en ramassant les débris qui tombent de la table des riches.

SUPPLÉMENT ÉCRIT EN 1797.

Le Danemarck n'a pas abandonné son système de neutralité armée; il emploie encore quelques frégates à escorter ses navires de commerce.

Falloit-il attribuer au feu comte de Bernstorff ces armemens maritimes, auxquels il semble qu'on veuille renoncer? La conduite à venir pourra nous l'apprendre.

Ce qui concerne la guerre n'étoit pas dans le département de ce ministre : ainsi on ne pourroit lui reprocher ni les fausses mesures prises dans l'expédition malheureuse sur Gothembourg, qui coûta, en 1788, au Danemarck 42,000,000 tournois au moins, ni l'excès des établissemens militaires de paix, et surtout de l'armée de terre, organisée à l'allemande, et fort augmentée sous son ministère.

Le traité de neutralité armée, négocié par lui avec la Suède, étoit une grande erreur, quoique les motifs en fussent excellens. Il est inutile de revenir sur ce sujet.

Le comte de Bernstorff n'a pas maintenu la loi sur l'indigénat dont Guldberg fut l'auteur. Il a favorablement accueilli les étrangers allemands,

et les a beaucoup employés dans les offices publics. On ne doit pas en être surpris, puisqu'il étoit étranger lui-même. En qualité de chef de la chancellerie allemande, il avoit l'université de Kiel dans son ressort, et la traitoit avec prédilection. Elle le cède peu aux premières universités d'Allemagne, par le nombre de ses professeurs et les frais de son entretien.

Il est à remarquer que, dans le traité de 1773, par lequel la Russie céda le Holstein au roi de Danemarck, les Allemands employés dans le gouvernement danois firent stipuler que l'université de Kiel seroit maintenue; cependant, si jamais le ministère devenoit national, on pourroit, avec le consentement de la cour de Pétersbourg, supprimer cette université pour en établir une en Norvège. Les revenus des universités de Kiel, de Copenhague, de l'académie de Soroe, s'élèvent ensemble à 600,000 écus, ce qui suffiroit à deux universités, une pour le Danemarck et l'autre pour la Norvège.

Si les Holsteinois, qui se vouent aux emplois publics, apprenoient la langue danoise et faisoient leurs études à Copenhague, on réuniroit peut-être plus étroitement entre eux les sujets du roi.

Quelles que soient les erreurs où ait pu tomber le comte de Bernstorff, il faut reconnoître que le Danemarck lui doit principalement de n'avoir

pas été entraîné dans la coalition formée contre la France. Il eut d'autant plus de mérite à cet égard, qu'il étoit personnellement animé d'une haine profonde contre les révolutionnaires français.

Sa correspondance avec le ministère anglais pour repousser les sollicitations relatives à cet objet, est pleine de raison et de dignité.

Le comte de Bernstorff n'a pas entravé la liberté de la presse, établie en 1770 par Struensée.

Il a concouru efficacement aux mesures prises pour affranchir par degrés le paysan danois de la servitude de la glèbe.

Aux sentimens de droiture, il joignoit de l'instruction et une mémoire fort heureuse.

Il avoit plus de fermeté de caractère que son oncle, mort en 1772, le premier des Bernstorff qui entra dans le ministère danois. Mais tous deux contribuèrent peut-être à accroître les dettes et les charges du Danemarck, en voulant lui faire jouer le rôle d'une grande puissance.

Struensée, qui élimina le premier Bernstorff. se perdit pour vouloir réformer trop et trop vite; il ne sut pas se garantir de l'enivrement du pouvoir, la plus dangereuse de toutes les ivresses. Mais il fit cesser l'influence dominante des pages dans le gouvernement. Il s'occupa de rendre la presse libre, d'affranchir le cultivateur, de natio-

naliser l'administration et l'armée, et de diminuer le nombre des employés, soit civils, soit militaires.

Guldberg, qui renversa Struensée, a, par une loi, comme on l'a dit, exclu les étrangers de ces emplois.

Il fit dominer la langue nationale dans l'armée; il favorisa l'étude des langues mortes, étude si propre à donner l'esprit de recherche et d'analyse. Mais il fut opposé à l'affranchissement du cultivateur; et, quoiqu'il connût les conséquences fâcheuses d'un établissement militaire de paix excessif, et qu'il les eût montrées dans un ouvrage publié avant son entrée au ministère, il aima mieux laisser subsister cet abus, que de suivre les réformes commencées par Struensée.

Nous avons donné un aperçu des fautes et du mérite de Bernstorff, qui prit la place de Guldberg.

Heureuse l'administration qui accoutumeroit le Danemarck à augmenter sans éclat ses forces durant la paix, en retranchant les dépenses publiques qui ne sont pas indispensables, en écartant ce qui entrave les industries utiles, et en favorisant les travaux et l'aisance des particuliers; ce sont là les élémens de toute vraie grandeur politique!

SUPPLÉMENT ÉCRIT EN 1801.

Dans l'année 1799, un navire marchand suédois, escorté par une frégate, fut emmené par les Anglais, et déclaré de bonne prise, parce qu'il avoit refusé de se laisser visiter.

C'étoit pour le Danemarck un avertissement de ne pas faire escorter ses navires de commerce, ni de prétendre décider la question du droit de les visiter.

On se récrioit contre l'injustice des Anglais; mais oublioit-on qu'ils sont les plus forts, qu'ils ont au moins deux cent cinquante mille matelots, et que le Danemarck n'en a pas dix-neuf mille?

Au commencement de l'été de 1800, la Freya, frégate danoise de trente-deux canons, prit sous son escorte sept navires de commerce, et reçut l'ordre précis d'employer la force pour empêcher qu'on ne les visitât. Au mois de juillet, à la hauteur d'Ostende, ce convoi fut rencontré par une frégate anglaise de force supérieure. La Freya s'opposa à la visite, un combat s'engagea; la Freya et les navires du convoi furent pris et emmenés à Portsmouth.

Aussitôt les Danois armèrent par terre et par mer; cependant on négocioit; et le 19 août on convint que le droit des Anglais, de visiter les navires sous escorte, seroit discuté, et qu'en attendant la décision, les navires de commerce danois navigueroient sans escorte.

Dans le mois de septembre, les Anglais firent la conquête de Malte, et refusèrent de la remettre au czar Paul Ier, qui la réclamoit en qualité de grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Le 7 novembre suivant, le czar irrité mit un embargo sur les navires anglais qui se trouvoient dans les ports de son empire.

A la suite de cette mesure, il engagea la Suède et le Danemarck à se liguer contre les prétentions de l'Angleterre.

La cour de Copenhague signa ce traité le 16 décembre.

Le 12 février 1801, le roi de Prusse accéda à cette ligue du nord; et le 30 mars, il occupa, sans opposition, le pays de Hanovre.

On apprit bientôt que les Anglais faisoient de grands préparatifs pour dissoudre cette ligue.

Dès le 14 janvier, leur gouvernement avoit expédié l'ordre de saisir les navires danois, suédois et russes; en même temps, il faisoit équiper une escadre destinée pour la Baltique.

Les forces navales d'Angleterre ne pouvoient beaucoup nuire aux Russes, qui n'avoient en mer qu'une douzaine de vaisseaux marchands...

Cronstadt n'est pas très-exposé à un bombardement; et si les Anglais parvenoient à y détruire quelques bâtimens de guerre, cette perte seroit peu sensible pour un état qui n'est point maritime.

Détruire des vaisseaux de guerre russes dans la Baltique, c'est presque détruire des meubles sans usage.

Le gouvernement russe a peut-être fait construire deux cents vaisseaux de ligne, qui tous ont pourri sans utilité dans ses ports.

Pour créer une puissance maritime, il ne suffit pas de fabriquer des vaisseaux de guerre; il faut des matelots, et la Russie en est dépourvue; il faut des ports commodes, et la Baltique n'en a pas.

C'est dans la mer Noire que les Russes pourroient un jour avoir une marine; la Krimée leur offre de bons ports.

C'est aussi au Levant et aux Indes qu'ils pourroient atteindre les Anglais; mais, dans les circonstances où ils sont maintenant, ils ne sauroient leur nuire, et ils ne peuvent leur causer de dommage que celui qu'ils se font à eux-mêmes, en fermant leurs marchés à la nation qui procure à leurs produits l'écoulement le plus avantageux.

Si la Russie est, en quelque sorte, invulnérable de la part des Anglais, il n'en est pas de même du Danemarck, qui, en se joignant à la ligue du nord contre la Grande-Bretagne, s'expose à des maux incalculables. Ses colonies, son commerce, environ deux mille navires appartenant à ses marchands, deviendroient vraisemblablement la proie de l'ennemi; sa capitale même pourroit être bombardée et détruite.

Les Danois se trouvant à l'avant-garde de la Russie, les premiers coups, ou plutôt tous les coups, tomberoient sur eux.

Ces considérations ne devoient-elles pas empêcher la cour de Copenhague de s'unir à cette ligue?

Cette cour avoit sans doute des motifs puissans de se concilier la bienveillance de la Russie; mais ne pouvoit-elle pas alléguer sa convention faite avec l'Angleterre le 19 août précédent? N'avoit-elle pas pour excuse les dangers auxquels l'exposoit une rupture avec cette puissance? Il est vrai que ses armemens, faits précédemment comme pour lui donner un défi, affaiblissoient beaucoup cette excuse, qui avoit en soi tant de force. Au moins eût-on dû différer, autant que possible, une réponse décisive. Enfin n'étoit-il pas plus urgent d'éviter une rupture avec les Anglais, dût-elle choquer un peu le czar, que de s'exposer

à des maux dont son alliance et ses secours ne pouvoient préserver le Danemarck.

La cour de Copenhague avoit paru sentir les conséquences de cet engagement; elle voulut y mettre des restrictions lors de la signature, le 16 décembre 1800; mais le czar en témoigna beaucoup de mécontentement : il renvoya d'abord de Saint-Pétersbourg la légation danoise, et rappela son ministre de Copenhague.

Peut-être le gouvernement danois eût-il dû profiter de la circonstance pour se retirer de cette ligue; le mal que le czar pouvoit lui faire étoit éloigné; sa mauvaise humeur pouvoit se calmer avec le temps, et il y avoit lieu de croire que le Danemarck en eût été quitte pour quelque humiliation diplomatique.

Qu'un peuple seroit heureux, si les différends de son gouvernement avec l'étranger se terminoient toujours à pareil prix!

Vraisemblablement ces réflexions n'avoient pas échappé au cabinet de Copenhague; et peut-être auroit-elles décidé sa conduite, si l'influence de la France n'eût fait pencher la balance en faveur de la ligue contre l'Angleterre.

Cependant la France, en brouillant les Danois avec les Anglais, loin d'y gagner, s'exposoit à perdre soit l'asile que les vaisseaux français trouvoient dans les Antilles danoises, soit les muni-

tions navales que les Danois importoient chez elle; mais peut-être des intérêts supérieurs à ceux-là guidèrent-ils en cette occasion ses négociateurs.

Quoi qu'il en soit, la cour de Copenhague envoya à Pétersbourg le comte de Lowendahl, chevalier de Malte, pour souscrire sans restriction aux volontés de l'empereur de Russie.

Dès cet instant le Danemarck dut se disposer à soutenir une lutte contre les Anglais; et il étoit aisé de prévoir qu'il ne pouvoit leur résister longtemps.

Sur terre, une armée de trente mille combattans peut en battre une de soixante mille; l'histoire en offre maint exemple. Mais dans une guerre maritime entre deux nations, également habiles dans la manœuvre, on n'a qu'à compter les vaisseaux et les canons des deux flottes opposées, pour connoître de quel côté la victoire se décidera.

On ne devoit pas douter que les Anglais ne se présentassent avec une flotte supérieure en nombre : aussi n'essaya-t-on pas de leur en opposer une.

L'espoir de les arrêter au passage du Sund étoit bien foible, quoique les ouvrages de Kronenbourg eussent été beaucoup augmentés depuis quelques années. Le Sund a, vis-à-vis de ce château, dix neuf cent quatre-vingt-quinze toises

selon Wilsen, ou seulement treize cent trente-une selon Catteau; et c'est l'endroit le moins large de ce détroit. Or, des vaisseaux qui passeroient à six cents ou même à quatre cents toises de Kronenbourg, ne seroient pas fort incommodés par le canon de la place : on ne s'avise guère de tirer à cette distance sur un objet offrant aussi peu de surface qu'un vaisseau en mer; et si l'on supposoit qu'une flotte fût forcée par le vent ou par les courans de s'approcher de Kronenbourg, deux ou trois vaisseaux de ligne suffiroient pour en faire taire les batteries, d'autant plus que rien n'y étoit disposé pour tirer à boulet rouge, seule manière de rendre les batteries de terre vraiment redoutables pour les vaisseaux de guerre. D'ailleurs la partie étroite du Sund a fort peu d'étendue; le canal a beaucoup de largeur en-deçà et au-delà, en sorte que le danger, s'il en existoit, auroit bientôt cessé.

Cependant, pour ne négliger aucun moyen d'arrêter l'ennemi dans ce passage, le prince-royal de Danemarck se rendit auprès du roi de Suède, pour l'inviter à établir de son côté des batteries à Helsingborg; le roi de Suède refusa d'accéder à cette mesure, à moins que le gouvernement danois ne consentît à partager désormais le péage du Sund avec la Suède.

On peut juger par cette réponse de ce qu'on avoit à espérer d'un tel allié.

Le 13 mars 1801, l'amiral anglais, sir Hyde-Parker, appareilla de Yarmouth avec deux vaisseaux de quatre-vingt-dix-huit canons, quinze de soixante-quatorze, et trente-six bâtimens de moindre grandeur, parmi lesquels on comptoit onze galiotes à bombes.

Parker avoit pour lieutenans lord Nelson et l'amiral Graves.

Le 28, il envoya au commandant de Kronenbourg un parlementaire, pour lui demander s'il feroit tirer sur la flotte anglaise qui se disposoit à passer le Sund. Le commandant répondit qu'il avoit ordre de faire tirer.

Le 30, quoique le vent fût peu favorable, huit vaisseaux anglais se mirent en travers vis-à-vis du château de Kronenbourg, qui commença contre ces vaisseaux une canonnade, tandis que le reste de la flotte défiloit derrière eux.

Cette canonnade ne fit qu'un vain bruit; les vaisseaux anglais étoient trop éloignés pour qu'elle eût de l'effet.

Vers midi, toute la flotte anglaise parut devant Copenhague.

La capitale du Danemarck est divisée en deux parties, l'une à l'occident, située dans l'île de Séeland, et l'autre à l'orient, dans l'île d'Amak : le port est entre deux; le port marchand, vers la partie occidentale; le port militaire, vers l'île

d'Amak. Les deux parties de la ville sont réunies au sud par un long pont de bois. L'entrée du port n'est praticable pour de gros navires que vers le nord; cette entrée est défendue par la citadelle située dans l'île de Séeland, par le fort des Trois-Couronnes situé dans la rade même, par les ouvrages de l'île d'Amak, et surtout par des bas-fonds qui ne permettent pas aux vaisseaux d'approcher assez pour battre de leur canon le port ou la ville.

Ainsi Copenhague n'a point à craindre le canon d'une flotte ennemie; mais le mortier des galiotes à bombes peut lancer son feu sur tous les points de la ville et du port; il peut même atteindre au-delà. Copenhague n'est donc pas à l'abri d'un bombardement du côté de la mer.

Le fort des Trois-Couronnes, construit depuis quelques années, ne suffit pas pour écarter le danger.

On chercha, dans les circonstances critiques où l'on se trouvoit, à remédier à ce défaut, en embossant plusieurs bâtimens démâtés, armés de canons, en avant des bas-fonds qui couvrent l'entrée du port.

Quatre de ces bâtimens défendoient les approches de l'intervalle peu considérable qui est entre la citadelle et le fort des Trois-Couronnes.

Une vingtaine d'autres bâtimens démâtés ou de

batteries flottantes formoient une ligne de défense au-devant de l'intervalle qui s'étend du fort des Trois-Couronnes à l'île d'Amak, intervalle de mille toises au moins.

La garnison de ces batteries flottantes fut composée de gens de bonne volonté, qu'on ramassa dans la ville même, à l'approche de l'ennemi. Ils se présentèrent en foule; car l'ardeur des habitans pour contribuer à la défense de la ville étoit fort grande; chacun accouroit offrir ses services.

Le 2 avril, lord Nelson attaqua les treize batteries flottantes qui formoient la droite de la ligne de défense des Danois; deux de ces batteries étoient de soixante-quatorze canons, et les autres beaucoup moindres.

Nelson les attaqua avec trente bâtimens, dont douze vaisseaux de ligne et huit frégates.

Le combat, quelque inégal qu'il fût, dura quatre heures et demie. Les Danois succombèrent, mais avec honneur. Vers la fin de l'action les Anglais avoient tellement ralenti leur feu, que plusieurs de leurs vaisseaux, y compris celui de l'amiral, ne tiroient plus que de quelques pièces. Ce fut alors que Nelson envoya un parlementaire pour proposer une suspension d'hostilités, qui fut acceptée.

Cette démarche paroissoit débonnaire, puisque

les treize batteries danoises attaquées étoient perdues ; la plus grande, le Danebrog, ayant sauté en l'air, et les autres étant si maltraitées que les Anglais n'en purent emmener qu'une seule. Mais Nelson mit en avant cette suspension d'armes pour sauver trois de ses vaisseaux engagés dans un bas-fond sous le feu du fort des Trois-Couronnes.

La suspension fut ensuite prolongée pour quatorze semaines, sans y comprendre néanmoins la Norvège, le Sleswig, le Holstein, les navires hors de la Baltique, et les colonies danoises.

Enfin, la cour de Copenhague se vit forcée de se séparer de la coalition du Nord, et de laisser le commerce maritime de son pays à la merci des Anglais.

Ceux-ci eurent l'air de ménager un ennemi foible, tout en recueillant sur lui les fruits d'une victoire complète.

Parker usa d'une sorte de générosité durant l'armistice ; il paya comptant les provisions exigées pour sa flotte, et permit l'envoi en Norvège de quelques navires chargés de vivres.

Comme il ignoroit sans doute que les Danois eussent occupé Hambourg et Lubeck, il n'en demanda pas l'évacuation immédiate.

La perte des Danois, dans le combat du 2 avril, fut de seize à dix-huit cents hommes tués ou bles-

sés, selon le rapport du commodore Fiske, qui commandoit leur ligne de défense.

Le parlement d'Angleterre reçut la nouvelle de ce succès avec une joie extraordinaire, le regardant comme un exploit des plus glorieux. Il vota des monumens à deux capitaines de haut-bord tués dans l'action; usage ordinaire, dit-on, et qui semble montrer que la guerre de mer est peu meurtrière.

Les mesures de défense que les Danois prirent en cette occasion ne pouvoient être très-efficaces.

La ligne de vaisseaux démâtés, ou de batteries flottantes, qu'ils avoient établie, n'étoit pas assez protégée par les remparts du voisinage; l'aile droite, que les Anglais attaquèrent et tournèrent, n'étoit presque pas soutenue.

La ligne de pontons n'étoit pas nécessaire pour défendre le port ou la ville d'une canonnade; les bas-fonds pouvoient suffire. Pour garantir d'un bombardement, il eût fallu que cette ligne de batteries tirât à boulet rouge, seul moyen, comme on l'a dit, de la rendre redoutable.

Elle ne devoit donc rendre aucun service décisif, et qui compensât la perte des hommes et des vaisseaux qu'on y employoit.

Si l'on ne pouvoit tirer à boulet rouge, et qu'on voulut soutenir la lutte contre les Anglais, il falloit faire sortir la flotte à temps, tâcher de

la fortifier en attirant à soi les forces navales des alliés, prendre une position avantageuse, et tenter le sort d'un combat.

En cas d'échec, Carlskrona eût servi d'asile.

Il est vraisemblable que la défiance inspirée par les Suédois empêcha de prendre ce parti.

Au lieu de chercher des mesures pour la défense, il eût mieux valu détourner de soi l'attaque des Anglais, en évitant de les provoquer.

Pourquoi prendre une attitude hostile contre une puissance à laquelle il faudra céder après quelques heures de résistance?

Si les Danois commirent des fautes en cette occasion, la conduite que les Anglais y tinrent, considérée sous les rapports militaires, ne fut pas exempte d'erreurs.

Sans examiner s'ils devoient entreprendre contre les Danois une expédition si peu nécessaire, tandis qu'ils avoient des affaires très-importantes à terminer en Égypte, on peut observer que l'attaque du 2 avril, sur la ligne de défense devant Copenhague, étoit superflue; et que si Parker avoit simplement bloqué cette place, en détachant quelques frégates pour garder les passages des Belts, elle eût été bientôt contrainte à capituler faute de vivres.

L'attaque même fut mal conduite. Les bâtimens qui formoient la ligne de défense danoise, n'é-

toient pas disposés comme les vaisseaux français embossés à Aboukir : ceux-ci pouvoient lever l'ancre, ou couper leurs amarres pour aller à la rencontre de l'ennemi; une partie d'entre eux pouvoit venir au secours de ceux des leurs qui auroient été engagés.

Mais les bâtimens danois démâtés, dépourvus de tout moyen d'avancer ou de reculer, se trouvoient forcés de rester immobiles. Nelson eût donc pu en venir facilement à bout, en les attaquant successivement, l'un après l'autre, au lieu d'en attaquer treize à la fois; opération où il suivit un mouvement d'audace plutôt que la prudence, et qui lui coûta plus de mille de ses gens.

Dans la nuit du 23 au 24 mars de cette année 1801, le czar Paul Ier éprouva le sort qu'avoit eu son père; il perdit la vie par l'effet d'une conspiration tramée contre lui.

Le jour même qui précéda cette catastrophe, ce prince avoit rappelé de Copenhague son ministre.

Sa mort fit révoquer ce rappel ainsi que les dispositions hostiles qu'il sembloit annoncer contre le Danemarck; et les agitations du Nord se calmèrent.

Il est à remarquer que, tandis que les Anglais faisoient tomber de si rudes coups sur les Danois, ils traitoient les vaisseaux portant pavillon prus-

sien avec des ménagemens scrupuleux. Le roi de Prusse étoit leur allié secret, quoiqu'il se fût joint ostensiblement à la ligue formée contre eux dans le Nord. Il avoit, de concert avec eux, occupé le pays d'Hanovre, pour le sauver de l'invasion française. Il protégea les propriétés anglaises à Hambourg, et empêcha les Danois de les saisir.

Dès le 7 mai, il exigea que ces derniers ouvrissent la navigation de l'Elbe, et il les fit décider à évacuer Lubeck et Hambourg, le 23 du même mois, avant la conclusion de la paix, et sans aucune compensation.

Le 1er juin suivant, l'Angleterre relâcha les navires danois, suédois et russes, retenus dans ses ports; elle restitua plus tard les colonies danoises, dont elle avoit pris possession.

Sa flotte resta dans la Baltique jusqu'à ce que les négociations avec les puissances du Nord fussent terminées, c'est-à-dire jusqu'à la fin de juillet.

La leçon que le gouvernement danois a reçue lui coûte, dit-on, près de 50,000,000 de livres, sans compter les pertes essuyées par le commerce maritime.

Cette leçon est chère, mais elle peut devenir profitable, si elle engage ce gouvernement à se borner au rôle qui convient à un état foible ; en réformant les dépenses inutiles soit dans le mili-

taire, soit dans le civil; en ne prenant point part aux démêlés que les autres puissances auroient entre elles; en renonçant au grand éclat et aux grandes entreprises, qui ne tendroient aujourd'hui qu'à l'épuiser davantage; enfin en se fortifiant sans bruit par l'industrie et les travaux paisibles de ceux qui sont sous sa dépendance.

FIN.

TABLE
DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

